



ANATOMIE D'UNE CRISE EN ÉLEVAGE CHAROLAIS

Jonathan Dubrulle

Préface de H. Cochet
Postface de D. Fayard

éditions
Quæ

Anatomie d'une crise en élevage charolais

Jonathan Dubrulle

Préface d'Hubert Cochet

Postface de Dominique Fayard

Éditions Quæ

Pour citer cet ouvrage :

Dubrulle J., 2026. *Anatomie d'une crise en élevage charolais*, Versailles, éditions Quæ, 196 p. <https://doi.org/10.35690/978-2-7592-4141-5>

Photo de couverture :

Vaches et broutards de race charolaise de l'unité expérimentale du Pin, Normandie.
© INRAE / Éric Beaumont.

Les éditions Quæ réalisent une évaluation scientifique des manuscrits avant publication (<https://www.quae.com/store/page/199/processus-d-evaluation>).

La procédure d'évaluation est décrite dans Prism
(<https://directory.doabooks.org/handle/20.500.12854/25780>).

Le processus éditorial s'appuie également sur un logiciel de détection des similitudes et des textes potentiellement générés par IA.

Cet ouvrage a bénéficié d'un financement de la Fondation de France.

Éditions Quæ
RD 10, 78026 Versailles Cedex
www.quae.com – www.quae-open.com

© Éditions Quæ, 2026

ISBN (papier) : 978-2-7592-4140-8

ISBN (PDF) : 978-2-7592-4141-5

ISBN (ePub) : 978-2-7592-4142-2

Les versions numériques de cet ouvrage sont diffusées sous licence CC-by-NC-ND 4.0.

Sommaire

Préface	7
Introduction	11
Derrière une race et des paysages emblématiques, une production en crise	11
Faire de cette grave crise un objet d'étude : <i>modus operandi</i>	14
Lire la crise du système agraire charolais.....	20
PARTIE 1	
AUX ORIGINES DE LA CRISE, DES ANNÉES 1950 À NOS JOURS	
Chapitre 1. De la polyculture-polyélevage au « moule à veau »	26
Une révolution agricole en devenir, de la fin du XVIII ^e siècle au milieu du XIX ^e	26
Diminution de la part de la polyculture-élevage et spécialisation précoce vers l'élevage bovin allaitant entre les années 1850 et 1950	29
Des systèmes de production relativement diversifiés où la majorité des bovins part maigre (1950-1960)	32
Du châtron au broutard (1960-1980).....	35
Tout miser sur le broutard (1980-2000)	39
Des broutards préparés à l'italienne (de 2000 à nos jours)	42
Conclusion.....	44
Chapitre 2. Du piécé au mineraï, la filière viande bovine s'industrialise	46
Du piécé au steak haché : vers une consommation de masse	46
La viande devient un produit « fordiste »	50
Des intermédiaires sommés de se regrouper.....	53
Conclusion.....	58
Chapitre 3. Soixante-dix ans de course aux vêlages.....	60
Une première croissance du nombre de vaches par travailleur (1950-1960).....	61
Un important raccourcissement du processus de production (1960-1980)	63
Poursuite de l'accroissement du nombre de vaches à la reproduction et alourdissement d'une partie des produits (1980-2000)	65
Dépasser la pointe de travail limitante des vêlages (de 2000 à nos jours)	68

Soixante-dix ans d'accroissement du nombre de vaches par travailleur : une illustration à partir du cas de l'Autunois et du Bazois	70
Conclusion.....	71
Chapitre 4. Une hausse des volumes qui s'est faite au détriment de la valeur ajoutée.....	75
Un rapport de prix très favorable qui incite à accroître la production (1950-1972)	76
Les débuts d'une crise marquée par l'érosion de la valeur ajoutée (1972-1992).....	78
La valeur ajoutée nette par travailleur devient négative (1992 à nos jours).....	81
Conclusion.....	83
Conclusion de la première partie.....	85
PARTIE 2	
UNE CRISE PROFONDE	
Chapitre 5. Quand le travail ne paye plus.....	88
Quatre types d'exploitations ayant maximisé le nombre de vêlages par unité de travail.....	90
D'importantes difficultés économiques.....	92
Conclusion.....	98
Chapitre 6. L'humain et la nature, victimes de la course aux vêlages.....	99
L'élevage bovin allaitant à la fois responsable et victime de préjudices environnementaux.....	99
Une crise sociale silencieuse, mais bien réelle.....	103
Conclusion.....	107
Chapitre 7. Le crépuscule ?.....	109
Des politiques agricoles et de marché qui s'écartent progressivement du soutien à la course aux vêlages.....	109
Une décapitalisation récente et conséquente	116
Une course aux vêlages qui se heurte à des limites techniques, organisationnelles et économiques	117
Conclusion.....	119
Conclusion de la deuxième partie.....	120

PARTIE 3
QUELLES VOIES – OU VOIX – POUR SORTIR DE LA CRISE ?

Chapitre 8. S'extraire du « moule à veau »	122
Engraisser tout ou partie des bovins nés sur l'exploitation	122
Démarrer une seconde production animale ou végétale	125

Tirer une meilleure valorisation de bovins vendus maigres.....	133
Des résultats en demi-teinte	136
Conclusion.....	142
Chapitre 9. S'unir pour agir	143
Répondre à la demande locale	143
S'orienter vers un marché de niche	149
Patrimonialiser l'élevage bovin allaitant	153
Conclusion.....	157
Chapitre 10. Ouvrir le champ des possibles	158
Renouer avec les grands principes de l'agroécologie.....	158
Réaffirmer la place du collectif au sein de filières et de réseaux à taille humaine.....	164
Créer les conditions politiques d'un changement de paradigme.....	167
Conclusion.....	172
Conclusion générale.....	173
Malgré la hausse du prix des bovins, l'élevage charolais traverse une crise économique structurelle.....	173
La crise de l'élevage charolais n'est pas qu'économique, elle est plurifactorielle.....	174
Des issues à la crise qui se heurtent à de nombreux verrouillages sociotechniques ..	175
Quel avenir pour l'élevage charolais?	176
Postface	180
Bibliographie	184
Liste des abréviations.....	193
Remerciements	195

On arrive à compliquer à souhait les images qu'on se donne du monde des nombres et des figures. C'est d'abord un monde fixe. Puis avec les inconnues, un monde à problèmes. On y introduit les mobiles, un, plusieurs, des valeurs variables, des paramètres... Alors, peu à peu, tout commence à glisser, à bouger, à fuir dans tous les sens... On s'y ferait. Mais avec les êtres humains, il y a trop de facteurs obéissant à des lois fantasques, suivant des courbes folles...

Louis Aragon, *Les Voyageurs de l'impériale* (1942), éditions Gallimard, p. 114.

Préface

Qui n'a pas été séduit en traversant les vertes collines du Bassin charolais par ce paysage de prairies bordées de haies, qui s'étend à perte de vue, notamment dans le Brionnais, par la tranquillité apparente des troupeaux qui y pâturent ou chôment, du moins à la belle saison, à l'ombre des chênes qui ponctuent ces paysages ? Et à y regarder de plus près, comment ne pas trouver exemplaire cet élevage allaitant à l'herbe – les bêtes sont à l'herbe huit mois sur douze, si pas davantage – peu consommateur, en apparence au moins, de tourteau de soja importé du Brésil, de maïs irrigué, d'énergie fossile, de pesticides de synthèse et d'engrais azoté ; un élevage certes émetteur de gaz à effet de serre, mais constituant aussi un important capteur de carbone grâce aux prairies sur lesquelles il repose et garantissant une biodiversité en partie préservée grâce à la place des prairies permanentes et des haies maintenues ; un mode d'élevage finalement assez proche de ce qu'un consommateur citoyen, désireux de choisir ce qu'il mange, trouverait conforme à un modèle agricole désirable, proche de l'agroécologie ?

Une noria saisonnière de camions approvisionne pourtant ces élevages en granulés riches de protéines en provenance d'autres régions, en paille de moins en moins produite sur place, mais dont les besoins ont considérablement augmenté avec la généralisation des stabulations paillées, tandis qu'une autre noria de véhicules traverse les Alpes, chargée de broutards destinés à l'engraissement à l'auge dans la plaine du Pô, loin des vertes prairies du Bassin charolais. Quant aux animaux « finis » sur place, surtout des vaches de réforme et une partie des génisses, ils constituent le « gisement » d'une industrie de plus en plus concentrée, matière première pourtant techniquement traçable, mais en grande partie, et de plus en plus, noyée dans du « haché » indifférencié. Le paysage herbagé du Bassin charolais ne serait-il pas en dernière analyse que le simple maillon d'un système agroalimentaire mondialisé beaucoup moins vertueux qu'il n'y paraît ? Et n'est-il pas lui aussi très fragile au regard du changement climatique, qui, lorsque les prairies sont grillées par les sécheresses estivales, impose de plus en plus fréquemment d'affourager les animaux à la pâture, en plein été ?

En matière économique et sociale, le « système charolais » est aussi bien fragile : de moins en moins d'éleveurs à la tête d'exploitations de plus en plus grandes dans des campagnes dépeuplées, une moyenne d'âge des éleveuses et des éleveurs qui ne cesse de croître alors même que la relève n'est pas toujours assurée, un isolement croissant souvent mal vécu, et le sentiment si fréquent, surtout devant le petit écran, d'être montré du doigt par celles et ceux qui vivent en ville ou dans leur résidence secondaire, mais qui s'érigent parfois en donneurs de leçons, si éloignés qu'ils sont pourtant des réalités du terrain... Et bien que les revenus dégagés par l'élevage ne soient pas aussi dérisoires que certains responsables professionnels voudraient le faire croire, ils restent largement inférieurs à ceux obtenus dans d'autres productions et surtout bien modestes au regard du temps passé aux soins des bêtes, à la constitution des stocks fourragers pour l'hiver, à la surveillance des vélages en hiver. Pis, ce n'est plus

la production elle-même qui permet de vivre de l'élevage, mais bien uniquement les subventions publiques, par le truchement complexe des différentes aides nationales et européennes auxquelles les éleveurs et éleveuses ont droit. Depuis quelques années, c'est même le nombre de vaches allaitantes qui diminue, révélant une dynamique affirmée de décapitalisation.

Mais de tout cela, on ne parle guère, ou alors à voix basse, dans l'entre-soi des réunions professionnelles, rarement en dehors de ces cercles étroits. Une souffrance qui ne dit pas son nom... une souffrance silencieuse ? Ou une quasi-omerta plutôt, car en parler au-delà de ce premier cercle ne risquerait-il pas d'apporter de l'eau au moulin des détracteurs de l'élevage, de fragiliser le discours syndical dominant ?

Ce monde silencieux de l'élevage allaitant, Jonathan Dubrulle a su le faire sien. Par sa maîtrise technique d'une production complexe où tout se joue parfois dans les détails, par son empathie et sa capacité à établir un dialogue tout à la fois sincère et sans complaisance, J. Dubrulle s'est attiré la confiance et l'estime des très nombreux éleveurs et éleveuses qu'il a rencontrés, côtoyés, accompagnés. C'est au cours de ces entretiens approfondis, au pré, au coin de la « stabu », à la cuisine ou au salon, que J. Dubrulle a peu à peu réussi à dénouer l'écheveau entremêlé de la crise du système charolais. Interroger, écouter, relancer, laisser les silences parler à leur tour, ouvrir, dénouer, tenter de comprendre, dire les choses sans complaisance ni jugement de valeur.

J. Dubrulle retrace dans ce livre la trajectoire historique du système agraire charolais. La vocation herbagère et l'orientation vers l'élevage bovin allaitant sont ici précoces. Mais cette spécialisation précoce est encore bien incomplète au milieu du siècle dernier. Bien qu'orientée vers la production d'animaux à viande, la polyculture-élevage domine encore très largement, entre la multiplicité des élevages (il n'y a pas que des vaches à l'écurie !) et le maintien d'importantes surfaces en culture. Par ailleurs, en dehors des plus grands domaines et des exploitations aux mains des engrangeurs du noyau brionnais bien connu pour ses prairies d'embouche, la plupart des animaux produits quittent l'exploitation maigres, quoique plus âgés qu'aujourd'hui (châtrons, génisses), et sont engrangés dans d'autres régions françaises plus propices à l'engraissement à l'auge, le Bassin parisien, ou le nord de la France, par exemple. Puis, alors que s'affirme, dès les années 1970, la demande italienne en broutards dans un contexte d'infléchissement du prix du « gras », les éleveurs du Bassin charolais renoncent peu à peu aux châtrons pour vendre les animaux de plus en plus jeunes, caser davantage de mères dans les bâtiments et produire de plus en plus de veaux. Et il faudra très vite produire des broutards « alourdis », pesant vif 400 kg, conformes aux exigences des engrangeurs italiens ; et, pour cela, réaliser de lourds investissements pour être en mesure d'avancer les vêlages (stabulation libre) et pouvoir ainsi mettre sur le marché dès l'automne les animaux demandés, non sans les avoir alourdis au pâturage en augmentant les rations de granulés distribués, parfois à volonté, accroissant ainsi considérablement les coûts...

J. Dubrulle nous explique ainsi comment, dans un mouvement sans fin apparente d'accroissement de la taille du troupeau, mais surtout du nombre de vaches reproductrices et donc du nombre de vêlages par travailleur – mouvement encouragé par les choix faits en matière de politique agricole –, les éleveurs et éleveuses du Bassin charolais ont cru, ou fait semblant de croire, pouvoir transformer leurs vaches en « moules à veau » : produire le plus possible de broutards, une course aux vêlages, dans une sorte

de fuite en avant sans fin. Il démontre comment malgré l'augmentation continue de la superficie/actif et l'accroissement régulier du nombre d'animaux produits par travailleur, la valeur ajoutée de ces exploitations n'a cessé de diminuer depuis le milieu des années soixante-dix, au rythme de la dégradation du rapport de prix entre celui de la viande bovine et celui des coûts (intrants, équipements), au point d'être aujourd'hui très souvent négative. Il met en évidence enfin le fait que, par-delà les progrès techniques réalisés, un plafond de verre semble bien se dessiner à l'accroissement du nombre de vêlages par travailleur, de sorte que se dessine à l'horizon le crépuscule d'une trajectoire plurigénérationnelle.

Alliant finesse d'analyse et capacité de synthèse, J. Dubrulle met en lumière les différentes facettes de cette crise systémique et l'enfermement sans issue apparente dont sont ici acteurs et victimes les gens de l'élevage. Mais il nous montre aussi les voies explorées ici ou là pour tenter de « s'extraire du moule à veau ». La « profession agricole » a souvent prôné l'engraissement (ne fallait-il pas créer davantage de valeur ajoutée et ainsi inverser la tendance ?), encouragé la « diversification » par l'ajout d'un atelier supplémentaire ou, plus récemment, d'un parc de panneaux photovoltaïques, encouragé encore et toujours l'agrandissement pour diminuer le chargement et « s'adapter » au changement climatique, autant de propositions qui, pour intéressantes qu'elles puissent être, ne modifient en rien la trajectoire de l'élevage naisseur. J. Dubrulle s'intéresse plutôt aux tentatives individuelles de modification des systèmes d'élevage nasseurs, tentatives parfois couronnées de succès, et aux initiatives collectives qui redonneraient espoir si les conditions nécessaires à leur élargissement se trouvaient un jour réunies.

Car l'élevage allaitant à l'herbe du Bassin charolais, et avec lui les élevages dont l'alimentation repose très largement sur l'herbe, n'est-il pas l'élevage « à viande » à sauvegarder en priorité ? N'est-ce pas celui qui, malgré tout, est capable de fixer du carbone dans les sols des prairies, garant du maintien d'une relative biodiversité et susceptible de produire une viande de qualité ? Mais comment réduire sa dépendance encore trop grande aux protéines achetées malgré la présence de légumineuses dans les prairies permanentes et temporaires ? Comment réduire les achats de paille à l'extérieur, comment accroître la production de valeur ajoutée sans pour autant tomber dans le piège de l'engraissement à l'auge ? Comment différencier de nouveau les bêtes produites et les piécés¹ de la découpe pour échapper à l'uniformisation par le bas du haché, tout en offrant une viande de qualité abordable au consommateur ? Et comment redonner un sens au métier de naisseur, alors que ces derniers sont si peu entendus ou même reconnus par leur savoir-faire, au-delà de leur capacité à fournir en temps et en heure des lots aussi homogènes que possible de broutards ? Telles sont en quelques mots les questions redoutables auxquelles J. Dubrulle tente de répondre dans cet ouvrage, avec mesure et rigueur, et avec la modestie du chercheur qui cherche à comprendre ce que les gens font, en leur redonnant d'abord la parole.

Hubert Cochet
Professeur d'agriculture comparée
AgroParisTech

1. Morceaux de viande vendus à la découpe.

Introduction

► Derrière une race et des paysages emblématiques, une production en crise

Contrée herbagère du nord du Massif central, le Bassin charolais² fait partie des principales régions d'élevage bovin allaitant françaises et européennes. Berceau de la race charolaise, il forme, avec le Bassin limousin, une vaste aire allaitante tournée vers la production de bovins maigres (figure 0.1). Ces paysages prairiaux apparaissent à bien des égards comme particulièrement vertueux sur le plan environnemental. En effet, la persistance d'un maillage bocager dense offre un habitat de préférence pour les animaux sauvages, notamment l'avifaune (Notteghem, 1987). La prédominance de prairies permanentes contribue quant à elle au stockage d'importantes quantités de carbone (Van der Ploeg *et al.*, 2019) et abrite une riche biodiversité (Granval *et al.*, 2000). Reposant sur l'herbe pâturee et récoltée, les pratiques d'élevage rencontrées

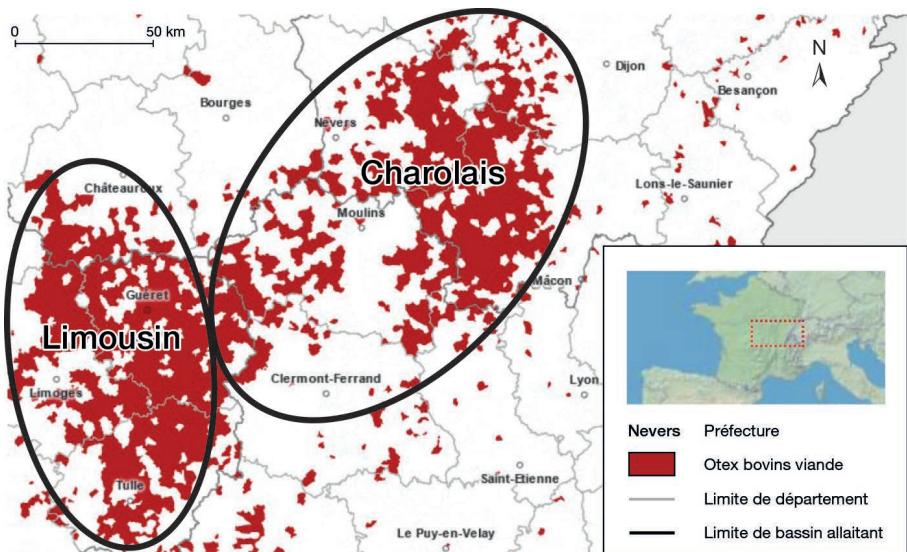


Figure 0.1. Localisation du Charolais au sein de l'aire allaitante du nord du Massif central.
Fond de carte : Agreste, recensement agricole 2020.

Otex : orientation technico-économique des exploitations.

2. On parlera de Bassin charolais ou de Charolais pour désigner le même ensemble géographique, à savoir le bassin allaitant. Cette orthographe diffère du Charollais, qui désigne la petite région agricole située au sud-ouest de la Saône-et-Loire autour de la ville de Charolles. À noter que la race charolaise désigne les bovins, et la charollaise, les ovins.

dans le Charolais se caractérisent par de faibles apports d'engrais minéraux et de produits phytosanitaires (Solagro, 2023). Cette place centrale du pâturage contribue au maintien de paysages ouverts, offrant une diversité de milieux et d'habitats. Herbivore valorisant particulièrement bien les fourrages grossiers, la vache allaitante demande généralement de moindres besoins alimentaires qu'une vache laitière, d'où une plus faible place des fourrages fermentés et des achats d'aliments dans la ration.

À première vue, ce tableau pourrait être qualifié «d'agroécologique», au sens où l'entend par exemple Olivier de Schutter, ancien rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation à l'Organisation des Nations unies, qui voit l'agroécologie comme un moyen «d'améliorer les systèmes agricoles en imitant les processus naturels, créant ainsi des interactions et synergies biologiques bénéfiques entre les composantes de l'agroécosystème» (de Schutter, 2010). Ces paysages herbagers et bocagers respirent en effet une certaine «harmonie» entre élevage et environnement, en témoigne la volonté d'inscrire le paysage culturel évolutif vivant de l'élevage charolais au patrimoine mondial de l'humanité ou la présence d'une appellation d'origine protégée (AOP) reconnaissant l'engraissement de bovins à base d'herbe pâturee. De nombreux auteurs ont d'ailleurs reconnu les vertus environnementales de l'élevage herbager (voir par exemple Lherm, 2008; Pfimlin *et al.*, 2009; Garambois, 2011).

Et pourtant, la situation n'est pas aussi idyllique qu'elle en a l'air. L'impact environnemental globalement positif de l'élevage charolais mérite en effet d'être nuancé. En effet, le cycle de vie d'un bovin né dans le Bassin charolais, à l'image d'un brouillard³ vendu entre 6 et 14 mois, se termine souvent dans une région d'engraissement, notamment dans le nord de l'Italie, où il sera fini à l'auge à base d'ensilage de maïs et de tourteau. Avec près de 3,5 millions de vaches allaitantes en 2023, la France détient le premier cheptel européen devant l'Espagne (2,1 millions de têtes) et l'Irlande (0,9 million d'individus). Ces effectifs importants permettent aux éleveurs français d'exporter plus d'un million de brouillards par an, dont 80% en direction de l'Italie (Institut de l'élevage, 2023a). Ainsi, cette division du travail entre régions de naissance et d'engraissement contribue à l'exportation d'émissions de gaz à effet de serre et d'effluents d'élevage en dehors du Bassin charolais, par exemple dans la plaine du Pô (Institut de l'élevage, 2020). Outre l'impact de l'élevage charolais sur le dérèglement climatique se pose aussi la nécessaire question de l'adaptation des pratiques d'élevage, notamment pour faire face à des sécheresses de plus en plus fréquentes.

Toutefois, à l'instar d'auteurs tels que Miguel Altieri (1989) ou Stephen Gliessman (2018), l'agroécologie ne se limite pas aux seuls impacts environnementaux des activités agricoles. Elle intègre aussi des éléments relatifs à leur durabilité socio-économique, en portant une attention particulière aux rapports sociaux de production et d'échange à l'œuvre. Complétons donc ces limites environnementales par une lecture socio-économique. Si l'on tente de s'extirper quelques instants d'une conjoncture *a priori* très favorable, avec un quasi-doublement du prix du brouillard entre 2022 et le premier semestre 2025, l'élevage bovin allaitant charolais se caractérise néanmoins par de maigres performances économiques. Il ne dégage en effet que de faibles montants de valeur ajoutée (Veyset *et al.*, 2015), rendant le revenu des éleveurs totalement dépendant des soutiens publics (Chatellier *et al.*, 2021). Du fait d'une faible création de richesse et de cycles longs de rotation du capital, l'efficacité de ce dernier

3. Voir l'encadré 0.1 et la figure 0.5 pour une définition des différents types de bovins.

est relativement faible, d'autant plus que, comparativement à d'autres productions, le stock de capital immobilisé est important (Piet, 2019). À cela s'ajoutent de vrais enjeux sociaux, notamment le défi du renouvellement des générations d'éleveurs, quand plus de la moitié des producteurs de bovins allaitants français sont âgés de 50 ans et plus (Depeyrot *et al.*, 2023). La diminution de l'emploi agricole et la concentration des unités de production renforcent l'isolement professionnel et social. Par ailleurs, les discours critiques sur la consommation de viande, pour des raisons sanitaires, environnementales ou éthiques, remettent en cause le sens que les éleveurs donnent à leur travail (Fostier, 2019).

Ces grandes difficultés ne sont pas l'apanage du seul Bassin charolais. Nombre d'entre elles concernent de nombreux producteurs de bovins viande français, mais aussi européens. Ainsi, le vieillissement des éleveurs de bovins allaitants irlandais et leurs difficultés à transmettre les outils de production ont été mis en évidence par Brock *et al.* (2022). Dans les Pyrénées espagnoles, Muñoz-Ulecia *et al.* (2021) insistent sur la très forte dépendance de l'élevage bovin allaitant vis-à-vis des soutiens publics. À travers le cas de cette région herbagère ont également été montrés l'impact du changement climatique sur l'autonomie alimentaire des cheptels bovins et les conséquences économiques qui en découlent (Muñoz-Ulecia *et al.*, 2023). À une échelle plus globale, Vincent Chatellier et Pierre Dupraz (2019) font état du poids des consommations intermédiaires⁴ de la filière viande bovine européenne, dont le montant dépasse celui des exploitations d'élevage bovin laitier.

Toutefois, il serait hasardeux et peu précis de généraliser ces résultats à toutes les régions d'élevage bovin allaitant. Celles-ci possèdent leur lot de spécificités. D'abord, la mise en œuvre de plans stratégiques nationaux (PSN) acte une renationalisation partielle de la politique agricole commune (PAC), avec d'importantes différences dans le type de soutien public et dans leurs modalités d'attribution entre États membres. La France a par exemple fait le choix de maintenir un taux de couplage élevé dans la programmation 2023-2027, avec des montants importants alloués à l'élevage bovin. *A contrario*, l'Allemagne, les Pays-Bas ou l'Irlande privilégient au maximum le découplage (Institut de l'élevage, 2022). Le type de produit bovin peut également fortement varier d'un pays à un autre. À titre d'illustration, les éleveurs irlandais produisent encore beaucoup de bœufs et pratiquent fréquemment le croisement (Institut de l'élevage, 2021a), alors que cette production a été peu à peu abandonnée en France où la conduite en race pure reste majoritaire. De même, les dynamiques commerciales propres à chaque pays producteur comportent des caractéristiques bien différentes. Comme nous l'avons écrit, l'Italie constitue un débouché de prédilection pour les broutards français et représente la majorité des exportations nationales. Ce n'est pas le cas de l'Espagne, qui a relativement diversifié ses destinations à l'export (en volume), avec un relatif équilibre entre pays importateurs de bovins espagnols (Institut de l'élevage, 2023a).

À l'échelle nationale, les différences entre bassins allaitants sont également notables. Elles relèvent notamment des caractéristiques des produits finis, qu'il s'agisse de la race, de l'âge et du poids de vente, de la proportion d'animaux finis ou encore des démarches de reconnaissance de la qualité et de l'origine. De même, d'une région allaitante à une autre, les modalités sociales d'accès aux ressources varient, déterminées à

4. Ensemble des moyens de production totalement consommés à l'issue du processus de production.

la fois par les conditions de milieu (type de substrat, organisation du relief et du réseau hydrographique, etc.) et par la différenciation économique et sociale locale entre les unités de production agricoles. Ajoutons à cela qu'en France les modalités de structuration de ce que l'économiste Gilles Allaire nomme « l'appareil professionnel » (agences publiques et professionnelles, coopératives, etc.) se sont principalement effectuées à l'échelle départementale (Allaire, 1996). Ces spécificités locales incitent à raisonner à l'échelle mésorégionale, espace fonctionnel situé entre la localité et l'État (Cole, 2011) pour appréhender les dynamiques agraires d'une production donnée.

► Faire de cette grave crise un objet d'étude : *modus operandi*

Ces raisons ont donc motivé le choix du Bassin charolais, tout en ayant conscience que cet ensemble ne fonctionne pas en vase clos et se situe au carrefour de nombreuses interactions, que celles-ci soient micro ou suprarégionales. Afin de comprendre et d'expliquer ces relations complexes, relevant de diverses échelles d'analyse, le concept de système agraire revêt un certain intérêt. Cet outil intellectuel permet notamment de faire le lien entre les processus de production agricole et les rapports sociaux de production et d'échange dans lesquels ces derniers sont enchaînés, cela de la parcelle ou de l'animal à l'échelle suprarégionale, voire supranationale (Mazoyer, 1987; Cochet, 2011). Ainsi, raisonner le Bassin charolais en tant que système agraire est un moyen d'opérer une analyse multiscalaire pour identifier et comprendre les principales évolutions de l'élevage bovin allaitant de cette mésorégion.

Ces dernières décennies, les dynamiques agraires contemporaines du Charolais ont fait l'objet de nombreux travaux. Dans les années 1960, dans sa thèse de doctorat en géographie, Jacqueline Bonnamour (1966) fait déjà état des difficultés économiques des éleveurs morvandiaux, avec un recours à la pluriactivité souvent nécessaire pour subvenir aux besoins de la famille. Ce fut ensuite au tour d'agronomes et d'agro-économistes de s'emparer de la question. Quelques années plus tard, en 1972, Henri Le Stum consacre sa thèse de doctorat en agriculture comparée au Charollais, s'intéressant notamment aux conditions de développement du maïs fourrage dans une région où prédomine la prairie permanente. Dans les années 1970, plusieurs rapports dirigés par Marcel Mazoyer étudient l'élevage bovin allaitant nivernais, dans un contexte où la Communauté économique européenne (CEE) se préoccupe du devenir de l'élevage dans les zones « intermédiaires » (par exemple Richmann *et al.*, n.d.). Dans le même temps, l'Omnium, groupe de recherches en économie de l'École nationale supérieure des industries agroalimentaires (Ensia) de Massy, produisait divers rapports sur les conditions de réalisation d'une industrialisation de l'élevage charolais (Omnium, 1972). La décennie suivante fut marquée par les travaux de l'économiste dijonnais Jean Cavailhès, qui mit en évidence les multiples verrouillages auxquels se heurte l'élevage bovin allaitant dans l'Auxois, petite région du sud de la Côte-d'Or (Cavailhès, 1986), mais aussi à l'échelle du Bassin charolais (Cavailhès, 1989) en s'appuyant sur des statistiques agricoles. L'économiste Michel Blanc fit de même en s'intéressant au Nivernais (Blanc, 1977). Le flambeau a ensuite été repris par les zootechniciens et économistes de l'Inra de Theix (Puy-de-Dôme), grâce au suivi plurianuel de résultats comptables d'éleveurs charolais de la Saône-et-Loire, de la Nièvre, de l'Allier, du Puy-de-Dôme et du Cher. Ces travaux, menés par quelques figures tutélaires comme Gilbert Liénard ou Michel Lherm, ont été poursuivis jusqu'au milieu des années 2010

par des continuateurs tels que Patrick Veysset, aujourd’hui animateur de l’équipe Comète à l’UMR Herbivores. Entre-temps, en 2001, Béatrice Degrange soutenait sa thèse de doctorat de sociologie à l’université Lyon-II, portant sur la redéfinition des identités professionnelles des éleveurs charolais à partir d’entretiens menés avec des producteurs (Degrange, 2001). Soulignons également les travaux menés auprès d’éleveurs de bovins allaitants saône-et-loiriens par Sandrine Petit, géographe au Cesaer (INRAE), qui s’est notamment intéressée à la manipulation des bovins (Petit, 2018) ou à la précarisation des éleveurs face aux effets du changement climatique (Petit *et al.*, 2023). À cela s’ajoutent les travaux de l’historienne Dominique Fayard sur l’histoire du commerce de bovins dans le Brionnais et le Charollais (Fayard, 2011, 2013a, 2013b et 2014), sur la finition de bovins à l’herbe dans ces mêmes régions (Fayard, 2013a et 2013b) ou sur la patrimonialisation de l’élevage bovin allaitant dans le Brionnais (Fayard, 2016 et 2023). Enfin, depuis 2010, le Bassin charolais a fait l’objet d’exercices pédagogiques encadrés par l’équipe de l’UFR Agriculture Comparée d’AgroParisTech, avec quatre diagnostics agroéconomiques menés par des groupes d’étudiants (AgroParisTech, 2010, 2015, 2018 et 2024) et deux mémoires de fin d’études de master 2 (Charlot et Virely, 2019 ; De Clercq et Adhémar, 2020).

Toutefois, ces nombreux travaux ne permettent pas forcément d’expliquer l’origine des difficultés économiques, sociales et environnementales vécues par les éleveurs charolais. Les travaux de Jean Cavaillès et ceux menés par les chercheurs de l’Inra de Theix, qui couvrent l’ensemble du Bassin charolais, sont certainement ceux qui se rapprochent le plus de cet objectif. Néanmoins, les premiers, publiés dans les années 1980, ne couvrent pas la période actuelle et abordent d’abord les aspects économiques, mais assez peu les éléments socio-environnementaux. De plus, ces résultats économiques se basent sur l’étude de données statistiques ou de documents comptables, où les aspects quantitatifs occupent une place plus importante que des éléments qualitatifs pouvant par exemple être recueillis auprès des témoins des évolutions contemporaines de l’élevage charolais. Quant aux travaux menés par les étudiants encadrés par les enseignants-chercheurs de l’UFR Agriculture Comparée, ces études, menées à une échelle micro et non mésorégionale, l’ont été dans un but plus pédagogique que scientifique.

Au regard des limites des travaux existants, l’analyse des dynamiques agraires du Charolais ne semble donc pas dénuée d’intérêt. Celles-ci ont donné lieu à la réalisation d’une thèse de doctorat d’agriculture comparée soutenue en octobre 2024 (Dubrulle, 2024a). Ces travaux, effectués sous la direction d’Hubert Cochet, professeur d’agriculture comparée à AgroParisTech, ont été réalisés au sein de l’UFR Agriculture Comparée, rattachée à l’UMR Prodig (AgroParisTech, CNRS, IRD, université Paris-I Panthéon-Sorbonne, université Paris Cité, Sorbonne Université), et financés par la Fondation de France.

Le lecteur pourrait raisonnablement s’interroger sur l’intérêt de cette publication puisque celle-ci, outre quelques actualisations de données, n’apporte guère de connaissances supplémentaires par rapport au manuscrit de thèse publié fin 2024. Loin l’idée de sombrer dans l’autoplégat pour allonger, de manière bien peu intègre, une liste de productions scientifiques, précisons que notre démarche est strictement animée par le désir d’œuvrer au transfert de résultats de recherche. Nous nous sommes donc essayé à un difficile exercice de synthèse, en résumant substantiellement notre propos

initial et en tentant de le présenter de manière accessible au plus grand nombre : scientifiques, praticiens de l'élevage charolais et profanes. Nous assumons donc d'avoir repris intégralement de nombreux passages tirés de notre manuscrit de thèse, tout en gardant la même rigueur dans la citation des autres travaux sur lesquels nous avons pu nous appuyer. De même, de nombreux développements méthodologiques, liés notamment aux données mobilisées, aux pratiques d'entretien et de modélisation ne figurent pas dans cet ouvrage. Ne nous reste qu'à inviter le lecteur désireux d'ouvrir la « boîte noire » du chercheur à se référer au manuscrit de thèse (Dubrulle, 2024a).

Ces précautions étant prises, assumons désormais le fait que cet ouvrage se base sur une recherche doctorale conduite de février 2021 à juin 2024, dont deux ans et demi passés sur le terrain. Compte tenu du temps imparti à cette recherche, celle-ci s'est portée sur une partie seulement du Bassin charolais, vaste région qui s'étend de la Bourgogne au Poitou. Selon Jean Cavaillès (1989) et Anne-Marie Dussol (2003), le Charolais s'étend sur près de vingt-huit petites régions agricoles localisées sur dix départements relevant de quatre anciennes régions administratives différentes. Nous avons donc recentré notre analyse sur le « noyau charolais⁵ » englobant l'ouest de la Saône-et-Loire et la majeure partie de la Nièvre (figure 0.2). Cet ensemble constitue en effet le « cœur de spécialisation » du Bassin charolais, là où l'orientation technico-économique des exploitations (Otex) « bovins viande » prédomine très largement (plus de huit exploitations sur dix) et où les surfaces fourragères dépassent 90 % de la surface agricole utile (SAU).

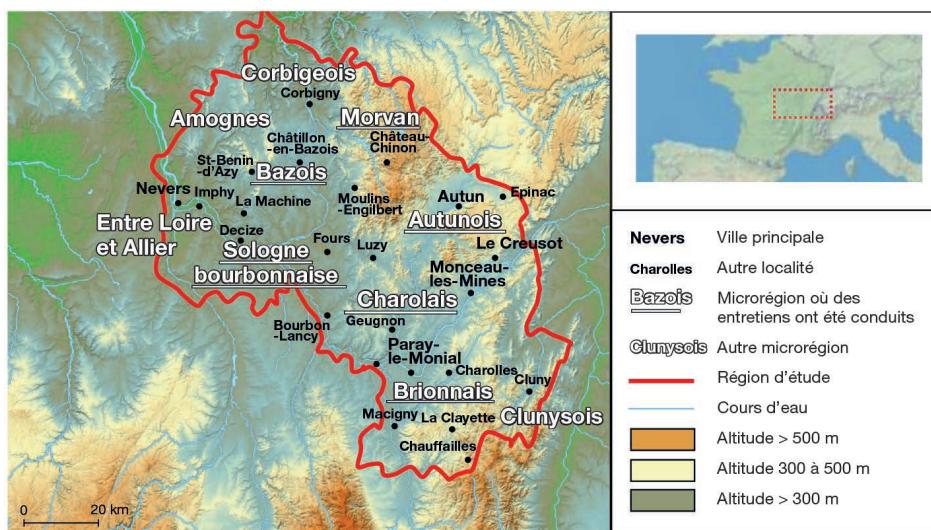


Figure 0.2. Principales localités et petites régions du noyau charolais saône-et-loirien et nivernais.
Source : auteur d'après fond de carte géoportail.fr.

Cette immersion de longue durée a permis de réaliser 252 entretiens semi-directifs auprès d'agriculteurs retraités et en activité, d'acteurs de la filière viande bovine et de responsables professionnels.

5. Dans la suite du texte, la mention de « noyau charolais » désigne donc notre région d'étude, soit une fraction du bassin allaitant éponyme.

L'agriculture comparée constitue le cadre théorique et méthodologique principal de notre étude. Cette discipline s'intéresse aux transformations de l'agriculture au moyen d'une approche holistique (les décisions des agriculteurs sont contraintes et déterminées par des facteurs socio-économiques), multiscalaire (ou raisonnement en « échelles emboîtées »), diachronique (soit une attention portée aux processus), matérialiste (s'intéressant davantage à la sphère de production qu'au monde des idées) et systémique (les éléments sont mis en relation entre eux et non décomposés en différents ensembles cloisonnés). En recueillant des discours sur des pratiques, complétés d'observations de faits et de gestes ou de visites d'infrastructures, l'agriculture comparée⁶ cherche à entrevoir ce qui fait la rationalité du producteur, ne perdant jamais de vue que les agriculteurs « ont des raisons de faire ce qu'ils font » (Osty, 1978).

Ce cadre théorique et méthodologique principal s'assortit d'autres champs complémentaires relevant principalement de l'économie, de la sociologie et des sciences agronomiques (figure 0.3).

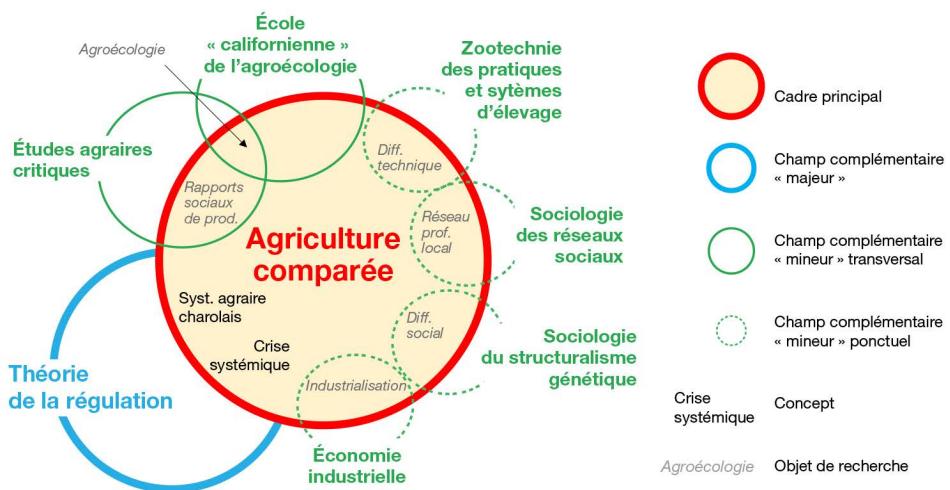


Figure 0.3. Représentation schématique du cadre théorique et conceptuel choisi.

Diff. : différenciation ; Prod. : production ; Prof. : professionnelle ; Syst. : système.

Cette démarche interdisciplinaire s'est, entre autres, employée à mobiliser les enseignements des économistes régulationnistes (Aglietta, 1981 ; Boyer, 1987 et 2004) sur lesquels nous nous étendrons succinctement. Ce choix n'est pas totalement anodin, puisque cette école de pensée économique comporte plusieurs proximités avec l'agriculture comparée, notamment l'intérêt porté aux crises et la lecture diachronique des faits économiques (Cochet, 2011). Les concepts de régime d'accumulation et de mode de régulation utilisés par les économistes régulationnistes s'avèrent d'un précieux secours pour lire les dynamiques agraires du Bassin charolais. À ce titre, Robert Boyer (1987) définit le régime d'accumulation comme un « ensemble de régularités assurant une progression générale et relativement cohérente de l'accumulation du capital » et nomme « système économique » la combinaison entre le régime d'accumulation et

6. Pour de plus amples développements sur l'agriculture comparée, on orientera le lecteur vers l'ouvrage de référence publié par Hubert Cochet en 2011.

le mode de régulation. Ce système économique, par ailleurs pétri de contradictions, est donc maintenu en état d'apparente stabilité par quelques «régularités», qui pour Boyer (2004) sont soutenues et pilotées par une conjonction de formes institutionnelles appartenant à la sphère du mode de régulation. Ces «codifications d'un ou plusieurs rapports sociaux fondamentaux» (Boyer, 1987) sont de différentes natures : forme et régime monétaire, forme du rapport salarial (type de moyens de production, forme de la division sociale du travail, déterminants du revenu salarial, mode de vie salarial, mode d'insertion dans la division internationale du travail), formes de la concurrence, forme d'adhésion au régime institutionnel ou encore formes de l'État (Boyer, 2004). Selon Michel Aglietta (1981), ces formes institutionnelles, non immuables et en constante évolution, sont à voir comme une «conjonction fragile de régulations partielles» de modes d'organisation visant à créer temporairement un état d'apparente stabilité du capitalisme, malgré ses contradictions internes.

Toutefois, à l'instar des travaux de Pierre Bartoli et Daniel Boulet (1990) portant sur la viticulture française, nous ferons le choix de la sphère sectorielle pour analyser les dynamiques d'accumulation du capital et ses modalités sociales de régulation (politiques agricoles et de marché, déterminants de la demande, modalités d'organisation et de représentation des producteurs, etc.). Notre propos possède donc certaines similitudes avec les approches «méso-régulationnistes» (Lamarche *et al.*, 2021) qui s'appliquent à une région donnée (ici le Bassin charolais) et à un secteur d'activité spécifique (l'élevage bovin allaitant). C'est en ce sens que le concept de système agraire a été complété d'apports empruntés aux économistes régulationnistes tels que nous les avons représentés dans la figure 0.4.

Fort de ces enseignements théoriques, nous poursuivons tout au long de cet ouvrage l'objectif de décrire et d'expliquer les difficultés vécues par les éleveurs charolais, dans ce qui ressemble à une crise profonde et complexe. Mais, si crise il y a, quelle serait sa nature? Son niveau d'intensité? Est-elle amenée à durer? Nous porterons également une attention particulière aux différentes voix, que celles-ci soient individuelles ou collectives, qui s'emploient à se détourner des processus qui ont placé les éleveurs charolais dans une impasse. Quelles sont donc les principales alternatives mises en œuvre? Quelles en sont les conditions de réalisation? Qui concernent-elles? Se heurtent-elles à des blocages? Si oui lesquels? Quels seraient les leviers de déverrouillage à actionner?

Ces multiples questions de recherche nous amènent à formuler la problématique suivante. Confronté à de nombreuses fragilités, le système agraire charolais a-t-il encore les moyens de fonctionner dans la durée ou est-il amené à se transformer en profondeur, dans la mesure où les conditions de réalisation nécessaires le permettent? Pour ce faire, nous nous appuierons sur le cas de la Saône-et-Loire et de la Nièvre, principaux départements d'élevage bovin allaitant du Bassin charolais. Nous centrerons notre analyse sur les dynamiques agraires récentes, caractéristiques de la révolution agricole contemporaine (Mazoyer et Roudart, 1997), soit de l'après-guerre à nos jours.

Nous formulerons l'hypothèse d'une crise systémique. Cette dernière ne serait pas conjoncturelle, mais structurelle, issue d'une trajectoire d'évolutions agraires caractérisée par de nombreuses contradictions qu'il nous faudra repérer et comprendre. De plus, au regard de ce que nous écrivions au début de cette introduction, la crise subie par les éleveurs charolais semble comporter diverses manifestations, d'ordre économique, mais également social et environnemental.

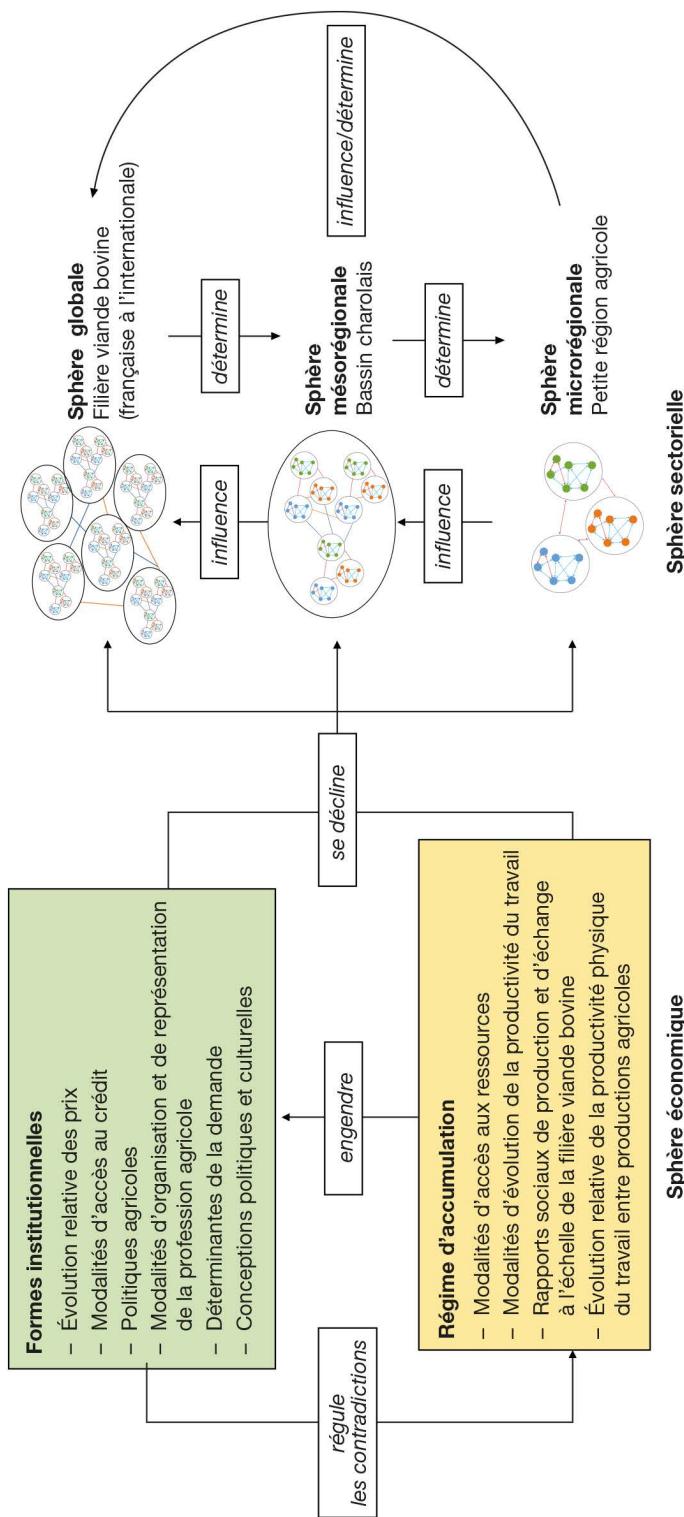


Figure 0.4. Caractéristiques et fonctionnement du système agraire charolais.

► Lire la crise du système agraire charolais

La première partie du présent ouvrage est consacrée à la construction historique du système agraire charolais. En effet, les difficultés rencontrées par les éleveurs découlent de transformations systémiques qui ont pris naissance dès la fin du XVIII^e siècle, bien que l'essentiel des développements concerne la période débutant des années 1950 à nos jours.

Le chapitre 1 s'intéresse à la trajectoire de spécialisation régionale vers l'élevage bovin allaitant, effectuée au détriment de la polyculture-polyélevage. Est également question de la standardisation, bien qu'incomplète, du type de produit vendu par les éleveurs, avec l'affirmation de la production de broutards, aux caractéristiques conformes aux attentes des engrangeurs, notamment ceux situés dans la plaine du Pô.

Si, à l'échelle de la production de bovins finis, la standardisation est encore incomplète, cela n'est guère le cas pour la viande bovine. C'est en ce sens que le chapitre 2 présente et explique le processus d'industrialisation de cette filière. L'avènement d'une consommation de masse constitue le moteur de cette trajectoire qui a engendré une massification des formes de distribution, de transformation et d'abattage, induisant également une importante concentration des agents commerciaux.

Après avoir mis en évidence les transformations de la filière, nous reviendrons à l'étude des principaux changements techniques effectués par les éleveurs charolais. L'objectif du chapitre 3 est de montrer que, des années 1950 à nos jours, l'actionnement d'une série de leviers techniques, au sein de combinaisons différencierées selon les modalités sociales d'accès aux ressources, a permis un important accroissement de la productivité physique du travail, marquée par une forte hausse du nombre de vaches allaitantes détenues par unité de travail.

En vue d'expliquer les facteurs économiques qui ont conduit à cette augmentation de la taille des cheptels, le chapitre 4 est consacré à l'analyse de la productivité économique du travail en élevage charolais, soit la valeur ajoutée nette créée par travailleur et par an. Son évolution constitue en effet une cause, mais aussi une conséquence de la hausse des ventes de bovins vifs par unité de travail.

Après cette partie relative aux dynamiques agraires contemporaines, une seconde partie traite quant à elle de la crise actuelle traversée par les éleveurs charolais.

Le chapitre 5 est consacré aux manifestations économiques de la crise, et complété par le chapitre 6 qui aborde ses manifestations socio-environnementales. Ces deux dimensions sont étroitement imbriquées et forment un système. En effet, au-delà de la très forte hausse des coûts de production et d'une totale dépendance aux soutiens publics, les évolutions de ces dernières décennies se manifestent par un certain nombre d'atteintes à l'environnement (malgré les services écosystémiques rendus par l'élevage bovin charolais) et par une relative dégradation des conditions de travail des producteurs.

À l'issue de la caractérisation de cette crise, le chapitre 7 s'intéresse à l'intensité de cette dernière, en présentant une série d'évolutions récentes, abouties ou naissantes, symptomatiques d'un système agraire charolais amené à se transformer en écho à l'importance des difficultés rencontrées par les éleveurs.

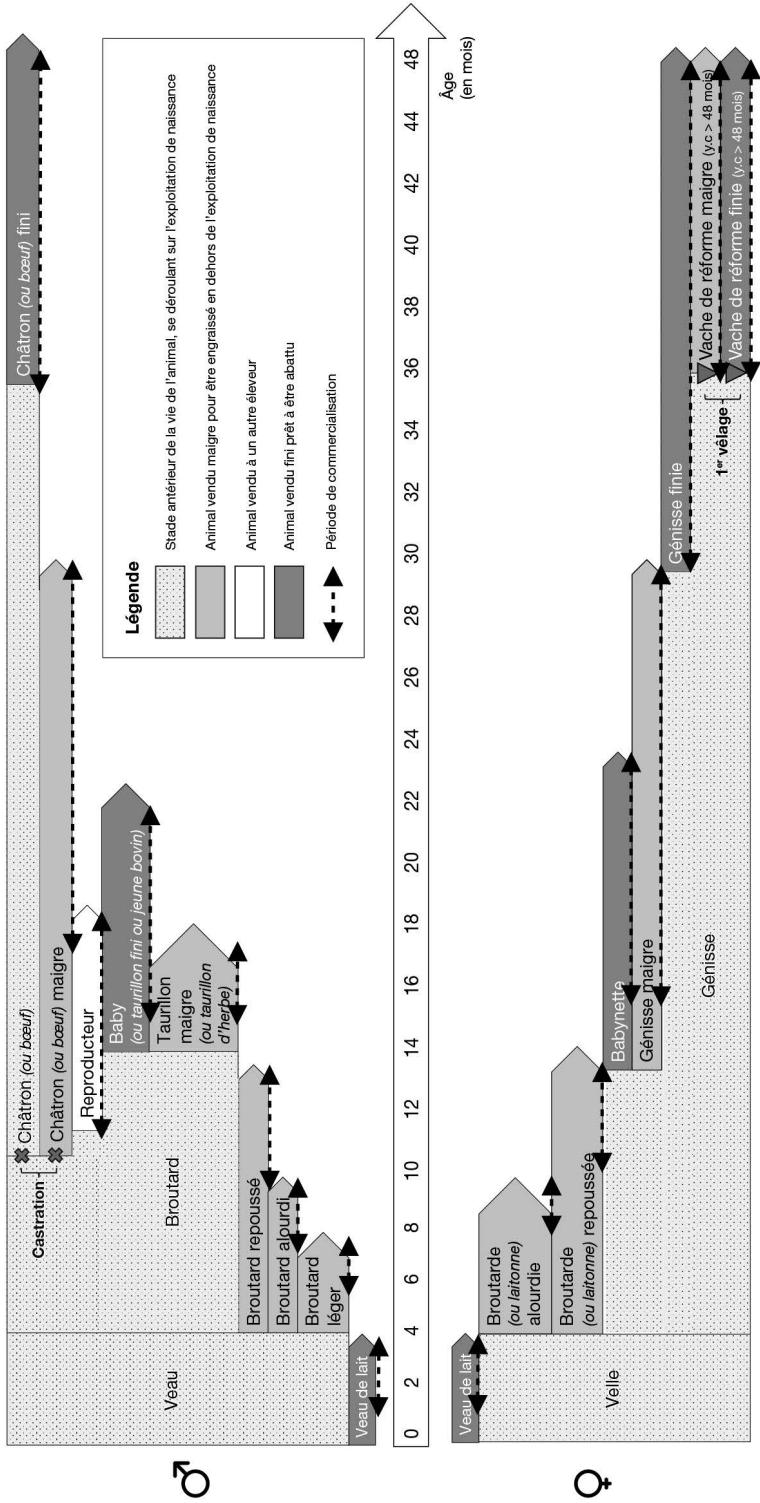


Figure 0.5. La grande diversité des produits bovins dans le Bassin charolais, des années 1950 à nos jours. Source : auteur, inspiré de DDT/DDPP et Maison du Charolais, 2010* et des entretiens conduits entre 2021 et 2023 avec des éleveurs de bovins allaitants de la Saône-et-Loire et de la Nièvre et des acteurs de la filière viande bovine.

* https://www.saone-et-loire.gouv.fr/contenu/téléchargement/26660/230955/file/37_SCHEMA_classification_et_destination_des_bovins_d_elevage_allaitants_en_S&L_2010.pdf. y compris.

Encadré 0.1. Caractéristiques des différents types d'animaux en élevage bovin allaitant charolais

Dans la mesure où l'élevage bovin allaitant comporte une grande variété de produits bovins et que les définitions de ceux-ci (parfois difficiles à distinguer) varient selon les interlocuteurs, les caractéristiques des types de bovins mentionnés dans cet ouvrage sont les suivantes :

1- Caractéristiques liées au sexe, à l'âge et à la destination

Broutard léger : bovin mâle n'ayant pas reçu de complémentation au pré, vendu maigre à 6-10 mois sitôt sevré.

Broutard alourdi : bovin mâle complémenté au pré, vendu maigre à 8-10 mois sitôt sevré.

Broutard repoussé : bovin mâle complémenté ou non au pré, vendu maigre à 10-14 mois après quelques mois passés en bâtiment après le sevrage.

Taurillon d'herbe (ou taurillon maigre) : bovin mâle vendu maigre à 15-18 mois et relâché une seconde saison au pré après un hiver passé en bâtiment.

Baby (ou jeune bovin ou taurillon fini) : bovin mâle vendu fini à 16-23 mois, engrassé en bâtiment.

Châtron (ou bœuf) : bovin mâle castré, vendu maigre au même âge que le taurillon d'herbe ou fini à 3-4 ans.

Reproducteur ou reproductrice : mâle ou femelle, vendus entre 12 et 18 mois comme taureau reproducteur ou génisse de renouvellement. Cet animal peut être inscrit à un livre généalogique comme le Herd Book Charolais (HBC), bien que ce ne soit pas toujours le cas.

Broutarde (ou laitonne) : bovin femelle, vendue maigre à moins de 14 mois.

Génisse maigre : bovin femelle, vendue maigre à 14-30 mois.

Génisse de boucherie : bovin femelle, vendue finie à plus de 30 mois.

Vache de réforme : vache en fin de carrière. Une vache maigre ou «fleurie» (stade semi-fini) sera destinée à l'engraissement, alors qu'une vache finie est vouée à l'abattage. Les plus connaisseurs distingueront la vache fleurie de la vache «rafraîchie», les deux étant vendues maigres, mais la seconde présentant une note d'état corporel moindre que la première.

Vache nourrice : vache mise à la reproduction.

2- Caractéristiques relatives à la conformation de la carcasse

Formé : adjectif caractérisant un bovin vendu maigre ou fini présentant une hypertrophie musculaire sur les parties situées à l'arrière de la carcasse.

Culard : hypertrophie musculaire plus prononcée que la bête formée.

Mulot : hypertrophie musculaire supérieure à la bête cularde.

Face à cette crise, la troisième et dernière partie présente et évalue les alternatives au mouvement général de maximisation du nombre de vaches allaitantes par travailleur. À chaque reprise, nous mentionnerons les facteurs expliquant la présence de ces démarches, ainsi que les conditions de réalisation requises et les blocages en place.

Le chapitre 8 aborde les alternatives observées à l'échelle des unités de production agricoles, avec des éleveurs qui, bien qu'orientés vers l'élevage naisseur, s'en détournent

partiellement, avec des logiques de fonctionnement qui ne visent pas forcément l'accroissement de la taille du cheptel reproducteur.

Après avoir discuté de ces actions mises en œuvre par des agents individuels, nous nous intéresserons, dans le chapitre 9, aux initiatives collectives de changement. Ces dernières ont toutes en commun de s'écartez du processus d'industrialisation des filières et de standardisation du produit fini.

Enfin, le dixième et dernier chapitre est consacré à la présentation d'une combinaison de propositions visant à ouvrir le champ des possibles d'une sortie de crise. Celles-ci seront expliquées, évaluées et discutées, afin de mettre en évidence les conditions de réalisation techniques, économiques ou encore politiques à réunir.

Partie 1

Aux origines de la crise, des années 1950 à nos jours

Dans cette partie, nous nous efforcerons de retracer la construction historique du système agraire charolais. Au regard des bouleversements techniques, organisationnels, politiques, économiques ou encore sociaux opérés depuis l'après-guerre, nous raisonnons sur le temps long de la révolution agricole contemporaine. Cette analyse historique a vocation à inscrire la période actuelle dans une trajectoire plus longue de développement agricole. Nous commencerons par montrer en quoi la Saône-et-Loire et la Nièvre ont fait l'objet d'une importante spécialisation régionale vers l'élevage bovin allaitant ainsi que d'une standardisation croissante de la production finale (chapitre 1). Nous montrerons ensuite que cette spécialisation et cette standardisation de la production ont été incitées, outre des facteurs économiques et politiques mentionnés dans le précédent chapitre, par une industrialisation croissante de la filière viande bovine (chapitre 2). Après ce chapitre relevant davantage de l'échelle nationale, nous discuterons des modalités d'accroissement de la productivité physique du travail (production annuelle, en quantités physiques, par unité de travail) en vue de comprendre comment les éleveurs charolais ont accru les volumes produits (chapitre 3). Enfin, nous nous intéresserons aux raisons qui ont conduit les éleveurs charolais à accroître la production de la sorte, et aux résultats économiques qui en ont découlé (chapitre 4).

Chapitre 1

De la polyculture-polyélevage au « moule à veau »

Le noyau charolais fit l'objet d'un processus précoce de spécialisation régionale vers l'élevage bovin allaitant, commencé dès la fin du XVIII^e siècle. Ce mouvement se caractérise par un abandon progressif de systèmes de production diversifiés basés sur la polyculture et le polyélevage, libérant ainsi du foncier, de la force de travail et du capital au profit de l'accroissement du nombre de vaches allaitantes par travailleur. En parallèle, cette dynamique s'est accompagnée d'une standardisation de la production finale, tendant vers la production de lots d'animaux aux caractéristiques les plus homogènes possibles, qu'il s'agisse de bovins maigres ou finis.

► Une révolution agricole en devenir, de la fin du XVIII^e siècle au milieu du XIX^e

C'est dans le Brionnais de la fin du XVIII^e siècle que s'opèrent les prémisses de la spécialisation vers l'élevage bovin allaitant. Au regard des systèmes agraires du reste de la France basés sur la polyculture et le polyélevage (Agulhon *et al.*, 1976), ce début de spécialisation régionale s'avère relativement précoce. Rapidement, ce mouvement atteint le reste du noyau charolais.

Progression des prairies dans une région de polyculture et début de l'embouche

Les prairies n'ont pas toujours occupé la place qui est la leur en ce début de XXI^e siècle. En effet, les surfaces cultivées s'étendent sur une part significative du noyau charolais jusqu'à la moitié du XIX^e siècle. Au début du XIX^e siècle, dans la petite région nivernaise de l'Entre Loire et Allier, les terres labourables occupent encore la moitié de la surface cadastrée, représentant elle-même environ les trois quarts de la surface totale (Boichard, 1965). Dans le Nivernais central, les deux tiers de l'assoulement des « petits cultivateurs » sont cultivés (Blanc, 1979). À la même époque, dans le Clunysois, les cultures représentent près de 40 % des assoulements, dont une moitié de blé (Degueurce, 1936).

Néanmoins, un processus de « couchage en herbe » s'amorce dès le XVII^e siècle dans le Brionnais (Fayard, 2013a) et s'amplifie au XVIII^e siècle (Michel, 2020). Cette avancée des prairies est liée au développement de l'embouche, activité d'achat de bovins maigres, engrangés à partir d'herbe pâturée, puis revendus prêts à être abattus. Ainsi, de profonds changements semblent à l'œuvre.

L'industrialisation « absorbe » de la main-d'œuvre agricole

La Saône-et-Loire et la Nièvre firent l'objet d'une industrialisation conséquente et précoce, non sans effet sur l'agriculture. À la fin du XVIII^e siècle, la Nièvre fait partie des principaux bassins de production sidérurgique français (Demangeon, 1921). L'industrialisation du noyau charolais s'accompagne simultanément d'un processus d'urbanisation, « corollaire du développement industriel » (Cavaillès, 1986). Cet exode rural vide peu à peu les campagnes de leur main-d'œuvre disponible. Entre 1846 et 1856, la population du Creusot passe de 6 300 à 13 400 habitants (Vigreux, 1990). Les cantons ruraux du Brionnais se dépeuplent au profit de centres urbains comme Paray-le-Monial ou Montceau-les-Mines (Fayard, 2014). Du fait de l'industrialisation du noyau charolais, l'élevage bovin s'est imposé comme une production moins intensive en travail que la polyculture-polyélevage. Comparé à l'élevage laitier (bovin ou caprin), l'élevage bovin allaitant demande un travail d'astreinte moindre, car le lait est destiné au veau, ce qui supprime la traite et la transformation beurrière ou fromagère. Aussi, du fait d'une alimentation fondée sur la prairie permanente, la quantité de travail allouée à la production fourragère est inférieure à la culture de céréales et de plantes sarclées.

Enclosure, grande propriété et importance du métayage

Des évolutions juridiques vont favoriser le processus de couchage en herbe décrit précédemment. En 1770 – soit vingt ans avant l'entrée en vigueur du Code rural – l'édit des États de Bourgogne permet le regroupement des fonds, la liberté de culture et la clôture des héritages dans le Brionnais et le Charollais (Fayard, 2013a). La terre est ainsi privatisée durant la totalité de l'année, sans période de vaine pâture relevant de droits collectifs. Ce droit de clôture se traduit par un processus « d'embocagement » qui s'étend du XVIII^e au XIX^e siècle (Notteghem, 1991 et 1996). Marqueur social et juridique, la haie permet aussi le parcage des bovins. Malgré l'important travail d'entretien hivernal de « plessage » et de « bouchage », visant à accroître leur densité (Fayard, 2013a), la haie diminue le travail d'astreinte dévolu à la surveillance des animaux.

Si la vaine pâture recule dans le sud de la Saône-et-Loire, cette partie du Charolais est surtout concernée par la petite propriété foncière. Toutefois, dans bien des contrées, c'est la grande propriété foncière qui domine. Celle-ci se retrouve surtout au nord-ouest de la Saône-et-Loire (Charollais, Autunois), en Sologne bourbonnaise ainsi que dans le Nivernais central. À titre d'exemple, plus de 80 % des propriétés des cantons de Toulon-sur-Arroux, Gueugnon et Issy-l'Évêque (Sologne bourbonnaise, Charollais) dépassent les 50 ha au milieu du XIX^e siècle (Lévêque, 1988). Côté nivernais, dans l'Entre Loire et Allier, la grande propriété foncière concerne plus de 70 % du territoire communal (Boichard, 1962). L'importance de la grande propriété foncière favorise le développement de l'élevage bovin allaitant, avec de vastes propriétés groupées, ainsi que des parcelles encloses et de grande dimension.

Cette grande propriété ouvre la porte au métayage. Contrairement au fermage, où le propriétaire apporte la terre et le fermier fournit capital et travail, le métayage se caractérise par un propriétaire qui possède la terre et une fraction importante de capital, notamment le « cheptel de fer », correspondant au cheptel (Leguai, 1949; Cochet, 2004). L'autre part est apportée par le métayer, en plus de la force de travail familiale ou salariée. Le produit brut et une partie des coûts de production se partagent à parts égales entre le propriétaire et le métayer, bien que de nombreuses variantes

locales soient en vigueur. Ces modalités de partage de la valeur entre propriétaire et métayer incitent à la spécialisation vers l'élevage bovin allaitant. Contrairement à la vente de grain ou de lait, le revenu monétaire issu d'animaux pesés avant d'être vendus se prête plus facilement au partage du produit entre propriétaire et métayer (de Farcy, 1951). Le cheptel vif est donc plus facilement contrôlable que la production de lait, surtout que de nombreux métayers, lésés par un partage de la valeur inéquitable, « trayaient les blanches et volaient les veaux⁷ » en vue de soutirer une fraction de valeur au propriétaire.

Développement de sociétés d'agriculture physiocrates

Sous l'impulsion de grands propriétaires aristocratiques ou bourgeois, plusieurs sociétés d'agriculture voient le jour durant la première moitié du XIX^e siècle, comme celles d'Autun (Vigreux, 1970), de Charolles et de Nevers (Lanier, 1975). Dans ces clubs, où règne l'entre-soi, les préceptes physiocrates sont de mise. À l'instar des thèses de l'économiste et médecin François Quesnay, la terre est vue comme l'unique source de richesse. La grande agriculture à salariés est promue, tout comme l'attachement à la propriété privée et la libre concurrence. Les sociétaires se lancent dans une véritable « agromania » (Lanier, 1975). Ils discutent et expérimentent des pratiques inspirées de ce qui se fait en Angleterre et en Allemagne (Vigreux, 1970), comme l'introduction de cultures fourragères dans les rotations en vue d'engraisser les animaux à l'étable ou la sélection raciale (Fayard, 2014).

L'élevage bovin allaitant, source de profits et de rentes

L'élevage bovin allaitant procure une source de revenus non négligeable pour la classe sociale dominante. Cette spécialisation répond à un besoin de bœufs de charroi pour l'industrie, notamment de race charolaise à la conformation requise pour ce type de travail (Cavailhès, 1989). De plus, l'urbanisation accroît la demande urbaine de viande bovine. Malgré l'élévation du niveau de vie, plus que l'augmentation de la consommation de viande par tête, c'est bien l'accroissement démographique qui tire la demande de viande bovine vers le haut (Durix, 2006). L'important réseau de foires du Brionnais et du Charollais permet l'approvisionnement des chevillards⁸ stéphanois et lyonnais (Fayard, 2014). Le développement du chemin de fer dès les années 1830 contribue au désenclavement des foires locales et offre la possibilité d'exporter (Fayard, 2014). À cette époque, les bovins finis peuvent ainsi satisfaire la demande des boucheries urbaines, tandis que les animaux maigres sont envoyés dans les régions betteravières pour y être engrangés (Cavailhès, 1986). Au-delà du gain généré par la vente de bovins, cette production permet la captation d'une rente foncière permise par une production demandant une importante superficie, ce qui n'est pas dénué d'intérêts pour les tenants de l'élite agraire charolaise.

De la fin du XVIII^e au milieu du XIX^e siècle, un ensemble de conditions sociales, juridiques, culturelles et économiques présage de profonds bouleversements agraires dans une région jusque-là dominée par la polyculture-élevage. La Révolution française a vu s'asseoir la grande propriété bourgeoise dans la majorité des microrégions de la

7. Naisseur retraité, interviewé le 27 avril 2022, à Moulins-Engilbert, dans la Nièvre.

8. Acheteurs de bovins finis, qui, après abattage, vendent les carcasses à des bouchers.

Nièvre et de la Saône-et-Loire. Dans les régions propices à l'embouche, la production marchande de viande bovine se développe et l'herbe gagne du terrain au détriment des cultures. Les quantités de travail incorporées dans l'agriculture diminuent, ce qui permet de libérer de la force de travail pour l'industrie. Ainsi, dans le Bassin charolais, la révolution agricole du XIX^e siècle emprunte certaines caractéristiques de la révolution agricole anglaise, s'éloignant partiellement des trajectoires observées dans le reste de la France, où prédominent la petite propriété foncière et l'accumulation au sein des unités de production agricoles.

► Diminution de la part de la polyculture-élevage et spécialisation précoce vers l'élevage bovin allaitant entre les années 1850 et 1950

La poursuite de l'industrialisation prolonge et accentue le développement de l'élevage bovin, sous fond de conjoncture économique favorable et de diffusion de nouvelles techniques. Se met progressivement en place une véritable économie régionale de l'élevage charolais.

Vers une division régionale du travail entre régions naisseuses et engrasseuses

L'élevage, auparavant vu comme un moyen de production au service des cultures (fumier, force de traction notamment), devient une activité à part entière. Les effectifs bovins augmentent fortement, tandis que le couchage en herbe se poursuit, bien que les cultures se maintiennent sur substrat granitique. Entre le début des années 1860 et le début des années 1880, le nombre de bovins progresse de 20 % dans la Nièvre et de 16 % en Saône-et-Loire, tandis qu'il reste stable pour le reste de la France (Cavaillès, 1989). Cette augmentation manifeste de la place des surfaces en herbe et de la taille des cheptels bovins induit un début de spécialisation régionale entre petites régions du noyau charolais.

Les régions argilo-calcaires (figures 1.1 et 1.2) telles que le nord du Brionnais et les dépressions pérиморvandelles (Auxois, Terre Plaine et Nivernais central) s'imposent comme des régions d'embouche et contribuent à faire du noyau charolais l'un des principaux bassins de production français de viande bovine à la fin du XIX^e siècle (Risse, 1994). Quant aux régions où les substrats granitiques et les formations sableuses prédominent (Clunysois, sud du Brionnais, reste du Charollais, Sologne bourbonnaise, Autunois, Morvan) (figure 1.1), celles-ci s'orientent vers la production d'animaux vendus maigres, dont une partie d'entre eux, notamment les génisses et les vaches de réforme, est engrangée dans les régions d'embouche. Une division du travail entre les régions de naissance et celles d'engraissement se met alors en place, amenant la géographe Jacqueline Bonnamour (1966) à parler, pour le cas du Morvan, de « symbiose Morvan-dépression périphérique ».

Des foires et des marchés se multiplient rapidement afin de mettre en relation les éleveurs naisseurs et les emboucheurs. Le Brionnais, haut lieu du commerce de bétail, passe de 73 foires à bestiaux en 1852 à 146 en 1897, et cela est sans compter les foires qui se tiennent dans quasiment tous les bourgs de l'ouest de la Saône-et-Loire et de l'est de la Nièvre (Fayard, 2011).

Anatomie d'une crise en élevage charolais

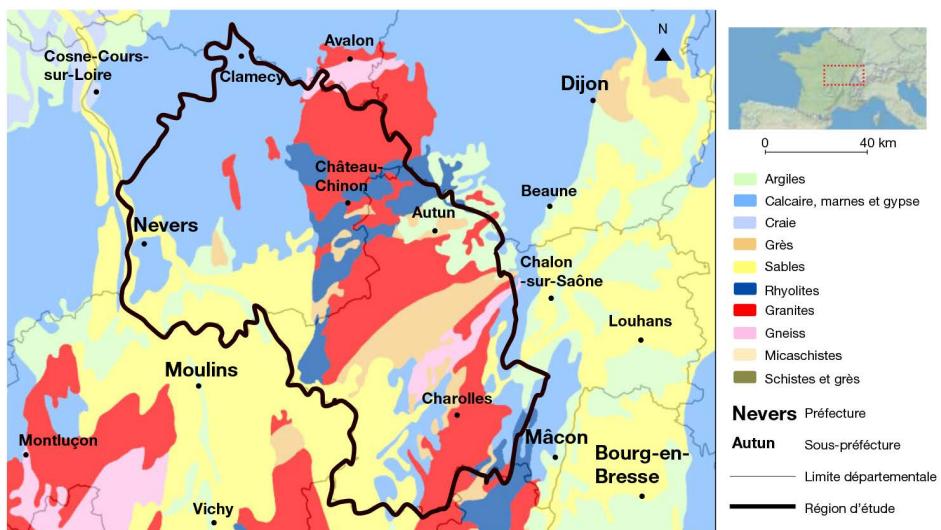


Figure 1.1. Carte géologique simplifiée du noyau charolais. Source : auteur, à partir d'un fond de carte du BRGM (brgm.fr).

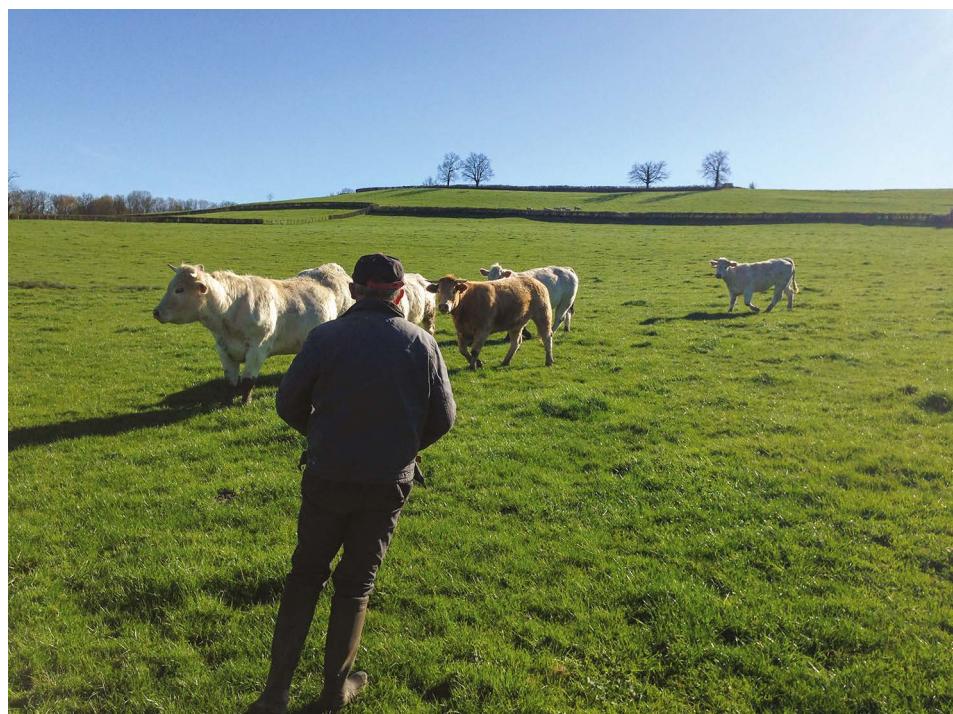


Figure 1.2. Éleveur et bêtes à l'embouche à Saint-Julien-de-Civry, Saône-et-Loire.

L'industrialisation modifie profondément la société charolaise

L'industrialisation se poursuit, prolongeant le processus d'exode rural entamé depuis le début du XIX^e siècle. La classe ouvrière se structure, bien qu'une partie n'ait pas totalement abandonné l'agriculture, élevant encore quelques bêtes et continuant d'exploiter quelques terres. Ces travailleurs prolétarisés (au sens où ils ne possèdent pas les moyens de production qu'ils mettent en mouvement) ou semi-prolétarisés (partiellement dépossédés de leurs moyens de production) vendent tout ou partie de leur force de travail aux maîtres d'industrie saône-et-loiriens et nivernais. Cette élite industrielle compose avec une élite agraire, constituée de négociants, sélectionneurs et « grands fermiers » (Cavailhès, 1989), ainsi que d'emboucheurs spécialisés, considérés comme des « notable[s] de la terre qui gagne[nt] bien [leur] vie en faisant un travail moins rude, plus noble » (Fayard, 2011). Ce groupe social dominant noue de nombreuses alliances formelles et informelles pour maintenir et faire fructifier les profits et les rentes permis par l'élevage bovin allaitant, et accompagne donc son développement.

Toutefois, la différenciation sociale en vigueur dans le noyau charolais du milieu XIX^e siècle au milieu XX^e siècle n'est pas binaire : elle ne se réduit pas à une opposition entre travailleurs prolétarisés et une élite agraire. S'ensuit une diversité de couches sociales, allant du petit propriétaire exploitant de l'Autunois (Lizet, 1993) ou du Morvan (Camena d'Almeida, 1910) à différentes couches de fermiers ou de métayers. Notons aussi la présence de cultivateurs-emboucheurs du Brionnais, engrasant des animaux sur des exploitations de polyculture-élevage, et de négociants pluriactifs (Fayard, 2014) ou de « petits sélectionneurs, valorisant une force de travail abondante sur une petite superficie » (Cavailhès, 1986).

Des prix élevés qui incitent à la production de viande bovine

L'industrialisation stimule également la demande en viande bovine, tirée par l'augmentation de la population urbaine, la croissance démographique et l'élévation du niveau de vie. Ainsi, la consommation de viande française passe de 18 kg/pers./an dans les années 1810 à 45 kg/pers./an un siècle plus tard (Risse, 1994). Cette forte demande engendre une importante hausse du prix de la viande de bœuf. Celle-ci double quasiment entre la fin des années 1850 et 1880 (Goujon, 1992 *in* Fayard, 2014). En parallèle, entre 1880 et 1895, le prix du blé baisse de plus de 20 % en France malgré une politique protectionniste (Mazoyer et Roudart, 1997). Ainsi, entre 1860 et 1900, le rapport entre le prix de la viande de bœuf et celui du blé passe de 4,8 à 6,6 (Cavailhès, 1986), renforçant l'intérêt économique de la production de viande au détriment de la céréaliculture.

La race charolaise s'impose sous fond de révolution fourragère

Ces conditions économiques et sociales propices au développement de l'élevage bovin allaitant s'accompagnent de la mise en œuvre de nouvelles pratiques. Si le couchage en herbe s'accompagne d'un recul des cultures, ces dernières, bien qu'en déclin, se maintiennent et s'insèrent dans de nouvelles rotations à base de prairies artificielles intégrant luzerne, sainfoin ou trèfle (Paillet, 1996 ; Fayard, 2014). L'implantation de ces dernières est facilitée par le développement de la charrue qui remplace progressivement l'araire, avec une adoption précoce dans le Nivernais (Haudricourt et Jean-Brunhes Delamarre, 1955). Grâce à son versoir, cet outil permet de retourner les premiers horizons de sol,

rendant possibles l'enfouissement du fumier et la destruction des racines des légumineuses fourragères. Bien que cette période soit marquée par les prémixes des engrains minéraux (superphosphates, scories de déphosphoration, chlorures de potassium, etc.), ces «nouvelles rotations» à base de prairies artificielles jouent un rôle central dans la reproduction de la fertilité de la terre. Les légumineuses permettent des transferts d'azote, tandis que leur système racinaire contribue à améliorer la structure du sol et leur enfouissement procure un apport d'humus substantiel.

En parallèle, la race charolaise connaît un important développement, notamment au moyen des comices et concours d'élevage organisés par les sociétés d'agriculture. Ces événements ont vocation à assurer la promotion de la race. Ils permettent également la formation de véritables «lignées» de sélectionneurs, captant des rentes de notoriété et de monopole (Cavailhès, 1989) sur les prix et distinctions acquis. Les livres généalogiques – ou Herd Book – voient le jour à la même époque. Avant leur fusion en 1920, deux livres généalogiques distincts étaient en vigueur, le Herd Book nivernais, dit «de la race nivernaise», et le Herd Book Charolais (HBC), dit «de la race bovine charolaise pure» (Meiller et Vannier, 1994). À partir de 1920, les critères de pureté de la race sont complétés de critères de conformation corporelle et d'amélioration des «fonctions économiques» (Lanier, 1975).

En plus de conditions socio-économiques enclenchées dès la fin du XVIII^e siècle et prolongées au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, la diffusion de nouvelles techniques (cultures fourragères, charrue, engrais chimiques, etc.) permet la révolution fourragère. Le Brionnais et les dépressions liasiques péri-morvanaises se convertissent à l'embouche. En revanche, même si l'élevage bovin allaitant prend de l'ampleur, la polyculture-polyélevage persiste sur les franges et prédomine dans les régions granitiques du Morvan et de l'Autunois ainsi que sur les sables du Bourbonnais.

► Des systèmes de production relativement diversifiés où la majorité des bovins part maigre (1950-1960)

Bien que la spécialisation vers l'élevage bovin allaitant progresse, le polyélevage et la polyculture occupent encore une place centrale au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Ces pratiques complexes se caractérisent par de multiples complémentarités entre espèces animales et végétales, soit autant de principes centraux de l'agroécologie au sens où l'entendent notamment Miguel Altieri (1989) ou Stephen Gliessman (2018). Nos entretiens conduits avec des éleveurs retraités ou proches de la retraite nous ont permis de caractériser le fonctionnement technique des unités de production des années 1950.

Des systèmes de production diversifiés

De nombreuses complémentarités, notamment entre bovins et ovins

En plus des vaches allaitantes, une à plusieurs vaches laitières sont traites pour les besoins de la famille. Il arrive fréquemment qu'une partie de ce lait soit transformée en crème, beurre ou fromage et vendu localement. Ces vaches laitières, souvent de race normande, élèvent leur veau qui est ensuite vendu comme veau de lait d'une centaine de kilos à des bouchers des environs. On retrouve également quelques porcs (parfois des truies) ainsi que de la volaille.

Bon nombre d'agriculteurs élèvent également des brebis allaitantes. Les agneaux nés entre la fin de l'hiver et le printemps sont vendus maigres dans les plus petites exploitations, notamment celles ayant accès à peu de ressources fourragères, comme dans le Morvan. Ailleurs, ils sont engrangés, finis au lait de leur mère et à l'herbe pâturée (prés de meilleure qualité ou regain). Le couple bovin-ovin comporte de nombreux intérêts. À l'échelle de la même parcelle, les ovins pâturent plus ras que les bovins, ce qui permet de maximiser les prélevements de biomasse. À l'inverse, dès que l'herbe dépasse la hauteur du genou, les brebis délaissent celle-ci, contrairement aux bovins qui peuvent encore l'ingérer. De plus, certaines espèces telles que le vulpin des prés ne sont pas ingérées par les bovins, alors que les ovins les pâturent. Si l'on se place à l'échelle de l'exploitation, les unités agroécologiques les plus pentues ou sensibles au piétinement conviennent difficilement au pâturage des bovins, plus lourds et peinant parfois davantage dans les prairies les plus escarpées, ce qui ne pose pas de problème particulier aux brebis, même si ces fourrages sont plus grossiers. La présence d'ovins permet également un cycle de rotation du capital plus court qu'en élevage bovin. En effet, la première mise-bas a généralement lieu à l'âge de 12 à 14 mois contre 3 ans chez les bovins. La prolificité est également supérieure aux bovins, puisqu'il est fréquent de sevrer deux, voire trois agneaux par brebis. Ainsi, la production d'agneaux dégage des flux de trésorerie plus rapides qu'en élevage bovin, ce qui permet de concilier, sur la même unité de production, des cycles longs et courts de rotation du capital.

Synergies entre productions animales et végétales

La polyculture, qui prédomine dans les années 1950-1960, permet de subvenir aux besoins alimentaires des animaux d'élevage. On retrouve des rotations diversifiées du type : une plante sarclée, suivie d'un à deux ans de céréales, puis d'une légumineuse semée sous couvert de céréale en place pendant 1 à 3 ans, avant un retour en céréales sur 1 à 3 ans. Des betteraves fourragères sont cultivées pour entrer dans la ration hivernale des vaches, ainsi que des pommes de terre destinées à la consommation familiale ainsi qu'aux porcs à l'engraissement. Le trèfle est privilégié dans les régions aux sols acides (Morvan par exemple), la luzerne, dans les contrées argilo-calcaires (Bazois, Brionnais, etc.). Ces cultures fourragères viennent compléter des fourrages issus de prairies permanentes et peuvent faire l'objet de pratiques d'une grande finesse, à l'image de l'embouche brionnaise (encadré 1.1). Sur les prés de fauche, les graminées et légumineuses prariales sont pâturées ou récoltées sous forme de foin. Dans les prés de fauche, le regain – aussi appelé « revive » dans la Nièvre – est réservé au pâturage d'animaux en croissance ou en finition. Dans le Bazois justement, plusieurs éleveurs nous ont loué les qualités du regain pour la finition des châtrons, qui, d'après les enquêtes, s'y « potelaient le cul⁹ », « bousaient noir¹⁰ » et « éclataient à vue d'œil¹¹ » ! Souvent, les brebis pâturent les dernières touffes d'herbe à la fin de l'automne et au début de l'hiver, une fois les vaches rentrées à l'étable.

9. Naisseur-céréalier retraité, interviewé le 30 novembre 2022, à Frasnay-Reugny, dans la Nièvre.

10. Naisseur-engraisseur de femelles, interviewé le 24 mars 2023, à Oyé, en Saône-et-Loire.

11. Naisseur-engraisseur retraité, interviewé le 2 juin 2022, à Châtillon-en-Bazois, dans la Nièvre.

Encadré 1.1. L'embouche brionnaise ou l'art de marier l'animal à la prairie adéquate

Dans les années 1950, l'embouche brionnaise se caractérise par une gestion prairiale particulièrement fine. Les animaux achetés en fin d'hiver et surtout au printemps dans les régions granitiques (essentiellement des génisses de 24 à 30 mois et des vaches de réforme) sont sélectionnés en fonction du type de parcelle qui leur conviendra le mieux.

Qu'il soit acheté en foire ou en ferme, l'animal est choisi en fonction du type de pré où il sera engrassé. Un animal précoce, à potentiel de croissance rapide (finesse de cuir, couards larges et creusés, dos plat, etc.), sera destiné aux meilleurs prés d'embouche, situés sur substrat argilo-calcaire et exposés au sud. Ces prés doivent être suffisamment portants pour permettre la mise à l'herbe dès la fin de l'hiver, mais ont tendance à être séchants durant l'été. On y retrouve une herbe très riche, souvent qualifiée de « violente », qui convient idéalement à l'engraissement. En revanche, il serait risqué d'y faire pâturer des vaches à veaux, dont le lait, très riche du fait d'une abondance de légumineuses prairiales, pourrait occasionner de l'entérotoxémie. Le pâturage de bovins en croissance est également à proscrire, ces derniers voyant leur développement squelettique compromis dans ce type de prés.

À l'opposé, un animal moins précoce, de type culard, sera plus long à engrasser. Une vache ou une génisse très formée sera engrassée sur des prés plus froids, plutôt exposés au nord, et à la flore moins « violente » que dans les meilleurs prés d'embouche propices au développement musculaire. Les éleveurs brionnais identifient également des prés de garde, aussi appelés prés d'élevage, souvent situés à proximité des bâtiments et destinés au pâturage des vaches à veaux.

Quelle que soit la saison, le chargement est adapté en fonction de la quantité d'herbe disponible. L'emboucheur rajoutera quelques bovins au mois d'avril ou mai, en pleine flambée deousse de l'herbe. *A contrario*, en cas de sécheresse estivale, le pré sera déchargé de quelques bêtes prêtes à être vendues. Du fait d'une pédologie hétérogène, certaines zones de la prairie s'exprimeront différemment selon la saison et la météo. Il est par exemple possible d'observer uneousse soudaine et abondante de trèfle après une pluie survenant après une sécheresse.

«Dis-moi quel animal tu produis, je te dirai qui tu es»

Rares sont les producteurs qui finissent eux-mêmes leurs bovins dans ces années 1950-1960. À cette époque, les animaux naissent à la fin de l'hiver ou au début du printemps. Les vêlages constituent une période charnière, demandant beaucoup de surveillance, notamment la nuit. En cas de vêlage difficile, l'éleveur doit intervenir et parfois même appeler un vétérinaire.

Dans les grands domaines régis en fermage ou en faire-valoir direct, les châtrons sont souvent finis, vendus à l'âge de 36 à 48 mois, prêts à être abattus. Les génisses sont également engrassées et cédées au même âge, tandis que la majorité des vaches de réforme est vendue pour la boucherie. Ces éleveurs possèdent de vastes fenils et d'imposantes étables où le couloir d'évacuation des effluents est assez large pour qu'un tombereau attelé à un âne facilite l'enlèvement du fumier. Le recours à la force de travail salariée est quasi systématique. Ces salariés se chargeront, entre autres, du curage manuel des effluents et aideront à la culture de betteraves fourragères, exigeante

en main-d'œuvre, qui seront distribuées aux bovins l'hiver, notamment aux châtrons. Enfin, ces grands domaines ont également accès aux plus grasses prairies, particulièrement riches en légumineuses. L'importante assise financière de ces producteurs leur permet d'accepter une rotation du capital plus lente, contrairement aux plus petites exploitations ayant besoin de « faire tourner l'argent » plus rapidement.

Dans le Charollais (surtout dans les alentours de Charolles) et l'Entre Loire et Allier (Magny-Cours et ses environs), et de manière plus occasionnelle dans les autres petites régions du noyau charolais, certaines grandes exploitations sont tournées vers l'élevage de reproducteurs inscrits au HBC. Ces nasseurs-sélectionneurs, descendants de sélectionneurs, arpencent les foires et concours à la recherche de prix et d'aura. Affublés du sobriquet de « messieurs à chapeau », ils constituent délibérément le « gotha de l'élevage charolais » et exercent une domination sociale certaine.

Hormis la minorité de privilégiés pouvant engraisser ou vendre des reproducteurs, la majorité des éleveurs charolais vend ses mâles comme châtrons maigres à des engrasseurs des régions betteravières du Bassin parisien, du Nord ou de Champagne. Quant aux génisses nées dans les régions granitiques, celles-ci sont envoyées maigres afin d'être finies chez les éleveurs du Brionnais et des dépressions péri-morvandelles, ou achetées par des « herbagers » normands ou issus des régions montagneuses voisines comme l'Isère ou la Savoie. Une partie des vaches de réforme peut être finie, mais généralement tout ou partie part maigre pour l'embouche.

Toutefois, tous ces éleveurs nasseurs n'occupent pas la même position sociale. On retrouve notamment des fermiers et métayers qui embauchent fréquemment un ouvrier agricole, parfois saisonnier et recruté lors de la « louée » – véritable marché de l'emploi à ciel ouvert qui avait lieu en juin, juste avant le début des foins. Se confrontaient alors l'offre (des travailleurs disponibles pour quelques mois) et la demande (les exploitants devant faire face à un pic d'activité) de travail. Ces éleveurs possèdent suffisamment de place en bâtiment et de ressources fourragères pour vendre leurs châtrons maigres à 24 mois, au mois de février ou mars, et pour engraisser une partie des femelles.

La situation diffère chez les plus petits nasseurs, souvent à la tête d'exploitations régie en faire-valoir direct ou en faire-valoir mixte ; les mâles et les femelles sont vendus comme châtrons et génisses maigres à 18 mois. En effet, ces exploitants n'ont pas les moyens de conserver ces bovins durant un hiver supplémentaire, et l'engrassement de femelles est quasi inexistant. Aussi, dans des régions comme le Morvan, la production de veaux de lait, très gourmande en travail, est fréquente. Ces veaux, vendus à une centaine de kilos, sont nourris à base d'œufs et de bouillie de blé en plus du lait de leur mère, et sont attachés dans le noir, qui, d'après les éleveurs, permettrait à la viande de blanchir. Il faut donc rentrer les vaches passant la journée au pâturage pour qu'elles puissent allaiter leur veau, et ensuite les ressortir au pré, ce qui occasionne d'importants mouvements d'animaux. Une fois le veau vendu, la mère n'est pas encore tarie. Il faut donc traire cette dernière et éventuellement transformer le lait en beurre, crème et fromage.

► Du châtron au broutard (1960-1980)

À partir des années 1960, l'élevage bovin allaitant se développe fortement au détriment des systèmes de production diversifiés qui prévalaient jusqu'alors. L'arrêt progressif de la polyculture-polyélevage libère des ressources au profit de l'accroissement du

cheptel allaitant. En parallèle, les flux régionaux de bovins entre régions naisseuses et engrasseuses se tarissent au profit de l'ouest de la France et surtout de l'appel du marché italien. Les débuts de l'engraissement à l'auge rendent possible la production de bovins finis aux caractéristiques relativement homogènes.

Ouverture du marché italien et tarissement des flux régionaux de bovins

Le maïs ensilage bouleverse les pratiques d'engraissement

L'essor du maïs ensilage constitue une véritable révolution dans la manière de finir des bovins. Ce fourrage, riche en énergie, permet d'engraisser rapidement des animaux. En revanche, son faible taux protéique demande une complémentation en correcteurs azotés tels que des tourteaux. À cela s'ajoute le recours aux anabolisants (ou hormones de croissance), qui rend possible le raccourcissement de la durée d'engraissement et une importante amélioration de l'efficacité alimentaire (Fabry *et al.*, 1987).

Diverses régions plus ou moins voisines du Charolais vont connaître un important essor de la culture de maïs ensilage, à l'image de la plaine du Pô, située dans le nord de l'Italie. À la fin des années 1950, l'Italie souffre d'une production de viande bovine structurellement déficitaire et importe presque un quart de la viande bovine qu'elle consomme (Richarts, 1960). Toutefois, la révolution fourragère fondée sur le maïs ensilage ouvre le champ des possibles de l'engraissement à l'auge et donc à la production de bovins finis pour satisfaire la demande nationale. La dynamique est notable et permet rapidement à l'Italie de concentrer à cette époque les trois cinquièmes des ateliers d'engraissement européens. Diverses formes coexistent, allant de grands centres d'engraissement détenus par les négociants, d'où sortent plus de 20 000 bêtes par an, à des exploitations familiales engrasant des bandes de quelques centaines d'animaux (Guibert, 1970).

La demande italienne transforme le marché du bovin maigre

Afin de s'approvisionner en bovins maigres, les Italiens vont rapidement fréquenter les foires et les marchés du Charolais dès la fin des années 1960. Leur demande porte sur de jeunes animaux, bien conformés et précoces, qui seront engrassés à l'auge puis abattus en Italie entre 16 et 20 mois (Guibert, 1970). Aussi, dans l'optique d'accroître le gain moyen quotidien (GMQ), les engrasseurs délaisSENT les mâles castrés qui valorisent bien les fourrages grossiers, mais qui sont plus longs à engrasser.

Face à cette forte demande, une véritable filière franco-italienne se met en place, où le Charolais jouera un rôle central. D'abord, la race charolaise intéresse les engrasseurs italiens du fait de ses aptitudes de croissance et de conformation, ainsi que pour l'abondance de l'offre (Hanus, 2000). De même, la proximité géographique entre les régions naisseuses françaises et le nord de l'Italie facilite les échanges. Le succès est fulgurant. À l'échelle de la Saône-et-Loire, entre 1970 et 1980, le nombre de broutards exportés vers l'Italie passe de 150 000 à 500 000 animaux en seulement dix ans (Fayard, 2006).

En parallèle du marché italien, la pratique de plus en plus répandue de l'engraissement à l'auge gagne certaines régions françaises, comme les Pays de la Loire et la Bretagne, où le nombre de bovins engrassés double entre le milieu des années 1960 et la fin des années 1980 (Soufflet, 1983).

L'appel du marché italien (et dans une moindre mesure de l'ouest de la France) contribue à la hausse du nombre d'animaux transportés et augmente les distances de transport (Fayard, 2006). Les broutards transitent par des centres d'allotement, où ils sont pesés et allotés. À la demande de l'engraisseur, une préparation peut être effectuée (vaccination, tonte, déparasitage). Le séjour en centre est rapide, de quelques heures à un ou deux jours au maximum. L'objectif est de raccourcir les délais d'attente pour éviter un stress qui conduirait à une perte de poids. En vue de prévenir les risques de maladies respiratoires, nombre de broutards reçoivent des antibiotiques de manière systématique lors de leur mise en lot (Poizat *et al.*, 2019).

L'ouverture de ces nouveaux marchés va contribuer à l'arrêt progressif des envois de mâles maigres dans les régions betteravières de la moitié nord du pays. Aussi, l'engraissement à l'auge se fait au détriment de l'embouche. La dimension « naisseuse » du Charolais est donc confortée du fait d'un tarissement progressif des flux de bovins entre pays naisseurs et contrées d'embouche (Fayard, 2011).

La production finale dépend fortement du degré d'adoption de l'ensilage

De lourds investissements, notamment pour la distribution

Seule une minorité d'éleveurs charolais débute l'engraissement à l'auge à base de maïs ensilage. Pour cela, l'éleveur doit avoir accès à des parcelles se prêtant à la culture du maïs ensilage, situées sur terrasse alluviale ou en bas de versant. Du matériel spécifique est ensuite nécessaire pour ensiler. Cette opération peut être effectuée par une entreprise de travaux agricoles (ETA) ou grâce à l'entraide entre voisins. Par exemple, en Sologne bourbonnaise, la constitution d'une Cuma (coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun) d'ensilage sur la commune de Neuvy-Grandchamp dans les années 1970 a incité nombre d'éleveurs à cultiver du maïs et à engrasser leurs bovins.

Se pose ensuite la question de la distribution. Au regard des quantités journalières nécessaires pour l'engraissement (jusqu'à 15 à 20kg de matière brute par individu et par jour), le désilage manuel et la distribution au baquet (caisse portée à bout de bras ou posée sur le ventre) seraient éreintants. Il faut alors envisager la motomécanisation du désilage et de la distribution. Afin de pouvoir circuler en tracteur entre les animaux, les anciennes étables entravées s'avèrent inadaptées. En effet, les vaches y sont hivernées queue à queue et affouragées dans des râteliers et des auges apposés contre le mur. Des modifications sur les bâtiments existants s'imposent, ou alors de « nouvelles stabulations entravées » doivent être construites, afin de substituer le couloir d'évacuation par un couloir d'alimentation (les vaches se font alors face) d'une largeur suffisante pour pouvoir circuler en tracteur. De tels aménagements ne sont possibles que si l'agriculteur est propriétaire du bâtiment (et à condition que ce dernier soit de grande dimension, comme dans les fermes et métairies) ou qu'il dispose de l'autorisation du propriétaire.

Le taurillon et le broutard remplacent le châtron

Les plus grandes exploitations, ayant accès aux terroirs les plus propices à la culture du maïs ensilage, à de vastes bâtiments, mais aussi à l'information nécessaire (par exemple en mettant à profit ses responsabilités professionnelles) pour concevoir et financer de « nouvelles stabulations », ont pu se tourner vers l'engraissement à l'auge

de mâles vendus comme babys (encadré 0.1) de 18 à 24 mois et 350 kg de carcasse dès le début des années 1970, et finir leurs femelles. Contrairement à l'engraissement de châtrons, la variabilité des carcasses de babys conduits de manière « rationnalisée » est moins importante, ce qui convient bien à une demande de portions plus petites et au développement des chaînes d'abattage (voir chapitre 2).

En revanche, au sein des exploitations moyennes et de plus petite taille, et de manière générale chez les éleveurs non propriétaires de leurs bâtiments (ou confrontés à des propriétaires qui refusent toute modification), l'aménagement ou la construction de stabulations équipées de couloir d'alimentation n'a pas toujours été possible. De fait, l'adoption du maïs ensilage fut limitée.

Ainsi, dans les exploitations moyennes, héritières des anciennes fermes et métairies, la production de châtrons de 18 à 24 mois va être remplacée par celle de taurillons maigres (aussi appelés « taurillons d'herbe » par les éleveurs) vendus en fin d'été à 18 mois, « fleuris » après un passage dans le regain ou les meilleurs prés, moyennant éventuellement une complémentation donnée au pré à base de farine de céréales ou d'aliments complets. Ceux qui cultivent du maïs ensilage s'en servent quant à eux pour « repousser » des broutards en bâtiment pendant quelques mois et vendus maigres dans l'hiver entre 12 et 14 mois. Toutefois, du fait d'un désilage et d'une distribution manuelle, cette ration, donnée à l'auge pendant deux à trois mois et dans de petites quantités, ne permet pas d'envisager la finition, d'où des mâles vendus maigres à 400-450 kg vif. Pour ce qui concerne les génisses, dans l'optique de « libérer » quelques places de stabulation au profit de vaches allaitantes supplémentaires, la vente a davantage lieu en fin d'année à l'âge de 18 mois plutôt qu'à 24 mois en fin d'hiver.

Quant aux plus petits éleveurs naisseurs, qui s'inscrivent dans la trajectoire des petits propriétaires-exploitants, ces derniers cessent la production de veaux de lait dès le début des années 1970. Une majorité s'oriente vers la production de broutards. Les premiers-nés sont vendus comme broutards légers à l'automne ou en début d'hiver avant l'entrée en stabulation. Ces animaux ne sont pas repoussés, faute de place en bâtiment et de maïs ensilage, et sont cédés entre 6 et 9 mois à 300-350 kg vif. Quant aux animaux nés plus tard (par exemple en avril, mai ou juin), ces derniers sont hivernés puis relâchés au pré et vendus comme taurillons maigres en fin d'été ou à l'automne. D'ailleurs, il n'est pas rare que les éleveurs des plus petites exploitations s'orientent vers la production d'animaux maigres présentant une hypertrophie musculaire, et qualifiés, selon l'ampleur de celle-ci, de bêtes « formées », « culardes », voire « mulottes ». C'est en ce sens qu'un acheteur d'un groupe coopératif désormais retraité considérait la génisse mulotte « comme la richesse des gars du Morvan¹² ». Ces animaux fragiles demandent des soins particuliers, notamment une assistance à la tétée (du fait d'une langue atrophiée et de problèmes d'équilibre), d'où un temps de travail important.

Pendant ce temps, les sélectionneurs vivent une période faste

Parallèlement aux évolutions des pratiques d'engraissement de bovins, l'export de reproducteurs charolais à l'international se développe et représente un très gros marché. Entre 1970 et 1980, la race charolaise représente quasiment la moitié des

12. Commercial retraité d'un groupe coopératif, interviewé le 14 octobre 2021, à Joncy, en Saône-et-Loire.

exportations françaises de bovins reproducteurs et un tiers des semences, ce qui en fait la première race bovine à l'export (Vissac, 2002). La sélection sur le développement squelettique permet la production de bêtes de gros gabarit prisées d'éleveurs étrangers, notamment des acheteurs anglo-saxons (Anglais, Irlandais, Canadiens, etc.) prêts à payer très cher. Cette ruée vers l'export s'accompagne de strass et de paillettes. Le smoking est de rigueur au concours de Vichy, où retentissent les cris-sements de pneus des voitures de luxe. Et pourtant, le show-biz charolais possède sa zone d'ombre. Plusieurs sélectionneurs sont accusés de méconduite. Bien que nous n'ayons pas les moyens de vérifier ces faits, selon les enquêtés, certains veaux étaient plusieurs mères, ce qui contribuait à falsifier les index de potentiel de croissance. Des listes de juges auraient également été fournies par le Herd Book aux sociétés d'agriculture organisatrices des concours. Sur certains concours, des éleveurs réputés auraient échangé des clins d'œil avec les juges...

Malgré cette image élitaire, en 1959, le conseil d'administration du HBC rend possible l'inscription de sujets issus de troupeaux non inscrits, en créant un livre d'attente, nommé Livre B. Cette évolution significative démocratise l'inscription et rend possible la vente de reproducteurs HBC pour des éleveurs non issus des dynasties de messieurs à chapeau. Néanmoins, les « néosélectionneurs » n'ont pas accès à l'export, réservé aux grandes lignées.

Rapidement, les reproducteurs destinés aux concours sont critiqués par les éleveurs, qui voient dans ces animaux sélectionnés sur le développement squelettique des « bêtes à pot-au-feu¹³ », au détriment de leurs aptitudes bouchères ou de leurs qualités d'élevage. Ainsi, un ancien président du HBC¹⁴ reconnaît qu'à cette époque « on fabriquait des éléphants, ça faisait des photos », dans des concours où « les bascules avaient pris le pas sur la sélection, c'était la course au poids ». En effet, la sélection de ces critères pensés pour l'export s'est faite au détriment des aptitudes zootechniques, notamment de la facilité de naissance ou de la finesse de viande. La sélection sur des animaux de gros gabarit s'est accompagnée de problèmes au vêlage avec des problèmes d'ouverture pelvienne, une hausse du poids de naissance (la taille du veau étant liée à celle de la vache) et de moindres rendements de carcasse.

► Tout miser sur le broutard (1980-2000)

La spécialisation vers l'élevage bovin allaitant se poursuit et voit s'imposer la production de broutards vendus plus jeunes, mais plus lourds. Toutefois, cet objectif demande d'avancer les vêlages, ce qui n'est pas possible pour tous les éleveurs, puisque cette pratique nécessite d'investir dans une stabulation libre.

Versement d'aides directes et recul de l'élevage ovin

Le cheptel bovin allaitant saône-et-loirien progresse fortement, avec une croissance de 30 % entre les recensements agricoles de 1979 et 2000. L'intervention publique sur la formation des prix va progressivement laisser la place au versement d'aides au revenu, à l'image de la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) instaurée en 1980 et de la prime spéciale aux bovins mâles (PSBM) mise en place en 1987.

13. Naisseur retraité, interviewé le 27 octobre 2021, à Issy-l'Évêque, en Saône-et-Loire.

14. Ancien président du HBC, interviewé le 21 août 2022, à Saulieu, en Côte-d'Or.

De même, la réforme de la PAC de 1992 s'accompagne de soutiens favorisant le maintien de l'élevage herbivore dans les régions herbagères, dans un contexte où la CEE (devenue ensuite l'Union européenne, UE) s'inquiète du risque de déprise agricole. La France instaure donc une prime au maintien du système d'élevage extensif (PMSEE), communément appelée « prime à l'herbe ». Elle sera remplacée par la prime herbagère agro-environnementale (PHAE) en 2003. Cette mesure s'applique aux exploitations où l'herbe représente au moins 75 % de la SAU et où le taux de chargement n'excède pas 1,4 UGB/ha (unité de gros bétail par hectare). Un complément extensif est également versé aux bovins mâles ainsi qu'aux vaches allaitantes primées si, là encore, le taux de chargement ne dépasse pas 1,4 UGB/ha.

Notons également qu'après une progression des effectifs jusque dans les années 1980 l'élevage ovin recule. Entrent en compte la baisse du prix de la viande ovine et la hausse des cheptels bovins qui incitent nombre d'éleveurs à cesser la production d'agneaux.

Vers un broutard rajeuni, mais alourdi

L'ouverture du marché espagnol demandeur de femelles légères, couplée à une demande pour ce type d'animal côté italien, va inciter les naisseurs charolais à vendre leurs génisses comme broutardes (aussi appelées « laitonnes » par les éleveurs). Quant aux vaches de réforme, la tendance est à l'alourdissement. La sélection génétique des vaches charolaises se traduit d'abord par une augmentation du format (et donc du poids de carcasse), liée à la recherche de potentiel d'engraissement des mâles.

Pour ce qui est de la voie mâle, l'évolution relative des prix entre le broutard et le taurillon d'herbe joue en faveur du premier, bénéficiant d'un prix au kilo vif en moyenne supérieur de 0,40 euro dans les années 1980-2000 (d'après le service régional de l'information statistique et économique de la Draaf Bourgogne-Franche-Comté), bien que l'écart se réduise à partir du début des années 1990. Ensuite, la vente d'animaux plus jeunes contribue à allouer des ressources supplémentaires à l'accroissement du nombre de vaches nourrices et donc à maximiser les aides directes. Cet intérêt au rajeunissement des broutards se double d'une tendance à l'alourdissement. En effet, la vente au poids devient plus fréquente (contrairement à la vente « à la bloc », où le prix est fait sans peser l'animal), ce qui incite les éleveurs à peser et à vendre plus lourd. En parallèle, après des années de hausse, le prix de l'aliment du bétail entame une trajectoire baissière dès le milieu des années 1970. Profitant de céréales et de tourteaux moins onéreux, les producteurs ont eu intérêt à augmenter les poids de vente. Les engrangeurs italiens se sont bien adaptés à cette nouvelle offre de broutards, plus lourds donc plus chers. Ce type d'animal permet de raccourcir les cycles sur une partie des lots et de diversifier les risques de chute des prix entre la mise à l'engraissement et la vente finale. En revanche, les engrangeurs italiens boudent les animaux de plus de 450 kg vif, cette fois-ci trop chers et peu adaptés à des pratiques d'engraissement visant l'abattage de jeunes animaux.

Ces dynamiques vont inciter les éleveurs à produire des broutards alourdis, âgés de 8 à 9 mois et pesant 400-450 kg vif, moyennant une complémentation durant la quasi-totalité de la période de croissance.

Le broutard alourdi se développe chez ceux qui ont eu les moyens d'avancer les vêlages

L'avancement des vêlages nécessite d'investir dans une stabulation libre

La production de broutards alourdis a tout d'une « course aux 400 kg », où l'animal doit atteindre ce poids vif avant l'entrée en stabulation au mois de décembre. Pour ce faire, il a fallu avancer les vêlages, afin que ces animaux naissent en début ou en milieu d'hiver, et non en fin de printemps. Cela induit donc une mise à la reproduction plus précoce. Dans une région où la monte naturelle prédomine, celle-ci a lieu au pré, au moment de la saison de pâturage. Les vêlages n'ont donc lieu qu'en fin d'hiver ou en début de printemps et s'étalent sur plusieurs mois. Une telle conduite se prête difficilement à la vente au poids demandée par les engrasseurs, du plus grand nombre d'animaux pendant l'automne. Il va donc falloir envisager une mise à la reproduction se déroulant dans l'hiver, lorsque les vaches sont rentrées en stabulation, tout en essayant de grouper les saillies. Un tel objectif n'est toutefois pas compatible avec la stabulation entravée, où il est difficile de repérer le moment où les vaches sont en chaleur et où la monte naturelle d'animaux à l'attache est quasi inenvisageable.

La stabulation libre va permettre de lever ces difficultés. Évoluant en liberté, les animaux peuvent se chevaucher, cela indiquant à l'éleveur une reprise de l'activité hormonale. Ainsi, la mise à la reproduction peut être effectuée plus tôt et ouvrir la porte au vêlage de début d'hiver (décembre ou janvier). Un mois après leur naissance, les veaux peuvent déjà recevoir des granulés – bien que dans de petites quantités –, ce qui facilite la transition alimentaire avec la possibilité de compléter ces veaux au nourrisseur dès leur mise à l'herbe.

Une production particulièrement liée au type de bâtiment

Les naisseurs-engrasseurs, souvent propriétaires de leurs bâtiments ou fermiers d'un propriétaire conciliant, font rapidement le saut d'investissement dans la stabulation libre et poursuivent la production de babys et de femelles finies.

En revanche, tous les naisseurs n'ont pas la possibilité d'investir dans ce type de bâtiment. Ainsi, la production de broutards alourdis en lieu et place du taurillon d'herbe est possible chez les naisseurs qui construisent une stabulation libre. Toutefois, du fait d'un regroupement des vêlages encore imparfait, il est possible de se retrouver avec des broutards nés en fin d'hiver, qui n'atteindront pas le poids objectif à l'automne. Ces derniers seront donc rentrés en bâtiment après leur sevrage et vendus comme broutards repoussés, voire relâchés une seconde saison à l'herbe pour être cédés comme taurillons maigres. Il en est de même pour les femelles qui ne sont pas toutes commercialisées comme laitonnes, mais aussi comme laitonnes repoussées et génisses maigres de 18 à 24 mois.

Quant aux exploitations moyennes et de plus petites tailles, où la totalité des vaches continue d'être hivernée à l'attache, la production de broutards alourdis n'est donc guère possible, et la vente d'animaux maigres de plus de 10 mois se poursuit.

Pour les sélectionneurs, le rêve éveillé prend fin

Les grandes heures du HBC cessent rapidement. La demande anglo-saxonne se tarit. Certains acheteurs ont en effet essayé des déconvenues, notamment des difficultés au

vêlage sur des animaux de gros gabarit. De plus, à partir des années 1990, les acheteurs étrangers ont démarré le transfert d'embryons et ont commencé à sélectionner eux-mêmes. Pour ce qui est du marché intérieur, la sélection sur le développement squelettique devient de plus en plus critiquée par les acteurs de la filière viande bovine qui trouvent la charolaise trop osseuse et pas assez « viandée ».

► Des broutards préparés à l'italienne (de 2000 à nos jours)

Les dynamiques de spécialisation rencontrées jusqu'alors se poursuivent. Côté italien, la poursuite de la rationalisation¹⁵ de pratiques d'engraissement et la mise en place d'une durée minimale de présence pour obtenir une prime à l'abattage invitent les engrangeurs à demander des animaux de plus en plus homogènes.

La filière franco-italienne s'affirme

Une adoption différenciée de la PAC de part et d'autre des Alpes

En France, la réforme de la PAC de 1999, dite « Agenda 2000 », s'accompagne de la mise en place d'une prime à l'abattage de bovins (PAB). Celle-ci sera partiellement découplée lors de la réforme de 2003, puis totalement découplée à la suite de la réforme de 2008. Pendant ce temps, la PMTVA (devenue « aide aux bovins allaitants » [ABA] en 2015, puis « aide bovine » en 2021) continue d'être couplée. Cet arbitrage est à voir comme un signal envoyé à l'élevage naisseur, avec une incitation à augmenter le nombre de vaches plutôt qu'à engraisser. En parallèle, la PSBM est totalement découpée en 2003, ce qui supprime les incitations à conserver les bovins mâles quelques mois de plus, d'où une tendance à favoriser la vente d'animaux de 8 à 10 mois.

En revanche, l'Italie fait le choix d'opter pour l'article 69 du règlement européen qui prévoit de réservé jusqu'à 10 % des droits à paiement unique (DPU) pour des productions dites « de qualité » (Burny, 2007). Les Italiens décident donc d'allouer 8 % de ces derniers pour soutenir la production de viande bovine dans un pays structurellement déficitaire en produits carnés. Une prime à l'abattage est accordée aux bovins engrangés en Italie. Pour être éligible, un animal doit être présent durant au minimum six mois entre sa première et sa deuxième année (Institut de l'élevage, 2020). Dans l'optique d'un abattage entre 20 et 22 mois (voire 18 mois, du fait d'une demande croissante en carcasses légères), les broutards et broutardes ne doivent pas dépasser les 12 à 14 mois à leur arrivée chez l'engraisseur. Plutôt que de soutenir l'accroissement du cheptel de vaches nourrices (en mettant en œuvre une aide couplée, du type PMTVA par exemple), l'Italie préfère miser sur l'engraissement de bovins nés en dehors du sol national.

Des exportations concentrées sur l'Italie et sur le bassin méditerranéen

Le marché italien devient incontournable. Selon l'Institut de l'élevage (2005, 2013, 2020 et 2025a), des années 2000 au début des années 2022, l'Italie importe chaque année entre 800 000 et 900 000 broutards français. En vingt ans, les parts de marché hexagonales sont passées de 70 % à 80 % des importations italiennes de bovins vivants (en volume). Inversement, l'Italie constitue un marché de prédilection pour

15. Concept polysémique que nous employons pour caractériser un pilotage de la production agricole guidé par un suivi très fin d'indicateurs de performance alimentaire, sanitaire, économique, etc.

la France, représentant 75 % à 85 % des volumes exportés (Institut de l'élevage, 2025a). En 2024, 83 % des broutards exportés par la France sont destinés au marché italien (soit 778 000 animaux), devant l'Espagne (12 %) et d'autres pays importateurs principalement localisés sur le pourtour méditerranéen. L'importance du marché italien se vérifie également dans l'activité commerciale d'acteurs de la filière. À titre d'exemple, d'après des entretiens datant de 2022, le marché italien représentait environ 75 % des exportations de bovins vivants du groupe coopératif Feder, proportion qui atteignait 70 % et 90 % pour deux négociants exportateurs interviewés dans le Brionnais.

Le broutard de 400 kg devient la norme dans un contexte où la demande en laitonnes progresse

La demande italienne en broutards pesant 400 à 430 kg vif reste la norme. En revanche, depuis le milieu des années 2010, la consommation de viande de jeune femelle progresse, du fait d'un nouveau segment de marché en grande et moyenne surface (GMS) portant sur la viande de génisse (Institut de l'élevage, 2020). Le rapport âge/poids est très important afin de ne pas se retrouver avec une viande trop rouge, certes prisée par le consommateur français, mais boudée par des Italiens qui préfèrent la viande claire. L'achat de jeunes femelles maigres rentre dans un processus de réduction du coût des animaux achetés, avec des animaux payés moins cher que des mâles. Plus dociles que ces derniers, elles sont aussi plus faciles à élever. En dix ans, la part de femelles dans les importations italiennes de broutards a doublé, passant de 20 % en 2009 à 40 % en 2019 (Institut de l'élevage, 2020).

Des animaux de plus en plus homogènes

L'enrubannage contribue à « démocratiser » l'engraissement

L'enrubannage¹⁶, débuté dès les années 1990 et généralisé dans les années 2000, ouvre le champ des possibles de l'engraissement chez ceux qui ne produisaient pas d'ensilage. Cette pratique nécessite moins d'investissements pour le stockage et la distribution. Elle offre aussi une relative souplesse, où, contrairement à l'ensilage, les quantités ne sont pas « figées » par la dimension du silo.

Homogénéisation des broutards et hausse de l'engraissement de femelles

Les nasseurs-engraisseurs poursuivent l'engraissement de la totalité des animaux. Dans certaines exploitations, la « babynette » destinée à la restauration rapide ou à la GMS se substitue à la génisse de boucherie à partir des années 2015. Vendue entre 18 et 20 mois, autour de 350 kg de carcasse, elle est engrangée à l'auge de la même manière qu'un baby.

Chez les éleveurs nasseurs, une majorité a pu investir dans une stabulation libre au cours des années 2000, y compris au sein des plus petites unités de production. Il est alors possible d'avancer les vêlages et de passer du broutard repoussé ou léger au broutard alourdi, du moins pour les mâles nés en premier. Ceux nés plus tardivement continueront d'être repoussés quelques mois en bâtiment. Le poids de vente

16. Pratique de conservation de graminées et légumineuses prairiales, récoltées à un stade plus précoce que le foin, puis fermentées sous plastique.

des broutards alourdis et repoussés tend à diminuer légèrement pour se rapprocher des 400kg. Mentionnons toutefois que la forte hausse du prix du broutard débutée en 2022, couplée à une baisse du prix de l'aliment depuis 2023, incite les éleveurs à alourdir leurs animaux de quelques kilos pour mieux les valoriser. Pour ce qui est de la voie femelle, la production de broutardes progresse au détriment des génisses maigres. Aussi, nombre d'éleveurs nasseurs ont commencé l'engraissement de génisses de boucherie et finissent tout ou partie des vaches de réforme.

En revanche, chez les plus petits nasseurs, la majorité des animaux, y compris les femelles, continue de partir maigre. Ceux qui hivernent encore un nombre significatif de vaches en étable ou en stabulation entravée continuent de faire naître en fin d'hiver et au printemps, ce qui incite à conserver les mâles et les femelles plus longtemps pour atteindre un objectif de 400-450kg de poids vif, d'où une seconde saison passée au pâturage et des animaux vendus entre 15 et 18 mois.

Le marché des reproducteurs se tourne (enfin) vers les besoins des éleveurs

Le HBC opère une véritable révolution copernicienne en direction de la facilité de naissance, se détournant peu à peu des bêtes de concours. En 2000, la station d'évaluation du Marault (Nièvre) est convertie au « vêlage facile ». Depuis 2020, la catégorie « bien naître », portant, comme son nom l'indique, sur la facilité de naissance, rentre dans l'index.

Malgré ces efforts, les dérives du passé ont incité certains éleveurs à se détourner des taureaux HBC, préférant acheter les leurs chez des nasseurs-sélectionneurs non inscrits ou se tourner vers d'autres races, comme la limousine. De fait, la sélection se démocratise une nouvelle fois et un certain nombre d'éleveurs, n'ayant pas forcément la possibilité de s'agrandir ou les capacités d'investir ont vu dans la sélection un moyen de mieux valoriser une partie de leurs bovins, moyennant une dépense de travail supplémentaire pour préparer les animaux, recevoir les acheteurs, livrer les animaux et éventuellement fréquenter les concours (figure 1.3). Néanmoins, à ce jour, huit veaux charolais sur dix sont nés d'un père inscrit au HBC.

► Conclusion

Le mouvement de spécialisation régionale initié dès la fin du XVIII^e siècle s'est poursuivi et accentué tout au long de la révolution agricole contemporaine. Dès l'après-guerre, les éleveurs charolais se sont progressivement détournés de systèmes de production diversifiés de polyculture-polyélevage, marqués par de nombreuses synergies entre espèces. Ce mouvement s'est accompagné d'une standardisation croissante de la production finale. À la suite de l'essor de l'engraissement à l'auge, les éleveurs charolais ont d'abord cessé la production de mâles castrés, avant de rajeunir l'âge de vente, tout en tendant vers des poids et des conformations de plus en plus homogènes. La construction d'une véritable division du travail entre la France et l'Italie s'est traduite par la mise en place d'une solide filière transalpine du broutard. Pour ce qui relève des reproducteurs, après avoir connu de véritables années folles dans les années 1960-1980, le HBC s'est retrouvé victime de ses propres dérives, obligé de se détourner du développement squelettique pour tendre vers la facilité de naissance.



Figure 1.3. Concours de veaux mâles inscrits (ferme du Marault, à Magny-Cours, dans la Nièvre). A. Les animaux concourants. B. Vainqueur de sa catégorie.

Nous avons souligné le rôle des politiques agricoles et des évolutions de la demande des engrangeurs italiens dans ces évolutions majeures de l'offre de bovins charolais. Néanmoins, la spécialisation et la standardisation de la production découlent également d'une industrialisation significative de la filière viande bovine française. Contrairement à la production de bovins, la fabrication industrielle de viande se traduit par l'aboutissement du processus de standardisation, matérialisé par la production en masse de viande hachée. La mise en place d'un véritable oligopsonie, réduisant l'autonomie décisionnelle du producteur, fait partie des facteurs socio-économiques qui ont incité les éleveurs charolais à se spécialiser dans la production de bovins aux caractéristiques de plus en plus homogènes.

Chapitre 2

Du piécé au mineraï, la filière viande bovine s'industrialise

Au-delà de la spécialisation et de la standardisation de la production, la construction contemporaine du système agraire charolais s'accompagne d'une mutation des rapports sociaux de production et d'échange entre les éleveurs et les agents situés en aval de la filière viande bovine. Ces transformations ont significativement transformé la nature de l'offre de bétail ainsi que les capacités de négociation et de décision des éleveurs charolais. Attachons-nous à présenter et à expliquer l'important processus d'industrialisation qu'a connu la filière viande bovine des années 1950 à nos jours, et ce, à l'échelle régionale et nationale. Cette industrialisation peut être décomposée en une combinaison de leviers techniques et organisationnels, de consommation, distribution et production de masse, où la logique capitaliste se substitue à la logique artisanale (Coquart, 1983; Jaeger *et al.*, 1985). Il s'agit là du remplacement d'une forme de production par une autre, à l'image des thèses défendues par Marx et Engels (1847) sur la disparition progressive de l'artisan et sa prolétarisation, à mesure que se développe le capitalisme industriel. A.-C. Mermet (2011) entend par *consommation de masse* des pratiques de consommation «superflues», notamment d'objets standardisés à bas prix, adoptées par l'ensemble de la société. De fait, le produit fini est davantage normalisé et élaboré (Sans et Coquart, 1998). Pour ce qui relève de la *distribution de masse*, P. Moati (2001) la définit comme une forme de «dépersonnalisation» de la relation commerciale. L'avènement de la grande distribution substitue le face-à-face entre le client et le commerçant par un face-à-face entre le client et la marchandise. De fait, l'identité de celui qui vend influe peu sur la transaction. Quant à la *production agroalimentaire de masse*, le processus de production se caractérise par un accroissement de la consommation de capital fixe et d'énergie par travailleur (Malassis, 1977), ainsi que par une forte division du travail, au moyen d'une segmentation des processus de production et d'une division spatiale des activités (Mouhoud, 1995). Ces procédés sont au service de la production de biens standardisés confectionnés par des travailleurs pas ou peu qualifiés (Gordon, 1990).

► Du piécé au steak haché : vers une consommation de masse

Hausse de la consommation de viande bovine et dénigrement du gras (1950-1960)

Au sortir de la guerre, l'amélioration des conditions matérielles d'existence se traduit par une plus lente augmentation des dépenses alimentaires par rapport à d'autres

postes tels que le logement, l'habillement, les loisirs, etc. Néanmoins, en 1950, près de 40 % des dépenses des Français sont allouées à l'alimentation, dont un quart pour la consommation de viande, volaille et charcuterie (Combris, 1997). Ainsi, entre 1950 et 1960, la consommation annuelle de viande croît de 40 à 50 kg/hab., avec une proportion de viande de bœuf et de veau qui reste stable, représentant environ 40 % du total (Combris, 2003). En revanche, sous pression du corps médical, le gras est de plus en plus décrié au profit de viandes « maigres » (Fayard, 2014). Ainsi, le consommateur recherche désormais une viande plus sèche, mais moins savoureuse (Fayard, 2013a).

Viande hachée, grande surface et restauration hors domicile : de nouveaux modes de consommation (1960-1980)

La consommation annuelle de viande continue d'augmenter dans un contexte de poursuite des Trente Glorieuses, passant de 50 kg/hab. en 1960 à 73 kg/hab. en 1980 (Combris, 2003). La part des calories d'origine animale atteint son plus haut niveau, passant d'un peu plus de 30 % de la ration alimentaire en 1960 à 40 % en 1980 (Combris, 2003). Toutefois, ce régime alimentaire plus carné s'accompagne d'un recul de la consommation de bœuf et de veau, représentant presque 40 % du total des produits carnés en 1960 contre un tiers en 1980, compensé par une hausse de la consommation de viande de volaille et de porc (Combris, 2003). Selon FranceAgriMer, à la fin des années 1980, la consommation de viande bovine frise les 30 kg ec./hab./an (kg équivalent carcasse par habitant et par an).

En viande bovine, les « arrières » deviennent plus prisés que les « avantages » (Fayard, 2011), plus rapides à cuire dans un contexte de réduction du temps alloué à la préparation du repas, lié, entre autres, à la féminisation du rapport salarial et à l'augmentation du temps alloué aux loisirs (Chenu, 2003). Les délais de maturation sont considérablement réduits (allant jusqu'au désossage à chaud) (Delavigne, 2017) et la consommation de viande hachée croît fortement (Coquart et Soufflet, 1989).

La viande se consomme de plus en plus sous forme de conserves, de surgelés et de préparations industrielles. La demande de portions individuelles progresse (Fayard, 2011), tout comme la part du libre-service qui se caractérise par des produits plus réguliers, plus transformés et moins chers (Coquart, 1983). La mise sous vide permet d'allonger les délais de conservation et favorise le conditionnement en cartons plutôt qu'en caissettes, ce qui facilite la manutention et la livraison. Ces prémisses d'une distribution de masse sont liées à la progression des parts de marché de la grande distribution et à l'essor de la restauration hors domicile. Les quantités de viande fraîche vendues au détail dans les grandes surfaces doublent entre le début des années 1970 et le milieu des années 1980, passant d'un peu moins de 10 % à 40 % des parts de marché (De Fontguyon, 1986). De même, la part de la restauration hors domicile dans les dépenses alimentaires augmente d'environ un quart entre 1970 et 1980 (Sans, 2011), marquée notamment par l'essor des cafétérias et des premiers fast-foods (De Fontguyon et Sans, 2003).

Concurrence entre la viande bovine d'animaux de type laitier et les viandes blanches (1980-2000)

Les ménages consacrent une part toujours plus faible de leur revenu à l'alimentation. Pour rappel, en 1950, ce poste de dépenses représentait 40 % des dépenses totales contre seulement 17 % à la fin des années 1990 (Combris, 1997). Néanmoins, la proportion des

dépenses alimentaires consacrées à la consommation de viandes, volailles et charcuterie reste identique (Combris, 1997). La part des calories animales dans la ration alimentaire se tasse depuis les années 1980, même si la consommation de viande progresse légèrement, passant de 73 à 80 kg/hab./an entre 1980 et 2000 (Combris, 2003).

Toutefois, la proportion de viande bovine continue de diminuer, passant d'un tiers à un quart de la consommation de viande totale sur la même période (Combris, 2003). Les consommateurs se tournent davantage vers des viandes moins onéreuses comme la volaille et le porc (Agreste Bourgogne-Franche-Comté, 2020). Entre aussi en compte une certaine défiance à l'encontre de la viande bovine, conséquence de la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) en 1996 (Agreste Bourgogne-Franche-Comté, 2020). Soulignons aussi la concurrence accrue entre les bovins de type viande et de type laitier, notamment pour les morceaux situés à l'avant de la carcasse, de plus en plus valorisés en viande hachée. Entre le milieu des années 1980 et le milieu des années 2000, la demande en viande hachée continue de croître, passant d'un peu moins de 20% des types de morceaux achetés par les ménages français au milieu des années 1980 à 35% (Sans, 2011). Cette croissance s'effectue au détriment des pièces à griller et à rôtir, et surtout des morceaux à bouillir et à braiser. Autre caractéristique de la consommation de masse, le désintérêt d'une partie des consommateurs, du moins jusqu'à la crise de la vache folle, pour les spécificités du produit (type d'animal, race, morceau, etc.), allant jusqu'à faire de la viande un produit « banalisé » (Sans et De Fontguyon, 1999).

Normalisation du produit et prédominance des grandes et moyennes surfaces (de 2000 à nos jours)

Baisse de la consommation et certification de la production

Bien que la viande reste le premier poste de dépenses alimentaires, sa part continue de décroître pour atteindre environ 20% du total (Insee, 2015). La consommation de viande décroît et la viande bovine (bœuf et veau) ne représente plus que 20% du total contre plus d'un tiers dans les années 1960, soit 21 kgec/hab. à la fin des années 2010, contre 33 kgec/hab. lors du pic des années 1980 (Agreste Bourgogne-Franche-Comté, 2020 ; Institut de l'élevage, 2025b).

En réponse à la crise sanitaire (et de confiance) de l'ESB, la filière s'est orientée vers davantage de traçabilité sur l'affichage. En 1997, l'interprofession française du bétail et de la viande (Interbev) aboutit à un accord obligeant l'étiquetage des viandes bovines vendues au détail (hors steak haché), où figurent l'origine de l'animal, sa catégorie (jeune bovin, taureau, génisse, vache, bœuf) et son type racial (laitier, mixte, viande) (Sans et De Fontguyon, 1999a). La quête de confiance de la filière se traduit aussi par la mise en place d'une forte communication sur l'origine locale de la viande ou sur les démarches de qualité. Toutefois, la traçabilité peut être vue comme une conséquence de la division du travail et un moyen au service de la standardisation du produit, s'opposant à des formes de production hétérogènes, peu normalisables et plus proches de formes artisanales de production (Granjou, 2003).

En parallèle, de nombreux labels voient le jour, notamment des signes d'identification de la qualité et de l'origine (Siqo). Si le label Charolais Terroir existe depuis 1989, Charolais Label Rouge est créé en 1996, l'AOP Bœuf de Charolles en 2010 et l'indication géographique protégée (IGP) Charolais de Bourgogne en 2017.

Toutefois, la multiplication des labels perd parfois le consommateur qui n'arrive pas à différencier le Label Rouge de l'AOP ou bien de l'IGP. Paradoxalement, ces Sico contribuent à la standardisation de la viande bovine consommée sous forme de piécé. Les labels s'accompagnent de cahiers des charges qui s'appuient sur la traçabilité tout au long de la chaîne, la normalisation de qualités organoleptiques (comme la tendreté) ou encore la formalisation et la codification des pratiques d'élevage (Sans et De Fontguyon, 1999a). Ces signes de qualité reposent sur une véritable chaîne de contrôle, garante de la confiance entre les agents économiques des filières, de plus en plus longues et complexes, et le consommateur (Fouilleux et Loconto, 2017). La conformité de pratiques à un cahier des charges est alors contrôlée par une entreprise certificatrice, elle-même accréditée par un organisme indépendant. Le label devient le critère de différenciation, passant de plus en plus devant les qualités intrinsèques du produit, signe d'une certaine standardisation de la différenciation. À titre d'exemple, en Charolais Label Rouge, le nombre d'animaux labellisés a doublé entre 2017 et le début des années 2020, d'où un risque de nivellation et de banalisation du Label Rouge. L'interprofession bovine (Interbev) souhaiterait en effet qu'un maximum d'éleveurs ait accès à ce label, d'où l'absence de révision substantielle du cahier des charges.

Vers une distribution de masse de produits hachés

En parallèle, la distribution de masse prospère. En 2022, la grande distribution représente 56 % des volumes de viande bovine consommés en France, plats préparés compris, bien que le marché de la restauration hors domicile progresse (Institut de l'élevage, 2025b). Ces acteurs de la grande distribution ont noué des alliances commerciales entre eux à travers des centrales d'achat, ce qui accroît leur pouvoir de négociation et tire les prix à la production vers le bas.

La part du piécé continue de reculer au profit de formes toujours plus transformées. La viande hachée représente désormais 48 % de la consommation de viande bovine, la « viande ingrédient », 13 % et le piécé, 39 % (Institut de l'élevage, 2025b). Cette progression de la part de la viande hachée est favorisée par des démarches communicationnelles, jouant sur la réputation de la viande charolaise pour faire venir de nouveaux consommateurs dans les « places » de consommation de masse, à l'image des fast-foods. Toutefois, certains observateurs craignent que ces stratégies commerciales portent préjudice à l'image de marque de la charolaise, à l'instar d'un responsable professionnel nivernais pensant par exemple qu'« avec le petit charolais de McDonald's, le charolais est passé pour de la viande à hamburger¹⁷ », ce qui rejoint les dires de son homologue de Saône-et-Loire qui affirme que « la GMS a banalisé la viande, quand on a de la viande sous film ou dans des rayons froids. On indique juste le mode de cuisson¹⁸ ! », ou d'un élu à la chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, allant encore plus loin, indiquant que « le drame des éleveurs charolais c'est qu'ils ne s'intéressent pas à la viande. Ils sont devenus des producteurs de minerai et ne se soucient que de faire monter la bête dans le camion¹⁹ ».

17. Responsable professionnel nivernais, interviewé le 29 avril 2022, à Cercy-la-Tour, dans la Nièvre.

18. Responsable professionnel saône-et-loirien, interviewé le 23 février 2021, à Saint-Symphorien-des-Bois, en Saône-et-Loire.

19. Responsable professionnel saône-et-loirien, interviewé le 23 février 2022, à Autun, en Saône-et-Loire.

Concurrence des substituts hypertransformés

La viande bovine fait également face à la concurrence de substituts, généralement hypertransformés, à l'image de préparations à base de protéine végétale. Moins chère à produire que la protéine animale, elle est de plus en plus mélangée à cette dernière pour faire baisser le coût de production de préparations hachées. Un entretien avec un directeur d'abattoir nous a appris que les boulettes et les steaks burgers sortant de son établissement contiennent 49 % de protéines végétales, proportion grimpant à 70 % pour l'appellation « préparation de viande ». De plus, elle s'intègre très bien aux logiques de distribution de masse, avec des rayons réservés aux substituts végétaux dans bon nombre de grandes et moyennes surfaces. Notons aussi le développement récent des substituts cellulaires issus de la culture *in vitro* de cellules musculaires (Hocquette *et al.*, 2013). Même si sa consommation est encore interdite en Europe, cette technique repose sur la commercialisation de produits hypertransformés, par exemple sous forme de boulette ou de steak (Barbé, 2020).

En soixante-dix ans, l'évolution du rapport salarial, marquée par la salarisation et la féminisation du marché du travail, se traduit par une réduction du temps alloué à la préparation des repas et par une diminution du budget alimentaire au profit d'autres postes de dépenses. S'affirme donc une consommation de masse de biens standardisés, rapidement préparés et peu onéreux. Ainsi, la viande hachée s'est imposée comme la première forme de consommation de viande bovine.

► La viande devient un produit «fordiste»

Une affaire d'artisans-bouchers (1950-1960)

Dans les années 1950, la production de viande relève encore de la logique artisanale. Néanmoins, les petites tueries privées, notamment celles des bouchers-abatteurs, disparaissent peu à peu au profit d'une municipalisation de l'abattage, vu comme un service public favorisant l'approvisionnement des consommateurs (Soufflet, 1983), sous fond d'hygiénisme. Ainsi, au milieu des années 1960, on compte près de 1700 abattoirs sur l'ensemble du territoire national, dont 97 % d'abattoirs publics. Leurs utilisateurs sont d'abord des chevillards ou des bouchers. En effet, jusque dans les années 1960, on retrouve très peu de grandes entreprises commercialisant de la viande, les plus importantes d'entre elles n'écoulant que quelques milliers de tonnes par an (Coquart et Soufflet, 1989). Les bouchers assurent alors l'essentiel des ventes de viande (Soufflet, 1983). Leurs pratiques, allant à l'encontre de toute forme de standardisation, requièrent un grand savoir-faire.

Émergence de grands groupes de la viande (1960-1980)

Plus de la moitié des abattoirs français ferment leurs portes entre le milieu des années 1960 et les années 1980. Les activités d'abattage se font désormais à la chaîne, où la carcasse se déplace sur un rail (Coquart, 1987), ce qui induit une division horizontale (Pérez et Renault, 1989) des tâches entre les travailleurs. Certaines phases sont mécanisées (arrache-cuir) et l'utilisation du froid se généralise (Coquart, 1987), ce qui retarde les phénomènes d'altération, rallongeant de fait la durée de vie des produits. La production de viande hachée surgelée, multipliée par trente entre la seconde moitié des années 1960 et 1980, induit des procédés de hachage, de conditionnement et de conservation (Coquart, 1983).

Parallèlement, les activités de découpe et de transformation des viandes en atelier se développent fortement depuis le début des années 1970 (Coquart, 1983 et 1987). Les chevillards sont déstabilisés par la concentration de l'offre au sein des grandes surfaces et de leurs centrales d'achat (Coquart et Soufflet, 1989). Entre le milieu des années 1960 et le début des années 1980, le nombre de bouchers et bouchers-charcutiers diminue de 15% (Mainsant et Soufflet, 1985) au bénéfice des ateliers de découpe (Coquart, 1987). Les entreprises coopératives réalisent désormais un tiers de l'abattage et un peu moins de la moitié du marché de gros (Soufflet, 1983). Sur le marché de gros, de grands groupes émergent et commercialisent des quantités de plus en plus importantes de viande. Au début des années 1970, seules 27 entreprises commercialisent plus de 5000 tonnes annuelles de gros bovins, elles sont 75 seulement quelques années plus tard, et les deux plus grandes d'entre elles dépassent les 100 000 tonnes (Coquart, 1983). De même, la progression des parts de marché de la grande distribution s'accompagne d'une centralisation financière des achats et d'une mise en concurrence des producteurs (De Fontguyon et Sans, 2003).

Toutefois, le faible taux de profit offert par l'industrie de la viande attire peu d'investisseurs privés. L'importance des capitaux immobilisés, la faible valeur ajoutée produite ou encore la pression sur les prix à l'aval sont autant d'éléments qui pèsent sur la rentabilité de ces entreprises, dont le taux de marge serait l'un des plus faibles du secteur agroalimentaire (Sans, 2003). Les entreprises rencontrent des difficultés pour financer leurs investissements et les montants des dividendes sont peu élevés (Coquart, 1983).

La fermeture d'abattoirs se poursuit (1980-2000)

Au niveau national, le nombre d'abattoirs est encore divisé par deux en vingt ans, avec un peu moins de 340 sites en 2000 contre 770 en 1980 (Jourdan et Hochereau, 2019). De nombreux abattoirs publics sont repris par des groupes coopératifs ou privés (De Fontguyon et Sans, 2003), à l'image de Charollais Viandes pour l'ancien abattoir municipal de Paray-le-Monial. D'autres, non inscrits au plan d'équipement en abattoirs, sont fermés dès 1980 (Delavigne, 2017). Parallèlement, les abattoirs, les ateliers de découpe et les unités de transformation s'agrandissent (Soufflet, 1983). Pérez et Renault (1989) soulignent que, hormis la mécanisation partielle de la découpe primaire rendue possible par le découpage suspendu à la fin des années 1980, l'abattage ne connaît pas d'apports technologiques majeurs. Ces derniers se sont davantage portés sur les activités d'élaboration, donc au-delà de la première et deuxième transformation.

Quant aux bouchers, ces derniers ont de plus en plus recours à l'achat de viande en carcasse ou en PAD (prêt à découper) auprès de chevillards, ce qui traduit une perte de savoir-faire pour l'achat sur pied en élevage et l'écoulement des bas morceaux (Ravaux, 2011).

Un marché de la viande dominé par un petit nombre d'acteurs (de 2000 à nos jours)

Les abattoirs industriels concentrent l'activité

La concentration des activités d'abattage et de découpe se poursuit. De 340 sites en 2000, la France en compte à peine 230 au début des années 2020 (Jourdan et Hochereau, 2019 ; Agreste Bourgogne-Franche-Comté, 2025). Désormais, trois sites totalisent

les deux tiers des animaux abattus en Bourgogne-Franche-Comté. Deux d'entre eux appartiennent au groupe Bigard (Cuiseaux en Saône-et-Loire et Venarey-les-Laumes en Côte-d'Or), et le troisième, au groupe coopératif Sicarev Coop (société coopérative d'intérêt collectif agricole régionale pour l'élevage et la viande; Migennes dans l'Yonne). La majorité des abattages de bovins se fait donc dans des abattoirs considérés comme «industriels», du fait de leurs importantes capacités.

Nous avons pu visiter trois abattoirs au cours de notre travail de terrain, tous trois localisés en Saône-et-Loire, dont deux de petite dimension (Paray-le-Monial et Autun) et un de type industriel (Cuiseaux). En 2022, l'outil de Paray-le-Monial abattait 120 à 150 bovins par semaine, 120 pour celui d'Autun. Dans ces deux abattoirs, l'opérateur maîtrise le rythme de la chaîne de production en appuyant sur un bouton qui déclenche une électrovanne permettant à la carcasse d'avancer à l'étape suivante ou en poussant celle-ci sur un rail jusqu'au poste suivant. Bien que spécialisés dans un petit nombre de tâches, ces abattoirs nécessitent de faibles effectifs, avec vingt personnes à Autun et soixante à Paray-le-Monial (du fait d'un atelier de découpe plus important). Les bovins abattus partent sous forme de carcasse, PAD et pièces de viande, mais ne sont pas transformés en viande hachée. Les abattoirs de Paray-le-Monial et d'Autun sont tous deux multiespèces et agréés pour divers signes de qualité (comme l'AOP Bœuf de Charolles, agriculture biologique, etc.). Détenus par un groupe coopératif (Sicarev Coop et Feder pour l'abattoir de Paray-le-Monial) ou une collectivité (communauté de communes du Grand Autunois-Morvan pour celui d'Autun), ces abattoirs comportent plusieurs usagers ou clients, dont plusieurs chevillards, bouchers et particuliers.

En revanche, l'abattoir de Cuiseaux, plus grand abattoir de gros bovins du groupe Bigard, n'abat qu'une seule espèce, avec, en 2022, 2300 bovins par semaine (dont 25% de type laitier). À lui seul, cet abattoir représente un tiers des animaux abattus en Bourgogne-Franche-Comté (Agreste Bourgogne-Franche-Comté, 2025). Plus de 80% des approvisionnements sont issus des bassins charolais et franc-comtois. Les procédés sont très segmentés, avec une forte division du travail et une chaîne automatique qui impose la cadence. Cet outil, de très grande taille, embauche plus de six cents personnes (au sein d'un groupe qui salue quinze mille travailleurs), dont 20% de recours à la sous-traitance sur le site de Cuiseaux. Notons que le désossage et le parage effectués en salle de découpe constituent encore des activités très manuelles qui demandent un véritable savoir-faire. 55% de la viande désossée est valorisée en haché surgelé (contre 30% en 2000-2005). Cette troisième transformation, très automatisée et robotisée, a vocation à produire des boulettes, des steaks burgers et des steaks hachés pur bœuf. La grande distribution demeure le premier client, représentant environ 60% des carcasses et du piécé sous vide, le reste étant destiné aux bouchers et à l'export. La proportion de ventes à la grande surface monte à 85% sur le segment «viande pour hacher», les 15% restants étant vendus à une multinationale de la restauration rapide qui fabrique elle-même ses steaks hachés.

Marginalisation des artisans-bouchers et affirmation de grands groupes agroalimentaires

Au début des années 2020, les artisans-bouchers ne distribuent plus que 12% des volumes de viande bovine consommés en France (Institut de l'élevage, 2025b).

Les fermetures d'enseignes se poursuivent. À titre d'exemple, la commune de La Clayette (Saône-et-Loire) comptait six bouchers dans les années 1990 contre un seul aujourd'hui. À Paray-le-Monial, ville de 9 000 habitants, il n'y a plus qu'un seul artisan-boucher.

En revanche, qu'elles soient filiales de groupes coopératifs ou sociétés de droit privé classiques, les plus grandes entreprises de l'industrie de la viande dominant. Durant la seconde moitié des années 2010, 60 % de la valeur ajoutée de l'industrie de la viande est créée par seulement 3 % des entreprises (Julé *et al.*, 2016). Cinq groupes représentent plus des deux tiers des volumes de viande bovine abattue et transformée en France, paysage dominé par Bigard qui totalise 40 % des tonnages à lui seul (Chotteau, 2014).

Au regard de la mutation des formes de consommation, l'abattage et la découpe opérés de manière artisanale obéissent désormais à une organisation « tayloriste » du travail. La logique du capital occupe une place centrale, avec l'émergence de grands groupes de la viande, dont l'un d'entre eux se trouve en quasi-position dominante.

► Des intermédiaires sommés de se regrouper

Le temps des négociants (1950-1960)

Au sortir de la guerre, l'achat d'animaux en ferme s'effectue par une multitude d'acteurs indépendants : négociants en bestiaux, emboucheurs, commissionnaires et rabatteurs. À la fin des années 1940, le département de la Saône-et-Loire compte presque cinq cents marchands, soit un par commune, nombre important qui amène le préfet à parler de « pléthore de marchands de bestiaux » (Fayard, 2014). Les bêtes sont achetées en ferme ou sur des foires et des marchés. Du fait d'un grand nombre d'éleveurs à la tête de cheptels bien inférieurs à ceux d'aujourd'hui, l'éparpillement de l'offre induit un grand nombre d'acheteurs. Ce réseau commercial, composé de nombreux intermédiaires peu structurés et concurrents entre eux, s'avère propice à la négociation du prix de vente. La commercialisation des bovins fait partie intégrante du métier d'éleveur, avec un temps important consacré à la préparation des animaux (tonte, brossage, etc.), aux échanges avec les négociants et à la fréquentation des foires. Une telle configuration permet littéralement à l'éleveur de « défendre le bout de gras », bête par bête.

Les débuts de la coopération (1960-1980)

L'émergence des entreprises coopératives contribue au déclin des négociants en bestiaux. Les pouvoirs publics incitent à la constitution de sociétés d'intérêt collectif agricole (Sica), bénéficiant d'avances de trésorerie, mais aussi de subventions de fonctionnement et d'équipement (Coquart, 1987). Toutefois, à la fin des années 1980, seulement 15 % des animaux du Bassin charolais sont vendus à des Sica, tandis que les négociants en bestiaux représentent encore la moitié du commerce de bovins (Cavaillhès, 1986). Néanmoins, à l'ouverture du marché italien, nombre d'entre eux se mettent à traiter avec des exportateurs, à l'image d'un négociant retraité interviewé dans l'Autunois qui, à la fin des années 1970, vendait la majorité des animaux achetés en exploitation aux frères Turc, exportateurs situés dans l'Ain.

Concentration des coopératives et prémices de l'intégration verticale (1980-2000)

Cette période est marquée par la concentration des principaux groupes coopératifs à l'image de la fusion entre le Groupement des éleveurs charolais 71 (Gec71) et la Société d'intérêt collectif agricole de Saône-et-Loire (Sicasel), aboutissant à la naissance du Gecsel en 1991 ou encore de la Société coopérative agricole des producteurs de bovins du Brionnais (SCAPP) et de Commerce bétail et viande du Charollais (CBVC) devenant Charolais Horizon en 1998 (Fayard, 2014). L'intégration des filières se poursuit, à l'image de la Sicarev, groupement de producteurs de la Loire rejoignant le groupement Charolais-Alliances en 1993, qui se voit confier la gestion de l'abattoir de Roanne à la fin des années 1980 et qui approvisionne de nombreuses grandes et moyennes surfaces (Fayard, 2014). Ces groupements mutualisent certaines activités en les filialisant, à l'image de l'export. La création de la société Charolais Auvergne Limousin export (Calexport) se traduit par une mise en commun des fonds de commerce et des moyens commerciaux à l'export de trois groupements de producteurs en bétail maigre. Progressivement, les entreprises coopératives intègrent des fonctions situées en amont de la filière, à l'image de vente d'aliments et de matériel d'élevage. Côté négoce privé, des associations d'éleveurs – les Elvea (éleveurs et vendeurs associés) départementales – sont créées à la fin des années 1980 pour faire face à la concurrence des groupements de producteurs.

Soulignons aussi un bouleversement des formes d'échanges avec l'ouverture du premier marché au cadran bourguignon à Moulins-Engilbert (Nièvre) en 1983 géré par la Société d'intérêt collectif des foires et des marchés de Moulins-Engilbert (Sicafome). Ce dernier repose sur une parfaite transparence de l'information et une garantie de paiement pour le vendeur. Après avoir été annoncé par l'éleveur la semaine précédant la vente, l'animal (ou le lot d'animaux) passe sur un ring le jour du marché (chaque mardi pour les bovins) (figure 2.1A). De là, le chef des ventes annonce une mise à prix qui s'affiche sur un écran électronique (le cadran) aux côtés de la race de l'animal, de son poids et de sa conformation (figure 2.1B). De là, les acheteurs assis dans un amphithéâtre misent anonymement (enchères montantes) au moyen d'un petit boîtier électronique. Une fois l'enchère validée par le chef des ventes (qui peut consulter le vendeur parfois présent à ses côtés, mais invisible des acheteurs), l'animal est vendu. La Sicafome endosse ensuite le rôle de banquier, payant le vendeur



Figure 2.1. Marché au cadran de Moulins-Engilbert. A. Chef des ventes annonçant un lot de bovins. B. Mise à prix d'une vache sur le ring.

trois jours après la transaction. L'acheteur a, quant à lui, deux semaines pour régler la Sicafome. Afin de se prémunir des défauts de paiement, une caution bancaire est demandée à chaque acheteur. La Sicafome joue également le rôle de médiateur en cas de litige sur un aspect de la bête (écornage, boiterie, tour de reins, etc.). Ce fonctionnement bouleverse les négociations commerciales jusqu'ici pratiquées en ferme, mais aussi sur les foires et les marchés. Le marché au cadran de Moulins-Engilbert contribue à l'encadrement du négoce privé et renforce la concurrence entre les marchands au profit des éleveurs.

Une situation d'oligopsonie (de 2000 à nos jours)

Les groupes coopératifs s'imposent comme les premiers acteurs commerciaux

La concentration des entreprises coopératives se poursuit. En 2008, le Gecsel fusionne avec Bourgogne Élevage, un groupement d'éleveurs de Côte-d'Or pour donner naissance au groupe Global (Fayard, 2014). En 2020, après une dizaine d'années de partenariat commercial, Global et la Socaviac ne font plus qu'un, donnant naissance à Feder Élevage (D'Alteroche, 2020) qui adhère à l'union de coopératives Feder. Sur le site internet du groupement coopératif Sicarev, on apprend que les groupements de producteurs Dauphidrom et la coopérative des éleveurs de bovins du Mézenc rejoignent la Sicarev au début des années 2000, qui absorbe la Sycavyl en 2016. En 2019, les six groupements de producteurs actionnaires de Sicarev fusionnent pour créer l'entité Sicarev Coop, coopérative à sections territoriales. De fusion en fusion, le nombre de coopératives opérant dans le noyau charolais s'est considérablement réduit pour laisser la place à deux groupes coopératifs, Sicarev Coop et Feder Élevage, présents dans plusieurs régions françaises et collectant à eux deux plus de 400 000 bovins par an.

Sicarev Coop, une coopérative présente sur une trentaine de départements, est constituée de douze sections territoriales, dont Charolais Horizon pour la Saône-et-Loire et Éleveurs Nivernais pour la Nièvre. Sur son site internet, le groupe déclare compter 7 500 coopérateurs, pour 200 000 bovins échangés chaque année. Au sein de ces volumes, 107 000 bovins sont exportés *via* Deltagro, société d'export détenue à 50 % par Sicarev Coop aux côtés de six autres coopératives. Le groupement de producteurs a intégré un certain nombre d'activités en aval et possède des filiales d'abattage, de fabrication de steak haché surgelé et de transport de viande. Sicarev Coop assure également un certain nombre de fonctions en amont telles que la vente de produits vétérinaires préventifs, d'aliments ou de matériel d'élevage.

Feder Élevage fait partie de l'union de coopératives Feder, regroupant des coopératives d'élevage bovin (Feder Élevage, Feder Éleveur bio et Corel) et ovin (Copagno et Terre d'Ovin), de productions végétales (Axereal, Dijon Céréales). L'activité commerciale se situe principalement sur l'est de la France, avec 4 900 coopérateurs. Ce sont près de 220 000 bovins qui sont échangés chaque année. 117 000 sont vendus maigres *via* la société d'export Eurofeder. Cette dernière est détenue à 60 % par des capitaux italiens, le reste appartenant à Feder, associé à la coopérative limousine Celmar. La quasi-totalité du transport de bovins est effectuée par Feder, qui n'a quasiment pas recours à la sous-traitance. Le reste des bovins (soit les 93 000 restants) concerne

des animaux finis. En revanche, contrairement à Sicarev Coop, Feder ne possède pas d'abattoirs hormis une participation dans Charollais Viandes. Comme Sicarev Coop, Feder a intégré un certain nombre d'activités en amont (vente de reproducteurs, suivi technique du cheptel, aliment, matériel d'élevage, etc.).

Cette importante activité commerciale s'accompagne d'un processus de filialisation avec de nombreuses entités, mais aussi d'une intégration verticale de fonctions en amont et en aval de la filière. Les éleveurs qui adhèrent à ces coopératives se retrouvent donc au cœur d'un vaste réseau de commerciaux, techniciens, conseillers servant les intérêts de la même entité, bien que les décisions stratégiques aient été prises par des administrateurs élus par les coopérateurs. Une nouvelle étape d'intégration des exploitations aux coopératives pourrait bientôt être franchie avec la pratique croissante de l'engraissement à façon (nommé « mise en place » par la filière), soit une avance de trésorerie accordée à l'éleveur par la coopérative pour engraisser des animaux nés sur l'exploitation ou dans un autre élevage. De même, l'essor de la contractualisation – dispositif garantissant un prix ou une marge aux éleveurs moyennant le respect d'un cahier des charges – contribue à normaliser la production finale pour répondre aux attentes des abatteurs, industriels et distributeurs (voir chapitre 7).

Les marchés au cadran prennent la place des foires malgré la baisse des apports

Le marché au cadran de Moulins-Engilbert est agrandi en 2008 avec la construction d'une seconde salle réservée à la vente des vaches. Dans la lignée de la Sicafome, un marché au cadran est construit par la Société d'intérêt collectif agricole de gestion du marché de Corbigny (Sicagemac) à Corbigny (Nièvre) en 2000, ainsi qu'en 2009 à Saint-Christophe-en-Brionnais (Saône-et-Loire). D'importants volumes sont échangés, même si ces derniers sont en déclin. En 2010, 63 000 bovins vivants (toutes catégories confondues) étaient vendus à Saint-Christophe-en-Brionnais, contre 46 000 en 2022, soit une réduction de plus de 20%. On assiste au même phénomène à Moulins-Engilbert (55 000 animaux en 2010 contre 42 000 en 2022) et à Corbigny (16 000 animaux en 2010 contre 11 000 en 2022). Ces baisses sont notamment liées à la décapitalisation enclenchée dans les années 2015, phénomène sur lequel nous reviendrons plus tard. Malgré la baisse des effectifs, ces marchés contribuent à la vitalité du commerce privé (bien que des acheteurs de groupes coopératifs les fréquentent également), ce qui se fait au détriment des foires et des marchés, de gré à gré, lesquels se cantonnent à l'échange d'animaux d'exception, à l'image de reproducteurs, de bêtes formées et de bovins de boucherie de haute qualité. Ces trois marchés au cadran servent également de marchés de référence pour l'élaboration des cotations nationales. Deux d'entre eux font partie des principaux marchés au cadran de France : Saint-Christophe-en-Brionnais se hisse à la troisième place pour le nombre de bovins échangés ; Moulins-Engilbert, à la sixième. Soulignons que ces deux marchés occupent respectivement la première et la deuxième place nationale sur le marché du bovin maigre.

Les plus grands négociants dominent le commerce privé

Face à des groupes coopératifs commercialisant toujours plus de bovins, le métier de négociant s'est profondément transformé. En l'espace de soixante-dix ans, le commerçant en bestiaux est passé du « maquignon au prestataire de service pour les

sociétés d'exportation et les abattoirs» (Fayard, 2014). Néanmoins, cette profession est loin d'être homogène, composée d'entreprises de tailles très différentes. En voici un panorama tiré d'entretiens avec des négociants en bestiaux.

Au regard de la diminution du cheptel et du nombre d'éleveurs, certains négociants se sont regroupés dès les années 2000 en unions de commerçants, à l'image de l'Union des négociants en Charolais (Unec)²⁰ et d'Alliance du Charolais²¹ (nom donné à l'entité issue de la fusion entre la SARL Corneloup Philibert et un commerçant indépendant en 2023), dont les sièges sont localisés en Saône-et-Loire. Ces deux entreprises de négoce de bovins exportent elles-mêmes les animaux achetés aux éleveurs. Disposant d'une importante force commerciale, elles nouent des alliances stratégiques ou des partenariats capitalistiques avec leurs clients. Ainsi, à ses débuts en 2003, l'Unec, compte six associés à parts égales, cinq sont issus du négoce privé, le sixième étant le groupe Bigard. L'entrée au capital de ce dernier relève d'une stratégie d'intégration en aval, avec un industriel de la viande intéressé par une importante structure commerciale lui permettant de sécuriser ses approvisionnements. Quant à Alliance du Charolais, ce regroupement de trois négociants brionnais est associé avec un autre commerçant privé du Rhône et Inalca (principal abatteur italien) dans une société d'export nommée Parma Charolais, commercialisant 70 000 bovins maigres par an, dont 70 % destinés à l'Italie. En parallèle, Alliance du Charolais s'est fixé l'objectif d'échanger 18 000 bovins finis sur la France en 2023. Ces commerçants, à la tête d'entreprises de plus grande taille, sont au cœur de montages financiers comptant plusieurs entités. Ils ont également recours au salariat (jusqu'à une dizaine d'employés), d'où résulte une division du travail entre acheteur, chauffeur (bien que le transport puisse être externalisé), bouvier et secrétaire comptable.

Parmi les plus grands négociants, certains sont restés indépendants. Parmi nos entretiens, deux interviewés basés dans le Brionnais²² et la Terre Plaine (Yonne)²³ relèvent de ce profil. Le premier, situé dans le Brionnais, est l'un des derniers négociants exportateurs indépendants de Bourgogne, commercialisant 24 000 bovins par an, dont 11 000 destinés à l'export (90 % en Italie), le reste étant vendu à des engrangeurs français, à des abattoirs et mis en place sur d'autres exploitations.

Le second négociant, situé dans l'Yonne, ne vend aucun bovin à l'export depuis un impayé de plusieurs centaines de milliers d'euros subi à la fin des années 1990. Il travaille désormais avec deux exportateurs, Parma Charolais et l'entreprise italienne Pelassa Carlo, pour près de 10 000 bovins maigres par an sur les 12 000 animaux commercialisés chaque année. Ce marchand pratique également la repousse de brou-tards (environ 4 000 par an), achetés à 250-300 kg, puis vendus autour de 450 kg aux engrangeurs italiens.

Malgré leur indépendance capitalistique, ces deux négociants ont noué des alliances stratégiques entre commerçants de départements différents (donc non concurrents, du fait d'aires de collecte différentes), à l'image du GIE Beefrance, centrale d'achat créée

20. Membre fondateur de l'Unec et président du Syndicat de commerçants en bestiaux de Bourgogne (jusqu'en 2023), interviewé le 27 mai 2023, à Varenne-sous-Dun, en Saône-et-Loire.

21. Négociants associés d'Alliance du Charolais, interviewés le 9 mars 2021 et le 9 juin 2023, à Curbigny, en Saône-et-Loire.

22. Négociant en bestiaux, interviewé le 8 mai 2023, à Sarry, en Saône-et-Loire.

23. Négociant en bestiaux, interviewé le 31 août 2022, à Cussy-les-Forges, dans l'Yonne.

en 2016 par huit négociants en bestiaux français (dont deux Bourguignons que nous avons interviewés). Cette alliance stratégique vise à unir les forces de ces différentes entités. Des tractations sont également en cours avec des industriels de la viande, comme Bigard, pour proposer des contrats aux éleveurs. Un accord de courtage a été signé avec un marchand d'aliments de bétail pour pouvoir proposer ce dernier à moindre prix aux éleveurs. Une réflexion est également en cours dans l'optique d'acheter des barrières et du sel en gros. Le GIE permet aussi de négocier en commun des tarifs avantageux pour les primes d'assurances payées par les huit associés.

Viennent ensuite de plus petits négociants, à l'image de deux commerçants interviewés dans le Brionnais²⁴. Le premier d'entre eux achète environ 3 000 bovins par an, dont 90 % de bovins vendus maigres à un exportateur (l'Unec ou le négociant exportateur brionnais présenté plus haut) ou à des engrasseurs français. Le second échange 800 bovins par an, dont trois quarts de broutards et de laittonnes qu'il repousse avant de les vendre à un autre négociant exportateur associé de Parma Charolais.

D'autres acteurs du commerce de bétail engrangent eux-mêmes la totalité des bovins achetés. Tel est le cas d'un engrisseur bressan (Ain)²⁵, avec lequel nous nous sommes entretenus. Ce dernier achète environ 400 bêtes par an (broutards, génisses maigres et vaches de réforme), principalement sur le marché au cadran de Moulins-Engilbert et revend ces dernières prêtes à abattre à des abatteurs et des chevillards. D'autres engrasseurs (principalement de vaches et de génisses) peuvent acheter des volumes supérieurs, à l'image de l'un d'entre eux situé à Dompierre-sur-Nièvre (Nièvre).

Le secteur du négoce privé se compose donc d'entités économiques de dimensions très hétérogènes. Pour contrer la concurrence des groupes coopératifs, les plus grands commerçants se sont regroupés ou ont noué des alliances stratégiques entre eux. En revanche, les plus petits négociants sont désormais liés à des sociétés d'export détenues pour partie par des commerçants de taille plus importante, d'où une relation de quasi-subordination. À l'instar des groupements de producteurs, le négoce privé se concentre fortement et s'insère peu à peu dans une logique d'intégration verticale.

► Conclusion

La filière viande bovine a connu un important processus d'industrialisation lié à l'avènement d'une consommation de masse. La viande bovine est progressivement devenue un produit standardisé, majoritairement élaboré selon des procédés tayloristes, où même la satisfaction des marchés de niche relève d'un cahier des charges, contre lequel s'adosse une logique de certification et de normalisation des pratiques. Afin de satisfaire cette demande, les entités artisanales (négociants, bouchers, chevillards) ont été peu à peu remplacées par des formes coopératives ou capitalistes, à la recherche perpétuelle d'économies d'échelle et de conquête de nouvelles parts de marché. Les liens entre ces agents de l'amont et de l'aval tendent à se resserrer, avec la construction de filières de plus en plus concentrées et intégrées. Cette industrialisation des filières aboutit à un phénomène d'oligopsonie, où une multitude de producteurs dépend d'un petit nombre d'acheteurs, de transformateurs et de distributeurs. Le rapport de force

24. Négociants interviewés le 27 mai 2023, à Varenne-sous-Dun en Saône-et-Loire, et le 15 juin 2023, à Colombier-en-Brionnais, en Saône-et-Loire.

25. Engrisseur interviewé le 13 septembre 2022, au marché au cadran de Moulins-Engilbert, dans la Nièvre.

commercial s'en trouve fortement déséquilibré, avec une faible capacité d'intervention des éleveurs sur la formation des prix, à laquelle s'ajoute une perte d'autonomie décisionnelle. Les bouleversements de la filière viande bovine contribuent à expliquer les phénomènes de spécialisation régionale et de standardisation de la production à l'échelle de l'exploitation agricole. Ils sont également cause et conséquence de l'accroissement des volumes produits par unité de travail, autre processus contribuant à expliquer les raisons pour lesquelles les éleveurs charolais se sont détournés des grands principes de l'agroécologie tels qu'ils prévalaient au sortir de la Seconde Guerre mondiale.

Chapitre 3

Soixante-dix ans de course aux vêlages

Appliquée au système agraire charolais, la révolution agricole contemporaine s'est traduite par une augmentation du nombre de vaches nourrices par unité de travail pour accroître la production de bovins maigres. Ce chapitre a vocation à décomposer ce mouvement d'accroissement de la productivité physique du travail – à savoir la production, en quantités physiques, par unité de travail – en une combinaison de leviers techniques, et à suivre son évolution des années 1950 à nos jours. Soulignons d'emblée que la productivité diffère du rendement, tant les deux notions sont confondues chez les agronomes (Cochet, 2012 et 2015). Le rendement désigne une production (exprimée en quantités physiques) par unité de surface ou de cheptel. La productivité physique du travail mesure quant à elle la production finale, en volume (et non en valeur), par travailleur et par an.

Nous choisissons d'exprimer la productivité physique du travail à partir de la quantité annuelle de viande vive produite par travailleur et par an²⁶. Cet indicateur, déjà utilisé dans d'autres travaux (voir par exemple Liénard *et al.*, 2002; Charroin *et al.*, 2012; Veysset, 2016), intègre bien une production finale, à savoir la quantité de viande en devenir, qu'il s'agisse de bovins vendus maigres ou finis et une dépense de travail donnée. Face à la difficulté de quantifier le temps de travail en agriculture, notamment sur une période de longue durée, le maniement d'unités standardisées de mesure du temps de travail (unité de travail humain [UTH], unité de main d'œuvre [UMO], unité de travail annuel [UTA], etc.) ne nous a pas semblé approprié. Ainsi, nous nous sommes concentrés sur le nombre de travailleurs partie prenante du processus de production, intégrant également la main-d'œuvre bénévole, présente notamment lors des vêlages, principale pointe de travail en élevage charolais.

Nous nous attacherons à periodiser ce processus d'accroissement du nombre de vaches allaitantes par travailleur des années 1950 à nos jours. Afin de saisir plus précisément ce mouvement complexe, ce dernier sera décomposé en une série de leviers techniques, articulés entre eux selon diverses combinaisons.

Dans un premier temps, nous distinguerons ce qui relève de la hausse du nombre d'animaux vendus. Ce dernier dépend notamment du nombre de vaches mises à la reproduction, mais aussi de la baisse du temps de présence des produits animaux (raccourcissement du processus de production) et de la hausse du nombre de veaux sevrés par vache (augmentation du rendement).

26. Voir le manuscrit de thèse (Dubrulle, 2024a; p. 187-192) pour une quantification de ce processus sur la période 1960-1980 à partir de trois études de cas approfondies, ainsi que la publication Dubrulle *et al.* (2023).

L'accroissement du nombre de vaches mises à la reproduction est permis par une hausse de la production fourragère par travailleur (hausse du débit de chantier, amélioration de la valeur alimentaire des fourrages, accroissement des rendements fourragers, simplification des pratiques culturales et fourragères, substitution d'aliments et de litière produite par des achats), et par une diminution du travail d'astreinte par vache et sa suite (baisse du temps d'abreuvement, de distribution des aliments, d'évacuation des effluents, de déplacement des animaux, de mise à la reproduction et de travail autour du vêlage; mais aussi spécialisation vers l'élevage bovin allaitant).

Pour ce qui relève de la baisse du temps de présence des produits animaux, celle-ci dépend notamment du rajeunissement de l'âge au premier vêlage, de l'avancement de l'âge de vente, de l'accélération artificielle de la durée de croissance et d'engraissement, et de la baisse du temps alloué à la commercialisation.

Enfin, la hausse du nombre de veaux sevrés par vache est principalement permise par une amélioration du taux de gestation et une baisse de la mortalité des veaux.

Dans un second temps, la hausse de la production de viande vive par unité de travail passe également par l'augmentation du poids de vente, permise notamment par la sélection génétique, le type d'alimentation et les pratiques sanitaires.

Il s'agit donc de nous demander comment le nombre de vaches dont peut s'occuper un travailleur a crû de la sorte, en nous basant sur notre corpus d'éleveurs retraités ou proches de la retraite, interviewés en Saône-et-Loire et dans la Nièvre. Les raisons économiques, sociales et politiques expliquant un tel mouvement d'accroissement des volumes produits seront présentées dans le chapitre 4.

► Une première croissance du nombre de vaches par travailleur (1950-1960)

Comme nous l'avons montré dans le chapitre 1, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, les systèmes de production constitutifs du système agraire charolais sont particulièrement diversifiés et reposent sur les complémentarités entre polyélevage et polyculture. Toutefois, cette situation de départ ne constitue pas un ordre immuable et de profonds bouleversements techniques sont à l'œuvre. Sur cette décennie, la motomécanisation, mais aussi la chimisation et l'orientation des critères de sélection génétique sur la maximisation du rendement actent les prémisses d'une importante augmentation de la taille des cheptels.

L'étable entravée nécessite une importante dépense de travail

Les vaches sont hivernées dans des étables souvent centenaires (figure 3.1), où le travail manuel est important. Les fourrages sont distribués à la fourche dans des râteliers, tandis que les plantes sarclées et céréales sont versées dans des auges. Le curage du fumier s'opère manuellement. Outre l'opération de raclage, un temps de transport en brouette est nécessaire pour acheminer les déjections de l'étable à la fumière. Les veaux, attachés et séparés de leurs mères, doivent être détachés puis rattachés plusieurs fois par jour pour qu'ils puissent téter. Dans les étables qui ne sont pas équipées d'eau courante, les éleveurs doivent sortir leurs vaches pour qu'elles puissent boire. Dans le meilleur des cas, un abreuvoir se situe dans la cour

de la ferme, mais, parfois, il est nécessaire de conduire les vaches plus loin, à la fontaine du village ou au ruisseau. C'est en ce sens que la généralisation de l'adduction d'eau et de l'installation d'abreuvoirs dans les étables réduit le temps nécessaire à l'abreuvement du bétail.

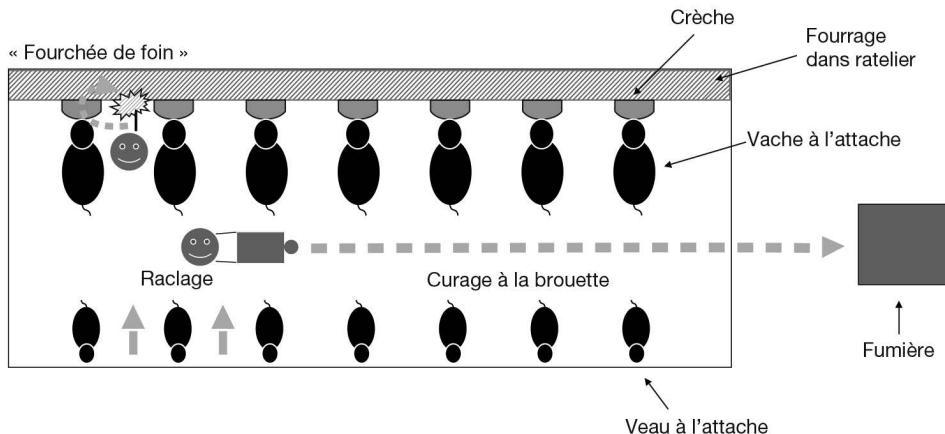


Figure 3.1. Représentation schématique du travail d'astreinte en étable entravée.

Pour ce qui concerne les travaux des champs, un grand nombre d'opérations restent manuelles. Il est fréquent que le fanage, l'andainage, la traction de chars, la moisson à la moissonneuse-lieuse soient effectués à l'aide de chevaux, plus rarement de bœufs. Il peut aussi s'agir de vaches multifonctionnelles, comme c'est le cas dans les exploitations moyennes et de plus petites tailles du Morvan, qui, en plus d'assurer la force de traction, allaitent leur veau et sont traites. L'épandage du fumier se fait à la fourche, le semis à la volée, les traitements au pulvériseur à dos, le plessage des haies à la serpe, et les journées de battage nécessitent dix à quinze personnes.

Motomécanisation, chimisation et premiers achats d'aliments

Malgré la persistance du travail manuel, les débuts de la motomécanisation permettent d'accroître le débit de chantier. Les années 1950 se caractérisent par l'arrivée des premiers tracteurs. Équipés d'une charrue monosoc, d'une barre de coupe par cisaillement d'environ 1,50 m à 1,80 m de large, ils servent avant tout au labour et à la fauche. Ainsi, le remplacement de la traction attelée par le tracteur libère de la place en bâtiment (mais aussi des ressources fourragères et du temps de travail). Une à deux vaches nourrices supplémentaires peuvent ainsi être hivernées à la place des animaux de trait. Dans les plus grandes exploitations, l'accès à une superficie par travailleur plus importante ainsi qu'à des parcelles de plus grande dimension et facilement motomécanisables (car plutôt planes, parfois drainées) incite et facilite l'acquisition précoce du premier tracteur. Pour ce qui relève des exploitations moyennes et des plus petites exploitations, il faut généralement attendre la première moitié des années 1960 pour qu'arrive le premier tracteur. Toutefois, tous les producteurs n'ont pas les moyens d'investir dans un tracteur, notamment les agriculteurs pluriactifs élevant une à deux vaches en parallèle d'une activité artisanale, commerçante ou salariée.

L'apport d'engrais minéraux ou issus de la pétrochimie permet d'accroître les rendements fourragers. Soulignons également que les achats de tourteau contribuent à réduire le temps nécessaire à la fourniture des apports protéiques. Néanmoins, à cette époque, la quasi-totalité de l'alimentation des animaux provient encore des fourrages, céréales et plantes sarclées produites sur l'exploitation. C'est aussi à cette époque que se développe l'insémination artificielle, bien que celle-ci soit finalement peu adoptée dans une région où prévaut la monte naturelle.

► Un important raccourcissement du processus de production (1960-1980)

La période 1960-1980 se traduit par une poursuite de l'agrandissement des cheptels, mais aussi par un raccourcissement significatif du processus de production du fait d'un important rajeunissement de l'âge de vente de bovins. D'importants investissements ont lieu et concernent essentiellement la production et la distribution des fourrages, en vue d'alimenter un plus grand nombre de vaches et leur suite par unité de travail.

Une importante réduction du temps nécessaire à la production et à la distribution de l'alimentation animale

Modifications bâtimentaires et poursuite de la motomécanisation

Nous soulignons dans le chapitre 1 l'intérêt de bâtiments équipés d'un couloir d'alimentation central pour la distribution motomécanisée de fourrages, notamment de l'ensilage (figure 3.2). Ajoutons à cela l'installation d'évacuateurs à fumier (y compris dans d'anciennes étables entravées), qui rendent possible l'évacuation mécanique des effluents d'élevage (diminuant donc le temps de curage) et suppriment les allers-retours en brouette de l'étable à la fumière. Notons également l'installation de clôtures électriques qui réduisent drastiquement le temps de surveillance des animaux au pré.

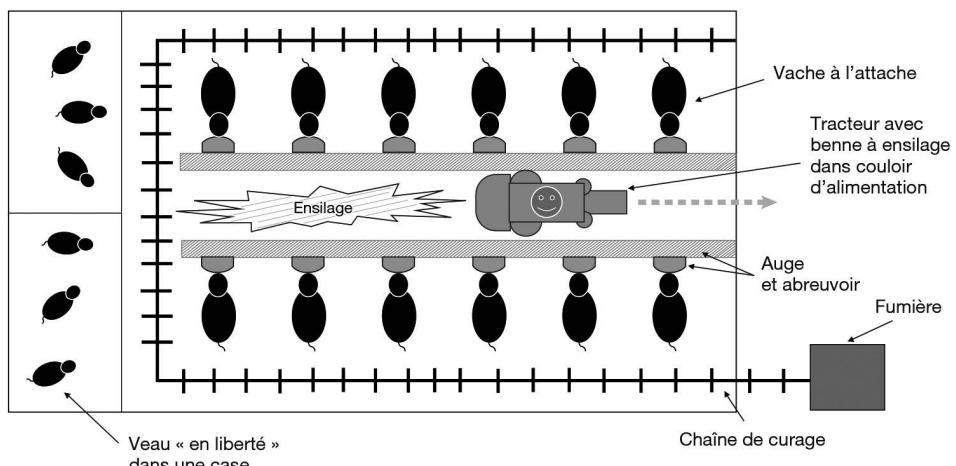


Figure 3.2. Représentation schématique du travail d'astreinte en «nouvelle» stabulation entravée.

En parallèle, d'importantes évolutions de la chaîne de récolte de fourrages vont accompagner l'accroissement de la production fourragère par travailleur, grâce à une nouvelle hausse des débits de chantier. On retrouve désormais un tracteur dans quasiment toutes les exploitations, dont la puissance s'accroît, s'élevant à 30-40 ch dans les années 1960-1970 à 60-75 ch en 1970-1980. L'adoption de la coupe par impact (faucheuse rotative) supprime le temps passé à affûter les lames de la faucheuse à dents. Elle permet également d'augmenter la fenêtre de travail en rendant possible la fauche du foin versé par la pluie ou le vent. Pour autant, la largeur de la faucheuse reste sensiblement la même et ne dépasse guère deux mètres de large. Les faneuses et andaineurs sont désormais entraînés par le tracteur. La presse basse densité se généralise dans les années 1960, suivie de la moyenne densité dès 1970. Quant au monte-bottes ou au convoyeur, ces techniques s'accompagnent d'un gain de temps substantiel pour ranger le fourrage dans le fenil.

Amélioration de la valeur alimentaire des fourrages, recul de la polyculture et hausse des achats d'aliments

L'accroissement de la production fourragère par travailleur ne se réduit pas à la seule hausse du débit de chantier. Elle s'accompagne également d'une augmentation des rendements prairiaux et de la valeur alimentaire des fourrages. Les prairies temporaires d'association de graminées et de légumineuses se substituent aux prairies artificielles à base de trèfle, comme sur les sols granitiques du Morvan, ou de luzerne sur les sols plus calcaires, comme dans le Bazois. Un nouveau matériel végétal fait son apparition, avec des espèces telles que le ray-grass anglais, le dactyle, le trèfle hybride, etc. L'avancée des dates de récolte des fourrages, qu'il s'agisse de l'ensilage d'herbe ou de fenaisons plus précoces, permet de disposer de graminées et de légumineuses prairiales, à un stade où elles sont plus riches en énergie et en protéine. À cela s'ajoute une progression de l'externalisation de certaines opérations, avec un recours croissant aux ETA.

Du fait de gains de productivité physique du travail considérables sur la production d'herbe conservée, les agriculteurs se détournent progressivement de la polyculture, plus exigeante en travail. En parallèle, la part de l'alimentation produite en dehors de l'exploitation progresse, à l'image d'achats de tourteau, de mélasse ou de pulpe de betterave qui vont se substituer pour partie aux betteraves fourragères. Il en est de même pour les aliments complets achetés pour la complémentation des broutards au pré, voire pour leur repousse, et cela, dès les années 1970.

Hormones et antibiotiques

Comme évoqué par ailleurs, certains agriculteurs commencent à utiliser des hormones de croissance en vue d'accélérer artificiellement la durée de croissance et d'engraissement d'animaux de boucherie tels que les babys, les génisses finies et les vaches de réforme. Selon l'avis des professionnels, ces bêtes, « qui poussaient comme des champignons²⁷ » « étaient soufflées, et la viande pleine d'eau²⁸ ». L'utilisation de produits vétérinaires, qu'il s'agisse d'antibiotiques ou de vaccins, permet de réduire la mortalité des veaux. De même, l'usage de relaxants facilite la dilatation de l'utérus en vue de faciliter le vêlage, ce qui contribue, bien que marginalement, à limiter les pertes à la naissance.

27. Naisseur-engraisseur de femelles retraité, interviewé le 6 juin 2023, à Prizy, en Saône-et-Loire.

28. Vétérinaire interviewé le 16 décembre 2021, à Saint-Bonnet-de-Joux, en Saône-et-Loire.

Spécialisation vers l'élevage bovin allaitant et rajeunissement des animaux vendus

Nous ne reviendrons pas en détail sur ce que nous avons déjà détaillé dans le chapitre 1. Rappelons toutefois que l'arrêt progressif du polyélevage et de la polyculture libère des ressources mises au service de l'accroissement du nombre de vaches nourrices et donc de la spécialisation vers l'élevage bovin allaitant. L'arrêt progressif des châtrons au profit des taurillons d'herbe et des broutards ainsi que le rajeunissement de l'âge de vente des génisses maigres actent une importante réduction du temps de présence des produits bovins. De fait, là encore, de la place en bâtiment, des fourrages, du temps de travail, des capitaux, etc., pourront servir à accroître le nombre de vaches allaitantes.

En revanche, les poids de vente tendent à diminuer. Hormis le passage du châtron maigre au taurillon d'herbe, vendus tous deux à 18 mois et à 400-450 kg vif, l'arrêt des châtrons et des taurillons au profit de broutards commercialisés entre 300 kg et 400 kg s'est traduit par une baisse du poids de vente. Comme nous l'a rapporté un éleveur retraité, «on les vendait presque aussi cher au kilo que ceux de 15 à 16 mois et ça nous faisait de la place²⁹». Il en est de même pour les femelles, notamment lorsque les génisses maigres sont vendues plus jeunes, davantage à 18 mois et à 400 kg vif qu'à 24 mois et à 450-500 kg vif. Toutefois, la tendance s'inverse chez les éleveurs qui commencent l'engraissement de vaches de réforme, de génisses de boucherie, voire de babys, avec des bêtes cédées plus lourdes que des animaux maigres.

► Poursuite de l'accroissement du nombre de vaches à la reproduction et alourdissement d'une partie des produits (1980-2000)

Le mouvement d'accroissement de la taille des cheptels se poursuit et s'amplifie, favorisé, entre autres, par l'avènement de la stabulation libre. En parallèle, la demande de broutards plus lourds par les engrasseurs italiens se traduit par un alourdissement de certains produits bovins.

Une meilleure maîtrise de la reproduction

La stabulation libre permet de grouper et d'avancer les vêlages

Les premières stabulations libres (figure 3.3) voient le jour dès les années 1980, d'abord pour hiverner de jeunes animaux, puis des vaches, essentiellement à partir des années 1990. Comme nous l'avons déjà indiqué dans le chapitre 1, ce type de bâtiment rend possible la saillie des vaches en bâtiment, donc l'avancement de la mise à la reproduction et de la période de vêlage. La conduite en lot et le groupage des vêlages sont donc possibles, tout comme l'avancement de la période de vêlage.

Du fait d'animaux hivernés dans des cases, il n'y a plus à attacher et à détacher les veaux. Aussi, ces bâtiments sont systématiquement équipés de couloirs d'alimentation, dont nous avons déjà présenté les intérêts. L'arrivée de la pailleuse signe la fin du paillage manuel. Le temps alloué à l'évacuation des déjections est également réduit.

29. Naisseur retraité, interviewé le 24 juin 2021, à Reclesne, en Saône-et-Loire.

Le curage, désormais réalisé au tracteur, supprime le raclage manuel des déjections vers la chaîne de curage.

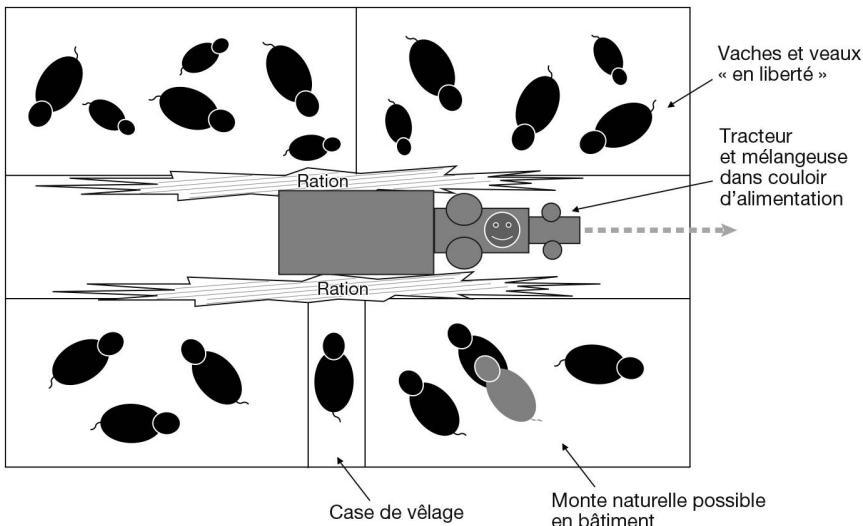


Figure 3.3. Représentation schématique du travail d'astreinte en stabulation libre.

La surveillance des vêlages s'améliore

Nombre de bâtiments sont équipés d'une case de vêlage, où la vache peut être isolée et tranquillisée en attendant de donner naissance à son veau, sans être dérangée par ses congénères. Un tel dispositif contribue à augmenter les chances de réussite du vêlage et donc le nombre de veaux sevrés.

De plus, la détection des vêlages progresse. Dans les années 1980, certains producteurs s'équipent des premières caméras de vêlage, d'abord à poste fixe et sans possibilité de grossissement, puis sur un poste mobile une dizaine d'années plus tard, ce qui permet de filmer un plus grand nombre de vaches. La caméra évite à l'agriculteur de se lever la nuit pour surveiller une vache prête à vêler. Ainsi, cette meilleure détection des vêlages contribue à anticiper ces derniers et à mieux planifier le travail, supprimant un certain nombre d'heures consacrées à la surveillance des vaches en fin de gestation. De même, en réduisant les lever nocturnes (sans les supprimer pour autant), la caméra permet à l'éleveur de passer des nuits moins saccadées et de se réveiller plus apte au travail, donc plus efficace.

L'échographie réduit le nombre de vaches improductives

L'échographie contribue à la hausse du taux de gestation. Cette technique permet d'identifier immédiatement une vache ou une génisse vide. Cette dernière pourra faire l'objet d'un rattrapage (soit une nouvelle tentative de mise à la reproduction) pour espérer une entrée en gestation, ou être réformée afin de ne pas conserver de femelles improductives sur l'exploitation. Cette réforme précoce permet ainsi d'allouer des fourrages, de la place en bâtiment, du travail et des capitaux aux vaches gestantes ainsi qu'aux élèves, donc d'allouer davantage de ressources aux animaux productifs.

De fait, les taux de renouvellement ont tendance à augmenter, ce qui s'accompagne d'une hausse des ventes de vaches de réforme – donc d'animaux rentrant dans le calcul de la production annuelle de viande vive.

Nouvel accroissement de la largeur de travail, de la fauche par lacération et de l'enrubannage

De nouveaux équipements actent l'accroissement du débit de chantier sur les surfaces fourragères. La puissance du tracteur de tête s'accroît encore (80-90 ch dans les années 1980 et 100-110 ch dans les années 1990), ce qui permet d'augmenter la largeur de travail, avec des faucheuses allant jusqu'à 2,50 m dans les années 1980 et 3 m dans les années 1990. De même, la fauche par impact est parfois remplacée par la fauche par lacération (faucheuse conditionneuse), où l'herbe, presque hachée, sèche plus vite. Cette technique contribue là encore à réduire l'intervalle entre la fauche et la récolte du fourrage. Des tracteurs plus puissants permettent d'augmenter également la largeur de travail des faneuses et des andaineurs. La majorité des agriculteurs rencontrés s'équipe d'une presse à balle ronde dans les années 1990. Le temps de pressage est considérablement réduit et ne demande plus qu'un chauffeur de tracteur. Enfin, l'enrubannage fait de nombreux adeptes à compter des années 1990. Cette technique de récolte est appréciée pour sa souplesse, contrairement à l'ensilage, où l'évolution des quantités stockées est conditionnée aux dimensions du silo.

Dans des régions comme le Brionais ou le Charollais, les surfaces de céréales continuent de régresser et les assolements sont de plus en plus simplifiés. Le triticale se substitue souvent au seigle, voire remplace une partie de la sole de blé ou d'orge. Faute d'équipement pour le distribuer à un grand nombre d'animaux, certains agriculteurs cessent la culture de maïs ensilage. Par exemple, dans le Charollais, on retrouvait du maïs dans un tiers des exploitations à la fin des années 1990 contre un quart en 2000 (De Clerq et Adhémar, 2020). Notons aussi un recul des céréales de printemps au profit des semis d'hiver, avec un recul des emblavements d'orge de printemps et d'avoine de printemps.

À cela s'ajoute la poursuite régulière des achats d'aliments. Ceux qui commencent la complémentation au pré des broutards achètent d'importantes quantités d'aliments complets ou de correcteur azoté, ainsi que d'aliments à veau donné avant la mise à l'herbe. Pour plus de simplicité, le rationnement quotidien au seau est parfois remplacé par un remplissage à volonté du nourrisseur une à deux fois par semaine. Un éleveur retraité du Charollais nous a fait part de ces évolutions, en livrant l'observation suivante : « Je remplissais le nourrisseur tous les matins au seau, les broutards mangeaient 3 kg par jour, pas comme chez certains qui montent à 8 ou 9 kg. Mon repreneur remplit le nourrisseur au tracteur avec un vieux semoir et ne descend plus voir ses bêtes³⁰. »

Poursuite de la spécialisation vers l'élevage bovin allaitant et du raccourcissement du processus de production

La spécialisation vers l'élevage bovin allaitant se poursuit. Elle acte progressivement le fléchage du maximum de ressources vers l'accroissement du nombre de vaches nourrices. De même, l'abandon des derniers châtrons et le net recul de la production de taurillon d'herbe au profit du broutard signent un nouveau raccourcissement

30. Naisseur retraité, interviewé le 22 octobre 2021, à Collonge-en-Charollais, en Saône-et-Loire.

du processus de production. Il en est de même pour la voie femelle, avec le passage progressif de la génisse maigre de 18 mois à la broutarde (ou laitonne), vendue au même âge que les mâles (voir chapitre 1). En revanche, l'interdiction des hormones de croissance en 1988 supprime la possibilité de raccourcir artificiellement les cycles de croissance et de finition. Toutefois, plusieurs cas de ventes illégales « sous le manteau » nous ont été relatés durant nos entretiens, à l'image de revendeurs belges juchés sur des motos, arpantant à vive allure la campagne autunoise !

Pour ce qui relève des poids de vente, comme écrit dans le chapitre 1, les broutards ont tendance à être vendus plus lourds pour répondre à la demande italienne. De même, les éleveurs pratiquant l'enrubannage et débutant l'engraissement de vaches de réforme et de femelles de boucherie vont pouvoir augmenter la production de viande vive par animal vendu. Notons aussi que les critères de sélection des vaches, encore centrés sur le développement squelettique, s'accompagnent de plus gros gabarits, donc de vaches plus grosses et plus lourdes, dans la perspective d'accroître le poids de naissance corrélé au format de la mère. Contrairement à la période 1950-1980, les poids de vente des produits bovins tendent à progresser sur la fin du siècle.

► Dépasser la pointe de travail limitante des vêlages (de 2000 à nos jours)

L'accroissement du nombre de vaches nourrices par unité de travail se poursuit et s'accentue, ce qui nécessite des changements techniques et organisationnels visant à dépasser la pointe de travail limitante des vêlages. Si la productivité physique du travail continue de progresser de manière importante, elle se heurte aux effets du dérèglement climatique, notamment l'impact des sécheresses estivales et de printemps.

Facilitation de la surveillance, changement de race et sélection génétique

De nombreuses évolutions contribuent à réduire le temps de travail autour du vêlage. Ainsi, la surveillance des vêlages est facilitée, puisque, à partir des années 2010, les caméras de vêlage sont reliées au téléphone portable de l'agriculteur, rendant possible la surveillance des bêtes, même si l'éleveur n'est pas présent sur l'exploitation. Notons aussi l'arrivée du détecteur de vêlages, également relié au téléphone portable, qui envoie un message à l'éleveur pour l'avertir des premières contractions.

En parallèle, limitée en main-d'œuvre disponible au moment des vêlages, une partie des éleveurs change de race. Du fait de schémas de sélection majoritairement orientés sur l'accroissement du poids de naissance, certains agriculteurs se détournent de la race charolaise pour la limousine, et plus marginalement vers l'aubrac ou la salers, adoptée en croisement sur des génisses comme en race pure. Dans le Limousin, les difficultés de vêlage sont moins fréquentes et les veaux, réputés plus vigoureux, ont besoin de moins d'attention, tétant quasi immédiatement leur mère. À cet effet, le témoignage d'un éleveur morvandiau matérialise bien le choix de changer de race pour simplifier le travail autour du vêlage : « Je tends vers le limousin pur, dans l'idée de fermer la porte de la stabulation à dix heures du soir pour la rouvrir à six heures et demie du matin. Après, c'est cadeau ! Il n'y a plus qu'à boucler les veaux. Enfin, ce qui me chagrine le plus dans mon métier, c'est peut-être de ne plus faire de vêlages³¹. »

31. Naisseur interviewé le 25 août 2022, Moulins-Engilbert, Nièvre.

Pour les producteurs qui continuent l'élevage de bovins de race charolaise, les critères de sélection génétique s'orientent désormais sur la recherche d'une plus grande facilité de naissance, en se souciant des aptitudes au vêlage de la mère (profondeur de bassin notamment) et de la réduction du poids de naissance du veau. Ces nouveaux critères de sélection contribuent à réduire les cas d'intervention au vêlage (recours à la vêleuse, césariennes, etc.) et le temps de têtée des veaux. En effet, un veau dépassant les 50 kg à la naissance aura tendance à téter plus difficilement et nécessitera une assistance de la part de l'éleveur.

Mutualisation, externalisation et recours accru au salariat : vers une plus grande rationalisation du travail

Les années 2000-2025 se caractérisent par diverses mutations dans l'organisation du travail. Des groupes de travail se mettent en place pour réaliser certaines activités en commun, mutualisant le matériel et la force de travail, à l'image des fenaisons, des semis ou encore du pressage et du transport de la paille. À cela s'ajoute l'externalisation de nouvelles opérations techniques telles que le pressage, l'épandage du fumier ou le broyage des haies. D'autres vont encore plus loin et confient la totalité de la culture des céréales en prestation intégrale à des ETA, faute d'équipement suffisant ou dans l'optique d'allouer la totalité de leur temps de travail à l'élevage. Enfin, même s'il reste discret, le recours ponctuel au salariat progresse, qu'il s'agisse du service de remplacement ou de l'embauche d'un salarié partagé entre plusieurs éleveurs, à raison d'un ou deux jours par semaine sur chaque exploitation agricole.

En déléguant des activités à des tiers ou en effectuant certaines tâches à plusieurs, le travail est davantage organisé et planifié. De même, il pourra être attendu d'un salarié rémunéré à l'heure une plus forte intensification du travail, comparé à un exploitant qui ne compte pas ses heures et pour lequel vie professionnelle et vie privée se confondent souvent.

Une progression très rapide de la puissance de traction et de la largeur de travail

Les débits de chantier continuent leur progression. En premier lieu, la puissance de traction poursuit sa croissance, avec, dans les plus grandes exploitations, des puissances de 140-150 ch dans les années 2000-2010 et 180-200 ch dans les années 2010-2020. À partir des années 2010, toujours au sein des plus grandes exploitations, certains agriculteurs investissent dans un groupe de fauche, qui se matérialise par l'ajout d'une faucheuse frontale, entraînée par une prise de force avant, en plus de la faucheuse latérale. La largeur de travail atteint alors environ 5,50 m. Les faneuses peuvent atteindre 10 m et l'andaineur double permet de travailler sur 7-8 m de large. On retrouve également des presses à haute densité dans certaines grandes exploitations, permettant de charger une plus grande quantité de foin et de paille et d'en faciliter le transport par camion ainsi que le stockage.

Une productivité physique du travail potentiellement réduite par le dérèglement climatique

Sévissant déjà durant la décennie 2000-2010 et davantage à partir de 2010, les sécheresses à répétition affectent les rendements fourragers. Le risque accru de sécheresse de

printemps peut réduire la quantité d'herbe disponible lors du lâcher des vaches et pénaliser la première coupe. Quant aux sécheresses estivales, ces dernières compromettent la pousse du regain et demandent parfois d'acheminer de l'eau et des fourrages dans certaines parcelles. Au-delà de la production fourragère, les sécheresses engendrent également des problèmes de fertilité des vaches pouvant réduire le nombre de veaux sevrés par vache. Il s'avère difficile de procéder à des comparaisons régionales, tant ces rendements diffèrent selon les potentialités territoriales. Néanmoins, les agriculteurs interrogés sont unanimes lorsqu'il s'agit d'évoquer les difficultés engendrées par le manque d'eau et par les fortes températures estivales. Les conséquences du changement climatique peuvent ainsi conduire à une diminution de la production fourragère, induire une dépense de travail supplémentaire pour porter de l'eau et des fourrages aux animaux ainsi que des déplacements plus fréquents d'animaux d'une parcelle à une autre en saison de pâturage, soit autant d'effets qui, cette fois-ci, pèsent sur la productivité physique du travail.

► Soixante-dix ans d'accroissement du nombre de vaches par travailleur : une illustration à partir du cas de l'Autunois et du Bazois

Nous nous sommes employé à présenter les différents leviers techniques enclenchés par les éleveurs charolais pour accroître la productivité physique de leur travail, reposant avant tout sur l'accroissement du nombre de vaches allaitantes par travailleur. À partir de nos entretiens conduits dans l'Autunois et le Bazois, nous avons pu élaborer plusieurs trajectoires archétypiques représentatives de la diversité des exploitations d'élevage bovin allaitant de ces deux microrégions (tableau 3.1).

À partir de cette typologie, nous avons cherché à retracer, pour chacune de ces régions, l'évolution du nombre de vaches nourrices par travailleur entre 1960 et 2020 (figures 3.4A et 3.4B). Celui-ci a augmenté de façon considérable, puisque, en moyenne, il a été multiplié par onze dans l'Autunois et par huit dans le Bazois.

Ces trajectoires sont toutefois différencierées en fonction de la position sociale de l'exploitant, avec, de manière générale, un plus fort accroissement du nombre de vaches par travailleur dans les exploitations naisseuses, orientées vers la maximisation du nombre de veaux. Les plus grandes exploitations, qui ont pu s'orienter vers les grandes cultures (Bazois) ou l'engraissement (Autunois), ont quant à elles augmenté plus modérément la taille du cheptel reproducteur par unité de travail. Ainsi, entre 1960 et 2020, dans l'Autunois, le nombre de vaches nourrices par travailleur a été multiplié par dix dans les plus grandes exploitations de naisseurs-engraisseurs et naisseurs-engraisseurs de femelles, contre une multiplication par vingt et un pour les éleveurs naisseurs. La même tendance s'observe dans le Bazois, où le nombre de vaches par travailleur a été multiplié par six chez les plus grands naisseurs-céréaliens, par dix chez les naisseurs herbagers.

De telles évolutions agraires témoignent d'une certaine intensification en travail autour du vêlage dans les exploitations de plus petite taille. En revanche, les plus grandes unités de production, du fait de conditions d'accès privilégiées aux meilleures terres et grâce à d'importantes capacités d'accumulation, ont eu les moyens de s'orienter vers l'engraissement d'une partie des élèves ou vers la culture de céréales et d'oléo-protéagineux destinés à la vente. Si l'on se place à l'échelle du noyau charolais, cette

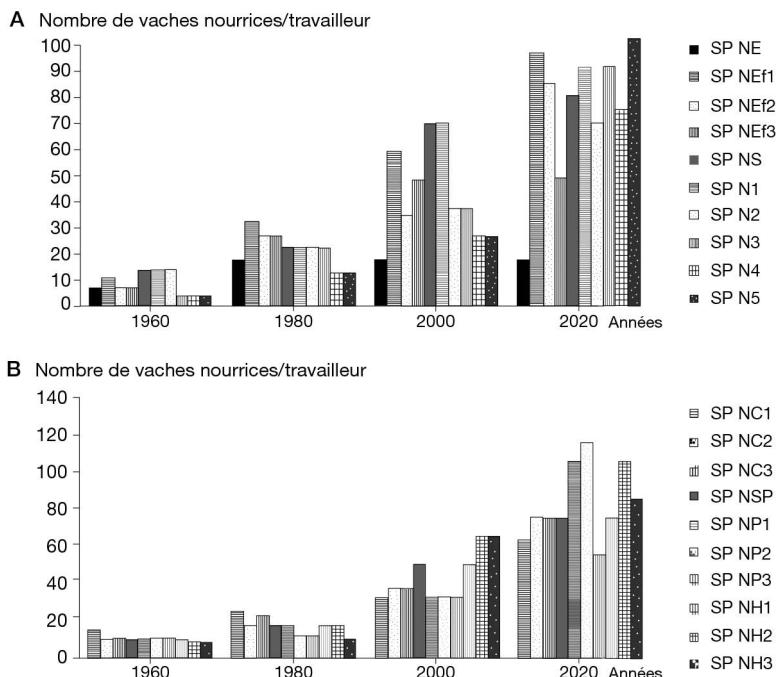


Figure 3.4. Évolution du nombre de vaches nourrices par travailleur pour les systèmes de production de bovin allaitant entre 1960 et 2020, de l'Autunois (A) et du Bazois (B). Légende : voir le tableau 3.1. Source : données issues des enquêtes réalisées par l'auteur.

forte capitalisation (au sens du croît de cheptel) s'est soldée par une intensification de la principale pointe de travail limitante – à savoir la période de vêlage, bien que de manière différenciée entre les plus petites et les plus grandes unités de production. Néanmoins, malgré les équipements et les avancées zootechniques, les éleveurs charolais semblent confrontés à une limite technique qui pourrait engendrer un tassement de la productivité physique du travail. Nous y reviendrons dans le chapitre 7.

► Conclusion

En soixante-dix ans, la productivité physique du travail des éleveurs charolais s'est considérablement accrue. Ce processus résulte d'abord d'une augmentation du nombre de vaches nourrices par unité de travail, permise par un important raccourcissement du processus de production et une conséquente substitution de quantité de travail par du capital venant s'ajouter aux phénomènes de spécialisation et de standardisation de la production évoqués dans le chapitre 1. Plus marginalement, l'alourdissement des produits, surtout depuis les années 1980, a également contribué à accroître la production de viande vive par travailleur.

Loin d'être linéaire, ce mouvement est éminemment différencié selon les microrégions du noyau charolais, mais surtout en fonction de la position sociale des éleveurs et des modalités d'accès aux ressources. Parmi la myriade de leviers techniques mentionnés dans ce chapitre, l'investissement dans de nouveaux bâtiments, l'adoption de fourrages fermentés et la sélection génétique visant une plus grande facilité de naissance

Tableau 3.1. Systèmes de production représentatifs des élevages de bovins allaitants de l'Autunois et du Bazois. Source : auteur, d'après les entretiens conduits dans l'Autunois et le Bazois.

Région	Système de production (début des années 2020)	Mode de faire-valoir dans les années 1950-1960
Autunois	SP NE : plus grands naisseurs-engraisseurs	Fermiers et métayers
	SP Nef1 : plus grands naisseurs, engrasseurs majorité des femelles	Domaines en faire-valoir direct
	SP Nef2 : naisseurs moyens, engrasseurs totalité des femelles	Fermiers et métayers
	SP Nef3 : naisseurs moyens, engrasseurs totalité des femelles + ovins	
	SP NS : naisseurs-sélectionneurs moyens, majorité des femelles maigres	Exploitations moyennes en faire-valoir mixte
	SP N1 : naisseurs moyens, majorité des femelles maigres et vêlage automne	
	SP N2 : naisseurs moyens « herbagers », majorité femelles maigres	
	SP N3 : naisseurs moyens, majorité femelles maigres + ovins	Plus petites exploitations en faire-valoir mixte
	SP N4 : naisseurs moyens, femelles majorité maigres + ovins	
	SP N5 : naisseurs moyens, femelles maigres	
Bazois	SP NC1 : plus grands naisseurs-céréaliers, engrasseurs de femelles	Grands domaines en faire-valoir direct ou en fermage
	SP NC2 : naisseurs-céréaliers moyens, engrasseurs de femelles	Domaines en faire-valoir direct
	SP NC3 : plus petits naisseurs-céréaliers, engrasseurs de femelles + ovins	Grandes fermes et métairies
	SP NSP : naisseurs-sélectionneurs polyculteurs, engrasseurs de femelles	Domaines en faire-valoir direct
	SP NP1 : plus grands naisseurs-polyculteurs + petite troupe ovine	
	SP NP2 : naisseurs-polyculteurs moyens + petite troupe ovine	Grandes fermes et métairies
	SP NP3 : naisseurs-polyculteurs moyens + grand troupeau ovin	
	SP NH1 : plus grands naisseurs herbagers + grand troupeau ovin	Domaines en faire-valoir direct
	SP NH2 : naisseurs herbagers moyens, orientation « viande »	Fermes moyennes
	SP NH3 : plus petits naisseurs herbagers, changement race	

Superficie et nombre de travailleurs	Système d'élevage bovin	Autres produits
240-260ha 2 trav.	130-140 vaches ♂ : babys > broutards – ♀ : toutes finies	30 ha de cultures vendues
260-330ha 2 trav.	160-200 vaches ♂ : broutards – ♀ : finies > maigres	15 ha de cultures vendues
160-180ha 1,2 trav.	90-100 vaches ♂ : broutards – ♀ : toutes finies	
140-170ha 1,2 trav.	50-60 vaches ♂ : broutards – ♀ : toutes finies	Agneaux (250-300 brebis)
110-140ha 1 trav.	70-80 vaches ♂ : broutards > reproducteurs ♀ : maigres > finies	
220-250ha 2 trav.	160-180 vaches ♂ : broutards – ♀ : maigres > finies	
230-270ha 2 trav.	120-140 vaches ♂ : broutards = taurillons d'herbe ♀ : maigres > finies	
130-140ha 1 trav.	120-140 vaches ♂ : broutards – ♀ : maigres > finies	Agneaux (50-70 brebis)
210-250ha 2 trav.	130-150 vaches ♂ : broutards – ♀ : maigres > finies	Agneaux (100-140 brebis)
130-150ha 1 trav.	90-100 vaches ♂ : broutards – ♀ : maigres	
560-640ha 4 trav.	240-280 vaches ♂ : broutards – ♀ : finies > maigres	240 ha de cultures vendues
330-390ha 3 trav.	210-240 vaches ♂ : broutards – ♀ : finies > maigres	100 ha de cultures vendues
180-220ha 3 trav.	140-160 vaches ♂ : broutards – ♀ : finies > maigres	25 ha de cultures vendues + agneaux (40-60 brebis)
450-550ha 5 trav.	350-400 vaches ♂ : broutards > reproducteurs ♀ : finies > maigres	
330-390ha 3 trav.	300-330 vaches ♂ : broutards > bœufs – ♀ : maigres	Agneaux (40-60 brebis)
225-255ha 1,5 trav.	165-180 vaches ♂ : broutards – ♀ : maigres	10 ha de cultures vendues
180-220ha 2 trav.	100-120 vaches ♂ : broutards > taurillons – ♀ : maigres	Agneaux (200-240 brebis)
330-390ha 3 trav.	210-240 vaches ♂ : taurillons maigres – ♀ : maigres	
160-180ha 1 trav.	100-110 vaches ♂ : broutards > taurillons maigres et reproducteurs – ♀ : maigres	
100-120ha 1 trav.	80-90 vaches ♂ : broutards – ♀ : maigres	

ont joué un rôle moteur. Toutefois, il semblerait que le dépassement de la principale pointe de travail limitante – à savoir le travail autour du vêlage – se heurte à des limites techniques et organisationnelles que les éleveurs ne projettent plus de dépasser. Nous y reviendrons.

Il nous faut désormais compléter ces évolutions du système agraire charolais par une autre dimension économique, venant compléter et interagir avec le régime d'accumulation, à savoir celle du mode de régulation (politiques agricoles et de marché, modalités d'accès au crédit, nature du rapport salarial, etc.). Poursuivons cette analyse des modalités d'accroissement de la productivité physique du travail des éleveurs charolais par l'étude des formes institutionnelles ayant incité les éleveurs à augmenter la production. Nous étudierons pour cela les conditions et modalités d'évolution de la productivité économique du travail pour comprendre pourquoi les éleveurs nivernais et saône-et-loiriens ont accru de la sorte les volumes produits.

Chapitre 4

Une hausse des volumes qui s'est faite au détriment de la valeur ajoutée

Comme cela a été exposé précédemment, les choix des agriculteurs doivent systématiquement être reliés à l'intérêt que ces derniers en retirent. Nous chercherons à démontrer que l'accroissement important des volumes produits n'est pas le fruit de facteurs exogènes qui auraient incité les éleveurs à augmenter la taille des cheptels, et encore moins le fait d'une quelconque imitation de ce qui pourrait se faire chez les producteurs voisins, mais bien le produit d'une démarche rationnelle. Dans un contexte d'agriculture familiale³², celle-ci consiste à assurer la reproduction simple de la force de travail, à savoir l'obtention d'un revenu agricole permettant de subvenir aux besoins du producteur et de sa famille, tout en poursuivant l'investissement nécessaire au maintien de ce revenu.

Ainsi, ce chapitre a vocation à démontrer que l'évolution de la productivité économique du travail résulte de dynamiques agraires qui dépendent aussi bien des modalités d'accumulation que des formes institutionnelles les soutenant³³. Par « productivité économique du travail », nous entendons le montant de valeur ajoutée nette créée par travailleur et par an, dans l'objectif de mesurer l'efficacité du travail incorporé au sein du processus de production. Cette valeur ajoutée nette correspond au résultat du processus de production, soit le montant de la production finale (produit brut) soustrait des moyens de production totalement consommés durant le processus de production (capital circulant ou consommations intermédiaires) et de ceux qui ne l'ont été que partiellement (capital fixe). Pour ce faire, nous nous baserons sur des statistiques nationales, notamment des données du Réseau d'information comptable agricole (Rica), afin d'appréhender l'évolution de la valeur ajoutée nette produite par travailleur et par an des années 1950 à nos jours³⁴.

32. Non pas au sens de la famille organique, mais d'une imbrication entre travail et capital entre les mains du même agent économique. Ce rapport social de production diffère de l'exploitation agricole capitaliste, fondée sur la dissociation entre capital et travail, aboutissant à la captation d'un profit à partir du travail salarié par le capitaliste. Pour une passionnante revue des rapports entre capital et travail en agriculture à partir d'une approche en termes d'histoire de la pensée économique, on lira avec profit l'ouvrage de Pouch (2023a).

33. Référence aux concepts empruntés aux économistes régulationnistes évoqués succinctement dans l'introduction de cet ouvrage.

34. Pour des détails sur la reconstitution de ces séries longues de valeur ajoutée par unité de travail, se référer au manuscrit de thèse (Dubrulle, 2024a; p. 202-207).

► Un rapport de prix très favorable qui incite à accroître la production (1950-1972)

Cette période se solde par une hausse significative de la productivité économique du travail du fait d'une forte hausse des volumes produits et d'un rapport de prix particulièrement favorable au producteur.

Hausse continue du prix du gros bovin

Entre 1950 et 1972, le prix payé au producteur augmente de 60% (se reporter à la figure 4.1 pour l'évolution pluriannuelle des prix). Cette forte hausse s'inscrit dans un contexte de prix garantis qui offrent un filet de sécurité substantiel aux éleveurs de bovins allaitants. Initiés au niveau national dans le cadre de la Société interprofessionnelle du bétail et des viandes (Sibev), ces prix ont été instaurés de nouveau en 1968 à l'échelle communautaire lors de la mise en place de l'organisation commune

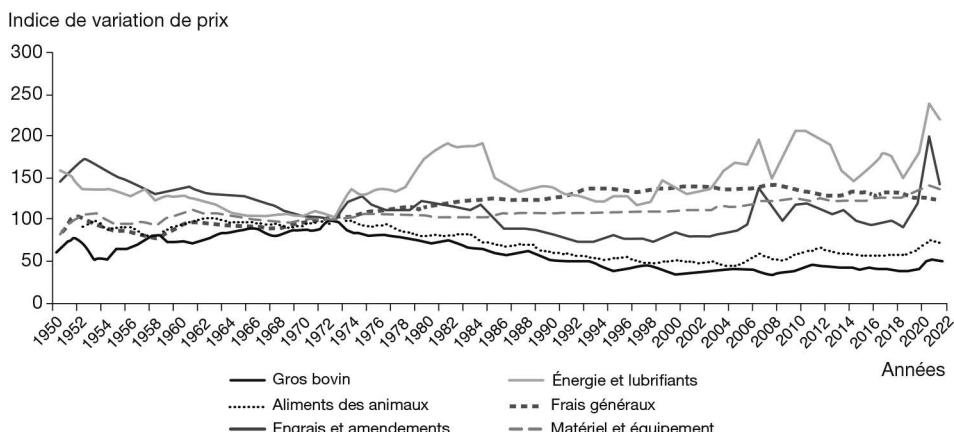


Figure 4.1. Évolution indicielle, en monnaie constante, du prix du gros bovin comparé à celui des principaux moyens de production (France, 1950-2023). Source : données Insee (Ippap et Ippinea-Ipampa), base 100 en 1973.

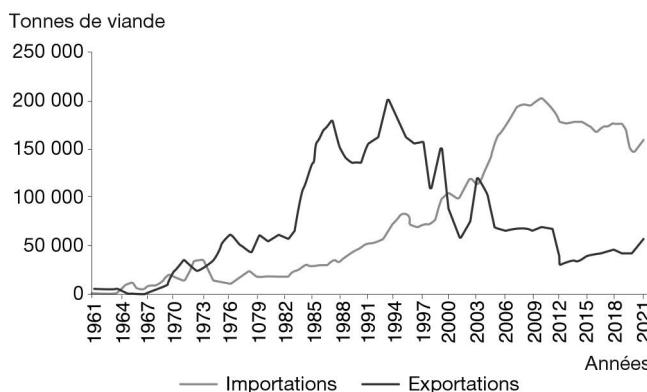


Figure 4.2. Commerce extérieur de viande bovine (France), en tonnes (1961-2021). Source : données FAOSTAT.

de marché (OCM) de la viande bovine. Un prix d'orientation est alors fixé chaque année par le conseil des ministres de l'Agriculture de l'ensemble des États membres. En cas de baisse du prix de marché en dessous du prix d'orientation, l'intervention se déclenche. L'objectif consiste donc à retirer une partie des volumes offerts sur le marché intérieur pour faire remonter le prix de marché au niveau du prix d'orientation (Bureau et Thoyer, 2014). Ces prix garantis sont également assortis de subventions à l'exportation (restitutions) et de droits de douane sur les importations de viande bovine, qui confortent également l'offre communautaire. En parallèle, la demande intérieure en viande bovine croît fortement, comme nous l'avons souligné dans le chapitre 2. Quant à la demande extérieure, la mise en place de la CEE en 1957 stimule les exportations de viande bovine et de bovins vivants sur le marché communautaire (Rastoin, 1963). Néanmoins, le solde commercial (en volume) de la viande bovine s'avère tantôt positif, tantôt négatif (figure 4.2).

Une évolution relative des prix très favorable au producteur

En plus d'être élevé, le prix de vente des bovins croît fortement dans une période de diminution du prix de l'énergie et des engrains (qui baissent d'un tiers entre 1950 et 1972) et de stagnation de celui des autres moyens de production. Cette évolution relative des prix, très favorable au producteur, favorise l'accroissement des volumes produits. Ainsi, entre 1960 et 1972, la production française de bovins vifs croît d'un quart (figure 4.3).

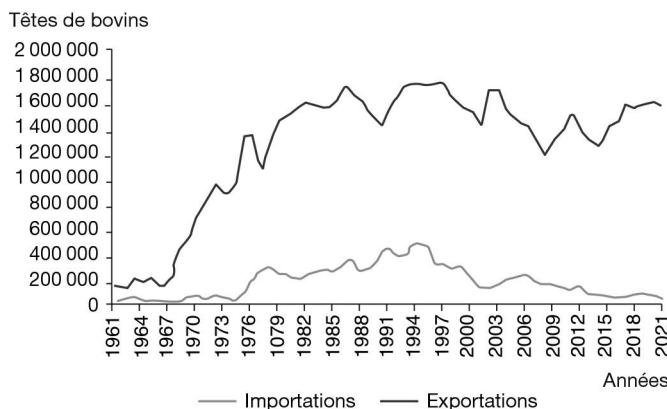


Figure 4.3. Commerce extérieur de bovins vivants (France), en nombre de têtes (1961-2021).
Source : données FAOSTAT.

La hausse modérée du prix du matériel, des équipements et des bâtiments, associée à une bonification de prêt, encourage la motomécanisation et la construction de stabulations entravées équipées de couloirs d'alimentation, d'où l'accroissement des quantités de capital fixe immobilisé et des dépréciations associées. La progression régulière du prix des bovins, corrélée à la baisse ou à la stagnation du prix des principaux moyens de production, incite au recours aux intrants (engraiss, aliments, antibiotiques, etc.). Ainsi, la part de capital incorporé au processus de production croît significativement (se reporter à la figure 4.4 pour les évolutions pluriannuelles de quantités de capital consommées), dans un contexte incitant fortement à la substitution du travail par le capital.

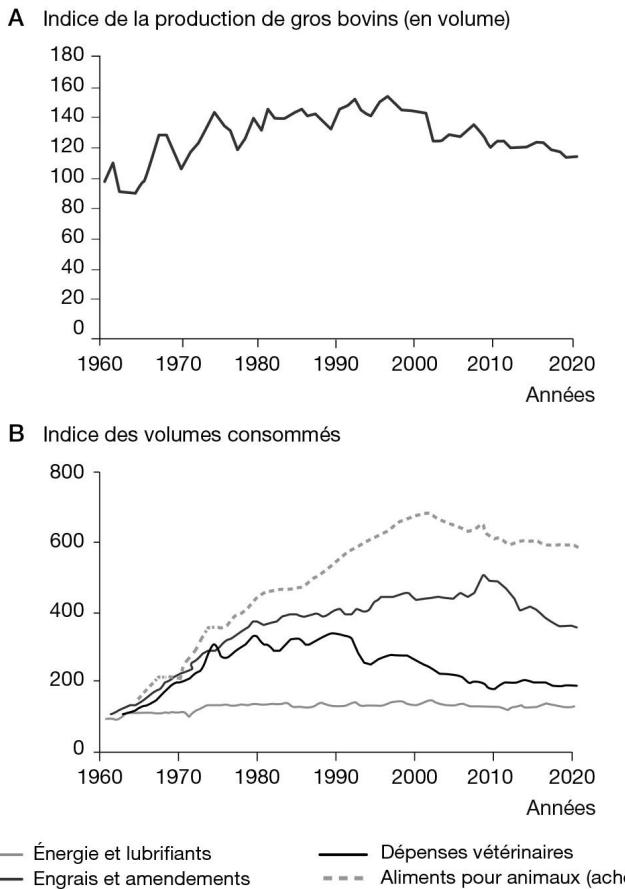


Figure 4.4. Évolution indicielle, en monnaie constante, des volumes produits (A) comparés aux principales consommations de capital circulant (B) (1960-2020) pour l'ensemble de l'agriculture française. Source : données Insee, base 100 en 1960.

Les éleveurs de bovins allaitants profitent donc d'une conjoncture relativement favorable, des années 1950 au début des années 1970. Malgré une hausse des quantités de capital incorporées au processus de production, le prix élevé du gros bovin couplé à la baisse tendancielle du prix des principaux moyens de production a soutenu l'augmentation de la production. Cette période se traduit donc par une importante progression de la productivité économique du travail, mais cet âge d'or ne va guère durer.

► Les débuts d'une crise marquée par l'érosion de la valeur ajoutée (1972-1992)

À partir du milieu des années 1970, la productivité économique du travail des éleveurs de bovins allaitants entame une baisse conséquente et durable. Entre 1972 et 1992, la valeur ajoutée nette par unité de travail chute de deux tiers (figure 4.5). Ce résultat découle d'une baisse du produit brut (-30%), mais aussi de l'augmentation des consommations de capital, dont le montant progresse d'un tiers sur la période.

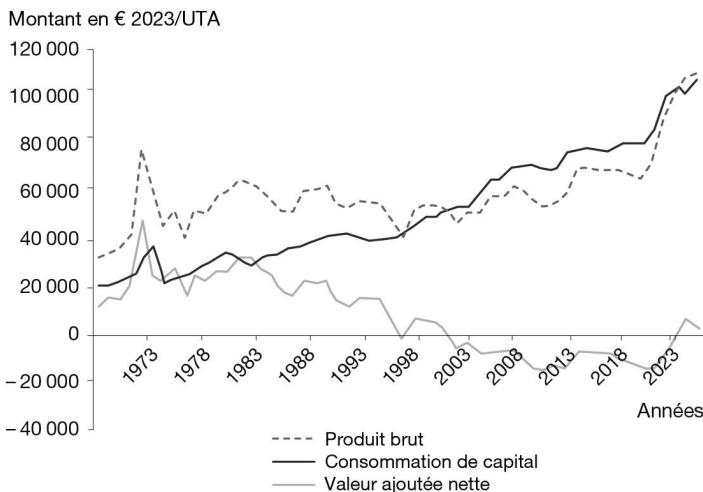


Figure 4.5. Évolution du produit brut, des consommations de capital et de la valeur ajoutée nette par unité de travail annuel (UTA) en élevage bovin allaitant (1968-2023). Source : données exprimées en euros 2023/UTA, données Rica, Otex « bovins viande », moyennes et grandes exploitations.

Baisse tendancielle du prix du gros bovin

L'érosion du produit brut résulte d'une forte baisse du prix du gros bovin, qui, en monnaie constante, dévisse de 50 % entre 1972 et 1992 (figure 4.1). Une partie de cette érosion s'explique d'une part par une forte hausse de la productivité physique du travail sur la période (voir chapitre 3). Ces gains de productivité physique ont donc été « transmis » au prix payé au producteur, ce qui contribue à expliquer la baisse de ce dernier.

D'autre part, la logique d'intervention se détourne progressivement du soutien aux prix. Si les prix garantis restent en vigueur, des aides directes voient le jour, notamment l'ICHN (indemnité compensatoire de handicaps naturels) en 1976, la PMTVA en 1980 et la PSBM en 1987. Plutôt que d'intervenir davantage sur la formation du prix payé au producteur, les pouvoirs publics instaurent des aides directes conformément aux règles du Gatt (General Agreement on Tariffs and Trade ou Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce).

De même, l'industrialisation croissante de l'aval de la filière tend à tirer le prix du gros bovin vers le bas, avec un rapport de force commercial qui se déplace du côté de l'aval. Les possibilités de négociation se réduisent, notamment pour les éleveurs écoulant la totalité de leur production à la même coopérative. En bout de chaîne, les grandes et moyennes surfaces occupent une place de plus en plus importante dans la formation du prix.

Soulignons aussi la concurrence accrue entre les viandes bovines issues de races bouchères et celles provenant des cheptels laitiers. À partir des années 1990, la viande bovine de type laitier représente la moitié de la consommation française (Liénard *et al.*, 1996). Du fait d'une demande soutenue en viande hachée, cette viande bovine de type laitier trouve facilement preneur. À cela s'ajoute la progression de la consommation de viande blanche qui bénéficie d'importants gains de productivité physique du travail (Cavaillhès, 1989; Butault *et al.*, 1994), contribuant à faire baisser le prix du porc et

de la volaille. En effet, la claustration permanente et la conduite en lot ont permis une importante accélération des processus de production d'animaux monogastriques – déjà plus courts qu'en viande bovine – et une importante rationalisation du travail (distribution automatique d'aliments, important recours aux antibiotiques en usage préventif, etc.). D'après Butault *et al.* (1994), les spectaculaires gains de productivité en production végétale – supérieurs aux productions animales – ont été davantage « transmis » à l'élevage granivore qu'à l'élevage herbivore, dans la mesure où l'alimentation, principalement composée de céréales, représente la majorité des coûts de production. Le principe est donc le même. La baisse des quantités de travail socialement nécessaire incorporées à la production d'un kilogramme de viande de volaille ou de porc (y compris le travail contenu dans les moyens de production consommés) fait baisser le prix de vente, ici dans d'importantes proportions. Bien que d'importants gains de productivité physique du travail aient été effectués en élevage de ruminants (voir notamment le chapitre 3), l'alimentation de ces derniers, reposant majoritairement sur l'herbe, n'a pas connu les mêmes évolutions de rendement que celles observées en grandes cultures, du fait de moindres potentialités de contrôle des cycles biologiques inhérents aux graminées et aux légumineuses prairiales.

Malgré ces difficultés, les exportations de viande bovine française (sous forme d'animaux vivants ou abattus) s'amplifient. Entre le début des années 1970 et le début des années 1990, les exportations françaises de bovins vivants augmentent de 70% (figure 4.3). La demande intérieure en viande bovine fait également preuve de dynamisme et l'offre nationale y répond allègrement. Ainsi, le solde commercial (en volume) reste structurellement positif jusqu'au début des années 2000 (figure 4.3).

Vers l'ouverture de « ciseaux de prix »

Toutefois, la chute du prix du gros bovin est si remarquable que l'accroissement important des volumes produits (figure 4.4) ne permet pas de maintenir le produit brut. Cette hausse de la production reposant sur une importante substitution du travail par le capital engendre une forte progression des coûts de production hors main-d'œuvre. Ces derniers augmentent d'un tiers entre 1972 et 1992 (figure 4.1). Cette flambée est aussi bien liée à la hausse des volumes consommés que du renchérissement du prix des principaux moyens de production. Les prix de l'énergie et des engrains s'envolent à l'issue du premier choc pétrolier et accusent ensuite une forte volatilité. Pour les autres moyens de production, les prix entament une baisse tendancielle, bien qu'inférieure à l'évolution du prix du gros bovin. Une telle évolution relative se traduit par l'ouverture de ciseaux de prix³⁵ en 1973-1974, non refermés depuis (figure 4.1), actant le début d'un important décalage entre le prix payé au producteur et les coûts de production hors main-d'œuvre.

Accroître les volumes pour maintenir le revenu au détriment de la valeur ajoutée

Ainsi, à compter du milieu des années 1970, les éleveurs de bovins allaitants subissent les débuts d'une grave crise économique marquée par une évolution relative des prix particulièrement défavorable. L'accroissement de la productivité physique du travail a

35. Situation où le prix des moyens de production progresse plus vite que le prix payé au producteur. Une représentation graphique de ces dynamiques se traduit par un écartement entre les courbes faisant penser à une paire de ciseaux ouverte.

donc vocation à maintenir le revenu agricole plus qu'à l'accroître, bien que ce revenu progresse de plus de 15 % entre le milieu des années 1970 et le début des années 1992 (figure 4.6). Toutefois, ce relatif maintien du revenu agricole s'accompagne d'une forte diminution de la valeur ajoutée nette créée par unité de travail, valeur qui chute de deux tiers sur la même période. Ainsi, à compter du début des années 1990, la valeur ajoutée nette devient structurellement inférieure au revenu agricole. Ce n'est plus la richesse créée à l'issue du processus de production qui rémunère le travail, mais le versement d'aides directes, notamment la PMTVA, la PSBM ou encore l'ICHN. Bien que l'intervention sur les prix reste en vigueur, la logique de soutien s'oriente désormais sur l'aide au revenu, quitte à amorcer le désengagement progressif de l'intervention publique sur le prix payé au producteur.

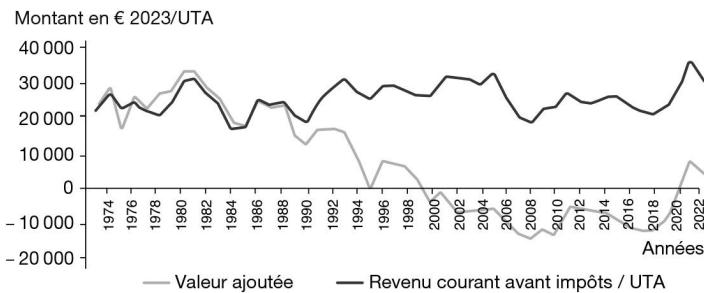


Figure 4.6. Évolution de la valeur ajoutée nette et du revenu agricole en élevage bovin allaitant (1974-2023). Source : données exprimées en euros 2023/UTA, données Rica, Otex «bovins viande», moyennes et grandes exploitations.

De fait, les producteurs ont davantage intérêt à maximiser le montant de subventions publiques pour maintenir le revenu agricole, plutôt qu'à accroître l'efficacité de leur travail. À la suite de la mise en place d'aides couplées proportionnellement au nombre de vaches nourrices (PMTVA) ou à celui de bovins mâles destinés à être vendus (PSBM), les éleveurs ont intérêt à accroître la production de viande vive malgré l'érosion du prix du gros bovin. Cet accroissement de la productivité physique du travail se traduit donc par une accentuation de la substitution de quantité de travail par le capital et explique ainsi la hausse des volumes de capital incorporés au processus de production.

► La valeur ajoutée nette par travailleur devient négative (1992 à nos jours)

La productivité économique du travail continue sa diminution, et chute de 1992 à nos jours. Ainsi, à compter des années 2000, la valeur ajoutée nette par travailleur devient négative, bien qu'elle repasse timidement au-dessus de zéro depuis 2021. La crise initiée au milieu des années 1970 se poursuit et s'accentue, plaçant les éleveurs de bovins allaitants dans une situation d'extrême dépendance aux soutiens publics.

Libéralisation des politiques agricoles et poursuite de la baisse du prix payé au producteur

L'érosion du prix du gros bovin se poursuit, accusant une baisse de 23 % entre 1992 et 2020. En premier lieu, la réforme de la PAC de 1992 se solde par une baisse du prix

d'intervention sur la viande bovine de 15 % en 1992 puis de 20 % en 1999 (Bureau et Thoyer, 2014). Le déplacement du soutien aux prix vers l'aide au revenu se poursuit avec la création de la prime au maintien du système d'élevage extensif (PMSEE), dite « prime à l'herbe » en 1993, ainsi que par la poursuite du versement d'aides couplées (PMTVA devenue ABA, puis aide bovine). Progressivement, le soutien aux prix prend le chemin d'un soutien au revenu. La réforme de la PAC de 1999 prolonge celle de 1992, actant le démantèlement progressif des prix garantis. Ce processus sera complété et suivi d'un découplage croissant des soutiens publics à partir de la réforme de 2003 (Guyomard et Le Bris, 2004), logique poursuivie et accentuée par la suite.

Cette libéralisation des politiques agricoles s'accompagne de la formation d'un véritable oligopsonie, où les éleveurs disposent de marges de manœuvre très réduites pour infléchir le montant du prix payé au producteur (voir chapitre 2). À cela s'ajoute une réduction de la consommation de viande des ménages français, même si cette dernière tend plutôt à stagner depuis une dizaine d'années, ainsi qu'un recul de la proportion de viande bovine. Pour ce qui relève des échanges internationaux, malgré des fluctuations, le nombre de bovins vivants exportés se stabilise, dans un contexte où les importations, déjà peu importantes, tendent à se réduire (figure 4.3). En revanche, après vingt ans de solde commercial positif (en volume), la France devient structurellement déficitaire en production de viande bovine (figure 4.2).

L'accroissement de la productivité physique du travail ne compense pas l'ouverture croissante de ciseaux de prix

Malgré la chute du prix payé au producteur, l'important accroissement de la productivité physique du travail permet une forte augmentation du produit brut, de l'ordre de 85 % sur 1992-2021. Ces gains de productivité physique du travail sont notamment permis par une poursuite de la substitution de quantité de travail par le capital, avec une augmentation des consommations de capital fixe et circulant (figure 4.5), dans un contexte où le prix des principaux moyens de production accuse une progression significative. Sur 1992-2021, la progression du prix de l'énergie, des engrains, du matériel et des équipements frise les 20 % de hausse (figure 4.1), ce qui accentue l'effet de ciseaux de prix si l'on compare ces tendances à l'évolution du prix du gros bovin. Ainsi, le montant des consommations de capital progresse de près de 160 % sur les trente dernières années.

Des gains de productivité et des subventions qui profitent avant tout à l'aval de la filière

Conjointement à d'autres facteurs économiques, nous avons vu que le versement d'aides au revenu, la concurrence entre viandes (voire entre sources de protéines), ainsi que la réalisation d'importants gains de productivité physique du travail en élevage bovin allaitant ont contribué à l'érosion du prix payé au producteur. Pourtant, le prix à la consommation ne baisse pas dans les mêmes proportions, bien au contraire. En effet, depuis 1990, le prix du gros bovin diminue de 10 %, tandis que celui de la viande de bœuf progresse d'un quart (figure 4.7). Le décalage entre la cour de ferme et l'étal est saisissant. L'éleveur comme le consommateur est donc en droit de se demander à qui profite cette tendance.

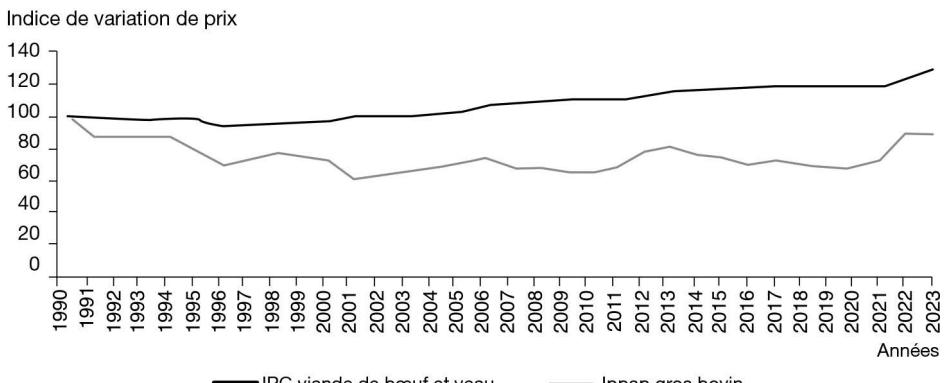


Figure 4.7. Évolution indicelle, en monnaie constante, du prix payé au producteur et du prix à la consommation en viande de bœuf et de veau (1990-2023). Source : données Insee (Ippap et IPC*), base 100 en 1990.

* Ippap, indice des prix des produits agricoles à la production; IPC, indice des prix à la consommation.

D'après Veysset *et al.* (2017), des années 1980 au milieu des années 2010, la baisse du prix du gros bovin, liée au versement de subventions et à la réalisation de substantiels gains de productivité physique du travail, a été majoritairement captée par l'aval de la filière viande bovine. Veysset *et al.* (2017) vont même jusqu'à parler « d'échec des politiques publiques agricoles visant à améliorer le revenu des agriculteurs », puisque le revenu de ces derniers « n'est donc pas corrélé aux gains de productivité qu'ils peuvent réaliser et les aides de l'État ne bénéficient pas toujours à la branche professionnelle à laquelle elles sont, en partie, destinées ». Par conséquent, selon l'Observatoire de la formation des prix et des marges (OFPM) des produits alimentaires, les marges brutes du secteur agroalimentaire et de la grande distribution représentent, en viande bovine, la moitié du prix payé par le consommateur. Néanmoins, pour Veysset *et al.* (2017), les baisses de prix du gros bovin captées par l'aval de la filière n'ont pas forcément bénéficié à l'accroissement des profits. Ces auteurs montrent que le revenu courant avant impôts des entreprises d'abattage, de découpe et de transformation est très faible et que la marge nette des rayons boucherie des grandes et moyennes surfaces est négative. Veysset *et al.* (2017) soutiennent donc la thèse d'une dilution des gains de productivité et des aides de la PAC tout au long de la filière viande bovine.

Il est donc légitime d'interroger les politiques publiques qui ont piloté l'important accroissement de la productivité physique du travail en élevage bovin allaitant au détriment de la création de valeur ajoutée. Celles-ci n'ont pas permis d'augmenter le revenu agricole dans des proportions similaires ni de réduire le prix payé par le consommateur. Elles se sont soldées par des baisses significatives du prix à la production qui ont été majoritairement captées par l'aval de la filière.

► Conclusion

Des années 1950 au milieu des années 1970, l'important accroissement de la productivité physique du travail est le fruit d'une conjoncture économique incitative, marquée par un rapport de prix favorable au producteur. À partir du milieu des années 1970, le désengagement progressif de la puissance publique sur la formation des prix, couplé

à l'industrialisation croissante de la filière viande bovine s'est accompagné d'un changement de logique économique. La productivité physique du travail a continué de progresser – et dans d'importantes proportions – non plus dans l'objectif d'accroître le revenu agricole par une hausse de la valeur ajoutée créée sur l'exploitation, mais en produisant davantage pour capter le maximum d'aides directes. La PAC a donc servi de moteur à l'accumulation de capital au détriment de l'efficacité de ce dernier. Le versement de subventions a permis de conforter le marché de l'agrofourniture, sortant les éleveurs d'une situation de grande autonomie pour les rendre de plus en plus dépendants aux agents situés en amont des filières. Ainsi, les éleveurs charolais ont subi une réduction institutionnelle de la valeur ajoutée créée au sein de l'unité de production compensée par des subventions publiques qui ne sont autre chose que des transferts sociaux de valeur produite dans d'autres secteurs d'activité. De plus, l'absence de remise en question – des pouvoirs publics comme du syndicalisme majoritaire – des rapports sociaux de production et d'échange défavorables au producteur a contribué à intégrer la production bovine aux logiques industrielles de laval de la filière. D'ailleurs, cette dernière a largement profité des gains de productivité physique du travail effectués par les éleveurs, tout comme des aides au revenu versées à ces derniers, transmis sous forme de baisses de prix sans répercuter ces dernières sur le panier du consommateur.

Plus qu'un objectif en soi, l'accroissement de la productivité physique du travail devrait, à notre sens, être davantage relié aux évolutions de la productivité économique du travail et aux stratégies mises en œuvre par les producteurs pour maintenir un revenu agricole permettant de subvenir, au minimum, à leurs besoins ainsi qu'à ceux de leur famille. Ces soixante-dix années de spécialisation de la production, de standardisation, de simplification des pratiques ou encore de substitution de quantités de travail par du capital sont le produit d'un mode de régulation soutenant la capitalisation – en cheptel, bâtiments, équipements – au détriment de l'efficacité économique. De telles dynamiques agraires peuvent être vues comme le produit de formes institutionnelles oeuvrant au transfert de valeur ajoutée de l'unité de production agricole aux agents économiques situés en amont et en aval des filières.

Conclusion de la première partie

La construction contemporaine du système agraire charolais repose sur un important processus de spécialisation régionale initié dès la fin du XVIII^e siècle. Cette trajectoire se double d'une quête croissante de standardisation de la production finale, débutée dès l'ouverture du marché italien. Bien qu'inachevée, cette trajectoire de standardisation s'est traduite par la recherche d'animaux aux gammes d'âges et de poids les plus homogènes possibles.

En parallèle, la filière viande bovine a connu un important mouvement d'industrialisation. Les agents de la filière furent sommés de s'organiser et de rationaliser leurs activités pour répondre à une consommation de masse, en atteste la fulgurante progression de la place de la viande hachée.

L'action combinée des politiques agricoles, de l'industrialisation des filières ou encore de l'évolution de la demande ont engendré un accroissement significatif du nombre de vaches allaitantes par unité de travail. Dans un contexte de baisse structurelle du prix payé au producteur, cette trajectoire s'est traduite par une flambée des coûts de production. Malgré l'érosion de la productivité économique, les producteurs ont continué d'accroître la productivité physique de leur travail, incités par le versement d'aides directes qui ont permis de maintenir leur revenu.

Partie 2

Une crise profonde

Après avoir exploré les soubassemens historiques de la crise de l'élevage charolais, employons-nous à caractériser et à expliquer celle-ci dans ses manifestations actuelles. En effet, les approches synchroniques et diachroniques ne s'opposent pas forcément. Elles se complètent à condition d'accepter qu'une situation donnée ne constitue pas un ordre immuable, mais bel et bien le jalon d'une trajectoire. Un tel «arrêt sur image» nous permettra d'évaluer dans le détail les conséquences de soixante-dix ans d'accroissement significatif du nombre de vaches nourrices par unité de travail. Nous commencerons par aborder les manifestations et les explications économiques de la crise (chapitre 5). Nous nous appuierons sur notre travail de terrain pour mettre en évidence la faiblesse des niveaux de valeur ajoutée créés par les éleveurs charolais et la totale dépendance de leur revenu aux soutiens publics. Nous montrerons ensuite (chapitre 6) que la gravité de la crise dépasse les seuls aspects économiques et se double de conséquences socio-environnementales. Nous nous intéresserons ensuite (chapitre 7) à la difficulté, survenue récemment, de poursuivre l'accroissement de la productivité physique du travail en élevage charolais. Il semblerait en effet que l'évolution contradictoire de la production de viande vive et de la valeur ajoutée, toutes deux ramenées à l'unité de travail, en arrive à un tel point que le système agraire charolais se distend de toutes parts.

Chapitre 5

Quand le travail ne paye plus

À l'issue de soixante-dix ans d'accroissement de la productivité physique du travail au détriment de la création de valeur ajoutée, les éleveurs du noyau charolais se retrouvent dans une véritable impasse économique. Pour démontrer l'ampleur de ces difficultés, nous nous appuierons sur nos entretiens, notamment nos interviews conduits auprès d'éleveurs naisseurs spécialisés. Ces producteurs représentent en effet les agriculteurs les plus engagés dans la maximisation du nombre de vêlages par unité de travail.

Par ailleurs, nous ne chercherons pas à comparer les résultats comptables des éleveurs rencontrés. D'une part, nous nous employerons à dépasser les situations individuelles en raisonnant à l'aide du concept de système de production. Ce dernier consiste à représenter un ensemble d'exploitations agricoles, placées dans des conditions similaires d'accès aux ressources et dotées d'une logique de fonctionnement technique commune³⁶. Pour les besoins de ce chapitre, nous sommes parti d'un corpus de douze entretiens conduits avec des éleveurs naisseurs spécialisés pour construire quatre archéotypes. D'autre part, l'approche économique utilisée en agriculture comparée diffère de la comptabilité. Celle-ci se base en effet sur un ensemble de conventions normalisées (Chiapello, 2008) qui visent à produire un « cadre normalisé de présentation de flux et de résultats retraçant l'activité économique des entreprises, entériné par voie réglementaire et reconnu par tous les acteurs sociaux des secteurs industriels et commerciaux » (Kroll, 1985). La comptabilité agricole se caractérise également par un certain nombre de biais visant à réduire le résultat fiscal pour diminuer l'assiette d'imposition et de prélèvements sociaux (suramortissement, surestimation des variations de stocks, dotation pour épargne de précaution, etc.). Ces jeux d'écriture compliquent donc l'analyse des résultats économiques de l'entreprise agricole, notamment la propension de celle-ci à créer de la valeur ajoutée et la manière dont celle-ci se partage. La comparaison des résultats économiques des différents systèmes de production se base donc sur des données économiques en « régime de croisière », collectées en entretien, possiblement complétées de références issues de la littérature technique. Soulignons à ce titre qu'il n'a pas été aisément de choisir un référentiel de prix de vente des bovins dans un contexte d'envolée de ce dernier (encadré 5.1).

Il s'agit donc de partir du fonctionnement technique de l'unité de production en année de croisière, appréhendé au moyen des concepts de système d'élevage (Landais, 1994), système de culture (Sebillotte, 1992) et système fourrager (Moreau *et al.*, 2009) pour

36. Voir notamment l'article de H. Cochet et S. Devienne (2006) pour de plus amples développements.

reconstituer des résultats économiques qui tiennent compte du niveau de production finale (essentiellement constitué de ventes d'animaux vivants) et des quantités de capital incorporées dans le processus de production (figure 5.2). Une fois cette décomposition des coûts de production effectuée reste la valeur ajoutée nette à laquelle s'ajoutent les subventions publiques. Ces montants servent ensuite à payer les fermages, les intérêts bancaires sur le capital emprunté et à rémunérer le travail des salariés (s'il y en a) et de l'exploitant (revenu agricole).

Encadré 5.1. Quand l'estimation du prix du broutard tourne au dilemme méthodologique

Comment définir un prix de vente révélateur d'une année « moyenne » quand des dynamiques à l'œuvre depuis une vingtaine d'années prennent brusquement une tout autre allure ? Tel est le dilemme auquel nous nous sommes heurté pour bâtir un système de prix perturbé par une très forte hausse du prix du broutard. En effet, nos calculs ont été réalisés à partir de prix représentatifs de la conjoncture 2015-2020, compris entre 2,60 et 3,00 euros du kilogramme vif. Après une trajectoire haussière débutée en 2022, puis accélérée fin 2024, le broutard devient un produit prisé. En juin 2025, son prix frise désormais les 6 euros du kilogramme vif. D'après l'Insee, entre janvier 2022 et mai 2025, le prix du bovin maigre exprimé en monnaie courante a progressé de 82 % (figure 5.1). L'augmentation substantielle du prix payé au producteur est indiscutable et dépasse largement l'inflation générale.

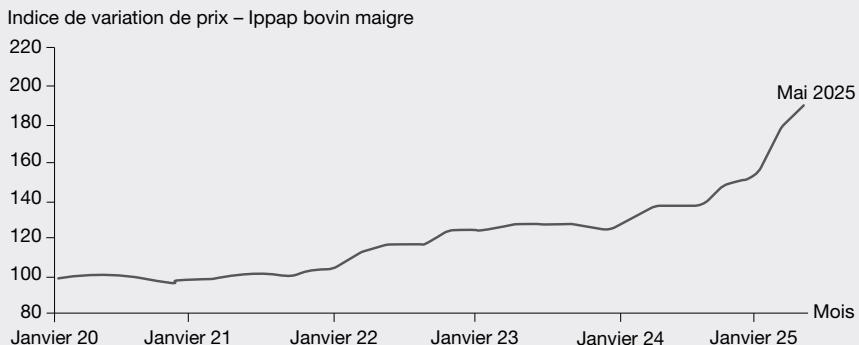


Figure 5.1. Évolution indicielle, en monnaie courante, du prix à la production du bovin maigre (janvier 2020-mai 2025). Source : données Insee (Ippap), base 100 en 2020.

De tels prix pourraient s'expliquer par un recul de l'offre de broutards engendré par la décapitalisation bovine (voir chapitre 7) dans un contexte de demande soutenue du côté des engrangeurs italiens, mais aussi espagnols. Même si ces dynamiques pourraient perdurer dans le temps, il demeure encore difficile de définir ces variations et de les inscrire dans une histoire agraire reconstituée depuis les années 1950. S'agit-il d'une conjoncture temporairement (très) favorable ou des prémisses d'une « nouvelle ère du broutard » ? Il nous a toutefois fallu trancher. Désireux de refléter des prix indépendants des aléas conjoncturels, mais aussi cohérents au regard du fonctionnement technique d'exploitations agricoles étudiées de 2021 à 2023, nous avons décidé de conserver des moyennes pluriannuelles de prix antérieures au « décollage » de 2022.

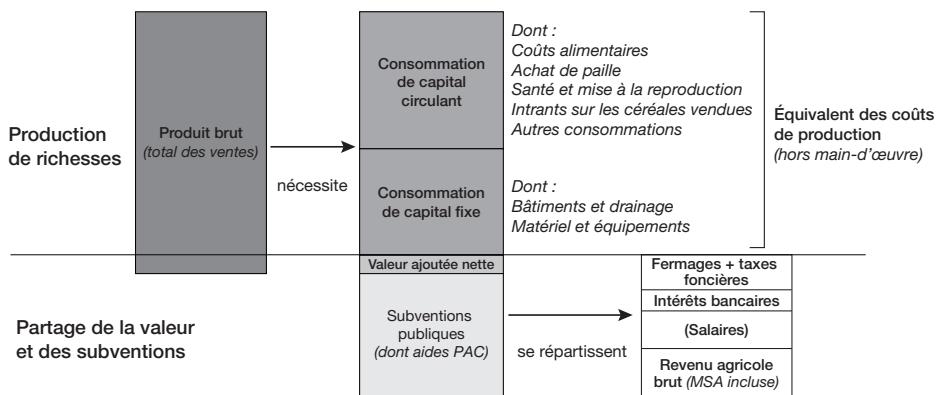


Figure 5.2. Approche économique en agriculture comparée (cas des systèmes de production charolais). Source : figure adaptée de Cochet (2011).

► Quatre types d'exploitations ayant maximisé le nombre de vêlages par unité de travail

À l'échelle du noyau charolais, les naisseurs spécialisés dont nous avons représenté le fonctionnement technico-économique travaillent sur des exploitations moyennes et de plus petite taille, d'une superficie comprise entre 100 et 200 ha (tableau 5.1). Ces unités de production s'inscrivent aussi bien dans la trajectoire des petits fermiers et métayers, ou de petits propriétaires-exploitants. De même, ces éleveurs naisseurs sont majoritairement situés sur le socle cristallin ou en bordure, d'où une part importante de substrats granitiques (Morvan), gréso-argilo-schisteux (Autunois) ou argilo-calcaires (Bazois). Au regard de ces conditions de milieu, ces éleveurs n'ont pas forcément accès à une grande proportion d'unités agroécologiques favorables à la constitution de stocks fourragers à haute valeur alimentaire qui leur aurait permis d'enrichir des bovins.

SP Nais1 : naisseurs spécialisés «moyens», changement de race, vêlage d'automne et d'hiver, engrangement d'une minorité de femelles (Autunois)

Du fait d'un accès à des luvisols de bas de versant et de terrasses alluviales de fond de vallée, ces naisseurs autunois peuvent cultiver une dizaine d'hectares de maïs ensilage. Bien que la majorité des animaux soit vendue maigre, ce fourrage permet d'enrichir une partie des génisses et des vaches de réforme et de repousser la moitié des brouillards. En revanche, du fait d'un important nombre de vaches allaitantes par unité de travail (160-180 vaches pour deux travailleurs), la charolaise a été remplacée dans les années 2000-2010 par la limousine, voire l'aubrac, afin de réduire le temps de travail autour du vêlage, notamment de la têtée des veaux. Les génisses sont inséminées afin de mieux maîtriser leur mise à la reproduction et anticiper la date de vêlage, du fait d'une naissance parfois plus compliquée qu'une multipare. De même, dans l'optique de faire naître davantage de veaux par unité de travail, les naissances ont été étagées pour arriver à deux périodes de vêlage, l'une à l'automne, l'autre dans l'hiver.

Tableau 5.1. Systèmes de production caractéristiques des exploitations les plus engagées dans l'accroissement du nombre de naissances par unité de travail. Source : données issues des entretiens réalisés par l'auteur.

Système de production (début des années 2020)	Principal substrat	Superficie et nombre de travailleurs	Période de vêlage	Système d'élevage bovin
SP Nais1 : nasseurs spécialisés « moyens » (ex. en Autunois)	Grès, argiles et schistes	240-260 ha 2 trav.	Vêlage d'automne et d'hiver	160-180 vaches limousines ♂ : broutards repoussés et alourdis ♀ : maigres > finies
SP Nais2 : nasseurs spécialisés « moyens » (ex. dans le Bazois)	Argilo-calcaires et argiles	210-225 ha 1,5 trav.	Vêlage d'hiver	160-180 vaches charolaises ♂ : broutards repoussés et alourdis ♀ : laitonnes, génisses maigres, vaches fleuries
SP Nais3 : plus petits nasseurs spécialisés (ex. en Autunois)	Grès et schistes, granite	120-140 ha 1 trav.		90-100 vaches charolaises ♂ : broutards alourdis > repoussés ♀ : laitonnes, vaches fleuries
SP Nais4 : plus petits nasseurs spécialisés (ex. dans le Morvan)	Granite	110-130 ha 1 trav.	Vêlage d'automne et d'hiver	80-90 vaches limousines et charolaises ♂ : broutards alourdis et repoussés ♀ : laitonnes, génisses maigres, vaches fleuries

SP Nais2 : nasseurs spécialisés « moyens », courte période de repousse (Bazois)

Contrairement au type d'exploitation précédente, on ne retrouve qu'une seule période de vêlage qui débute mi-janvier. L'insémination artificielle n'est pas pratiquée. Les vaches, de race charolaise, ont été sélectionnées sur des critères de facilité de naissance. Il est tout de même possible que les génisses soient saillies par un taureau limousin. Du fait d'un moindre accès à des terres se prêtant à la production de stocks fourragers à haute valeur alimentaire, ces exploitants ne pratiquent pas l'ensilage. La totalité des animaux part maigre comme broutard, laitonnes, génisse maigre et vache de réforme fleurie. Limités par la place en bâtiment, ces éleveurs ne repoussent leurs broutards que durant un mois et demi, afin de les vendre avant décembre pour laisser la place aux vaches nourrices et génisses de renouvellement. Par manque de main-d'œuvre, notamment du fait d'un nombre de vêlages très important (165-180 vaches pour 1,5 travailleur) et pouvant tomber au moment de travaux des champs printaniers, les cultures sont confiées en prestation intégrale à une ETA.

SP Nais3 : plus petits nasseurs spécialisés (Autunois)

Situées à l'ouest de l'Autunois, en bordure du socle cristallin (à la fois sur substrat grani-tique et sur les terrasses alluviales les plus anciennes), ces exploitations s'inscrivent dans la lignée des plus petites exploitations en faire-valoir direct. Sur bien des aspects,

le fonctionnement de ces unités de production ressemble à celles représentées par le SP Nais2. Signalons toutefois que la majorité des mâles est vendue au pré après un alourdissement au nourrisseur et que la totalité des femelles part en tant que laitonnes. De même, contrairement aux deux systèmes de production précédents, tous les bovins ne sont pas hivernés en stabulation libre, avec environ un quart des vaches à l'attache. Enfin, on ne retrouve qu'un seul travailleur, qui élève seul 90 à 100 vaches.

SP Nais4 : plus petits nasseurs spécialisés, changement de race, vêlage d'automne et d'hiver, 100% prairie permanente (Morvan)

Pour ces éleveurs, le granite représente le substrat prédominant et la pente contraint l'accès en tracteur dans certaines parcelles. Du fait de sols acides, la ronce et les fougères se développent facilement, d'où un important travail de broyage, effectué à l'épareuse, au broyeur ou à la débroussailleuse dans les endroits les plus escarpés. S'il n'y a plus d'animaux à l'attache, d'anciens bâtiments ont pu être transformés pour hiverner des élèves. Faute de place, ces éleveurs profitent de terrains suffisamment portants pour pratiquer le plein air intégral de génisses de 1 à 2 ans. Pour les mêmes raisons que les éleveurs représentés par le SP Nais1, ces producteurs abandonnent peu à peu la charolaise pour se tourner vers la limousine par croisement d'absorption. On retrouve également deux périodes de vêlage, l'une à l'automne, l'autre à l'hiver. En revanche, contrairement aux trois autres systèmes de production, ces éleveurs ont arrêté les cultures depuis parfois plusieurs décennies. De fait, la prairie permanente représente la totalité de l'assolement.

► D'importantes difficultés économiques

Malgré des différences notables dans les modalités d'accès aux ressources et les pratiques des nasseurs spécialisés, nous verrons que leurs résultats économiques sont relativement homogènes, d'où la volonté d'analyser ces quatre systèmes de production comme un seul et même ensemble, représentatif du mouvement majoritaire d'accroissement de la productivité physique du travail des éleveurs charolais.

Les coûts de production absorbent la quasi-totalité du produit brut

Compris entre 900 et 1 000 euros par vache allaitante, le produit brut³⁷ des nasseurs spécialisés est majoritairement constitué de ventes des broutards et des laitonnes. Hormis quelques produits secondaires variant selon les exploitations (génisses maigres dont une partie peut être finie ou vente de blé), le reste du produit brut est composé de ventes de vaches de réforme, généralement fleuries ou vendues maigres. La logique de maximisation du nombre de naissances par unité de travail se perçoit parfaitement, avec un produit brut extrêmement dépendant de la vente d'animaux maigres de moins de 14 mois.

Ce produit brut se décompose ensuite en différents postes de coûts de production (figure 5.3), selon une répartition assez similaire entre les quatre systèmes de production. Le coût des fourrages produits est égal à celui des achats de fourrages, hormis chez les éleveurs morvandiaux qui achètent plus d'aliments du bétail faute

37. Total des ventes annuelles.

de cultiver des céréales et de prairies temporaires. Les coûts alimentaires et les achats de paille représentent environ un tiers des consommations de capital fixe et circulant. Cette proportion est équivalente à celle des consommations de capital fixe. Le reste des coûts de production hors main-d'œuvre provient des dépenses de santé et de mise à la reproduction, ainsi que d'autres consommations intermédiaires. Il est important de mettre en évidence que la totalité du produit brut (si ce n'est davantage) est consommée à l'issue du processus de production. Ainsi, les montants de valeur ajoutée sont nuls à résiduels, compris entre -80 euros et 30 euros par vache allaitante.

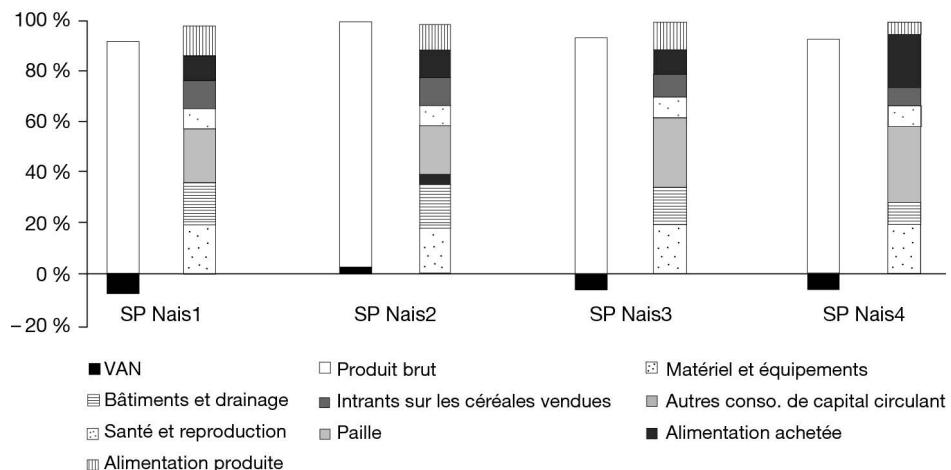


Figure 5.3. Des consommations de capital fixe et circulant globalement supérieures au produit brut. VAN : valeur ajoutée nette. Source : données issues des entretiens réalisés par l'auteur.

Une productivité économique du travail extrêmement faible, voire négative

Ramenée au nombre de travailleurs, la valeur ajoutée nette des quatre systèmes de production représentant les nasseurs spécialisés est comprise en -8 100 euros et 4 400 euros par travailleur. Quel que soit l'archétype, ce montant est insuffisant pour payer la rente foncière et les intérêts sur le capital emprunté, ainsi que pour rémunérer le travail (salariés comme chef d'exploitation). Pour trois archétypes sur quatre, le processus de production n'aboutit à aucune création de valeur supplémentaire du fait d'une consommation de capital supérieure au produit brut.

Notons que les éleveurs représentés par le système de production Nais2 créent plus de valeur que les autres, du fait de la vente de quelques dizaines de tonnes de blé chaque année. Cette productivité économique du travail légèrement supérieure n'est pas le fait de pratiques significativement différentes en élevage bovin allaitant, mais d'une modeste diversification de la production. Nous reviendrons sur cette logique dans le chapitre 8.

Ces montants ont été représentés graphiquement dans la figure 5.4, où chaque segment de droite correspond, pour un système de production donné, à la gamme de valeur ajoutée par unité de travail en fonction du nombre de vaches allaitantes.

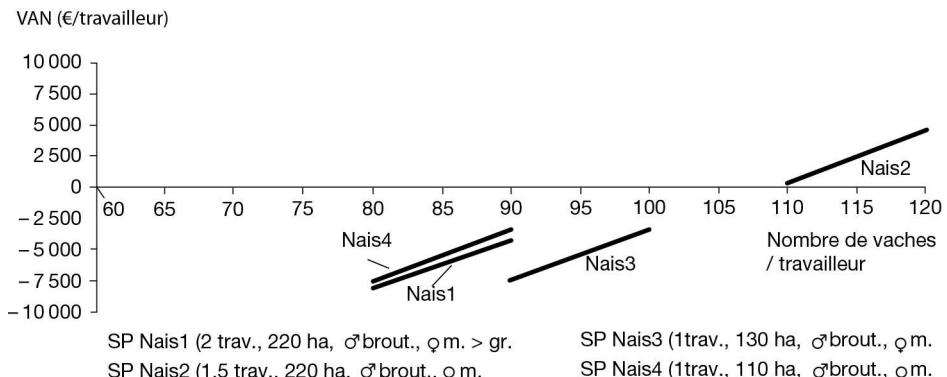


Figure 5.4. Une très faible efficacité du travail. Source : données issues des entretiens réalisés par l'auteur.

Chaque segment représente le montant de valeur ajoutée nette (VAN) créée par travailleur et par an en fonction du nombre de vaches allaitantes par unité de travail. Par exemple, les éleveurs représentés par le SP Nais1 peuvent espérer -7 500 euros à -4 500 euros de VAN par travailleur et par an pour 80 à 90 vaches par unité de travail. m. : maigre ; gr. : gras.

De tels montants de valeur ajoutée nette par unité de travail posent également la question de la productivité du capital, soit la valeur ajoutée nette rapportée à l'ensemble des consommations de capital fixe et circulant. L'élevage bovin allaitant se caractérise en effet par l'immobilisation d'importants stocks de capital fixe (cheptel reproducteur, bâtiments, matériel, etc.). Autre particularité, le cycle de rotation de ce capital – soit le temps qu'il faut à une unité de capital, moyennant incorporation de travail humain, pour dégager une unité de valeur ajoutée – s'avère relativement long. La différence s'étendant entre la naissance d'une velle et la vente de son premier produit est de quasiment quatre ans si ce dernier est vendu broutard, en comptant la durée de maturité sexuelle, de croissance et de gestation augmentée du cycle de production du broutard.

Ainsi, au regard des faibles montants de valeur ajoutée et d'importantes consommations de capital, la productivité de ce dernier est comprise entre -7 % et 2 % (avec trois systèmes de production sur quatre où le ratio est négatif). Ainsi, pour un euro de capital incorporé dans le processus de production, il ne ressort pas de valeur supplémentaire, voire un montant inférieur à l'investissement de départ.

Un revenu agricole entièrement dépendant des subventions publiques

Traitons désormais les modalités sociales de partage de la valeur. Nous parlerons de valeur ajoutée additionnée de subventions, car il s'agit davantage de répartition des subventions publiques que de valeur ajoutée, compte tenu des faibles montants de richesse créés chez les naisseurs spécialisés. Cette valeur ajoutée additionnée des subventions peut être vue comme une valeur «à partager», soit la valeur ajoutée créée par le travail de l'éleveur à laquelle s'ajoute la richesse créée dans d'autres secteurs de l'économie et transférée en direction de l'unité de production *via* des subventions publiques versées au titre de la PAC.

La rente foncière capte une part conséquente de la valeur ajoutée additionnée des subventions, ce qui s'explique par le coût élevé des fermages et l'importante superficie

par unité de cheptel (environ 1,5ha par vache et sa suite) et par unité de travail (entre 110 et 150ha par travailleur).

Hormis un faible montant servant à payer les intérêts sur le capital emprunté, le reste de la valeur additionnée des subventions, soit les deux tiers restants, sert à rémunérer le travail (salaires compris pour les éleveurs représentés par le SP Nais2 ayant recours au salariat). Ainsi, le revenu agricole brut (cotisations sociales incluses) s'avère extrêmement dépendant des soutiens publics. En effet, les subventions versées au titre de la PAC représentent, pour ces quatre systèmes de production, environ 175% du revenu agricole brut. Cette configuration place donc les éleveurs dans un état d'extrême dépendance aux aides directes.

Une fois les cotisations sociales déduites, le revenu agricole net des nasseurs spécialisés est compris entre 15 000 et 27 000 euros par travailleur familial et par an. Ce montant est supérieur au Smic, mais souvent inférieur au niveau de vie médian régional tel que calculé par l'Insee. Rappelons que ce revenu n'a pas vocation à rémunérer uniquement le travail du producteur, puisqu'une partie sert à autofinancer tout ou partie des investissements productifs supplémentaires (au-delà du renouvellement à l'identique du capital fixe existant).

Quand les subventions font le revenu : la course aux vêlages ne paye pas

Fondée sur quatre systèmes de production représentatifs d'éleveurs ayant fortement accru le nombre de vaches allaitantes par unité de travail, cette analyse technico-économique nous permet de tirer différents enseignements. Nous avons pu conforter l'idée selon laquelle l'élevage naisseur produisait peu (ou pas) de valeur ajoutée, d'où un revenu agricole fortement dépendant des soutiens publics, conclusion partagée par d'autres auteurs (voir par exemple Veysset *et al.*, 2015 ; Chatellier *et al.*, 2021).

Les nasseurs spécialisés ne produiraient-ils pas assez ? Difficile de répondre par l'affirmative, tant cette logique de fonctionnement semble se heurter à une limite technique et organisationnelle. En effet, la productivité physique du travail a l'air d'atteindre un maximum, avec la difficulté, selon les éleveurs, d'aller au-delà de 120 vêlages par unité de travail moyennant l'adoption d'une caméra de vêlage, la sélection génétique sur des critères de facilité de naissance, voire un changement partiel ou total de race. Nous reviendrons sur ce point dans le chapitre 7. Pour deux systèmes de production (SP Nais1 et SP Nais4), on retrouve deux périodes de vêlages. Plutôt que d'étaler les vêlages en vue de réduire la pénibilité du travail, cette stratégie vise à accroître le nombre de vêlages en intensifiant le travail, soit en augmentant le nombre de mois consacrés à une activité fortement exténuante. S'ajoutent à cela les effets du changement climatique qui nécessitent de constituer davantage de stocks fourragers et demandent parfois d'acheminer de l'eau au pâturage. Ainsi, en l'état actuel des choses, il ne semble pas concevable d'accroître la taille du cheptel par unité de travail pour les exploitations étant allées le plus loin dans cette démarche.

Il nous semble plus pertinent de prolonger la discussion sur trois aspects, à savoir (1) les quantités de capital fixe et circulant employées, (2) le niveau de dépendance aux soutiens publics et (3) le montant relatif du prix payé au producteur comparé à celui des principaux moyens de production.

Une surincorporation de capital au détriment de la valeur ajoutée

Les quantités de capital fixe et circulant employées sont conséquentes, pour une efficacité économique nulle à résiduelle. Il s'agit donc d'une situation de surincorporation de capital, soit une consommation de capital fixe et circulant (en valeur) supérieure au montant de valeur ajoutée créée à l'issue du processus de production, soit une situation où aucune richesse nouvelle n'est créée.

L'accroissement du nombre de vaches allaitantes par travailleur a engendré, nous l'avons vu, d'importants sauts d'investissements, qu'il s'agisse des bâtiments d'élevage ou des équipements et du matériel. Comme nous l'avons exposé dans le chapitre 4, ces choix productifs ont nécessité l'incorporation d'importantes quantités de capital circulant, notamment d'achats de paille et d'aliments.

Pour ces quatre systèmes de production, l'avancement de la période de vêlage se solde par une augmentation des besoins alimentaires du fait de naissances ayant lieu en milieu d'hiver, voire à l'automne. En effet, les vaches sont gestantes durant une plus courte partie de la période hivernale, ce qui rallonge la période postvêlage où les besoins alimentaires sont plus élevés qu'en fin de gestation. De même, les veaux, passant plus de temps en bâtiment avant le lâcher au pré, sont complémentés avec de l'aliment du commerce à compter d'un mois après leur naissance, ce qui n'est pas le cas en vêlage de fin d'hiver ou de début de printemps où la mise à l'herbe a lieu quelques semaines après la naissance.

Se pose aussi la question du type de bâtiment, avec une majorité – si ce n'est la totalité – de bovins hivernés en stabulation libre aire paillée³⁸, bâtiment fortement consommateur de paille, poste représentant près de 10 % des coûts de production hors main-d'œuvre. Au-delà de ces dépenses, il faut également tenir compte de la dépréciation des bâtiments et des équipements spécialisés destinés à la distribution des fourrages et au paillage.

De tels résultats économiques nous interrogent également sur les types de produits finis, avec un produit brut majoritairement composé de ventes de broutards et de broutardes. Ces animaux, reflet de la logique de raccourcissement des processus de production, sont peu valorisés et demandent des coûts de production importants. Là encore, cela demande d'être nuancé dans le contexte actuel de prix élevé du broutard. Dans l'optique d'atteindre les 400-450 kg vif en moins de quatorze mois, la complémentation au pré ou la repousse en bâtiment sont nécessaires, non sans effet sur les coûts alimentaires.

Ces conclusions brossent de surcroît un portrait critique de soixante-dix années de spécialisation régionale, de substitution du travail par le capital (se traduisant par une surincorporation de capital fixe et circulant) et de raccourcissement des processus de production.

Un revenu agricole très exposé aux évolutions de la PAC

Au regard de la part des subventions publiques dans le revenu agricole des nasseurs spécialisés (pour rappel environ 175 % du revenu agricole brut dans notre modélisation), toute évolution dans les modalités d'attribution des soutiens est source de

38. Bâtiment où la litière consiste en une accumulation de couches de paille.

fébrilité chez les éleveurs. Ainsi, les niveaux de soutien perçus par les éleveurs de bovins allaitants ne constituent pas des acquis et peuvent faire l'objet de remises en question. C'est par exemple le cas de la Cour des comptes qui, en 2023, posait la question de l'efficacité des subventions publiques versées à l'élevage bovin allaitant. La juridiction financière allait en effet jusqu'à qualifier les dispositifs d'aides aux productions bovines comme «insuffisamment discriminants et très coûteux», contribuant à soutenir «des exploitations et des éleveurs dans des systèmes structurellement déficitaires».

Compte tenu de l'incertitude pesant sur l'évolution future des montants de subventions publiques allouées à l'élevage bovin allaitant, nous avons souhaité représenter les conséquences d'une réduction substantielle des soutiens sur le revenu agricole des naisseurs spécialisés (figure 5.5). Pour ce faire, nous sommes parti de l'hypothèse d'une baisse de 40% des aides couplées animales, comme l'a provisoirement envisagé la France dans une première rédaction de son PSN. Une telle évolution se traduirait par une baisse du revenu agricole net d'environ 20%, passant en dessous du revenu médian régional, et inférieur au montant du Smic pour trois systèmes de production sur quatre (SP Nais1, Nais3 et Nais4).

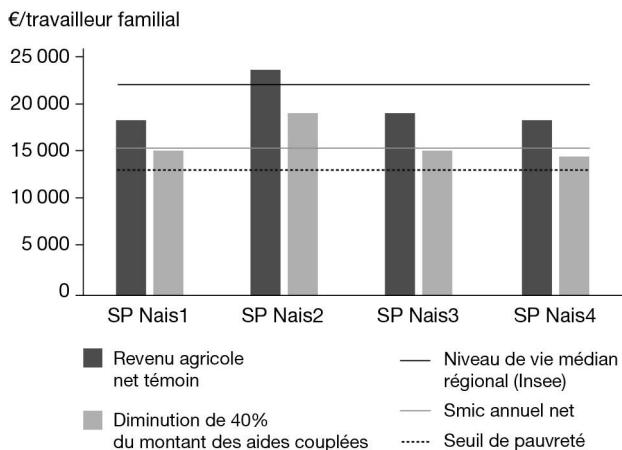


Figure 5.5. Effets d'une baisse des aides couplées animales de 40 % sur le revenu agricole net.
Source : données issues des entretiens réalisés par l'auteur.

Placés dans un tel niveau de dépendance aux soutiens publics, les naisseurs spécialisés sont très vulnérables face aux arbitrages opérés à chaque réforme de la PAC. Même si les effets se font parfois sentir plus tardivement, du fait d'une certaine inertie liée à la longueur des cycles de rotation du capital en élevage bovin allaitant, les exploitations les plus orientées dans la maximisation du nombre de vêlages par unité de travail se retrouvent dans un état de relative insécurité. Toute inflexion notable des modalités de soutien peut donc engendrer une forte baisse de revenu et compromettre la pérennité de l'activité économique.

Une vulnérabilité manifeste face à la dégradation des rapports de prix

Comme nous l'avons mis en évidence dans le chapitre 4, le prix du gros bovin a fortement dévissé depuis le milieu des années 1970, tandis que le prix des principaux moyens de production a progressé ou diminué moins fortement. Cet effet de ciseaux de prix a

eu un effet important sur l'érosion de la productivité économique du travail en élevage bovin allaitant. Compte tenu des niveaux extrêmement bas de valeur ajoutée créés par les nasseurs spécialisés, nous avons voulu tester la sensibilité du revenu agricole à une évolution relative des prix poursuivant la trajectoire opérée depuis une cinquantaine d'années. Malgré la forte hausse du prix du broutard, si l'évolution relative des prix venait à suivre la même tendance que sur la période 1992-2020, le revenu agricole net des nasseurs spécialisés baisserait de 30 à 50% à l'horizon 2030. Déjà inférieur au revenu médian régional, le revenu agricole des nasseurs spécialisés passerait en dessous du Smic, voire en deçà du seuil de pauvreté.

► Conclusion

L'érosion tendancielle de la productivité économique du travail aboutit à une situation où, en élevage nasseur spécialisé, ce n'est plus le travail qui fait le revenu agricole mais les subventions publiques. Le rajeunissement des produits vendus, l'avancement des périodes de vêlages ou encore l'avènement de la stabulation libre se traduisent par une flambée des consommations de capital fixe et circulant. De fait, le produit brut, majoritairement composé de ventes de broutards et de broutardes ne permet pas de recouvrir les coûts de production hors main-d'œuvre.

En outre, malgré la baisse des quantités de travail humain incorporées dans l'élevage d'un bovin, la charge de travail totale reste très importante, qu'il s'agisse du travail d'astreinte comme du travail de saison (production et récolte de fourrages, manipulation et surveillance d'animaux, abreuvement et affouragement au pré en cas d'étiage fourrager estival, etc.). Même si nous n'avons pas quantifié la dépense de travail des éleveurs charolais, celle-ci dépasse de très loin le temps de travail observé dans d'autres secteurs d'activité. Et pourtant, compte tenu des très faibles montants de valeur ajoutée, ce travail ne crée plus de richesse.

Chapitre 6

L'humain et la nature, victimes de la course aux vêlages

Après avoir traité des manifestations économiques de la crise du système agraire charolais, intéressons-nous désormais aux conséquences socio-environnementales de la maximisation du nombre de vaches nourrices par unité de travail. Nous avons choisi de présenter et d'expliquer ces effets, tant ces derniers demeurent imbriqués aux contradictions économiques soulevées dans les précédents chapitres. Nous débuterons donc par les manifestations environnementales de la crise, avant de poursuivre sur ses effets sociaux.

► L'élevage bovin allaitant à la fois responsable et victime de préjudices environnementaux

Avec ses prairies verdoyantes et ses nombreuses haies, à première vue, le bocage charolais cocherait toutes les cases de l'agroécologie (voir notamment la figure 6.1 pour une représentation de ces paysages prairiaux). Si les avantages environnementaux des pratiques d'élevage de ruminants sont connus et certains, les évolutions agraires de ces soixante-dix dernières années ont causé des effets délétères sur le climat, l'eau et la biodiversité qui ne peuvent être tus. Néanmoins, en plus d'être responsables de certains préjudices environnementaux, les producteurs en subissent les conséquences dans leur quotidien.

Impact environnemental de l'élevage bovin allaitant charolais

De nombreux avantages environnementaux...

Malgré l'accroissement de la taille des unités de production, la simplification des pratiques et le recours à des consommations croissantes de capital, l'élevage bovin allaitant tel qu'il est pratiqué dans le noyau charolais rend de nombreux services écosystémiques. La prairie permanente occupe une large place, avec plus de 50 % de la SAU, voire plus de 80 % dans la partie centrale.

Cette place majeure des prairies possède de vraies vertus environnementales. Elle fait du Bassin charolais – et du Massif central et ses régions périphériques de manière générale – l'une des régions françaises où l'indice de fréquence de traitement (IFT) des produits phytosanitaires est le plus faible de France métropolitaine (Solagro, 2023). Ces prairies constituent également de substantiels puits de carbone, à raison de 85 tonnes de carbone par hectare (tC/ha), contre 81 tC/ha pour un sol forestier

et 52 tC/ha en grandes cultures (Pellerin *et al.*, 2020). Il s'agit aussi de réservoirs de biodiversité notables qui abritent une diversité d'espèces floristiques et faunistiques du fait d'un bocage encore bien présent. La diversité d'arbustes, de cépées et d'arbres y est grande et varie selon le type de substrat. Ces haies jouent un rôle essentiel pour le maintien de l'avifaune (Notteghem, 1987), des populations de chauves-souris (Matutini *et al.*, 2022) ou encore de lombrics (Granval *et al.*, 2000). Enfin, le rôle hydrogéologique de la prairie permanente demeure particulièrement intéressant. Du fait d'une importante biomasse racinaire et lombricienne, les sols sous prairie possèdent une forte macroporosité qui permet la réduction de l'érosion et une très bonne filtration, d'où une action régulatrice sur le cycle de l'eau (Granier, 2007). Les prairies permanentes font également partie des biotopes qui abritent de nombreuses zones humides, à l'image des prairies humides et paratourbeuses du Morvan (Causse, 2022).



Figure 6.1. Bocage autunois (Reclesne, Saône-et-Loire).

... mais des atteintes significatives sur le climat, la biodiversité et l'eau

Malgré de réelles fonctions écosystémiques et climatiques, l'évolution des pratiques d'élevage bovin allaitant dans le noyau charolais s'est accompagnée d'un certain nombre d'atteintes à l'environnement. En premier lieu, malgré la captation de carbone par les prairies, l'élevage bovin allaitant contribue de manière non négligeable aux émissions de gaz à effet de serre. D'après le Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (Citepa, 2023), en 2021, environ 10 % des émissions françaises de gaz à effet de serre proviennent de l'élevage bovin (lait et viande). Entrent aussi en compte les émissions de protoxyde d'azote liées aux engrains et aux amendements (minéraux comme organiques) utilisés sur les cultures fourragères. Toutefois, malgré leur impact climatique certain, ces émissions de méthane liées à l'élevage bovin, largement médiatisées et suscitant des débats parfois passionnés, sont à relativiser. Comme le rappellent Xavier Poux et Pierre-Marie Aubert (2021) dans leur ouvrage *Demain, une Europe agroécologique*, le méthane possède une durée de vie dans l'atmosphère de 12 ans contrairement à 100 ans pour le dioxyde de carbone et 300 ans pour le protoxyde d'azote. Une fois ces 12 ans passés, le méthane se transforme en dioxyde de carbone qui sera fixé dans la plante ingérée par la vache lors de la photosynthèse, aboutissant à un bilan neutre en dioxyde de carbone.

Concernant le bocage, malgré sa persistance dans les paysages, l'évolution des pratiques d'élevage a engendré une dégradation de sa qualité écologique, avec la généralisation de la haie basse (figure 6.2). L'entretien annuel des haies compromet la floraison des arbres et des arbustes qui s'étale sur deux années, ce qui porte également préjudice aux populations d'oiseaux (Notteghem, 1987).



Figure 6.2. Haie basse le long d'une parcelle cultivée (à gauche) et haie haute bordant une prairie permanente (à droite) (Limanton, Nièvre).

Enfin, le rôle hydrologique des prairies a pu être amoindri par la progression du drainage, qu'il s'agisse de drainage systématique ou du captage de mouillères.

Des impacts environnementaux qui dépassent les limites du noyau charolais

Toutefois, il ne faudrait pas restreindre cette analyse environnementale au seul noyau charolais. En premier lieu, la concentration de l'engraissement dans le nord de l'Italie occasionne d'importants impacts environnementaux dans une région confrontée à l'une des plus fortes pollutions atmosphériques d'Europe³⁹. L'importante densité d'ateliers d'engraissement dans la plaine du Pô contribue aux émissions d'ammoniac et de protoxyde d'azote – liées entre autres à la culture du maïs ensilage destiné aux bovins à l'engraissement – avec des niveaux parmi les plus élevés d'Europe (Institut de l'élevage, 2020). De plus, la qualité de l'eau n'est pas en reste, notamment en Lombardie qui fait partie des régions d'Europe du Sud où l'eutrophisation des eaux de surface est la plus importante, touchant 60 à 80 % de la ressource (Commission européenne, 2021).

L'avènement de la stabulation libre aire paillée et la croissance du cheptel bovin non proportionnelle aux surfaces de céréales à paille (voire à l'arrêt de ces cultures) ont également rendu les éleveurs dépendants aux achats de paille, ce qui occasionne d'importants déplacements. Il en est de même pour les achats d'aliments produits dans d'autres régions, comme les tourteaux, minéraux et sous-produits de l'industrie agroalimentaire.

39. Agence européenne de l'environnement (2019) : *European city air quality viewer*. <https://www.eea.europa.eu/themes/air/urban-air-quality/european-city-air-quality-viewer>

Une vulnérabilité manifeste face au dérèglement climatique

D'importants impacts sur les pratiques agricoles

Les éleveurs charolais sont également victimes des effets du dérèglement climatique. D'après la base Isop associant le ministère de l'Agriculture, MétéoFrance et INRAE, depuis les années 2000, sur huit épisodes de fort déficit fourrager sur les prairies permanentes, six ont eu lieu depuis les années 2015. Cette pression sur les rendements fourragers se traduit par une charge de travail supplémentaire, qu'il s'agisse d'affouragement au pré ou d'acheminement d'eau, parfois de mi-juillet à fin août-début septembre.

Le changement climatique fait également planer un certain nombre de menaces sur les pratiques de pâturage basées sur une gestion fine de l'herbe. C'est notamment le cas de l'alourdissement et de l'engraissement à base de regain pâturé. La finition de vaches de réforme ou de génisses de boucherie dans les repousses de la première coupe peut être compromise. Il en est de même pour l'alourdissement des taurillons d'herbe et des génisses maigres qui étaient auparavant vendus fin août ou début septembre. Plusieurs éleveurs nous ont indiqué commercialiser ce type de bovins plus tôt, vers mi-juin, quitte à les compléter avec de l'aliment du bétail au printemps. Cette pression sur le regain réduit également les unités fourragères disponibles pour les brebis pâtrant derrière les bovins, d'où une menace pour le maintien du polyélevage de ruminants dans les exploitations qui le pratiquent encore. De même, les sécheresses de printemps et la préférence pour les stocks fourragers incitent nombre d'éleveurs à réduire, voire à supprimer, le pâturage des prés de fauche en mars-avril avant leur mise en défens, bien que cette pratique favorise le tallage des graminées et que les effluents déposés au sol contribuent à la reproduction de la fertilité de la prairie. C'est en ce sens que la gestion adaptative de ce lot d'aléas amène Petit *et al.* (2023) à parler de « précarisation » du métier d'éleveur au regard des effets du dérèglement climatique.

Au-delà des prairies permanentes, les autres cultures fourragères subissent également les effets du changement climatique. Nombre d'éleveurs ont cessé la culture du maïs ensilage pour cause de rendements très hétérogènes, où se succèdent parfois plusieurs années de mauvaise récolte. La phase de floraison et de remplissage des grains se fait en période estivale et subit de plein fouet la sécheresse. Le prolongement des sécheresses estivales sur le début du mois de septembre peut rendre l'implantation des prairies temporaires plus difficile. Les sécheresses de printemps peuvent compromettre la biodégradation du fumier épandu au printemps. Pour éviter de retrouver des mottes de fumier dans le foin, les épandages ont davantage lieu en fin d'hiver, à une période où les vêlages ne sont pas forcément terminés pour tous les éleveurs.

Un revenu agricole vulnérable face à la sécheresse

Ces manifestations du dérèglement climatique peuvent avoir d'importantes conséquences sur le revenu agricole. Pour ce faire, nous avons testé l'impact d'une sécheresse sur le revenu agricole en intégrant les paramètres du tableau 6.1 sur le revenu agricole des éleveurs engagés dans la maximisation du nombre de naissances par unité de travail.

Tableau 6.1. Paramètres retenus pour la construction du scénario « sécheresse ».

	Effet	Amplitude	Source
Baisse du rendement	Prairies permanentes et temporaires	- 33 %	Base Isop, médiane de la gamme « déficit important »
	Maïs ensilage	- 10 %	FranceAgriMer, écart entre la moyenne des rendements Bourgogne-Franche-Comté 2019-2020-2022-2023 avec 2010-2023
	Céréales	Effet nul	
Allongement de l'étiage fourrager estival		+ 1 mois (soit 3 mois)	Entretiens
Hausse du coût d'abreuvement du bétail		+ 25 %	Approximation

Dans ce scénario, le revenu agricole net baisserait d'environ 30% (figure 6.3), voire jusqu'à 40% pour les éleveurs représentés par le SP Nais4 où les rendements prairiaux sont déjà faibles du fait des conditions de milieu observées dans le Morvan (sols peu profonds, séchants et acides). Hormis les producteurs représentés par le SP Nais2, l'impact de ce scénario « sécheresse » se traduirait par un revenu agricole net égal ou inférieur au seuil de pauvreté.

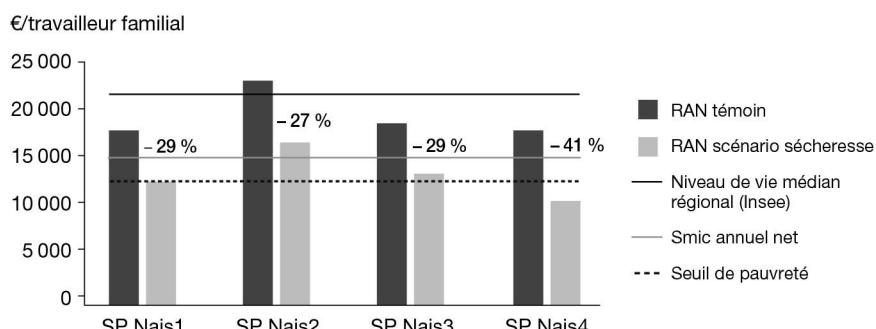


Figure 6.3. Effets d'un scénario « sécheresse » sur le revenu agricole net (RAN). Source : données issues des entretiens réalisés par l'auteur.

La dimension environnementale de la crise systémique est significative. D'un côté, la trajectoire de développement agricole de ces soixante-dix années se caractérise par un régime d'accumulation bien peu durable, dépendant de l'exploitation de ressources fossiles et engendrant des émissions de gaz à effet de serre irréversibles. La perte de biodiversité et l'amoindrissement de l'intérêt hydrologique des prairies font aussi partie des effets induits. En parallèle, le système agraire charolais s'avère particulièrement exposé aux conséquences du changement climatique, pouvant engendrer de fortes baisses de revenu.

► Une crise sociale silencieuse, mais bien réelle

Cette seconde partie prolonge les aspects relatifs à l'environnement en s'intéressant aux manifestations sociales de la crise. Ces dernières sont reliées au processus d'accroissement du nombre de vaches allaitantes par unité de travail, non sans effet sur l'évolution de l'emploi, les dynamiques démographiques, les réseaux socioprofessionnels

dans lesquels sont inclus les éleveurs, la pénibilité du travail ainsi que sa perception. Ces effets sociaux poussent à s'interroger sur la vivabilité des évolutions contemporaines de l'élevage charolais, soit la capacité à maintenir et développer des relations de coopération ainsi qu'un certain niveau de bien-être au travail.

Une population agricole qui diminue et vieillit

D'après les recensements agricoles, entre le milieu des années 1940 et 2020, le nombre d'exploitations agricoles a chuté de près de 90 % en Saône-et-Loire et de 85 % dans la Nièvre. Cette érosion du nombre d'exploitations s'est accompagnée d'une chute de l'emploi agricole, puisque 86 700 emplois agricoles ont été détruits en Saône-et-Loire et 35 400, dans la Nièvre entre 1952 et 2020.

Cette érosion de l'emploi s'accompagne d'un enjeu criant de renouvellement des générations d'éleveurs. À l'échelle du noyau charolais, la moitié des exploitants (toutes productions confondues) est âgée de 50 ans et plus, tandis que les jeunes agriculteurs (soit des producteurs de moins de 40 ans selon les critères de la PAC) ne représentent qu'un quart des chefs d'exploitation. Plus qu'un état, l'importante proportion d'agriculteurs arrivant en fin de carrière est à relier à une tendance au vieillissement de la population nationale d'éleveurs de bovins allaitants. Au sein de cette production, la part de chefs d'exploitation et de coexploitants de 50 ans et plus dépasse les 50 % en 2020, alors que les éleveurs de cette classe d'âge ne représentaient qu'un peu plus de 40 % de la population totale en 1990 (Depeyrot *et al.*, 2023). De même, en 2000, seulement 3 à 4 % des éleveurs de bovins allaitants étaient âgés de 62 ans et plus, proportion qui atteint désormais 12 % en 2020. Ce vieillissement est notamment lié aux politiques agricoles mises en œuvre dans les années 1980-2000, à savoir l'impact des conversions lait-viande à la suite des quotas laitiers (Chatellier *et al.*, 2020) ou les mesures socio-structurelles mises en place à la fin des années 1990 (Institut de l'élevage, 2021b). Plus récemment, le vieillissement des chefs d'exploitation est aussi lié à un effet d'aubaine, à mettre en relation avec la faiblesse des retraites agricoles, souvent inférieures aux subventions PAC dans des zones d'élevage souvent éligibles à l'ICHN (Chatellier *et al.*, 2020).

Face à ce choc de transmission, le nombre d'installations ne compense pas les départs. Plus qu'une question d'attractivité du métier ou même de formation, le vieillissement de la population d'éleveurs de bovins allaitants doit être vu, dans le noyau charolais, comme la résultante de dynamiques agraires contemporaines centrées sur l'accroissement du cheptel de vaches nourrices par unité de travail. L'importante accumulation de capital fixe couplée à l'érosion, depuis les années 1970, de l'efficacité du travail rend la transmission des exploitations de plus en plus difficile.

Des liens socioprofessionnels qui se disloquent

Une telle érosion du nombre d'emplois agricoles complique l'organisation de la profession et contribue à la dislocation progressive des liens socioprofessionnels. S'il existe diverses dynamiques collectives, toutes les régions ne sont pas concernées de la même manière. Par exemple, l'Autunois se caractérise par un certain dynamisme (voir chapitre 9), avec plusieurs Cuma, de nombreuses associations professionnelles, un syndicalisme actif, ainsi que des liens solides noués entre la profession agricole et les collectivités locales. Dans le Bazois, en revanche, hormis l'émulation engendrée par le marché au cadran de Moulins-Engilbert, on retrouve assez peu de réseaux

socioprofessionnels locaux. Toutefois, la présence de nombreuses dynamiques collectives ne veut pas forcément dire que tous les producteurs en font partie. Nombre d'agriculteurs, notamment dans les plus petites unités de production, se retrouvent en marge des réseaux socioprofessionnels (encadré 6.1).

Encadré 6.1. Dans l'Autunois, les exploitations moyennes et de plus petite taille sont moins insérées dans les dynamiques collectives

À l'issue de nos travaux menés dans l'Autunois, il ressort de cela que les plus grandes exploitations (naisseurs-engraisseurs et naisseurs-engraisseurs de femelles) sont insérées dans de nombreux réseaux, contrairement aux exploitations moyennes et aux plus petites exploitations (naisseurs-sélectionneurs et naisseurs spécialisés).

En effet, la figure 6.4 montre que les phénomènes de pluriappartenance concernent avant tout les plus grandes exploitations autunoises. Ainsi, les naisseurs-engraisseurs et les naisseurs-engraisseurs de femelles représentent 85% des éleveurs insérés dans plus de cinq réseaux socioprofessionnels (alors que ces unités de production constituent la moitié d'un échantillon de 32 exploitations). *A contrario*, les éleveurs peu ou pas insérés dans les dynamiques collectives (appartenance à moins de trois réseaux) sont majoritairement des naisseurs-sélectionneurs ou des naisseurs.

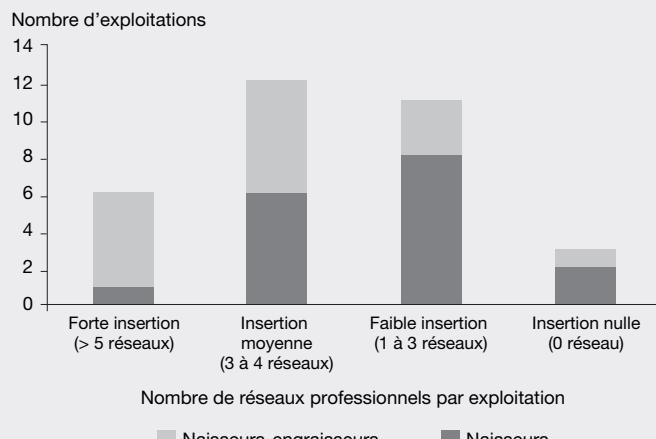


Figure 6.4. Insertion dans les réseaux professionnels de l'Autunois selon le type d'exploitation. Source : données issues des entretiens réalisés par l'auteur.

Plusieurs facteurs économiques peuvent expliquer ces inégalités. On remarque que les exploitations ayant accès à la plus grande superficie sont souvent celles qui font partie de plusieurs Cuma, notamment du fait d'une plus grande surface fourragère par travailleur, jouant sur le niveau d'équipement nécessaire. La taille du collectif de travail entre également en compte. Une exploitation comptant plusieurs associés multiplie ses chances d'avoir au moins un travailleur inséré dans un réseau syndical, politique ou associatif. L'héritage d'un fort capital social et culturel joue également. Les plus grandes exploitations d'aujourd'hui sont généralement issues des plus grandes exploitations d'hier : domaines en faire-valoir direct, fermes de château et métairies. Les parents et grands-parents des éleveurs d'aujourd'hui étaient déjà bien insérés dans les réseaux professionnels locaux, transmettant ce capital social et culturel à leurs enfants qui ont repris l'exploitation.

Même si nous n'avons pas eu les moyens de le démontrer, nous formulons tout de même l'hypothèse d'une profession en voie d'atomisation, soit, au sens où l'entend la philosophe Hannah Arendt (1972), une réduction des liens sociaux et familiaux contribuant à une perte de repères (notamment du sentiment d'appartenance à un groupe social) aboutissant à un désinvestissement – voire un désintérêt – pour les affaires publiques.

Une pénibilité manifeste : le cas de la période de vêlages

L'accroissement du nombre de vaches par travailleur s'est soldé par une importante intensification du travail au moment de la principale pointe de travail, à savoir la période de vêlages. Malgré l'installation d'une caméra de surveillance, la période de vêlages nécessite de nombreux levers nocturnes, afin de surveiller des vaches prêtes à vêler (notamment pour les primipares ou des vaches donnant habituellement de gros veaux), d'intervenir en cas de complication ou pour s'assurer que le veau ait bien téte le colostrum dans les deux heures suivant sa naissance. Ces levers entraînent des nuits saccadées qui engendrent de la fatigue accumulée. Un éleveur de l'Autunois nous a indiqué qu'il lui arrivait de dormir dans sa stabulation quand des vêlages se préparaient. Dans le Bazois, un couple d'exploitants se répartissent les levers nocturnes, l'épouse ou le gendre se levant à minuit, le mari à 4 h 30. Un autre agriculteur du Bazois nous a expliqué qu'en période de vêlage celui-ci se levait toutes les nuits vers 23 h 30, parfois deux fois par nuit. Un éleveur situé à la limite du Bazois et du Morvan, effectuant 140 vêlages pour 1,5 travailleur, reconnaît la difficulté à « passer quatre mois sans faire une nuit complète⁴⁰ ». À proximité de Fours (sud-est de la Nièvre), l'un des agriculteurs rencontrés se lève quant à lui deux fois par nuit, à minuit et demi ainsi qu'à 3 h 30. Certaines nuits, cet éleveur nous a avoué ne dormir que trois à quatre heures.

Du fait de la surveillance nécessaire et du travail lié à la têtée des veaux et à la distribution des fourrages, la période de vêlages se traduit par une importante charge de travail, peu propice à la réalisation d'autres activités, comme nous l'a mentionné l'un des éleveurs rencontrés «la période de vêlages c'est crucial, c'est notre paye. Il faut être organisé. Quand on fait les vêlages, on fait les vêlages, on reste dans les stabulations, dans nos cours⁴¹.»

Au-delà de la pénibilité physique, la période de vêlages s'accompagne d'une importante charge mentale. En effet, en élevage bovin allaitant, contrairement à l'élevage bovin laitier où le veau constitue un sous-produit de la production de lait, la perte d'un animal à la naissance se traduit potentiellement par un broutard en moins à vendre, ce qui n'est pas sans impact sur le revenu. Un vêlage difficile pourra également engendrer des complications sur la mère qui ne sera peut-être pas remise à la reproduction ou, si c'est le cas, demandera une surveillance particulière à son prochain vêlage. Tout accident réduit donc à néant le travail d'une année, d'où l'immense enjeu de ne pas rater de vêlage, ce qui engendre assurément du stress pour l'éleveur.

Ainsi, la pénibilité associée à la période de vêlages est à relier au processus d'accroissement du nombre de naissances par unité de travail et du tarissement progressif de la main-d'œuvre familiale sollicitée bénévolement durant quelques semaines par

40. Naisseur interviewé le 26 octobre 2022, à Moulins-Engilbert, dans la Nièvre.

41. Naisseur interviewé le 26 octobre 2022, à Moulins-Engilbert, dans la Nièvre.

an. Dans l'optique de réduire le plus possible les naissances en période de travaux des champs, mais aussi d'avoir le temps de vacciner les broutards avant leur vente, la concentration des vêlages sur une courte période rend celle-ci d'autant plus éprouvante. Un éleveur du Bazois, associé sur une exploitation comptant 270 vaches allaitantes, nous a par exemple indiqué que 200 veaux naissaient entre le 25 décembre et le 1^{er} janvier. Un autre producteur du Bazois à la tête d'un cheptel de près de 190 vaches nourrices effectue 100 vêlages sur le seul mois de janvier. Si la pénibilité du travail des éleveurs charolais comporte d'autres dimensions et ne peut être réduite à la période de vêlages, cette pointe de travail pouvant s'étaler sur deux à trois mois peut engendrer du mal-être, qu'il s'agisse de la fatigue comme de difficultés à concilier vie professionnelle et vie privée. En effet, combien d'éleveurs nous ont indiqué commencer les vêlages début janvier pour pouvoir passer sereinement les fêtes de fin d'année ?

Quand les critiques sur l'élevage alimentent la perte de sens au travail

La consommation de viande et la place de l'élevage font l'objet de nombreuses critiques. En premier lieu, la surconsommation de viande rouge est régulièrement pointée du doigt pour ses effets cancérogènes et l'augmentation du risque de maladies cardio-vasculaires. Entrent aussi en compte des invitations à diminuer la consommation de viande au nom de la préservation de l'environnement. De même, la place de l'élevage s'est peu à peu marginalisée dans la société, du fait d'une érosion du nombre d'agriculteurs, engendrant une certaine ignorance des citoyens sur le quotidien des éleveurs, voire un certain désintérêt (Delanoue *et al.*, 2018). Pourtant, une minorité active s'empare des questions de bien-être animal en prônant parfois un discours abolitioniste, qui promeut l'arrêt des relations de travail entre humains et animaux (Porcher, 2019 ; Carrié *et al.*, 2023). Ce creusement du décalage entre les éleveurs et le reste de la population se traduit parfois par des perceptions différentes – voire contradictoires – des paysages agricoles. Il arrive en effet que la nature soit idéalisée par certaines franges de la population urbaine et néorurale, imaginant les territoires ruraux comme des espaces exempts de toute activité humaine. Dans certains cas, ces images d'Épinal se traduisent par des discours et revendications qui considèrent l'élevage – et les activités humaines de manière générale – comme non conciliable avec la préservation de la nature.

Ainsi, les discours plus ou moins critiques sur la consommation de viande ou sur les activités d'élevage sont perçus par bien des éleveurs comme un jugement porté par des personnes éloignées de leur quotidien, voire comme une certaine remise en cause de leur travail. Par conséquent, la perte de sens au travail fait assurément partie des manifestations sociales de la crise. En effet, le sentiment de non-reconnaissance sociale est perçu de manière violente par une profession qui avait l'habitude de relativiser ses difficultés en se raccrochant à l'utilité sociale du métier d'agriculteur, indispensable pour nourrir la population. Cette fonction nourricière a parfois tendance à passer au second plan, entretenant un sentiment de discrédit chez les producteurs, se sentant à la fois incompris et culpabilisés. Elle rajoute inévitablement du mal-être au mal-être.

► Conclusion

Cette lecture socio-environnementale donne des éléments supplémentaires pour caractériser et expliquer l'intensité de la crise vécue par les éleveurs charolais. Cette dernière, issue de dynamiques agraires débutées au sortir de la Seconde Guerre

mondiale, est bel et bien structurelle. Elle se double d'une dimension plurifactorielle, au regard des manifestations qui ne sont pas uniquement économiques, mais aussi sociales et environnementales. Cette crise est bien de nature systémique. Il nous reste désormais à voir si celle-ci n'aurait pas atteint son paroxysme, tant les contradictions apparaissent aujourd'hui comme insurmontables.

Chapitre 7

Le crépuscule ?

La crise systémique vécue par les éleveurs charolais est telle que les contradictions liées aux modalités d'accumulation semblent de plus en plus difficiles à réguler. La baisse du cheptel bovin allaitant, entamée depuis le début des années 2010, en offre une parfaite illustration. À la lumière de données statistiques et de nos entretiens, nous nous pencherons sur la possibilité que le mouvement général de maximisation du nombre de vaches nourrices par unité de travail soit arrivé à son terme.

► Des politiques agricoles et de marché qui s'écartent progressivement du soutien à la course aux vêlages

Ce début des années 2020 se caractérise par l'émergence de nouvelles politiques agricoles et de marché qui n'ont plus forcément vocation à soutenir une accumulation reposant sur la maximisation du nombre de vaches nourrices par unité de travail. Voyons pourquoi.

De l'ABA à l'aide bovine : un tournant

L'aide bovine s'inscrit en rupture avec l'ABA qui se situait quant à elle dans la continuité de la PMTVA. Entrée en vigueur en 2023 dans le cadre de la programmation 2023-2027 de la PAC, cette aide couplée ne soutient plus l'augmentation du nombre de vaches nourrices, mais celle des UGB. L'aide bovine a ainsi vocation à primer indistinctement des bovins mâles ou femelles, âgés de plus de 16 mois, qu'il s'agisse de races bouchères, laitières ou mixtes. Un tel tournant pourrait ainsi inciter à l'engraissement des bovins nés sur l'exploitation plutôt qu'à la poursuite de la maximisation du nombre de naissances.

L'élevage bovin allaitant progressivement sacrifié sur l'autel du libre-échange

L'heure n'est plus tellement au soutien des exportations de viande bovine française, comme ce fut le cas durant les dernières décennies (voir chapitre 4). Au contraire, atta-chons-nous à voir en quoi le Ceta (Comprehensive Economic and Trade Agreement ou Accord économique et commercial global) et le projet d'accord UE-Mercosur se traduiraient par des effets délétères sur l'élevage bovin allaitant européen.

Le Ceta : des effets réels qui demandent de dépasser les volumes échangés

Entré provisoirement en vigueur en 2017, le Ceta lie l'UE et le Canada. Ce traité contient notamment des contingents préférentiels de viande bovine. Il permet au Canada d'accéder à l'exportation de 53 000 tec (tonnes équivalent carcasse) de viande bovine

à droits nuls en direction de l'UE. Dans les faits, ce contingent est loin d'être atteint. En effet, en 2023, le Canada a exporté un peu plus de 1 500 tec vers l'UE, soit 0,4 % des importations communautaires. Sur ces 1 500 tec importées, 52 tec concernent la France, soit 0,0034 % de la consommation française et 0,01 % du total des importations françaises d'après le Secrétariat général des affaires européennes. *A contrario*, en 2023, la France a exporté 291 tec de viande bovine vers le Canada, d'où une balance commerciale positive.

Si, pour l'instant, le Ceta ne semble pas creuser la balance commerciale française, il convient de dépasser l'analyse des seuls volumes échangés pour s'intéresser aux types de morceaux. En Amérique du Nord, le marché du piécé s'avère quasiment inexistant (quasiment toute la carcasse est vouée à être hachée). Ainsi, le marché européen, demandeur d'aloyaux, constitue une occasion très favorable pour exporter des produits à plus forte valeur ajoutée. Au-delà de risques sur le marché de la viande bovine, le Ceta pourrait également avoir des répercussions sur la production de bovins vifs. En effet, si un pays comme l'Italie décidait d'accroître ses importations de viande bovine canadienne au détriment de la production nationale, les importations de broutards français seraient directement affectées. De plus, le recours aux farines animales ou aux antibiotiques augmenterait possiblement le risque de crises « importées » (Buczinski *et al.*, 2018), dont pâtirait la filière viande bovine française.

L'accord avec le Mercosur : un traité tout aussi désavantageux

Validé par la Commission européenne en septembre 2025, ce traité de libre-échange entre l'UE et le Mercosur doit désormais être approuvé par les 27 États membres et les députés européens pour être ratifié. La plus forte compétitivité du coût des éleveurs sud-américains fait planer une sérieuse menace sur les filières européennes déjà fragilisées (Pouch, 2024). Cet accord vise à augmenter les exportations européennes de biens industriels et des services, ainsi que quelques produits agricoles comme des vins ou des produits laitiers. En parallèle, les États du Mercosur exporteraient essentiellement des produits agricoles, notamment de la viande bovine (Chotteau, 2020), qui, d'après l'Institut de l'élevage, représente déjà entre la moitié et les trois quarts des volumes de viande bovine importés par l'UE. Il est ainsi prévu l'ouverture d'un nouveau contingent tarifaire de 99 000 tec sur six ans à droit de douane de 7,5 %, composés de 55 % de viande fraîche et de 45 % de viande congelée (Commission indépendante sur l'accord UE-Mercosur, 2020). Cette hausse des volumes autorisés se double d'une suppression totale des droits de douane sur le contingent Hilton (contingent avec 20 % de droits de douane); suppression étendue aux préparations de viandes bovines cuites (horizon quatre ans) et sur les bovins vivants (horizon dix ans). Du fait d'une demande chinoise essentiellement portée sur les morceaux situés à l'avant de la carcasse, les pays du Mercosur auraient tout intérêt à exporter les morceaux « arrière » (aloyaux) en direction de l'Europe (Chotteau *et al.*, 2020).

Qu'il s'agisse du Ceta ou de l'accord UE-Mercosur, ces traités commerciaux se traduisent par une plus grande concurrence entre les éleveurs européens et sud-américains. Ils témoignent également des priorités commerciales de l'UE, dont l'élevage bovin allaitant semble de moins en moins faire partie.

Vers une stratégie publique de réduction du cheptel bovin ?

Sous couvert de lutte contre le changement climatique ou du maintien de la biodiversité, la mise en œuvre de dispositifs législatifs, qu'il s'agisse du pacte vert pour

l'Europe ou de la stratégie nationale bas-carbone (SNBC) du gouvernement français, pourrait induire une réduction des effectifs bovins. Si cet objectif n'est pas affiché clairement, plusieurs scénarios le prédisent. Toutefois, et toujours à des fins environnementales, il n'est pas inenvisageable que des stratégies publiques de réduction des cheptels bovins voient le jour dans les années à venir.

Le pacte vert pour l'Europe : une probable baisse du cheptel bovin au nom de l'environnement

L'initiation du pacte vert pour l'Europe (Green New Deal) en 2019 marque un tournant. Ce pacte affiche en effet la volonté de réduire les émissions européennes de gaz à effet de serre de 55 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990 (Commission européenne, 2023). Sous couvert de « verdissement », cette politique peut être vue comme un moyen de soutenir la croissance économique, notamment la production d'énergies renouvelables et l'électrification des usages, appelant l'économiste Pouch (2023a) à parler d'un « nouveau régime de croissance décarboné », ce que d'autres auteurs entendent par « capitalisme vert » ou « écocapitalisme » (Combes, 2010; Pelletier, 2022). En effet, malgré l'entrée en vigueur de dispositifs législatifs et réglementaires, l'UE ne tourne pas le dos à la croissance économique, puisque le pacte vert a pour objectif d'assurer la « transformation de l'UE en une société juste et prospère dotée d'une économie moderne et compétitive » (Commission européenne, 2023). Toutefois, en matière d'agriculture, les objectifs environnementaux des stratégies « De la ferme à la table » (*farm to fork*) et « Biodiversité » pourraient se traduire par une baisse de la production agricole européenne (Beckman *et al.*, 2020). Celle-ci s'expliquerait notamment par la réduction de moitié de l'utilisation des produits phytosanitaires et des engrains, ainsi que d'ambitions supplémentaires en matière de protection de la biodiversité, notamment pour la restauration des écosystèmes. Cette diminution de la production européenne de biens alimentaires devra être compensée par de nouveaux flux commerciaux, d'où un très probable creusement de la balance commerciale européenne au détriment d'importations de pays tiers (Pouch, 2023b). Néanmoins, à la suite des manifestations d'agriculteurs de début 2024, l'impact du pacte vert pourrait ne pas être à la hauteur des ambitions de départ. En effet, la révision de la PAC de mai 2024 se caractérise par un certain nombre de reculs environnementaux. Toutefois, ces derniers portent surtout sur des aspects liés à la conditionnalité des soutiens et à l'écorégime, d'où un effet possiblement limité pour les éleveurs de bovins allaitants.

Ainsi, la signature de traités de libre-échange évoquée dans la partie précédente va de pair avec le verdissement des politiques agricoles, ce qui nous invite à laisser de côté l'apparente contradiction soulignée dans le point précédent pour mettre en évidence une certaine cohérence. En effet, la construction d'un « nouveau régime décarboné » (Pouch, 2023b) demandera de délocaliser les activités où les émissions de gaz à effet de serre sont les plus difficiles à réduire, à l'image de l'élevage. La décroissance sert donc la postcroissance, quand les politiques publiques préparent le terrain à l'acceptation sociale de nouvelles formes d'accumulation jugées plus respectueuses de l'environnement. En la matière, l'élevage bovin allaitant ne serait pas épargné. Un rapport produit en 2021 par le Centre commun de recherches européen (Joint Research Center) compare plusieurs scénarios prospectifs où la mise en œuvre du pacte vert

se solderait par une baisse du cheptel bovin de 20 % d'ici 2030 (Barreiro Hurle *et al.*, 2021). Bien que l'ensemble des productions agricoles européennes dévisseraient, l'élevage bovin allaitant serait le plus perturbé.

Une logique similaire pour la stratégie nationale bas-carbone française

Dans le même temps, la SNBC adoptée en 2020 par la France prévoit une réduction des émissions de gaz à effet de serre pour l'ensemble des secteurs d'activité. La SNBC se traduira toujours par des émissions de gaz à effet de serre qui devront être compensées par des puits de carbone, comme la forêt ou les prairies permanentes. Ainsi, il y a fort à parier qu'une concurrence s'installe entre les secteurs économiques pour le partage du budget carbone (soit les émissions résiduelles, compte tenu des quantités de carbone stockées). Il n'est pas impossible qu'une contradiction apparaisse rapidement, avec, d'un côté, la nécessité de préserver, voire d'accroître, le puits de carbone prairial dans un contexte de forte dégradation des capacités de stockage du puits forestier (Citepa, 2023) ; de l'autre, la possible volonté de réduire la taille du cheptel bovin responsable d'émissions de gaz à effet de serre.

Les efforts demandés au secteur de l'agriculture et de la sylviculture (hors puits de carbone) sont conséquents, avec, par rapport à une référence placée à 2015, un objectif de réduction des émissions de 46 % d'ici 2050 (Ministère de la Transition écologique et solidaire, 2020). Même si cet objectif demeure moins important que les autres secteurs économiques, il induira un changement significatif des pratiques, et la baisse des effectifs bovins fait partie des leviers possibles. À souligner que le scénario AMS (avec mesures supplémentaires) prévoit une baisse du cheptel bovin laitier de 25 % et de 33 %, en élevage bovin allaitant. Bien que ce scénario ne se traduise pas par des mesures politiques immédiates, il ne sera pas sans incidence. Défini comme informatif et non prescriptif, le scénario AMS a toutefois vocation à servir de référence en particulier pour définir les budgets carbone, et donne également des éléments pour le suivi et le pilotage de la transition énergétique (Ministère de la Transition écologique et solidaire, 2020).

Des scénarios aux recommandations : quand la baisse des cheptels bovins s'invite sur le bureau des décideurs politiques

Jusqu'à présent, les conséquences des politiques environnementales sur l'évolution des cheptels de vaches allaitantes ne dépassaient guère le cadre de la recommandation. Toutefois, un certain nombre de signaux faibles relativement récents laisse entendre que des mesures politiques pourraient bien voir le jour pour amorcer des stratégies publiques de réduction des cheptels bovins.

En la matière, l'exemple des Pays-Bas pourrait faire des émules. Le pays a en effet été condamné en 2019 par le Conseil d'État néerlandais à réduire significativement ses émissions d'azote, cela de moitié d'ici 2030 et de trois quarts dans les zones Natura 2000 (Institut de l'élevage, 2022). Pour ce faire, le gouvernement envisage de racheter jusqu'à 600 exploitations agricoles, essentiellement situées en zone Natura 2000 et considérées comme les plus polluantes. À terme, cela pourrait se solder par une réduction de près de 30 % du cheptel national (toutes espèces confondues) (Institut de l'élevage, 2022). Ainsi, en vue de se conformer aux directives européennes « Habitats » (relatives aux zones Natura 2000) et « Nitrates » (liées aux émissions d'azote), les Pays-Bas,

plutôt que de s'orienter vers une refonte d'un modèle agricole tourné vers un haut niveau d'intrants et une forte visée exportatrice, s'orientent vers une stratégie publique de réduction des effectifs animaux. S'il est probable que l'élevage bovin allaitant soit moins concerné que les productions d'animaux monogastriques ou de vaches laitières, cet exemple pose les bases d'une politique claire et ambitieuse de réduction de la taille des cheptels pour satisfaire des objectifs environnementaux.

Si les politiques publiques européennes n'en sont pas encore toutes à ce niveau-là, divers rapports recommandant la réduction du cheptel bovin arrivent peu à peu sur la table des dirigeants nationaux. En Irlande, un rapport transmis au gouvernement par le cabinet de conseil KPMG suggère de réduire le cheptel bovin de 20% d'ici 2030, afin d'atteindre les objectifs européens de réduction de gaz à effet de serre⁴². En France, le rapport de la Cour des comptes (2023), évoqué dans le chapitre précédent, recommande une stratégie publique de réduction du cheptel bovin. Ce rapport invite notamment à penser une réduction du cheptel bovin en réfléchissant à une adaptation de sa composition, soulignant le bien-fondé de la mise en œuvre d'une aide à l'UGB pouvant soutenir l'engrangement. Si aucun objectif de baisse de cheptel ne figure dans ce document, on notera toutefois la présence d'une annexe présentant la politique de réduction du cheptel néerlandais, sans doute pour montrer qu'une telle stratégie s'est déjà concrétisée dans d'autres pays et ne relève pas de l'utopie.

Sous couvert de régulation, un soutien institutionnel au photovoltaïque au sol

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie, la France s'oriente vers la production d'un tiers d'énergie renouvelable d'ici 2028. Parmi les sources d'énergie développées, le photovoltaïque, lorsqu'il est déployé au sol, laisse craindre une certaine concurrence entre usages alimentaires et énergétiques. En effet, les surfaces concernées sont loin d'être négligeables. Toutefois, l'heure n'est pas au laisser-faire, mais à la régulation du déploiement des parcs agri-photovoltaïques par l'État et par les responsables professionnels agricoles.

Une position particulièrement volontariste côté nivernais...

Dans la Nièvre, l'objectif ambitieux de 2000 ha d'installations photovoltaïques au sol repose sur des dispositifs de régulation. La chambre d'agriculture projette de réduire les installations photovoltaïques au sol à 1 % de la SAU départementale, tout en veillant à la répartition territoriale des parcs. De même, seraient acceptés uniquement des projets inférieurs à 70 ha d'un même tenant, représentant moins de 50 % de la SAU de l'exploitant concerné. Fin 2023, 35 à 40 projets seraient en lice dans le département.

L'objectif serait de coupler production agricole et énergétique sur la même parcelle⁴³. Pour ce faire, la chambre d'agriculture de la Nièvre a bâti un modèle qui semblerait intéresser de nombreuses chambres départementales et a même fait l'objet d'une annexe dans le rapport de la Cour des comptes de 2023 portant sur les soutiens à l'élevage

42. Euronews (2022) : *Irish farmers could be forced to kill livestock to meet climate targets, say industry experts.* <https://www.euronews.com/green/2022/08/31/irish-farmers-could-be-forced-to-kill-livestock-to-meet-climate-targets-say-industry-experts>

43. Chargé de mission énergie de la chambre d'agriculture de la Nièvre, interviewé le 21 novembre 2023 en visioconférence.

bovin, traitant de l'efficacité des aides publiques versées aux éleveurs de bovins allaitants. Le dispositif se base sur un contrat quadripartite signé entre le développeur, l'agriculteur, la chambre d'agriculture de la Nièvre et un Groupement d'utilisation de financements agricoles (Gufa) créé en 2021. Dans ce contrat, le développeur s'engage à garantir une indemnisation minimum au fermier. Il est également demandé à l'énergéticien de financer des relevés et des études effectués par la chambre d'agriculture afin de produire des références sur l'évolution des rendements agricoles. Enfin, un montant est demandé au développeur pour abonder le Gufa. Ce dernier, géré par la chambre d'agriculture de la Nièvre, a vocation à financer des projets de développement agricole dans le département, avec des recettes qui pourraient avoisiner les trois millions d'euros annuels. On notera l'absence d'un acteur de taille dans cet accord, à savoir le propriétaire foncier. La chambre d'agriculture considère que la discussion du montant versé à ce dernier ne relève pas de ses prérogatives. La conception nivernaise des installations photovoltaïques au sol se traduit donc par un renchérissement du montant versé par le développeur (proche de 3 500 euros/ha/an contre une moyenne de 2 500 euros/ha/an), avec une meilleure répartition entre le propriétaire et le locataire, et un prélèvement pour financer des projets collectifs.

... qui semble faire des émules du côté de la Saône-et-Loire

En Saône-et-Loire, il serait davantage question de fonds communs à l'échelle de communautés de communes qu'un Gufa départemental⁴⁴. Les fonds collectés serviraient à financer des projets de parcs photovoltaïques sur des toitures agricoles chez des éleveurs actuellement trop éloignés des points de raccordement. L'idée est là encore de permettre au maximum d'agriculteurs de bénéficier de revenus issus de la production d'énergie photovoltaïque.

Il est aussi question de sécuriser le foncier afin de garantir un bail rural au fermier, pour qui le propriétaire aurait souscrit un bail emphytéotique avec un développeur (la loi ne permet pas la superposition de deux types de baux). La chambre d'agriculture 71, la FDSEA (Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles) et les Jeunes agriculteurs souhaitent également plafonner la puissance maximale produite sur une exploitation à dix mégawatts-crête, afin d'éviter un trop gros déséquilibre entre le revenu tiré de l'activité agricole et celui perçu pour la vente d'énergie. Enfin, la profession agricole demande que des garanties soient prises pour que le démantèlement des tables photovoltaïques, obligatoire en fin d'exploitation, soit à la charge du développeur.

Vers une concurrence entre parc photovoltaïque au sol
et élevage bovin allaitant ?

À ce stade, les projets agrivoltaïques s'adossent très fréquemment à l'élevage ovin, qui se prête bien au pâturage sous des tables photovoltaïques peu surélevées. Tel est notamment l'esprit d'un projet concernant une commune du Bazois, pour lequel nous avons pu assister à une réunion publique tenue en novembre 2022, à laquelle étaient conviés les habitants du village. Il s'agirait de couvrir 17 ha de tables photovoltaïques

44. Conseiller énergie, biomasse et climat de la chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, interviewé le 8 décembre 2023 en visioconférence.

d'une hauteur de 2,5 mètres au point le plus haut à un peu plus d'un mètre au point le plus bas, d'où le développement de l'élevage ovin à raison de cinq brebis par hectare. Par la présence des panneaux, l'agriculteur porteur de projets (accompagné par des investisseurs extérieurs) à la tête d'une exploitation de 140 vaches allaitantes s'apprête à commencer l'élevage ovin en se privant des complémentarités au pâturage entre bovins et ovins. D'après la présentation faite dans cette réunion publique, les refus des ovins nécessiteront certainement l'intervention d'une équipe d'agents d'entretien pour couper l'herbe (à la débroussailleuse) restant sous les panneaux.

Ainsi, malgré la production d'énergie renouvelable, ce projet ne relève pas forcément d'une démarche agroécologique centrée, entre autres, sur les synergies entre différentes productions animales, notamment l'intérêt du copâturage. De plus, l'installation de tables photovoltaïques peu surélevées intéresse également les développeurs, car elle réduit l'investissement. En effet, des piliers plus hauts, permettant le pâturage de bovins, voire le passage de tracteurs, coûteraient plus cher. Par ailleurs, un parc composé de tables photovoltaïques installées proche du sol s'intégrerait mieux dans le paysage, ce qui joue un rôle important pour se prémunir d'éventuelles oppositions de riverains. Toutefois, plusieurs développeurs travaillent à proposer des tables surélevées permettant le pâturage de bovins à l'image d'une expérimentation menée dans la Vienne par l'énergéticien Valeco.

Si cette régulation est bien un moyen d'éviter des dérives et de préserver une production agricole minimale sur les surfaces couvertes de panneaux, il s'agit aussi, à demi-mot, d'un moyen de substituer les surfaces fourragères jusqu'ici consacrées à l'élevage bovin allaitant par des surfaces destinées à d'autres usages.

De discrets soutiens à la substitution de protéines animales

Les alternatives aux protéines animales commencent à occuper une place non négligeable dans les discours des tenants de la croissance verte, qu'il s'agisse de substituts végétaux ou issus de la division cellulaire.

Le végétal à la rescousse du climat ?

La production de protéines végétales fait l'objet d'un soutien public timide, mais tend à se développer. Si l'on se penche sur le programme France Relance, ce dernier comprend une stratégie nationale sur les protéines végétales. Financée à hauteur de 100 millions d'euros, elle vise aussi bien le renforcement de l'autonomie protéique des exploitations d'élevage que l'encouragement des Français à augmenter leur consommation de protéines végétales, pour répondre aux nouvelles recommandations nutritionnelles (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, 2021). Au-delà du soutien à la structuration de filières, la stratégie nationale sur les protéines végétales intègre le déroulement de campagnes de promotion de consommation de légumineuses. De même, en France, le Haut Conseil pour le climat (2024) préconise une réduction de la consommation de protéines animales de 30% au profit de substituts végétaux. Se pose aussi la question de la demande publique, à l'instar du mouvement « Universités végétales » (Plant-Based Universities) au Royaume-Uni. À l'image de Cambridge, de nombreuses universités publiques s'orientent désormais vers un retrait total des produits carnés dans leur offre de restauration, avec un objectif d'une alimentation 100 % végétale à l'horizon 2050.

Des encouragements à la production de substituts cellulaires

Dans son ouvrage intitulé *Cause animale, cause du capital*, la sociologue Jocelyne Porcher (2019) démontre que de nombreux acteurs financiers et industriels lorgnent le marché des aliments cellulaires. Il n'est pas impossible que des investissements publics soutiennent leur développement. Si la question en est encore à ses balbutiements en France, certains pays n'hésitent pas à soutenir directement l'alimentation cellulaire. C'est notamment le cas des Pays-Bas qui, en 2022, a débloqué 60 millions d'euros pour financer une entreprise publique de recherche fondamentale sur la viande de synthèse, solution pleinement intégrée à la stratégie nationale pour l'autonomie protéique (Rietmann et Cabanel, 2023). De même, Israël accueille depuis 2022 le plus grand consortium public-privé international pour les aliments cellulaires, dans lequel l'enseignement supérieur et la recherche publics sont associés (Rietmann et Cabanel, 2023).

D'après la Cour des comptes, l'élevage bovin allaitant demeure la production agricole française la plus soutenue par les pouvoirs publics. Si l'aide bovine et les soutiens découplés confortent cette activité, un tournant semble enclenché. En effet, depuis le début des années 2020, la poursuite de l'intégration de l'agriculture européenne au marché mondial et le verdissement des politiques agricoles engendrent un détournement progressif du soutien public à l'accroissement de la production de viande bovine.

► Une décapitalisation récente et conséquente

Le cheptel bovin allaitant français diminue depuis le milieu des années 2010. En effet, entre 2017 et 2024, la France a perdu 542 000 vaches allaitantes ainsi que 440 000 vaches laitières (Institut de l'élevage, 2025a). Le Bassin charolais n'échappe pas à ces dynamiques. À l'échelle de la Saône-et-Loire et de la Nièvre, le nombre de vaches allaitantes a diminué de 12,5 % entre 2015 et 2023 pour ces deux départements, soit 47 000 individus en moins (figure 7.1).

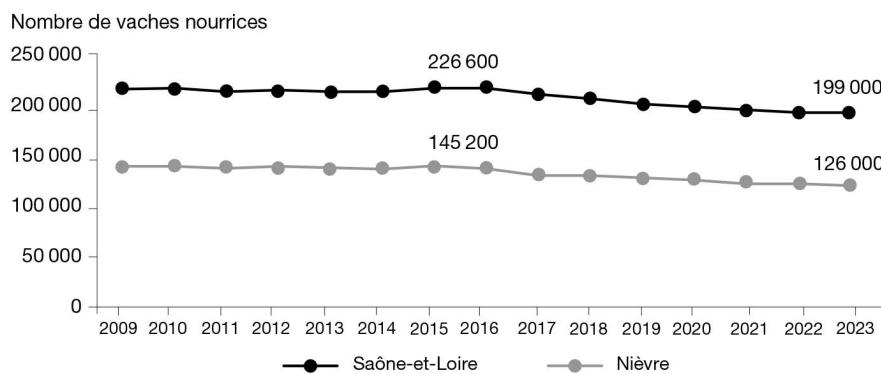


Figure 7.1. Évolution du nombre de vaches nourrices saône-et-loiriennes et nivernaises (2009-2023). Source : données de la Deraaf (2024) traitées par l'auteur.

Cette érosion des effectifs prend différentes formes. Premièrement, la « décheptellation » se traduit par un arrêt total de l'élevage bovin au profit d'autres productions. Ce phénomène touche d'abord des exploitations où le cheptel n'est pas repris et où la surface fourragère est convertie en cultures commerciales, comme cela s'observe

dans le Bazois. La décapitalisation désigne quant à elle la réduction de la taille du cheptel, sans cesser l'élevage bovin. Enfin, la stagnation des effectifs s'observe dans bon nombre d'exploitations. En effet, à l'échelle nationale, de 2009 à 2015, le nombre moyen de vaches allaitantes dans les exploitations de plus de vingt vaches augmentait d'environ une vache par an chaque année. Ce rythme de capitalisation annuelle est passé à + 0,4 vache par an sur 2016-2021 et n'augmente plus depuis 2020 (Institut de l'élevage, 2023b). Ainsi, la taille des cheptels stagne et ne compense pas la décheptelisation et la décapitalisation.

Malgré ces différentes manifestations, nous utiliserons le terme générique de « décapitalisation » couramment utilisé par la profession et par les instituts techniques pour évoquer la réduction des effectifs de bovins. Ainsi, la décapitalisation en cours depuis le milieu des années 2010 semble s'inscrire comme une tendance structurelle. En effet, celle-ci n'est pas liée aux conséquences d'aléas climatiques, sanitaires ou de marché, mais s'inscrit dans la durée.

► Une course aux vêlages qui se heurte à des limites techniques, organisationnelles et économiques

Il semblerait également que le nombre maximal de vêlages par unité de travail plafonne. Si la période 1980-2015 (et surtout 2000-2015) a fait l'objet de nombreuses avancées techniques et organisationnelles visant à dépasser cette pointe de travail, la poursuite de ce processus semble peu plausible. Et même si les conditions le permettaient, les producteurs ont de plus en plus conscience qu'ils n'ont plus intérêt à poursuivre cette trajectoire.

Un plafond indépassable ?

Hormis quelques exceptions, très peu de producteurs projettent d'augmenter la taille de leur cheptel à main-d'œuvre constante. Selon les éleveurs, un consensus semble même se dessiner pour juger la fourchette de 90-120 vaches par unité de travail comme un maximum. Cette limite est d'ailleurs partagée par le président du HBC lui-même, estimant que l'on aurait « atteint un maximum et l'aurait même dépassé : à plus de 120 vaches/UTH on commence à atteindre un palier⁴⁵ ». Plusieurs agriculteurs ont même entrepris une réduction de la taille du cheptel depuis les années 2015 ou projettent de le faire. Malgré des équipements (caméra de vêlage, détecteur de vêlages, case de vêlages, etc.), la sélection génétique sur des critères de facilité de naissance ou le changement de race, le dépassement de la principale pointe de travail limitante semble difficilement possible.

Se pose notamment la question du tarissement de la main-d'œuvre bénévole présente au moment des vêlages. Dans bien des exploitations, un parent retraité participe activement à la surveillance nocturne, à l'assistance au vêlage ou à la tétée des veaux. Le jour où cette main-d'œuvre cessera cette aide indispensable, il y a fort à parier que le nombre de vaches sera réduit.

Par ailleurs, le travail autour du vêlage se délégue difficilement à un salarié. Son imprévisibilité complique sa planification. De même, en cas de complication, le centre

45. Président du HBC, interviewé le 25 février 2023, porte de Versailles, à Paris.

d'exécution doit être confondu avec le centre de décision. La décision d'appeler ou non un vétérinaire, ou dans les pires cas, d'euthanasier le veau pour sauver la mère est lourde de conséquences sur la conduite du cheptel et sur la gestion de l'exploitation. Un salarié, bien qu'il en soit parfaitement capable, peut difficilement endosser de telles responsabilités touchant au devenir d'un capital qu'il ne possède pas.

De nouveaux leviers techniques et organisationnels pour aller encore plus loin ?

Toutefois, malgré l'impression de plafonnement technique et organisationnel, de nouveaux moyens permettraient peut-être de repousser davantage les limites du nombre de vaches nourrices pouvant être élevées par travailleur.

Et si le salut passait par le monitorage et la sélection génétique ?

Certaines technologies rendraient possible la poursuite de l'augmentation du nombre de naissances par travailleur, à l'image du monitorage (communément appelé par son nom anglais *monitoring*). Ce suivi par capteur existe déjà, à l'image du détecteur de vêlages. Mais des recherches visent à améliorer la précision de cet outil pour prédire le moment du vêlage avec une plus grande finesse. De fait, le vêlage deviendrait plus prévisible, grâce à la détection des contractions utérines et des mouvements liés à l'imminence du vêlage, à la chute de la température corporelle ainsi qu'à l'expulsion et à l'écartement des lèvres vulvaires (Chastant-Maillard et Saint-Dizier, 2018). Ces nouvelles technologies mises au service de la prévision des vêlages pourraient même comprendre des accéléromètres posés sur un collier, utilisés jusqu'ici pour la détection des chaleurs. Il serait également question d'une meilleure identification des vêlages à problème. Le monitorage pourrait donc jouer un rôle sur l'évolution des schémas de sélection, avec la possibilité de génotyper les individus aux meilleures aptitudes au vêlage (Chastant-Maillard et Saint-Dizier, 2018).

Cela fait le lien avec l'évolution des schémas de sélection. Le président de l'organisme de sélection Charolais France nous a fait part de travaux en cours pour poursuivre la sélection génétique sur la préparation au vêlage, grâce à l'amélioration de la qualité du colostrum, de la configuration de la mamelle et de l'aptitude des veaux à téter seul. Un responsable professionnel nivernais nous a également indiqué que le génotypage des taureaux pouvait améliorer la prédiction au vêlage et la vitalité du veau.

Mutualiser ou externaliser les vêlages ?

Ces évolutions techniques pourraient être complétées par une nouvelle organisation du travail, en imaginant par exemple l'externalisation de la surveillance. Interrogé à ce sujet, un responsable professionnel nivernais nous a indiqué avoir soumis une idée de contractualisation de la surveillance des vêlages en partenariat avec le lycée agricole de Challuy. Prenant la forme d'un contrat entre un groupement d'employeurs et le lycée, cette proposition se traduirait par une surveillance nocturne d'étudiants de BTS en productions animales qui se relaieraient la nuit, pour surveiller dix à quinze caméras du 1^{er} novembre au 1^{er} mai, moyennant une rémunération. Les étudiants ne feraient pas les vêlages (ils se contenteraient de téléphoner au producteur), mais cela éviterait aux éleveurs de se lever la nuit. Un ancien responsable professionnel saône-et-loirien

aujourd’hui retraité nous a également fait part d’un projet de groupe d’éleveurs qui se serait constitué afin de mutualiser la surveillance des vélages à la caméra (du temps où celles-ci étaient filaires et moins efficaces qu’aujourd’hui). Cette initiative n’a toutefois pas vu le jour. Se pose aussi la question du recours, un jour, à l’intelligence artificielle (qui commence à être utilisée pour suivre la croissance de taurillons à l’engrais), qui améliorerait sans doute la surveillance et la détection des vélages.

Qu’il s’agisse d’avancées génétiques ou organisationnelles, le nombre de vélages pouvant être effectués par unité de travail pourrait ainsi être repoussé. Toutefois, nous doutons du développement généralisé de ces solutions. Celles-ci sont encore peu évoquées dans le milieu professionnel. Parmi les éleveurs rencontrés, aucun n’a évoqué qu’il souhaitait mettre en œuvre de tels changements. Quant aux responsables professionnels et salariés d’organisations professionnelles agricoles, le sujet n’a jamais été évoqué spontanément lorsque nous discutions des perspectives d’évolution de l’élevage bovin allaitant.

► Conclusion

Dans le noyau charolais, les contradictions inhérentes au processus de développement agricole initié depuis l’après-guerre semblent avoir atteint leur paroxysme. En effet, depuis le milieu des années 2010, divers signaux annoncent des modifications结构relles, qu’il s’agisse du régime d’accumulation comme du mode de régulation. De telles évolutions entraînent significativement la poursuite d’une logique d’accumulation fondée sur la hausse du nombre de vaches allaitantes par unité de travail. Les éleveurs charolais se retrouvent face au risque de ne plus pouvoir maintenir leur revenu en augmentant la taille des cheptels dans l’optique de maximiser les montants de soutiens publics perçus. C’est en ce sens que la crise systémique vécue par les éleveurs charolais nous semble prendre la forme d’une crise d’accumulation, plaçant les éleveurs charolais dans une véritable impasse.

Conclusion de la deuxième partie

La nature systémique de la crise se traduit par l'imbrication d'une pluralité de facteurs, d'ordre économique, social et environnemental. Ces derniers résultent de dynamiques structurelles, à savoir l'accroissement du nombre de vaches allaitantes par travailleur au détriment de la création de valeur ajoutée. Cette contradiction majeure a placé les éleveurs charolais dans un état de totale dépendance aux soutiens publics, tout en engendrant des effets socio-environnementaux délétères. Toutefois, cette trajectoire semble connaître un tournant. Il semblerait en effet que les éleveurs n'aient plus les capacités ni les moyens et de moins en moins intérêt à poursuivre la course aux vêlages débutée dès l'après-guerre. Face à l'impasse dans laquelle se retrouvent les éleveurs charolais, un certain nombre de dynamiques individuelles et collectives se développent en marge du mouvement général de maximisation du nombre de naissances par unité de travail.

Partie 3

Quelles voies – ou voix – pour sortir de la crise ?

Après avoir identifié les causes d'une crise qualifiée de « systémique », attachons-nous à décrire et à expliquer les initiatives qui se détournent du mouvement général de maximisation du nombre de vêlages par unité de travail. En premier lieu, nous traîterons de trajectoires visant d'autres objectifs que la seule confortation du cheptel de vaches nourrices. Ces initiatives individuelles de changement peuvent être qualifiées de « signaux faibles », car elles ne s'insèrent pas forcément dans des actions structurées et collectives. Dans un second temps, il sera question de dynamiques collectives qui dépassent le seul cadre de l'exploitation agricole. On parlera ici de « signaux forts », avec une perspective de changement de plus grande ampleur. Enfin, nous nous appuierons sur ce diagnostic pour tenter de dresser des propositions de sortie de crise.

Chapitre 8

S'extraire du « moule à veau »

À contre-courant de la course aux vêlages caractéristique des soixante-dix dernières années, une part croissante d'éleveurs charolais s'écarte du seul objectif de maximisation du nombre de vaches allaitantes par unité de travail. Ces inflexions individuelles – pouvant être vues comme des signaux faibles de changement – ne sont pas forcément récentes, à l'image de l'engraissement à l'auge de bovins nés sur l'exploitation débuté dès les années 1960-1970. Face à l'échec de l'accroissement de la taille des cheptels, il convient de se pencher sur des logiques de fonctionnement suivant d'autres objectifs. Nous commencerons par traiter du cas des producteurs de bovins allaitants qui se sont orientés vers l'engraissement partiel ou total d'animaux nés sur l'exploitation. Nous nous intéresserons ensuite aux éleveurs qui ont diversifié la production avec une seconde production animale ou végétale. Nous aborderons ensuite le cas des nasseurs qui se sont orientés vers une meilleure valorisation des animaux maigres en s'orientant vers des marchés de niche. Ce chapitre se terminera par une analyse économique et environnementale de ces trajectoires différentes de celles visant la maximisation du nombre de vêlages, en comparant les résultats des systèmes de production présentés dans ce chapitre avec les archétypes représentatifs des éleveurs nasseurs spécialisés du chapitre 5.

► **Engraisser tout ou partie des bovins nés sur l'exploitation**

Bien que le Charolais soit une région productrice d'animaux maigres, certains producteurs, notamment au sein des plus grandes exploitations pouvant produire, stocker et distribuer du maïs ensilage dans d'importantes proportions, ont emprunté la voie de l'engraissement à l'auge dès les années 1960-1970. Cette logique s'écarte significativement d'un processus de développement agricole fondé sur le raccourcissement des processus de production en vue de maximiser les ressources allouées au cheptel de vaches nourrices. Quant à l'engraissement à l'herbe, malgré la fin progressive de l'embouche dans les dépressions argilo-calcaires, certains éleveurs brionnais continuent de finir des bovins au pré, essentiellement des femelles, à partir d'herbe pâturée et d'aliments du commerce.

Dans le sillage des lois Egalim, la contractualisation dynamise l'engraissement

Ces dernières années voient se développer des signaux favorables à l'engraissement. D'abord, la loi Egalim, votée en 2018 (renforcée en 2021 par la loi Egalim 2), a joué

un rôle d'accélérateur. Sous couvert de « rééquilibrer » les relations commerciales, elle acte la contractualisation obligatoire entre l'agriculteur et son premier acheteur. Prônée de longue date par le syndicalisme majoritaire, la contractualisation a incité les groupes coopératifs à développer des contrats d'engraissement appelés « mise en place » ou « mise en production ».

Chez Sicarev Coop, la mise en production signifie qu'un prix garanti ou une marge minimale est accordé à un producteur pour engraisser des bovins nés ou non sur l'exploitation. Dans le cas d'animaux nés chez l'éleveur, il s'agit d'une incitation à finir ses bovins en garantissant un prix ou une marge. Si l'animal mis en production n'est pas né sur l'exploitation, un transfert de propriété est opéré par Sicarev Coop entre le naisseur et l'engraisseur. Dans les deux cas, la situation est finement étudiée par la coopérative pour calculer le montant de la marge minimale ou du prix garanti contractualisé avec l'éleveur, tenant compte des coûts de production et de la rémunération du travail de l'éleveur. Le groupe coopératif Feder propose aussi des contrats de mise en production, mais davantage dans le Cher et la Bresse (Ain) et encore assez peu en Saône-et-Loire et dans la Nièvre.

Ainsi, le développement de la mise en production favorise l'engraissement de bovins nés sur l'exploitation. Ces dispositifs sécurisent une activité comprenant une certaine part d'incertitude pour l'éleveur, comme le risque de perdre l'animal ou de difficultés à anticiper l'évolution de la conjoncture économique (et donc du montant du prix de vente) du fait d'une commercialisation arrivant plus tardivement que celle d'un brouillard. Toutefois, au regard des ressources nécessaires pour engraisser à l'auge, tous les producteurs ne pourront s'engager dans cette voie.

Engraisser à l'auge ou au pré ? Une diversité de pratiques

Peu pratiqué dans la Nièvre, l'engraissement de bovins, bien que minoritaire, est plus fréquent en Saône-et-Loire⁴⁶. À l'instar du chapitre 5, nous nous baserons sur nos entretiens pour construire divers archétypes. Trois situations seront donc représentées (tableau 8.1) : les naisseurs-engraisseurs de Sologne bourbonnaise engrasant mâles et femelles à l'auge, les éleveurs naisseurs engrasant leurs femelles à l'auge (exemple de l'Autunois) ou au pré (Brionnais).

SP Engr1 : naisseurs-engraisseurs de mâles et femelles à l'auge (Sologne bourbonnaise)

Ces éleveurs s'inscrivent dans la continuité de métayers devenus fermiers ou propriétaires dans les années 1970 au sein d'une région marquée par la grande propriété foncière. Ainsi, ces producteurs disposaient précocement de vastes bâtiments propices à la distribution motomécanisée de fourrages. De plus, la prédominance d'arènes granitiques et d'argiles convient bien au maïs, cultivé sur une dizaine d'hectares. L'ensilage joue un rôle central dans l'alimentation, qu'il s'agisse d'ensilage de maïs, qui permet de finir à l'auge la totalité des bovins nés sur l'exploitation, ou d'ensilage d'herbe distribué aux vaches en début de lactation. En vue de simplifier le travail, on ne retrouve que deux rations distribuées à la mélangeuse, l'une destinée aux vaches, l'autre aux animaux à l'engrais. Du fait de la place centrale de l'ensilage dans le système

46. Voir à cet effet une communication effectuée dans un colloque (Dubrulle, 2023).

Tableau 8.1. Systèmes de production nasseurs-engraisseurs. Source : auteur, d'après les entretiens.

Système de production (début des années 2020)	Principal substrat	Superficie et nombre de travailleurs	Période de vêlage	Système d'élevage bovin
SP Engr1 : nasseurs-engraisseurs de mâles et femelles à l'auge (ex. en Sologne bourbonnaise)	Arènes granitiques, argiles	190-230 ha 2 trav.	Vêlage d'automne	140-160 vaches charolaises ♂ : babys ♀ : babynettes, génisses de boucherie, vaches finies
SP Engr2 : nasseurs-engraisseurs de femelles à l'auge (ex. en Autunois)	Terrasses alluviales	145-170 ha 1,5 trav.	Vêlage d'hiver	90-100 vaches charolaises ♂ : broutards repoussés et alourdis ♀ : génisses de boucherie, vaches finies
SP Engr3 : nasseurs-engraisseurs de femelles au pré (ex. dans le Brionnais)	Argilo-calcaire	90-110 ha 1 trav.	Vêlage de fin d'hiver/ printemps	60-70 vaches charolaises ♂ : broutards repoussés, taurillons d'herbe ♀ : génisses finies > maigres, vaches finies

fourrager, ces agriculteurs pratiquent l'entraide et la mutualisation de matériel entre nasseurs-engraisseurs. Ces derniers sont également bien représentés dans les réseaux socioprofessionnels locaux et jouissent donc d'un fort capital social.

SP Engr2 : nasseurs-engraisseurs de la totalité des femelles à l'auge (Autunois)

Ne cultivant pas du maïs ensilage dans les mêmes proportions que les nasseurs-engraisseurs de Sologne bourbonnaise, ces producteurs autunois ne finissent que leurs femelles et vendent leurs mâles comme broutards. Du fait de place suffisante en bâtiment et d'un accès privilégié aux luvisols permettant de cultiver maïs, céréales et prairies temporaires, les femelles sont engrangées à l'auge et vendues comme génisses de boucherie et vaches finies. Les circuits de commercialisation d'animaux finis sont relativement diversifiés, vendus à une association de producteurs (voir chapitre suivant), sous label ou au concours de bovins de boucherie d'Autun qui a lieu le 1^{er} mars de chaque année. De même, chaque année, deux génisses sont abattues et découpées à l'abattoir communautaire d'Autun et les morceaux vendus en direct sous forme de caissette.

SP Engr3 : nasseurs-engraisseurs de la totalité des femelles au pré (Brionnais)

Contrairement aux nasseurs-engraisseurs à l'auge, la totalité de l'assolement de ces éleveurs du Brionnais est composée de prairies permanentes. Ces exploitants, souvent descendants d'emboucheurs, ont accès à des prairies permanentes de grande qualité sur calcaires à gryphées qui permettent l'engraissement à l'herbe. Ces prés, où l'herbe est qualifiée de « violente », se caractérisent par une diversité pédologique favorable à

l'abondance de légumineuses prairiales, comme le trèfle. Du fait de pratiques reposant sur la pousse de l'herbe, les vélages ont lieu en fin d'hiver et au printemps. Une partie des mâles est relâchée au pré une seconde saison, afin d'être vendue comme taurillons maigres en mai et juin. Quant aux femelles, la majorité d'entre elles est finie au pré, moyennant complémentation à l'auge avec un aliment du commerce.

L'engraissement de bovins prend donc une diversité de formes qui dépendent du type de substrat accessible ainsi que des capacités d'investissement et d'immobilisation de capital, avec un développement du maïs dans les régions granitiques et la valorisation de légumineuses prairiales sur les substrats argilo-calcaires du Brionnais.

► Démarrer une seconde production animale ou végétale

Faute d'engraisser tout ou partie des bovins, certains producteurs se sont tournés vers la diversification du produit brut en recourant à une seconde production animale ou végétale (tableau 8.2). Plusieurs éleveurs de bovins du Bazois, moins limités par la superficie, se sont ainsi orientés vers les grandes cultures ou l'élevage ovin lorsque le potentiel agronomique est moindre. En revanche, faute de disponibilités foncières, certains producteurs du Brionnais et du Clunysois se sont tournés vers une

Tableau 8.2. Systèmes de production caractéristiques des exploitations de nasseurs avec une autre production animale ou végétale. Source : auteur, d'après les entretiens.

Système de production (début des années 2020)	Principal substrat	Superficie et nombre de travailleurs	Système d'élevage bovin	Autres productions animales ou végétales
SP Div1 : nasseurs-céréaliers, engrangement partiel de femelles (ex. du Bazois)	Argilo-calcaire	560-640 ha 4 trav.	240-280 vaches charolaises (vêlage d'hiver) ♂ : broutards alourdis > repoussés ♀ : maigres = finies	265 ha de céréales et oléoprotéagineux vendus
SP Div2 : nasseurs « herbagers », grand cheptel ovin (ex. du Bazois)	Argiles	300-360 ha 3 trav.	180-210 vaches charolaises (vêlage fin d'hiver et printemps) ♂ : taurillons d'herbe ♀ : génisses maigres, vaches maigres	Agneaux (200-240 brebis)
SP Div3 : nasseurs avec poulet label (ex. du Brionnais/Clunysois)	Granite	80-120 ha 2 trav.	60-80 vaches charolaises (vêlage d'automne) ♂ : broutards alourdis ♀ : broutardes, génisses finies, vaches finies	Environ 43 000 poulets label par an (3 bâtiments de 4 400 places)
SP Div4 : nasseurs avec porc plein air (ex. de l'Autunois/Morvan)	Granite	110-130 ha 1 trav.	70-80 vaches charolaises (vêlage d'hiver) ♂ : broutards repoussés > alourdis ♀ : broutardes, génisses maigres, vaches maigres	120 porcs charcutiers par an (2 bandes de 60)

intensification en capital fixe par le biais de l'aviculture, tandis qu'un petit groupe d'éleveurs morvandiaux, limité à la fois par la terre et par les capacités d'investissement, a opté pour l'élevage de porcs plein air.

Progression des grandes cultures dans les régions argilo-calcaires : le cas du Bazois

Des conditions favorables au développement des grandes cultures

Depuis les années 1990, le Bazois, région longtemps louée pour la qualité de ses herbages, connaît une importante progression des surfaces cultivées. Cela s'explique notamment par les conditions de milieu, avec de larges interfluves marno-calcaires qui se prêtent facilement à la motomécanisation et permettent d'espérer des rendements plus élevés que dans les régions granitiques, avoisinant les 70 quintaux par hectare en blé tendre (figures 8.1 et 8.2). Le Bazois comporte également des exploitations de grande taille, ayant accès à plusieurs centaines d'hectares sur lesquelles le recours à la force de travail salarié est fréquent. La culture se prête donc plus facilement au salariat que l'élevage bovin allaitant, avec des opérations plus facilement délégeables et planifiables. De même, contrairement à l'élevage bovin allaitant, l'externalisation de tout ou partie des opérations culturales est relativement aisée. En ce sens, le développement de l'agriculture contractuelle dans les années 2000 a permis une nouvelle organisation du travail marquée par un recours accru aux ETA, qui, dans certains cas, cultivent des exploitations entières en prestation intégrale.

Cette progression des grandes cultures est alimentée par la disparition des plus petites exploitations d'élevage bovin allaitant, souvent dépourvues de repreneur. D'une part, les terres de ces dernières alimentent l'agrandissement d'unités de production de plus grandes dimensions. Ces dernières cessent d'accroître la taille du cheptel et profitent d'opportunités de reprise de foncier pour développer les productions végétales destinées à la vente, moins intensives en travail. Ainsi, les grandes exploitations d'élevage bovin allaitant du Bazois – parmi celles où le nombre de vaches allaitantes par travailleur est le plus élevé de France – ne s'agrandissent plus en augmentant le nombre de



Figure 8.1. Vastes étendues céréalières dans le Bazois (Aunay-en-Bazois, Nièvre).



Figure 8.2. Prairie permanente fraîchement convertie en cultures de printemps (Biches, Nièvre).

vaches nourrices, mais en accroissant les surfaces de céréales et d'oléoprotéagineux destinés à la vente. Par ailleurs, ces parcelles suscitent l'appétit de céréaliers originaires de l'ouest de la Nièvre, mais aussi du Bassin parisien, attirés par ces grands domaines groupés et un prix du foncier moins élevé. Tel fut le sens du témoignage d'un éleveur retraité interviewé dans le Bazois⁴⁷, dont les terres détenues en propriété ont été reprises en 2010 par un céréalier nivernais exploitant plus de 2000 ha (dont 1 000 ha dans le Cher). Le cédant a touché un confortable « pas-de-porte », de l'ordre de 250 euros de l'hectare. De même, le fermier a tenu à payer tous ses fermages en un versement annuel (ceux payant en deux fois sont vus comme peu solvables par l'interviewé). Une fois le bail signé, le repreneur a labouré tous les prés et les a mis en culture, ce qui a nécessité d'arracher à la pelle mécanique les haies situées à l'intérieur des parcelles.

Une illustration avec le cas du SP Div1 : nasseurs-céréaliers, engrangissement partiel de femelles et cultures de rente (Bazois)

Issus des grands domaines du cœur du Bazois, les éleveurs représentés par cet arché-type sont aujourd'hui à la tête d'exploitations pouvant dépasser les 600 ha, dont la moitié est cultivée en céréales et en oléoprotéagineux, majoritairement destinés à la commercialisation. Avec 240-280 vaches pour quatre travailleurs (dont deux salariés), ces éleveurs ne peuvent guère accroître davantage la taille de leur cheptel. Un salarié peut très bien se charger d'affourager les animaux, surveiller ces derniers, apporter les soins nécessaires aux veaux ou participer aux vêlages. En revanche, en cas de naissance survenant en dehors des horaires de travail des salariés (la nuit ou le week-end) ou si la vie de l'animal est en jeu (décision d'appeler un vétérinaire ou d'euthanasier l'animal), l'intervention du chef d'exploitation est nécessaire. Pour cette raison, dans bien des exploitations représentées par cet arché-type, le cheptel sera probablement amené à diminuer légèrement dans les années à venir, à l'issue du départ de la main-d'œuvre

47. Nasseur retraité interviewé le 29 juin 2022, à Biches, dans la Nièvre.

bénévole (souvent le père retraité) et de la concurrence entre élevage et culture dans le calendrier de travail, où les travaux d'automne et de printemps ne permettent pas d'étaler la période de vêlages, relativement resserrée. Néanmoins, le maintien d'un troupeau bovin de grande taille permet de valoriser les prairies les plus humides, se travaillant difficilement à l'autonome et au printemps.

Maintien, voire retour, du polyélevage dans le reste du noyau charolais

Pour les régions à moindre potentiel agronomique, à substrat granitique, gréseux ou sableux, plus éloignées de la convoitise foncière des céréaliers du Bassin parisien et caractérisées par des cheptels de moindre dimension que dans le Bazois, les productions végétales ne connaissent pas la même dynamique⁴⁸. Comme nous l'évoquions, leur progression demeure modeste et vise essentiellement à gagner en autonomie alimentaire ou à en commercialiser de faibles volumes (quelques dizaines de tonnes par travailleur et par an). En dehors du Bazois, le reste du noyau charolais est surtout concerné par le développement d'une seconde production animale en parallèle de l'élevage bovin allaitant.

Initier ou conforter l'élevage ovin allaitant sur les franges granitiques

Une conjoncture porteuse et de nombreuses complémentarités entre ovins et bovins

Malgré le recul du polyélevage et l'arrêt de la production ovine dans de nombreuses exploitations d'élevage bovin allaitant, le noyau charolais fait partie des principales microrégions bourguignonnes d'élevage ovin (Chambre régionale d'agriculture Bourgogne-Franche-Comté, 2023). Au sein du noyau charolais, cette production est davantage présente sur les franges morvandelles ainsi que dans l'Autunois et le Charollais. On y retrouve des exploitations de plus grande dimension, dotées d'un parcellaire groupé. La production ovine a parfois été confortée à la suite de la reprise de prairies humides ou pentues se prêtant moins bien au pâturage des bovins. Souvent inscrites dans la trajectoire des plus grandes unités de production, il est fréquent de retrouver d'anciennes étables de grandes dimensions, aujourd'hui abandonnées au profit des stabulations. Or, ces étables conviennent très bien à l'hivernage de brebis en période d'agnelage. Ces conditions bâti mentaires et de milieu sont donc propices au maintien, voire au développement, de l'élevage ovin.

De plus, ces dernières années se caractérisent par un rapport de prix entre ovin et bovin particulièrement favorable à la production d'agneau. En effet, à compter de 2011, le prix de l'agneau progresse plus vite que celui du bovin, et ce jusqu'à la remontée du prix de ce dernier en 2021. Ainsi, sur la période 2010-2020, le prix payé au producteur progresse deux fois plus vite en ovin (+ 20 %) qu'en bovin (+ 10 %) (figure 8.3). Depuis, la tendance semble au rapprochement des deux courbes.

De même, plusieurs projets d'installation intègrent une production ovine en parallèle de l'élevage bovin allaitant, qu'il s'agisse de l'agrandissement d'un cheptel ovin existant ou du démarrage de cette activité. Comme nous l'avons déjà mentionné, la rotation du capital est plus rapide en élevage ovin, avantage particulièrement bienvenu dans le cadre d'une installation, et ce, pour diverses raisons. D'abord, les besoins en trésorerie

48. Voir à cet effet une communication effectuée dans un colloque (Dubrulle, 2024b).

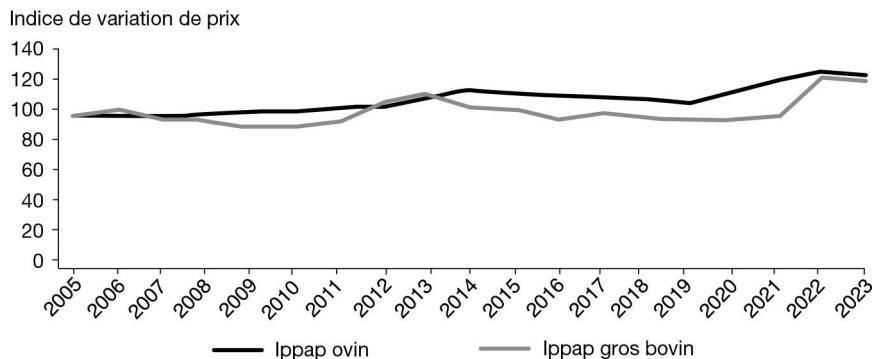


Figure 8.3. Évolution indicelle, en monnaie constante, du prix payé au producteur de l'ovin et du gros bovin (2005-2023, base 100 en 2005). Source : Insee.

sont importants lorsque l'on commence une activité professionnelle. La souscription d'emprunts implique de payer des annuités, alors que l'activité n'en est qu'à ses débuts. Soulignons également que l'installation a souvent lieu à une période de la vie où les besoins de la famille sont plus élevés (naissance d'enfants, acquisition d'un logement et d'équipements domestiques, etc.), d'où la nécessité de rentrées d'argent plus rapides. Nous avons pu interviewer plusieurs jeunes agriculteurs qui se sont installés en développant significativement l'élevage ovin. Nous avons par exemple rencontré un éleveur autunois installé en 2020⁴⁹, à la tête à ce jour d'un cheptel de 50 vaches nourrices (dont toutes les femelles sont finies) et de 270 brebis, alors que son cédant détenait 55 vaches et aucun ovin sur la même superficie. Un autre éleveur autunois⁵⁰ s'est quant à lui installé en 2010. L'exploitation de son cédant faisait vivre deux travailleurs sur 110ha, avec 70 vaches allaitantes et 60 brebis. À l'issue de reprises de foncier, l'exploitation de ce jeune agriculteur s'étend désormais sur 195ha pour un travailleur élevant 60 vaches allaitantes (dont toutes les femelles sont finies) et 500 brebis. Nous pourrions encore poursuivre les exemples, avec plusieurs interviewés installés récemment en maintenant le troupeau allaitant de leur prédécesseur (voire en le réduisant un peu) et en développant considérablement l'élevage ovin, au-delà de la petite troupe de 40 à 60 brebis souvent déjà présente.

Une illustration avec le cas du SP Div2 : naisseurs « herbagers », taurillons d'herbe et grand troupeau ovin (Bazois)

Situées sur les franges morvandelles du Bazois, ces grandes exploitations de plus de 300ha n'ont pas ou peu accès aux larges interfluves marno-calcaires. Il s'agit majoritairement de substrats argilo-calcaires hydromorphes, voire granitiques, où le potentiel céréalier s'avère moindre. La prairie permanente recouvre donc la totalité de l'assollement. Dans ces unités de production où l'herbe occupe une place centrale, la logique de fonctionnement repose sur le cycle de pousse des graminées et des légumineuses prairiales. Les villages ont lieu en fin d'hiver jusqu'au début du printemps et les animaux vendus sont systématiquement relâchés au pré une seconde saison avant d'être vendus en mai et juin comme taurillons d'herbe et génisses maigres. On retrouve également

49. Naisseur-engraisseur de femelles, interviewé le 27 août 2021, à Autun, en Saône-et-Loire.

50. Naisseur-engraisseur de femelles, interviewé le 19 janvier 2022, à Dracy-Saint-Loup, en Saône-et-Loire.

un troupeau de plus de 200 brebis qui permet de valoriser au mieux l'importante surface prairiale grâce à une production moins intensive en travail que l'élevage bovin allaitant. La commercialisation d'agneaux permet également un apport de trésorerie bienvenu, avec un cycle de rotation du capital plus rapide qu'en élevage bovin, d'autant plus que les élèves ne sont guère vendus avant 15 mois.

Développement de l'élevage avicole et porcin sur socle cristallin

Du fait de plus petites structures encore nombreuses, de parcellaires plus morcelés, d'un relief localement plus vallonné, voire accidenté, le Morvan et le sud-ouest de la Saône-et-Loire (Brionnais et Clunysois) se prêtent moins à l'élevage ovin « extensif ». Plutôt que de reprendre du foncier pour augmenter la taille du cheptel (ou contraints de ne pas pouvoir le faire), plusieurs éleveurs commencent la production avicole ou porcine en parallèle du troupeau allaitant, quitte à se séparer de quelques vaches.

Une dynamique significative autour de l'élevage avicole

En Saône-et-Loire, l'élevage avicole s'organise notamment autour de la coopérative de production avicole de Saône-et-Loire (CPASL), dont le siège se situe à Mâcon. Cette coopérative compte 55 adhérents, dont des éleveurs de canards (1,6 million d'animaux produits par an) et de poulets dits « industriels » (un million d'animaux produits par an). La CPASL a surtout ciblé des exploitations agricoles où le démarrage (voire le développement) de la production avicole servait à installer un nouvel associé. Le recrutement se fait de deux manières : soit la coopérative approche un éleveur, soit ce dernier fait part de son intérêt à la CPASL. Néanmoins, avant tout projet, la coopérative se renseigne systématiquement sur l'éleveur, prend le temps d'étudier son profil, consulte sa comptabilité, interroge sa banque. Ces projets demandent en effet d'importants investissements, ce qui n'est donc pas à la portée des agriculteurs aux plus faibles capacités d'accumulation. Le sud de la Saône-et-Loire, avec son important tissu de petites exploitations et une dynamique ancienne autour de l'élevage porcin et avicole, fait partie des zones cibles de la CPASL depuis 2010. De même, la proximité de la Bresse, région où l'élevage avicole est très développé, place les producteurs non loin de marchands d'aliments, de fournisseurs de poussins et d'abattoirs de volaille.

Le démarrage d'une production avicole peut suivre différentes dynamiques. Il peut, par exemple, s'effectuer conjointement à la croissance du cheptel allaitant. À titre d'illustration, dans les années 2010, un couple d'éleveurs du sud Brionnais effectuait 65 vêlages pour deux travailleurs et deux bâtiments en poulet label et « volailles festives »⁵¹. En 2015, à la suite de l'installation d'un de leurs fils, la reprise de surface a permis d'accroître le cheptel bovin à 85-90 vêlages pour trois travailleurs, tout en construisant deux bâtiments de volailles supplémentaires⁵². Puis, en 2020, l'installation du second fils s'est soldée par un nouvel agrandissement, rendant possible l'augmentation du cheptel bovin avec 150 vêlages pour quatre travailleurs, tout en bâtissant un cinquième bâtiment de volailles. Dans cette situation, l'excédent de main-d'œuvre disponible a pu être mis à profit du développement du système d'élevage avicole. En effet, la croissance du cheptel bovin s'est faite proportionnellement à l'évolution des surfaces fourragères. Il aurait fallu s'agrandir davantage pour

51. Appellation regroupant notamment l'élevage de chapons et de pintades.

52. Naisseurs-engraisseurs de femelles, interviewés le 10 mars 2023, à Gibles, en Saône-et-Loire.

dégager quatre revenus avec 150 vaches, dont la majorité des femelles est engrassée. L'aviculture n'entre donc pas en concurrence avec l'élevage bovin.

En revanche, lorsque la reprise de surface n'est pas possible, l'aviculture peut être développée en figeant la taille du cheptel bovin allaitant, ce qui se traduit par l'arrêt de la croissance du nombre de vaches par unité de travail. C'est notamment le cas d'un producteur du Charollais que nous avons interviewé. Dans le cadre de l'installation de son fils en 2019 (passage de deux à trois travailleurs), le cheptel bovin n'a pas augmenté d'une seule vache⁵³. Faute d'agrandissement en surface, le nouvel installé a centré son projet d'installation sur la construction de deux poulaillers label et sur le développement de la vente directe de volailles fermières (poules pondeuses, poulets et pintades).

Enfin, dans certains cas, la croissance de l'aviculture peut se faire au détriment de l'élevage bovin allaitant, à l'image d'un éleveur du sud Brionnais, qui, en ce début des années 2020, est passé, à main-d'œuvre constante, de 90 à 60 vêlages au profit du développement de l'élevage de canards⁵⁴.

Une illustration avec le cas du SP Div3 : nasseurs avec engrangement partiel des femelles et poulet label en intégration (Brionnais)

Limitées par la superficie, mais aussi par des conditions de milieu peu propices à la culture (pente importante, faible profondeur de sol, pH bas, etc.), ces exploitations se sont diversifiées en aviculture, moyennant d'importants investissements. Cette production a souvent permis d'installer un travailleur supplémentaire (conjointe, jeune agriculteur) sans reprise de foncier. L'élevage avicole permet aussi de dégager des flux de trésorerie plus rapidement qu'en bovin allaitant. Le système d'élevage avicole repose sur la production de poulets label, en intégration avec un marchand d'aliments situé dans le Chalonnais ou la Bresse. Ce dernier fournit les poussins et l'aliment. Une marge est ensuite versée pour chaque animal sorti. Son montant sert à payer les antibiotiques et autres frais vétérinaires, le gaz, l'eau et l'électricité, la litière, la dépréciation du bâtiment ainsi que le travail de l'éleveur. Cette production demande surtout un travail d'astreinte matin et soir (surveillance des animaux, suivi de l'alimentation, etc.), ainsi que quelques pics d'activité ponctuels lors de l'enlèvement et du lavage.

L'exemple d'une petite filière de porc plein air : le porc du Morvan

Si la Saône-et-Loire a toujours été un département où l'élevage porcin occupe une place importante, dans le Morvan (y compris dans la partie nivernaise), une petite dynamique locale a poussé des éleveurs de bovins allaitants à commencer cette production. La filière porc du Morvan a été créée en 2018 sous l'impulsion d'un marchand d'aliments et du parc naturel régional du Morvan. Les porcelets et l'aliment sont fournis par un marchand d'aliments, dont les infrastructures se situent au nord de Chalon-sur-Saône. L'éleveur apporte quant à lui sa force de travail, le foncier, l'eau et de quoi abriter les porcs (cabanes, anciens bâtiments reconvertis, etc.). Durant leur croissance et leur finition, les porcs sont intégralement nourris avec un aliment du commerce et évoluent en plein air. La mise en place de cette filière a permis, sans investissement ni reprise de foncier supplémentaire, d'augmenter le produit brut autrement qu'en accroissant la taille du cheptel bovin allaitant.

53. Nasseur-engraisseur de femelles, interviewé le 27 mars 2023, à Champlecy, en Saône-et-Loire.

54. Nasseur-engraisseur de femelles, interviewé le 30 mai 2023, à Chassigny-sous-Dun, en Saône-et-Loire.

Une illustration avec le cas du SP Div4 : nasseurs avec porcs plein air (Autunois et Morvan)

Ces éleveurs de l'Autunois et du Morvan ont accès à une majorité de parcelles situées sur les versants, dont une part importante située sur le socle cristallin. Contrairement aux éleveurs relevant du SP Div3, ces producteurs n'ont pas eu les capacités d'accumulation suffisantes pour construire des poulaillers. De même, situés au nord-ouest de la Saône-et-Loire, ils sont plus éloignés des infrastructures et des organisations de la filière avicole bressane. Ces agriculteurs ont néanmoins pu profiter du lancement de cette filière locale de porc plein air. Cette production ne demande quasiment pas d'investissement (réutilisation d'anciennes étables, autoconstruction de cabanes) et permet de valoriser des parcelles très escarpées, voire des lisières de forêt. Ainsi, en parallèle de la production de broutards et de femelles maigres, ces éleveurs engrangent environ 120 porcs par an en deux bandes de 60 individus relevant de la filière porc du Morvan.

Des perspectives de diversification qui diffèrent selon les régions

En raison de la présence de grandes parcelles planes sur substrat argilo-calcaire, d'assolements groupés et d'un relatif maintien de la grande et moyenne propriété foncière, les dépressions périmorvandelles sont essentiellement concernées par la progression des grandes cultures (figure 8.4). Les franges morvandelles ainsi que le nord-ouest de la Saône-et-Loire se prêtent davantage au développement de l'élevage ovin. Du fait d'une importante présence d'argiles, leur potentiel céréalier est moindre, d'où le maintien de la prairie permanente. On y retrouve également un nombre non négligeable d'exploitations de moyenne et grande taille avec un parcellaire à maille large, assez groupé. En revanche, le Morvan et le sud-ouest de la Saône-et-Loire, microrégions à plus faible potentiel agronomique (du fait de la pente et de la nature du substrat), aux parcellaires plus éclatés, et marquées par une propriété privée plus morcelée, sont davantage appropriés au démarrage d'une seconde production animale, en privilégiant l'élevage avicole ou porcin qui ne nécessite pas ou peu de foncier supplémentaire.

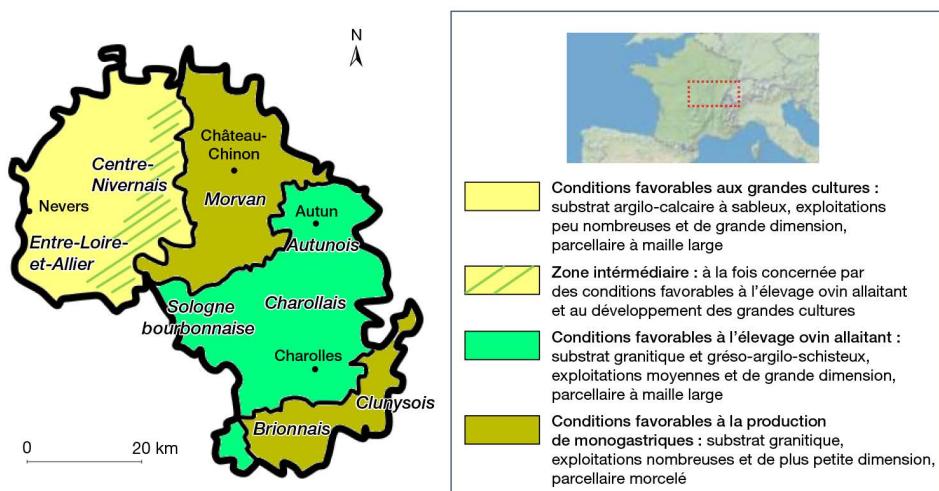


Figure 8.4. Des perspectives de déspecialisation qui diffèrent selon les régions.

► Tirer une meilleure valorisation de bovins vendus maigres

Il est également possible de s'écartier de la maximisation du nombre de vaches allaitantes par unité de travail sans engraisser ni commencer une seconde production végétale ou animale. La production de reproducteurs et l'élevage d'animaux maigres à forte conformation font partie des stratégies permettant d'obtenir un prix de vente supérieur pour certains bovins, sans avoir à finir ces derniers. N'ayant pas forcément accès aux unités agroécologiques les plus propices à l'engraissement, ces éleveurs, orientés dans la production de bovins maigres, se sont tournés vers la production d'animaux d'exception à destination de marchés de niche (tableau 8.3).

Tableau 8.3. Systèmes de production caractéristiques des exploitations de naisseurs avec valorisation de bovins sur un marché de niche.

Système de production (début des années 2020)	Principal substrat	Superficie et nombre de travailleurs	Période de vêlage	Système d'élevage bovin
SP Vall1 : plus petits naisseurs-sélectionneurs (ex. du Charollais)	Calcaires, granite	95-115 ha 1 trav.	Vêlage de fin d'hiver	70-80 vaches charolaises ♂ : taurillons d'herbe > reproducteurs inscrits ♀ : broutardes, génisses maigres, vaches fleuries > finies
SP Val2 : naisseurs avec diversité d'animaux maigres, orientation « viande » (ex. du Morvan)	Granite	170-190 ha 2 trav.	Vêlage de fin d'hiver	110-130 vaches charolaises ♂ : broutards, taurillons d'herbe, reproducteurs non inscrits ♀ : broutardes, génisses maigres, vaches maigres

Vendre des reproducteurs

Une production qui n'est plus réservée à une élite

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, la production de reproducteurs de race charolaise s'est développée tout au long du XIX^e siècle. Dans leur diagnostic agro-économique du Charollais, De Clercq et Adhémar (2020) ont mis en évidence toute une palette de systèmes de production de naisseurs-sélectionneurs. Auparavant réservée à une élite, l'ouverture du HBC, une première fois en 1959 (création du Livre B), puis une seconde fois au début des années 2000 (virage de la sélection vers la facilité de naissance), a contribué à démocratiser l'élevage de reproducteurs HBC.

Toutefois, depuis une vingtaine d'années, la vente de reproducteurs non inscrits progresse, ouvrant des perspectives commerciales pour des éleveurs n'ayant jamais adhéré au Herd Book. Divers concours, comme ceux de Luzy et d'Issy-l'Évêque, sont ouverts à des élevages non inscrits. D'ailleurs, le concours de Luzy n'est pas géré par le HBC, mais par une association d'éleveurs. L'objectif des participants est avant tout de se faire connaître et se faire de la publicité plutôt que de concourir à un prix. Certains éleveurs s'orientent également vers la sélection de bovins de race limousine, à l'image d'un sélectionneur interviewé à Bazolles (Nièvre). De plus, notons l'ouverture d'un débouché de taureaux

charolais typés « viande », dans les régions du Massif central (dans les zones de l'Aubrac et de Salers notamment), recherchés pour améliorer la conformation des veaux, et ce, depuis les années 1990. Ces dynamiques ont permis à des éleveurs non issus des lignées de sélectionneurs d'initier la sélection ou de bénéficier d'une meilleure image qu'à l'époque des grandes heures du HBC. Moyennant une intensification en travail, des exploitations de plus petites dimensions ont pu valoriser certains animaux afin d'accroître le produit brut sans devoir s'agrandir ou investir davantage. Nous y reviendrons.

Malgré la démocratisation de la sélection, peu à peu sortie du domaine réservé des « messieurs à chapeau » des alentours de Nevers et de Charolles, le secteur connaît un certain nombre de difficultés. De Clercq et Adhémar (2020) évoquent notamment la baisse du nombre d'exploitations (donc de clients pour l'achat de reproducteurs) et la diminution du nombre de taureaux nécessaires par lot, du fait de lots de plus grande taille. À cela, ajoutons la réduction du temps passé à choisir un reproducteur, avec une moindre fréquentation des concours ou un désintérêt pour les portes ouvertes de sélectionneurs. Il arrive que certains éleveurs achètent des reproducteurs sur catalogue sans avoir vu l'animal au préalable. Enfin, même si la charolaise reste la première race bouchère française, soulignons la concurrence de races présentant de meilleures aptitudes au vêlage (salers, aubrac) ou donnant naissance à des veaux plus vigoureux (limousine).

Une illustration avec le cas du SP Val1 : plus petits nasseurs-sélectionneurs (Charollais)

Pour ces exploitations de plus petite taille, n'ayant pas forcément accès aux formations argilo-calcaires propices à l'embouche ni la possibilité de s'agrandir significativement ou d'effectuer d'importants sauts d'investissement, la commercialisation de taureaux reproducteurs est un moyen d'accroître le produit brut par une intensification en travail. Du fait d'un nombre encore important de vaches en stabulation entravée, ces éleveurs n'ont pu avancer la période des vêlages, d'où des naissances ayant lieu en février ou mars. Le cheptel est inscrit au HBC afin de pouvoir vendre des reproducteurs plus chers, plus loin, et d'espérer une meilleure valeur de reprise du cheptel lorsque l'exploitant cessera son activité. Ces éleveurs fréquentent peu les concours et vendent des animaux directement sur l'exploitation ou se déplacent pour livrer des clients. Les prés sur substrat calcaire, propices au développement squelettique, sont privilégiés pour le pâturage des reproducteurs.

Élever des animaux de conformation supérieure

Des animaux d'exception, mais un marché peu dynamique

On retrouve toute une palette d'animaux présentant une hypertrophie musculaire (figure 8.5). Les bêtes « formées » ou « supérieures » se distinguent de la moyenne, par des flancs plus développés et une certaine finesse de viande. Ces flancs sont encore plus rebondis chez les culardes, et davantage encore chez les mulottes. Ces dernières sont de plus petite taille, parfois assimilées à de « petites boules », mais, selon les bouchers, la finesse de viande serait encore supérieure.

Ces animaux possèdent de réelles qualités bouchères. Un boucher retraité nous a indiqué qu'il pouvait mettre jusqu'à 40 francs du kilogramme pour une cularde



Figure 8.5. Génisses de qualité bouchère. A. Génisse cularde destinée à l'engraissement. B. Génisse mulotte de 4 ans présentée lors du concours de bovins de boucherie de Saulieu.

d'exception – voire une mulotte – contre 32 francs pour une génisse « supérieure ». Pour lui, ce différentiel de prix se justifie par le très bon rendement de carcasse de ces animaux, de l'ordre de 60 %. Mais encore, leur grande finesse de viande permet selon lui de découper des beefsteaks jusque dans le paleron, voire dans le jarret, ce qui permet d'obtenir davantage de morceaux à griller, plus prisés par le consommateur que ceux à braiser ou à bouillir, et vendus plus cher. Un éleveur produisant des bêtes formées estime également que « même s'il n'y a pas le poids à la bascule, la finesse de viande peut rattraper⁵⁵ ». Ainsi, une cularde était mieux valorisée qu'une bête ordinaire. Pesant le même poids, le différentiel de prix payait la conformation, avec des animaux généralement classés E sur la grille Europ⁵⁶. L'expression imagée de découpe de beefsteaks « jusque dans les oreilles » pour les uns ou « jusque dans les cornes » pour les autres nécessite un certain savoir-faire.

Toutefois, les choses sont en train de changer depuis le milieu des années 2010. Du fait de l'évolution des modes de consommation, abattre une bête très conformée n'a pas d'intérêt en viande hachée ou en piécé sous vide. De même, la qualité supérieure de ces animaux, hier apprécié par le consommateur, n'est plus forcément un critère de choix. Le travail nécessaire à la découpe de morceaux de première catégorie dans les avantages d'une bête formée demande, comme nous l'avons vu, une grande technicité. L'industrialisation de la filière viande bovine, avec la généralisation des ateliers de découpe et le développement de boucheries de grandes et moyennes surfaces recevant de la viande en PAD, n'est pas conciliable avec la valorisation des bêtes très conformées à leur juste valeur.

De plus, à la suite de l'envolée des prix de la viande bovine à partir de 2021, le prix des bêtes formées n'a pas connu l'évolution des animaux ordinaires. Une génisse charolaise de 15 à 24 mois maigre ordinaire se négociait 2,30 euros/kg vif en 2020, puis 2,45 euros/kg en 2021 et 2,88 euros/kg en 2022, soit une hausse de 25 % en trois ans. Sur la même période, le prix de la génisse cularde a stagné autour de 4 euros/kg vif. Bien que supérieur à celui de la génisse maigre ordinaire, le prix des bêtes formées n'a pas connu de forte hausse. Ainsi, pour bon nombre d'éleveurs, malgré un différentiel de prix supérieur, le risque et les quantités de travail supplémentaires nécessaires à l'élevage de bêtes à forte conformation ne seraient pas rémunérés à leur juste valeur.

55. Naisseur interviewé le 26 octobre 2022, à Moulins-Engilbert (Nièvre).

56. Grille utilisée pour classer les carcasses, E étant le plus conformé, P le moins.

Une illustration avec le cas du SP Val2 : nasseurs avec diversité d'animaux maigres, orientation « viande » (Morvan)

La génération précédant ces éleveurs s'est engagée dans la production d'animaux à forte conformation, souvent des femelles, dans l'optique de valoriser davantage des bovins maigres au moyen d'une intensification en travail plutôt qu'en capital ou par la reprise de foncier. C'est en ce sens que l'acceptation d'un grand nombre de vêlages difficiles, de césariennes et de temps parfois important pour faire téter des veaux pouvant naître avec une langue atrophiée fait partie de la logique de fonctionnement de ces agriculteurs. En effet, les animaux culards rencontrent souvent des difficultés de tétée. Portant fréquemment une langue hors norme, le culard peut avoir du mal à tenir le pis en bouche. Doté de pattes fines, il manque d'assurance, peine à se lever et tient difficilement sur ses aplombs. Possiblement cardiaque, aux gestes peu synchronisés, il s'essouffle vite à chaque mouvement. Ces caractéristiques augmentent donc le temps de travail alloué aux veaux, et occasionnent une prise de risque importante en raison de la fragilité cardiaque de ces animaux.

► Des résultats en demi-teinte

Procédons désormais à la comparaison des résultats économiques et environnementaux entre les éleveurs les plus engagés dans la maximisation du nombre de vêlages par travailleur (soit les archétypes représentés dans le chapitre 5) et les producteurs qui se sont partiellement détournés de cette logique.

Des conclusions économiques qui ne diffèrent pas fondamentalement de celles tirées pour les nasseurs spécialisés

Une valeur ajoutée nette souvent nulle à résiduelle

Au regard du poids des consommations de capital fixe et circulant, les niveaux de valeur ajoutée demeurent très faibles (figure 8.6). Le montant de richesse créée à l'issue du processus de production s'avère résiduel à négatif pour huit systèmes de production sur les treize que nous avons représentés, compris entre -10 000 à 5 000 euros par travailleur et par an. Il demeure plus élevé pour les éleveurs ayant diversifié la production en grandes cultures (SP Div1), ovins (SP Div2) et aviculture (SP Div3), chez les nasseurs-engraisseurs au pré (SP Engr3) ainsi que chez les nasseurs où l'on retrouve une diversité de bovins maigres continuant de sélectionner sur les qualités bouchères (SP Val2). On remarquera également que les huit systèmes de production se caractérisant par les plus faibles montants de valeur ajoutée sont ceux où l'on retrouve le plus grand nombre de vaches allaitantes par unité de travail (70 à 120 vaches nourrices par travailleur). En revanche, ceux créant davantage de valeur n'élèvent « que » 30 à 70 vaches par travailleur. De tels résultats appuient le fait que la maximisation du nombre de vêlages par unité de travail ne se traduit pas par une augmentation de la productivité économique par unité de travail.

On observe notamment que l'engraissement à l'auge de bovins nés sur l'exploitation (SP Engr1 et Engr2) ne crée pas forcément plus de valeur ajoutée qu'en élevage nasseur (SP Nais1 à Nais4). Cette différence s'explique principalement par les coûts engendrés par la culture, la conservation et la distribution d'importantes quantités

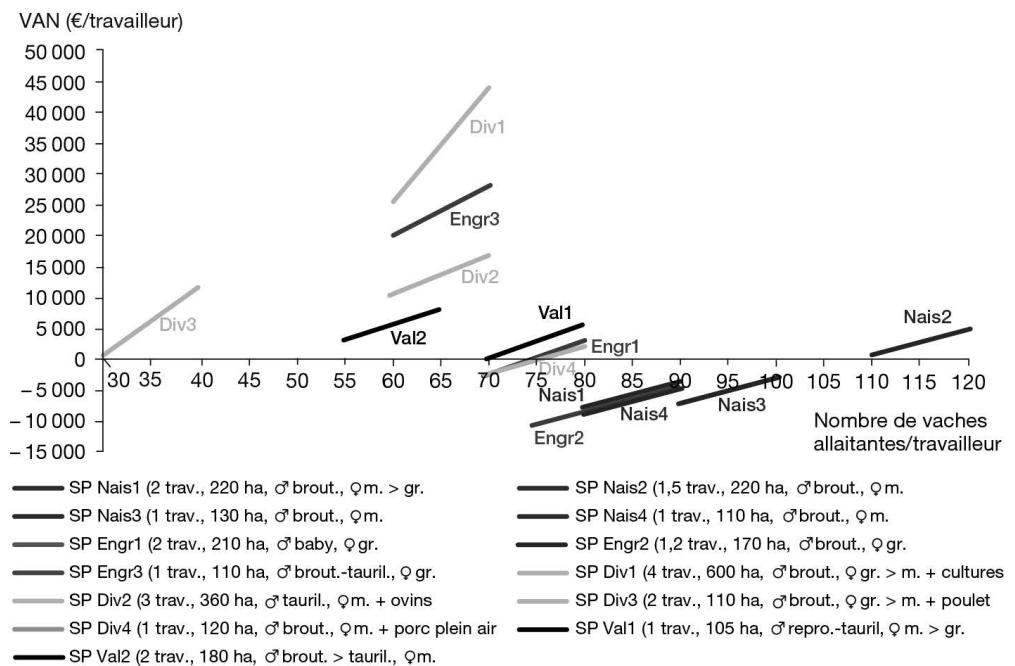


Figure 8.6. Des montants de valeur ajoutée par travailleur résiduels à négatifs au-delà de 70 vaches par unité de travail. Source : données issues des entretiens réalisés par l'auteur.

Chaque segment représente le montant de valeur ajoutée nette (VAN) créée par travailleur et par an en fonction du nombre de vaches allaitantes par unité de travail. Par exemple, les éleveurs représentés par le SP Engr3 peuvent espérer de 20 000 à 28 000 euros de VAN par travailleur et par an pour 60 à 70 vaches par unité de travail. m. : maigre ; gr. : gras.

d'ensilage d'herbe et de maïs. La diversification en grandes cultures (SP Div1) et en aviculture (SP Div4) crée quant à elle plus de valeur ajoutée qu'en élevage naisseur, mais ces pratiques demandent une très forte intensification en capital que tous les éleveurs n'ont pas forcément les moyens de mettre en œuvre.

En revanche, les éleveurs déployant des pratiques plus économies (SP Engr3, SP Div2 et SP Val1), basées sur le vêlage de printemps, sur l'allongement des processus de production (vente de taurillons d'herbe et de génisses maigres) et sur la limitation des investissements (mais aussi leur moindre renouvellement) génèrent des niveaux de valeur ajoutée nette par travailleur plus importants en s'écartant du mouvement de maximisation du produit brut.

Quelle que soit la logique suivie, les subventions font le revenu

Qu'il s'agisse d'éleveurs relevant du mouvement général de maximisation du nombre de vêlages par unité de travail ou de producteurs s'en détournant partiellement, la valeur ajoutée nette est systématiquement insuffisante pour payer la rente foncière, l'intérêt sur le capital financier emprunté et pour rémunérer le travail. Du fait d'une valeur ajoutée négative ou quasi nulle dans la majorité des cas, ce sont désormais les subventions publiques qui font le revenu. Quel que soit l'archétype, ces dernières sont comprises entre 90 % et 240 % du revenu agricole brut.

En revanche, on remarquera que les éleveurs engagés dans des pratiques plus autonomes (SP Engr3, SP Div2 et SP Val2), ou produisant des céréales et des oléoprotéagineux destinés à la vente (SP Div1), ou engagés dans une production avicole (SP Div3) se caractérisent par une part des soutiens dans le revenu encore inférieure (90-110% de subventions dans le revenu agricole brut). Si ces exploitations restent fortement dépendantes des soutiens, le taux de dépendance est moindre du fait d'une plus forte création de valeur ajoutée par unité de travail.

Un bilan contrasté en matière d'agroécologie

Une diversification qui n'exploite pas toujours les complémentarités interspécifiques

Le développement de productions agricoles différentes de l'élevage bovin allaitant pousse à s'interroger sur les relations de complémentarité ou de concurrence entre les différentes productions.

Dans le Bazois et le Nivernais central, de manière générale, la concurrence avec l'élevage bovin allaitant est systématique lorsqu'il s'agit de l'introduction de céréales et d'oléoprotéagineux destinés à être vendus. Soit ces productions sont développées au détriment de la surface fourragère (induisant donc une baisse du cheptel), soit elles progressent en parallèle, moyennant une reprise de foncier. Néanmoins, ces reprises se font généralement sur des terres auparavant exploitées par les plus petites unités de production d'élevage bovin allaitant, d'où un changement d'usage à l'échelle territoriale. Toutefois, même lorsqu'il y a concurrence, dans la majorité des cas (hormis dans les situations d'accaparement foncier par de grands céréaliers), l'élevage bovin allaitant n'est pas totalement remplacé par d'autres activités. En effet, le maintien d'une production nécessitant une importante superficie permet de capter d'importants montants de subventions publiques, notamment d'aides proportionnelles à la superficie éligible. Ainsi, la conservation d'un cheptel bovin, même réduit, permet d'assurer l'entretien minimum de surfaces «porte-primes» contribuant de manière significative au revenu agricole.

La situation est plus nuancée dans les exploitations d'élevage bovin allaitant produisant de la volaille ou du porc plein air. En premier lieu, l'aviculture induit d'allouer une partie de la force de travail et du capital en direction de ces activités, plutôt que de les réservier à la poursuite de l'accroissement du nombre de vaches nourrices par unité de travail. Les investissements nécessaires à la construction des poulaillers peuvent être vus comme autant de capital en moins alloué au croît de cheptel bovin. De même, en élevage avicole comme en élevage porcin, la dépense de travail nécessaire à ces productions se traduit par du temps en moins passé sur le système d'élevage bovin.

Toutefois, l'élevage d'animaux monogastriques ne concurrence pas les surfaces fourragères destinées à l'alimentation des bovins, puisque la totalité de l'aliment donné aux volailles et aux porcs est produite à l'extérieur de l'exploitation. On retrouve également des flux de trésorerie plus fréquents en élevage avicole ou porcin qu'en élevage bovin allaitant, d'où des complémentarités en matière de calendrier de trésorerie. De plus, l'élevage de porcs plein air a lieu sur des parcelles escarpées avec très peu de profondeur de terre – soit des unités paysagères où il n'y avait plus d'activité

agricole ou qui étaient menacées de déprise. Quant à l'aviculture, la superficie de parcours nécessaire aux poulets label (2m^2 par animal soit $0,8\text{ha}$ par bâtiment) n'affecte pas significativement la surface fourragère des bovins. Enfin, pour ce qui est de l'élevage ovin, ses complémentarités avec l'élevage bovin sont réelles, qu'il s'agisse de la gestion fourragère, de la valorisation d'anciens bâtiments ou des cycles de rotation du capital plus rapides.

Ainsi, au regard de la captation de ressources auparavant fléchées en direction de l'élevage bovin allaitant, le développement de l'élevage d'animaux monogastriques ainsi que des grandes cultures destinées à être vendues ne relève pas vraiment d'une logique de diversification fondée sur l'exploitation des synergies entre productions, à l'image des caractéristiques du système agraire charolais des années 1950. Le développement de ces productions contribue à expliquer la baisse du cheptel bovin qui s'effectue au profit d'autres activités agricoles. De fait, compte tenu de ces dynamiques contradictoires, nous préférons parler de « déspecialisation régionale » plus que de « diversification de la production » (hormis pour le couple bovin-ovin).

Une progression des grandes cultures qui s'effectue au détriment du climat et de la biodiversité

Si la vente de productions végétales n'est pas chose nouvelle (tout ou partie du blé était déjà vendu dans les années 1950), on assiste progressivement à une désimbrication entre système de culture et système d'élevage. Les cultures sont de plus en plus destinées à la commercialisation, demandant de répondre à des standards de qualité qui induisent une utilisation croissante d'intrants, à l'image du troisième apport d'azote sur les blés ou de la culture du colza, espèce faisant l'objet de plusieurs traitements insecticides. Dans les exploitations où la superficie cultivée croît fortement, les productions fourragères se retrouvent cantonnées aux espaces non labourables. Cette situation aboutit à des paysages contrastés, où de vastes *openfields* céréaliers s'étendent sur les interfluves larges, tandis que des poches herbagères persistent sur forme concave.

Ces aménagements ne sont pas sans effet sur la biodiversité, puisqu'elles engendrent un important déstockage de carbone lié au changement d'usage des sols (labour de prairies permanentes). L'agrandissement de la taille des parcelles et la progression des rotations du type colza-blé-orge contribuent à la simplification des agroécosystèmes et rendent ces derniers plus vulnérables à la pression des adventices, ravageurs et agents pathogènes, d'où une dépendance accrue aux produits phytosanitaires. Le drainage et le comblement des fossés entravent quant à eux la circulation de l'eau. Enfin, l'arrachage des haies réduit le nombre d'habitats pour la faune sauvage (figure 8.7). La réglementation s'avère assez peu contraignante à ce sujet. En effet, la Bourgogne-Franche-Comté ne fait pas partie des régions soumises à autorisation administrative de retournement de prairie permanente. Cette mesure se déclenche lorsque la superficie régionale de prairie permanente a diminué de plus de 2% entre 2018 et 2023 ($-1,57\%$ en Bourgogne-Franche-Comté)⁵⁷. Ce n'est qu'à partir de 5% qu'un régime d'interdiction et d'obligation de réimplantation se met en place.

57. Arrêté du 31 octobre 2023 établissant les ratios régionaux de prairies permanentes 2023 (JOFR n° 0254, 1^{er} novembre 2023).



Figure 8.7. Prairies permanentes du Nivernais central (Biches, Nièvre) en cours de conversion en grandes cultures. A. Herbicide total sur portions de prairies permanentes, mises en défens avant travail du sol et semis. B. Prairie permanente en passe d'être labourée, avec une haie coupée en vue d'être arrachée et un arbre résiduel émondé pour ne pas gêner le passage du matériel.

Des alternatives qui se traduisent souvent par une plus grande consommation d'intrants

L'engrangement à l'auge, la production de grandes cultures destinées à être vendues et l'élevage d'animaux monogastriques se caractérisent, comme nous l'avons déjà mis en évidence, par des consommations de capital fixe et circulant supérieures aux autres systèmes de production. Sans revenir sur les incidences économiques de telles pratiques, appuyons le fait que ces pratiques se soldent par un recours accru aux intrants, donc à des pratiques moins économies.

Tout d'abord, la culture de maïs ensilage pour l'enrichissement à l'auge ou la ration d'hiver postvélage des vaches allaitantes induit des apports d'engrais azotés (urée et engrais binaire, du type 18 unités d'azote, 46 de phosphore). Ce fourrage, très pauvre en matières azotées totales, nécessite l'achat de correcteurs azotés pour subvenir aux besoins physiologiques des bovins en phase d'enrichissement. La distribution de cet ensilage à la mélangeuse occasionne des consommations de carburant deux fois plus élevées que la dérouleuse pour les balles de foin et d'enrubannage (Beguin *et al.*, 2009). À cela s'ajoute le carburant nécessaire à la culture du maïs ensilage ainsi qu'à la récolte et au stockage en silo de ce dernier.

Comparée aux cultures et fourrages intraconsommés, la production de grandes cultures destinées à la vente se traduit par des apports d'engrais supplémentaires en blé afin d'augmenter le taux de protéines. L'introduction de colza dans les rotations augmente l'IFT de l'exploitation avec sept traitements phytosanitaires, dont cinq insecticides. Le tournesol s'avère quant à lui plus économique avec une centaine d'unités d'engrais starter 18.46 et un seul traitement phytosanitaire (herbicide au moment du semis). La consommation de carburant est également supérieure aux surfaces de prairies permanentes, de l'ordre de 100 litres à l'hectare, contre 65 litres pour une prairie permanente fauchée et pâturée et 5 litres pour une prairie permanente exclusivement pâturée⁵⁸.

58. Données Solagro : consommation de carburant à l'hectare. https://prod-basecarbonesolo.ademe-dri.fr/documentation/UPLOAD_DOC_FR/index.htm?consommation_de_carburant_par_.htm

Quant à la production d'animaux monogastriques, qu'il s'agisse de poulets label comme de porcs du Morvan, la totalité de l'alimentation est produite en dehors de l'exploitation. Pour la production de poulets label, ces coûts alimentaires s'accompagnent également de consommation de gaz pour le chauffage des poulaillers ainsi que d'antibiotiques, situation qui, en l'occurrence, n'existe pas en porc plein air.

En revanche, la finition de bovins au pré, l'élevage bovin associant des ovins ainsi que la production de bovins maigres à destination de marchés de niche reposent sur des pratiques herbagères, puisque la prairie permanente représente la totalité de l'assolement. Avec quinze à trente unités d'azote par hectare, les niveaux de fertilisation sont faibles, voire inexistant, chez les naiseurs-engraisseurs de femelles du Brionnais et chez les éleveurs naiseurs avec grand troupeau ovin.

L'autonomie décisionnelle du producteur amenuisée par la contractualisation et l'intégration

Nous avons précédemment souligné le rôle de la contractualisation dans le développement – bien que modéré – de l'engraissement à l'auge de bovins nés sur l'exploitation. Toutefois, ces dispositifs s'accompagnent d'une réduction de l'autonomie décisionnelle du producteur, avec une conduite relativement standardisée qui se prête davantage à l'engraissement à l'auge qu'au pré. En effet, malgré la complémentation des bovins avec de l'aliment du commerce, l'engraissement au pré repose sur le pâturement d'une flore hétérogène tant en quantité qu'en qualité, ce qui rend la planification plus difficile. La contractualisation contribue à accroître la dépendance de l'éleveur à sa coopérative. En contractualisant, l'éleveur perd sa liberté de commercer et peut être tenté de franchir le pas de l'apport intégral (tous les bovins vendus au même agent commercial). De plus, l'avance de trésorerie rend l'éleveur financièrement dépendant de sa coopérative, en devenant à la fois créancier et client. Même si cela n'est pas spécifique à ces productions, soulignons le fait que l'intégration de poulets label ou de porcs du Morvan s'accompagne là encore d'une forme de dépossession du processus de production. On retrouve en effet une certaine dissociation entre le centre de décision (le marchand d'aliments formulant les rations et assurant le suivi technique) et le centre d'exécution (l'éleveur). Cette forme d'organisation de la production ne contribue pas à renforcer les capacités de réflexion critique et de remise en cause du producteur, et se traduit par un lien de dépendance très fort entre l'agriculteur et le fournisseur d'aliments.

En revanche, les alternatives basées sur la production de génisses et de vaches de réforme engrangées au pré, de reproducteurs ou de bovins à forte conformation s'inscrivent à l'encontre du mouvement d'industrialisation de la filière viande bovine et de standardisation du type d'animaux produits. En effet, ces catégories de bovins se prêtent difficilement à la vente en lots (plus forte hétérogénéité dans les poids et la conformation) et se commercialisent généralement à l'unité en passant par la vente directe à un artisan-boucher ou un chevillard (pour les bovins finis à l'herbe), à un autre éleveur (pour les reproducteurs) ou à un engrisseur (pour les animaux maigres culards), où le marché au cadran joue un rôle d'intermédiaire essentiel. L'éleveur doit alors défendre le prix de son animal en argumentant selon des critères de distinction. Dans ces cas, le temps passé à commercialiser les bovins fait encore partie intégrante du métier. Une telle logique commerciale s'inscrit donc à l'encontre d'une vente en lot d'animaux maigres ou gras présentant des caractéristiques similaires à des fins d'engraissement à l'auge ou d'abattage pour satisfaire la consommation de masse.

Ainsi, le fait de se détourner de la logique de maximisation du nombre de vêlages par unité de travail ne s'accompagne pas forcément de pratiques reposant sur les synergies entre espèces animales et végétales, de la préservation du climat et le maintien de la biodiversité, d'un fonctionnement plus autonome et économique ou encore d'un surcroît d'autonomie décisionnelle pour le producteur; soit autant de grands principes relevant de l'agroécologie et progressivement abandonnés par les éleveurs charolais tout au long de la révolution agricole contemporaine. Si certaines logiques se distinguent par des pratiques qui continuent d'adapter les besoins physiologiques des bovins en fonction de la pousse de l'herbe, leurs résultats socio-environnementaux ne doivent pas être idéalisés. De véritables fragilités demeurent, notamment en matière d'achat d'aliments et de paille. En parallèle, d'autres productions, à l'image du développement des céréales et des oléoprotéagineux destinés à la vente tel qu'on l'observe dans le Nivernais central, poursuivent et amplifient la trajectoire d'abandon de pratiques relevant de l'agroécologie.

► Conclusion

Face à l'échec de la course aux vêlages, le champ des possibles dépend intrinsèquement de la palette de choix à laquelle a accès l'agriculteur, elle-même conditionnée par les modalités sociales d'accès aux ressources. Néanmoins, ces initiatives individuelles de changement continuent bien souvent de reposer sur la poursuite de l'accroissement du produit brut. C'est notamment le cas de l'engraissement à l'auge ou de la diversification en grandes cultures et en monogastriques. Toutefois, ces alternatives à la maximisation du nombre de naissances par travailleur ne se soldent pas forcément par de meilleurs résultats économiques et socio-environnementaux. Elles poursuivent, voire accentuent, la logique de substitution du travail par le capital, de simplification des pratiques et de dépendance aux agents situés en amont et en aval de la filière. Quant aux pratiques plus intensives en travail, à l'image de la vente de reproducteurs ou de bovins maigres de forte conformation, l'organisation actuelle de la filière viande bovine et la structure de la demande ouvrent bien peu de perspectives. Reste la question du couple bovin-ovin, qui, malgré ses nombreux avantages, ne permet pas une création de valeur suffisante pour réduire la très forte dépendance du revenu agricole aux soutiens publics.

Chapitre 9

S'unir pour agir

Réfléchissons désormais à la manière de transformer des « signaux faibles » – à savoir des initiatives isolées de changement – en « signaux forts », dynamiques associant un plus grand nombre d'acteurs, et cela, de la microrégion à l'échelle globale. Nous discuterons tout d'abord de ce qui touche à la construction de filières locales, avec l'exemple de l'Autunois. Dans un deuxième temps, nous traiterons de la mise en place de démarches de qualité, illustrées par l'AOP Bœuf de Charolles. Nous traiterons enfin d'initiatives de patrimonialisation de l'élevage bovin allaitant, à travers le cas de la candidature du Brionnais au patrimoine mondial de l'humanité.

► Répondre à la demande locale

Dans un contexte d'industrialisation de la filière viande bovine, nous avons porté notre attention sur l'intérêt de structurer des filières locales, s'écartant de la massification de la consommation, de la distribution et de la transformation agroalimentaire, mais aussi de la concentration et de l'intégration – aussi bien verticale qu'horizontale – des différents agents commerciaux (voir chapitre 2). Afin d'illustrer en quoi certaines filières s'écartent de cette logique industrielle, nous nous appuierons sur l'exemple de l'Autunois, où la présence d'un abattoir de proximité joue un vrai rôle de catalyseur d'initiatives collectives.

Un abattoir qui revient de loin

Construit en 1968, l'abattoir municipal d'Autun a été géré pendant des décennies par une Sica d'éleveurs, de bouchers et de chevillards. Néanmoins, à la fin des années 2000, l'outil vieillit et frise l'insalubrité, comme le rappelle l'ancien président du conseil d'administration de la Sica : « Les murs et la peinture se dégradaient, il n'y avait pas de désinfection des couteaux sur la chaîne d'abattage, la triperie était dans un état lamentable, la cuve à sang débordait, les déchets étaient stockés dehors en plein air⁵⁹. » La direction départementale de la protection des populations (DDPP) de Saône-et-Loire menace de déclasser l'abattoir, ce qui, à terme, aurait probablement conduit à sa fermeture. Face à cette perspective inquiétante, la communauté de communes de l'Autunois (CCA), l'ancien maire d'Autun, la Sica, la chambre d'agriculture de Saône-et-Loire et la FDSEA créent une association de défense de l'abattoir en 2012.

59. Ancien président de la Sica de l'abattoir communautaire du Grand Autunois Morvan, interviewé le 24 novembre 2021, à Autun, dans la Saône-et-Loire.

Une souscription est lancée et deux cents agriculteurs y participent, tout comme une grande surface autunoise, un marchand d'aliments du bétail local et la CCA. S'ensuit un processus de montage de projet et de financement qui durera plusieurs années. Ce dernier aboutit sur un investissement public de 6 millions d'euros, supporté à 60% par l'ex-CCA devenue communauté de communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM), le reste provenant de subventions régionales, nationales et européennes, visant à reconstruire l'abattoir d'Autun.

Ainsi, en 2019, un bâtiment flambant neuf est inauguré. La gestion de ce nouvel abattoir, propriété de la CCGAM, est confiée en délégation de service public à la Sica de l'abattoir communautaire du Grand Autunois Morvan. L'infrastructure est agréée pour abattre 3 000 tonnes de carcasse par an (70-75% de bovins en 2020, mais aussi des caprins, gibiers, ovins et porcins) et embauche une vingtaine de personnes. Compte tenu du volume abattu chaque année (moins de 5 000 tec), il fait donc partie des dix abattoirs locaux de la région Bourgogne-Franche-Comté (Agreste Bourgogne-Franche-Comté, 2025).

Une renaissance qui ouvre le champ des possibles

La pérennisation de l'abattoir d'Autun a permis la mise en place d'associations d'éleveurs pour écouler de la viande bovine en circuit court (figure 9.1). La démarche a débuté dans le bassin creusotin, avec la création de l'Union des éleveurs locaux (Udel) au début des années 2010, puis dans l'Autunois avec l'association Saveurs naturelles de nos prairies autunoises (SNPA) en 2016. Ces deux initiatives sont nées de mobilisations organisées par le syndicat majoritaire dénonçant le faible prix de la viande bovine vendue en grande distribution. De là, un petit noyau d'agriculteurs (moins de dix pour l'Udel, une vingtaine pour SNPA) s'est constitué en association d'éleveurs. Moyennant le respect d'un cahier des charges proche de l'IGP Label Rouge, les éleveurs obtiennent un différentiel de prix d'environ 0,40 euro de plus par kilogramme de carcasse. Un chevillard autunois achète les bêtes (des génisses de boucherie ou des vaches de réforme) aux adhérents de l'Udel et de SNPA qu'il fait ensuite abattre à Autun. L'équilibre matière⁶⁰ de la carcasse repose sur la vente des arrières à une grande surface locale, tandis que les avantages sont écoulés au sein de la restauration collective : une entreprise de la région chalonnaise pour l'Udel et la cuisine centrale d'Autun pour SNPA. Cet outil de transformation et de conditionnement est également détenu par la CCGAM. Ainsi, 1 100 repas y sont préparés chaque jour à destination des cantines scolaires ou du portage de colis au domicile de personnes âgées.

Des réseaux professionnels qui prolongent la réflexion sur les filières locales

Les éleveurs membres de l'association SNPA sont également intégrés dans divers collectifs qui touchent de près ou de loin à la finition de bovins et à leur commercialisation locale.

60. On parle d'équilibre matière pour désigner, sur une carcasse de bovin, l'arbitrage entre morceaux de premier choix (loyaux), situés sur les parties arrière, et morceaux de second choix (à bouillir ou à hacher), situés sur les avantages.

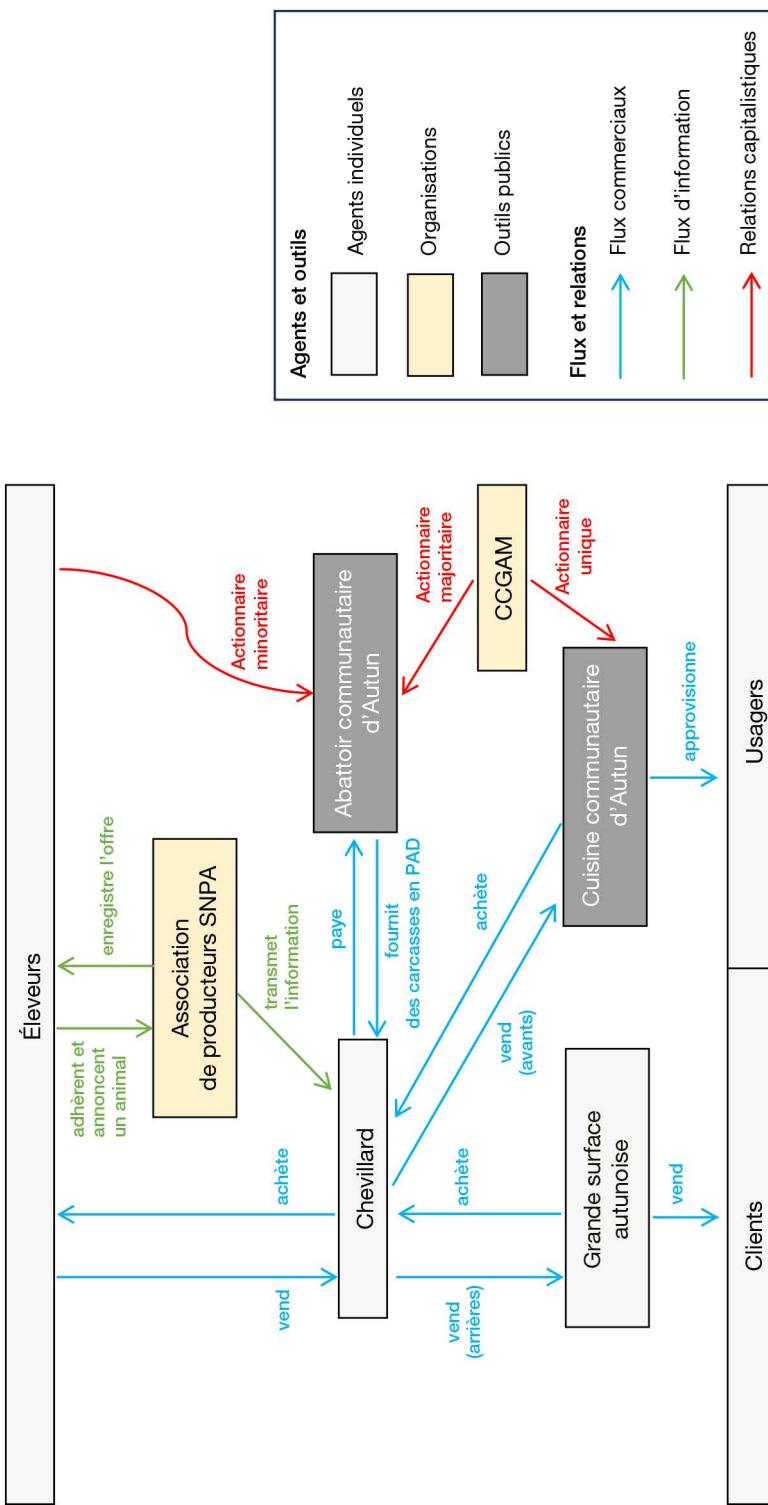


Figure 9.1. Schéma de fonctionnement de la filière construite autour de l'association SNPA. Source : données issues des entretiens réalisés par l'auteur.

On retrouve notamment un groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE), le GIEE de l'Autunois, qui s'étend sur le territoire de l'ancien arrondissement d'Autun, et inclut le territoire de l'Udel et de SNPA. Il fut lui aussi créé en 2015 à la suite de la mobilisation pour la sauvegarde de l'abattoir, qui a soulevé de nombreuses questions de développement territorial. À ce jour, le GIEE compte entre vingt et vingt-cinq membres, dont une majorité d'éleveurs de vaches allaitantes. Contrairement au Ceta, l'entrée est plus territoriale et moins technique, et la valorisation locale des bovins (mais aussi d'autres espèces) fait partie des sujets phares. À ce titre, le GIEE a porté la création d'une SAS détentrice d'un magasin de producteurs. Situé à Autun, ce dernier a ouvert ses portes en 2022 et fédère une dizaine d'agriculteurs, dont deux en viande bovine.

Bien plus ancienne que le GIEE, la Société d'agriculture d'Autun a vu le jour dans la première moitié du XIX^e siècle. Composée aujourd'hui d'une vingtaine de membres, elle s'adresse essentiellement aux nasseurs-engraisseurs et aux sélectionneurs de l'Autunois. Ses actions consistent notamment à organiser le concours de bovins de boucherie d'Autun, qui a lieu trois semaines avant Pâques, ainsi que le concours de reproducteurs HBC d'Autun fin septembre. La Société d'agriculture d'Autun participe également à la tenue de manifestations, en y promouvant la viande bovine et l'élevage. Celles-ci sont souvent organisées avec les clubs de philanthropie locaux tels que le Rotary Club, le Lions Club ou le Kiwanis, disposant tous trois d'un ancrage à Autun.

Notons aussi la mise en place d'une commission agricole paritaire, constituée en 2015 lors de la création de la CCGAM en lieu et place de l'ancienne communauté de communes d'Autun. Cette instance originale (peu d'intercommunalités en sont dotées) comporte cinquante membres, pour moitié des élus locaux et des responsables professionnels agricoles, et dispose d'une double présidence CCGAM et agriculteur. Son rôle est de construire des projets ayant un lien avec l'agriculture et l'alimentation. Il s'agit d'une instance consultative, initiant ou discutant de sujets en amont du conseil communautaire.

On l'aura vu, dans l'Autunois, la mise en place d'une filière locale de viande bovine repose sur un système sociotechnique qui gravite autour de l'abattoir d'Autun. La présence d'un chevillard, disposant de marchés pour les différents quartiers de carcasse, permet d'effectuer l'équilibre matière. Cet agent économique joue incontestablement un rôle pivot, permis par la présence d'infrastructures publiques, qu'il s'agisse de l'abattoir mais aussi de la cuisine centrale. Ce système d'agents, d'outils de transformation et de marchés complémentaires les uns des autres, a favorisé la construction de collectifs socioprofessionnels et de rapports de coopération autour de la production, de la transformation et de la distribution de viande bovine. Se pose toutefois la question du profil économique et social des éleveurs intégrés à ces dynamiques collectives.

Des initiatives limitées où l'on retrouve souvent les mêmes producteurs

Bien qu'en marge des groupements de producteurs, des filières qui n'échappent pas totalement à la logique industrielle

Malgré les faibles volumes écoulés, l'Udel et SNPA sont vues comme des concurrents des groupements de producteurs. Un ancien président de l'association SNPA nous a rapporté que Charolais Horizon (section territoriale de Sicarev) a demandé

à ses adhérents de choisir entre le circuit coopératif et l'association de producteurs. De même, pour le représentant de la FDSEA de l'Autunois, « les adhérents de SNPA subissent de petits coups de Trafalgar⁶¹ », à l'image d'un éleveur pour lequel le commercial de son groupement conditionnait l'achat d'une bête à l'acquisition conjointe de l'animal devant être écoulé dans le réseau SNPA...

Néanmoins, ces filières locales ne fonctionnent pas en autarcie et entretiennent des liens avec des agents économiques relevant pleinement de la logique industrielle. Rappelons notamment que l'ensemble des morceaux situés à l'arrière de la carcasse est écoulé auprès de grandes surfaces locales. Derrière l'affichage, cette logique d'approvisionnement peut être vue comme une stratégie de communication, à la manière dont le pense un responsable professionnel saône-et-loirien aujourd'hui retraité : « Tous les Leclerc de la région ont acheté la paix sociale avec les agriculteurs du coin en leur prenant leur viande, ce qui leur permet de faire ce qu'ils veulent autour⁶². » Un ancien président de SNPA va dans la même direction, voyant l'approvisionnement en viande bovine locale comme un moyen « d'acheter la tranquillité pour ne pas avoir de fumier devant ses portes⁶³ ! ». Ainsi, ces filières locales existent dans un espace bien délimité afin de ne pas empiéter sur les intérêts des groupes coopératifs et de la grande distribution.

La place centrale du syndicalisme majoritaire

Nombre de ces initiatives émanent d'actions syndicales, essentiellement portées par la FDSEA de Saône-et-Loire et sa section locale dans l'Autunois. Depuis, le syndicalisme majoritaire a su s'imposer comme un acteur incontournable des dynamiques collectives rencontrées dans l'Autunois.

Les présidents de la Sica gérant l'abattoir d'Autun, du GIEE de l'Autunois, de SNPA et de l'Udel sont tous membres de la FDSEA et occupent au minimum des responsabilités cantonales, voire départementales. Tout éleveur souhaitant rejoindre l'association SNPA doit être syndiqué à la FDSEA. Les membres de la commission agricole partiaire du Grand Autunois Morvan sont tous adhérents à la FDSEA ou aux Jeunes agriculteurs. Le GIEE de l'Autunois se présente comme « asyndical », mais ses dirigeants sont membres de la FDSEA ou des Jeunes agriculteurs et, selon son président, la majorité des membres appartiennent au syndicalisme majoritaire. Seule la Société d'agriculture d'Autun se situe en marge de la FDSEA, avec des éleveurs non syndiqués ou plus proches de la Coordination rurale.

Des réseaux de naisseurs-engraisseurs

Nous avons souhaité caractériser le profil professionnel des éleveurs participant activement aux différents réseaux socioprofessionnels de l'Autunois. Pour cela, nous sommes parti de nos entretiens conduits avec des éleveurs autunois. Il se trouve que les naisseurs-engraisseurs (naisseurs-engraisseurs de la totalité des animaux nés sur l'exploitation et naisseurs-engraisseurs de femelles) sont les plus insérés dans les réseaux associatifs professionnels. Sur un échantillon de 32 entretiens, ils sont quatre parmi les six interviewés, membres de l'association de producteurs Saveurs de nos

61. Président de la CSEA de l'Autunois, interviewé le 9 mars 2022, à La Comelle, en Saône-et-Loire.

62. Ancien représentant professionnel saône-et-loirien, interviewé le 4 mars 2021, à Toulon-sur-Arroux, en Saône-et-Loire.

63. Président de l'association SNPA, interviewé le 5 janvier 2022, à Sommant, en Saône-et-Loire.

prairies autunoises (SNPA) ; cinq parmi les cinq interviewés sont membres du GIEE de l'Autunois, et sept parmi les onze interviewés, membres de la commission agricole du Grand Autunois Morvan.

Ces résultats prolongent ce que nous avions déjà montré au moment où nous traitions de l'atomisation des producteurs (voir chapitre 6). Les éleveurs placés dans les conditions d'accès aux ressources les plus favorables et dotés des capacités d'accumulation les plus importantes – à savoir les nasseurs-engraisseurs – sont les mieux insérés dans les réseaux socioprofessionnels. Ces producteurs, déjà dotés d'un capital économique supérieur aux nasseurs, jouissent également d'un plus fort capital social. Beaucoup cumulent les réseaux et les responsabilités, ce qui procure un accès privilégié à l'information et facilite les mécanismes de solidarité entre agriculteurs issus des couches les plus aisées. L'investissement dans les affaires publiques constitue également un signe de distinction, avec des invitations à des réunions, la fréquentation des notabilités locales et la possibilité de mettre en avant ses activités extérieures. De même, on observe une certaine porosité entre les réseaux de partage de matériel (Cuma) et de travail (groupes d'entraide) et les réseaux syndicaux et associatifs dans lesquels les nasseurs-engraisseurs sont très insérés.

En revanche, les nasseurs se retrouvent en marge des dynamiques collectives autunoises. Ces derniers n'engraissent peu ou pas et n'ont donc pas intérêt à fréquenter des milieux où nombre de sujets de discussion tournent autour de la commercialisation d'animaux finis sur l'exploitation.

Une nouvelle élite ?

La Société d'agriculture d'Autun a perduré, mais son influence s'est érodée. Les concours et comices ont perdu de leur superbe, et une partie des agriculteurs en situation de domination socioprofessionnelle s'est détournée de cette association pour privilégier les réseaux du syndicalisme agricole majoritaire. Cette élite « progressiste », tournée vers l'innovation technique et commerciale s'oppose aux « conservateurs », adeptes des concours, membres d'une Société d'agriculture en perte de vitesse. Les « nouveaux notables » du xx^e siècle ont remplacé les « messieurs au chapeau » des années 1950 dans les sphères d'influence de l'élite agraire locale. Les conservateurs, derniers représentants du gotha de la sélection et des grands domaines en faire-valoir direct, cherchent à maintenir un semblant d'influence pour enrayer la trajectoire de déclassement social ressenti ou effectif dans laquelle ils s'inscrivent. Les rentiers, assis sur une notoriété de sélectionneur héritée de génération en génération, ont donc laissé la place à des entrepreneurs, capitalisant sur leurs capacités d'accumulation et leur insertion sociale pour produire et écouter de la viande bovine dans les circuits commerciaux locaux. En filigrane, l'ancienne élite agraire a bien conscience d'être désormais supplantée par les descendants d'anciens fermiers et métayers, parfaitement insérés dans le syndicalisme majoritaire et ses ramifications.

À travers l'exemple de l'Autunois, nous avons montré que la structuration de filières locales nécessite la présence d'outils d'abattage et de découpe locaux, mais aussi d'agents commerciaux indépendants des grands groupes. Une telle organisation a contribué au lancement de nombreuses organisations socioprofessionnelles, souvent en relation entre elles. Néanmoins, si la densité et le dynamisme de ces collectifs autunois sont réels et originaux, ces derniers ne profitent pas forcément à tout le monde,

puisque la majorité des naisseurs se situe en marge de ces réseaux. De même, ces initiatives se heurtent rapidement aux intérêts économiques des principaux acteurs de la filière viande bovine.

► S'orienter vers un marché de niche

La mise en place de signes de qualité constitue un autre moyen de créer du collectif, pour s'émanciper des logiques de standardisation mises en place par l'aval des filières. En vue d'illustrer ce type d'initiative, nous nous appuierons sur l'exemple de l'AOP Bœuf de Charolles qui constitue, de loin, la démarche de qualité la plus exigeante en viande bovine charolaise.

Un cahier des charges à contre-courant de la standardisation du produit fini

À l'issue de la crise de la vache folle, de nombreux signes de qualité ont vu le jour à la fin des années 1990, dont l'AOP Bœuf de Charolles qui se distingue par une vraie démarche de respécification du produit fini.

De la défense du Bœuf de Charolles à l'AOP (années 1990 à nos jours)

Tout au début des années 1990, la baisse du prix du broutard a amené certains producteurs à s'intéresser aux signes de qualité pour vendre à un meilleur prix, dans un département où la vigne et la volaille de Bresse bénéficiaient déjà de ces formes de reconnaissance. L'association de défense et de promotion du Bœuf de Charolles naît en 1993 et se rapproche très vite de l'Institut national des appellations d'origine (Inao). Dans ce cadre, une étude est initiée afin d'identifier et de caractériser les prés d'embouche. Quelques années plus tard, l'Inao accorde la première AOC en viande bovine au Taureau de Camargue, ce qui renforça l'intérêt des promoteurs de la viande charolaise pour ce type d'initiative. Dans la lignée de l'AOC Taureau de Camargue, l'Inao lance de nouvelles commissions d'enquête pour reconnaître d'autres viandes bovines, comme le Fin Gras du Mézenc, le Bœuf d'Anjou et, enfin, la viande bovine charolaise.

En 2000 est créée la marque Bœuf de Charolles, avec des produits essentiellement destinés aux boucheries traditionnelles. Cette marque constituera une première étape avant la consécration, en 2010, de l'AOC Bœuf de Charolles par l'Inao (devenue AOP en 2014). L'appellation s'étend sur trois départements : l'ouest de la Saône-et-Loire, le sud-est de la Nièvre et le Roannais dans la Loire. Un an après, l'AOP franchit une nouvelle étape avec la mise en place d'un prix garanti aux éleveurs, avec une grille de prix déconnectée des fluctuations de marché.

Un cahier des charges exigeant

Le cahier des charges mis en œuvre est particulièrement exigeant si l'on compare ce dernier aux autres labels en viande bovine charolaise, à savoir l'IGP Charolais du Bourbonnais et le Label Rouge. La superficie de prés d'embouche donne le nombre de droits AOP, soit le nombre d'animaux pouvant prétendre à une commercialisation sous AOP, avec cinq animaux par an et par hectare de pré d'embouche. D'après le cahier des charges de l'AOP, ces derniers doivent être de race charolaise, être nés dans l'aire géographique et obéir à des caractéristiques de fort développement musculaire et d'ossature fine.

Le cahier des charges stipule également que la moyenne annuelle du chargement total de l'exploitation est inférieure ou égale à 1,8 UGB par hectare de SAU, avec un maximum de 2 UGB par hectare en chargement instantané. Plus de 80 % de la SAU doit être constituée de surface toujours en herbe (STH), dont les deux tiers de cette dernière en prairies permanentes. Pour ce qui relève des pratiques d'élevage, un bovin vendu sous AOP doit avoir pâtré pendant au moins deux périodes estivales. En phase d'élevage, la complémentation ne doit pas excéder les 2kg/j/animal et dépasser les 1kg brut par 100kg de poids vif en période de finition. L'engraissement doit avoir lieu sur les prés d'embouche pour une durée minimale de quatre mois pour les bœufs et génisses et de trois mois pour les vaches de réforme. Tout fourrage fermenté est interdit.

Un bovin potentiellement éligible doit peser au minimum 320kg de carcasse pour une génisse et 360kg pour une vache ou un bœuf, avec une conformation variant de R à E⁶⁴. Des mesures portent également sur la présence de gras de couverture et de gras intramusculaire (le fameux « persillé »). Ainsi, d'après le cahier des charges, la viande doit être rouge vif et persillée, gage de qualités bouchères significatives. Il s'agit là d'une démarche à contre-courant du « minerai », avec une réelle prise en compte des particularités de chaque animal, selon une grille de critères particulièrement fournie.

Un prix d'achat supérieur au bovin standard

Tout boucher, grande surface ou restaurateur souhaitant se procurer une bête AOP se tourne vers un chevillard. Ce dernier doit être agréé, et seuls trois le sont dans l'entièreté de l'aire géographique : Charolais Viandes à Paray-le-Monial, ainsi que Tradival et les établissements Despierre à Roanne.

En revanche, un éleveur peut traiter en direct avec un boucher, à condition que ce dernier se tourne vers une cheville agréée pour l'abattre. Le client a donc le choix de se fournir auprès d'un éleveur, d'un groupement de producteurs ou d'un négociant. Le paiement s'effectue à partir d'une grille de prix dépendant de la catégorie de bovin (génisse, vache de moins de 6 ans, vache de plus de 6 ans) et de sa cotation carcasse selon la notation Europ. Ces prix ont le mérite d'être relativement stables, mais l'écart avec le prix ordinaire demeure faible. En effet, de 2002 à 2022, le différentiel de prix moyen était de 0,50 euro/kg de carcasse. Aujourd'hui, cet écart est plutôt de 0,20-0,30 euro/kg de carcasse depuis 2023.

Une petite AOP prise en étau par la filière viande bovine

Malgré cette démarche vertueuse, l'AOP Bœuf de Charolles dispose de peu de moyens et peine à exister au milieu de l'oligopsonie de la viande bovine. Son développement semble compromis et donne parfois l'impression de servir de caution aux grands groupes coopératifs et au secteur de la grande distribution.

Un noyau de producteurs restreint et des moyens limités

En 2022, l'AOP Bœuf de Charolles fédère environ 160 éleveurs adhérents, pour un peu plus de 1 500 carcasses par an, soit une dizaine de bêtes par producteur et par an. À titre de comparaison, l'IGP Bœuf de Bourgogne compte 750 adhérents. En plus de ce caractère plutôt confidentiel, l'AOP fonctionne avec de modestes moyens et demeure

64. Grille utilisée pour classer les carcasses, E étant le plus conformé, R le moins.

insuffisamment soutenue par les principaux acteurs du système agraire charolais. Son ancien président souligne le peu d'engouement des responsables professionnels élus au moment de sa création. Le groupe Bigard serait davantage intéressé par l'IGP Charolais du Bourbonnais, du fait d'une aire géographique plus large (et d'un cahier des charges moins strict), correspondant davantage à son bassin d'approvisionnement et aux besoins de ses clients. Les négociants en bestiaux et le groupe coopératif Feder privilégieraient quant à eux le Label Rouge Charolais Terroir. Notons aussi la faible pénétration de l'AOP dans les cantines scolaires, du fait d'une préférence pour des bovins sous IGP. Quant aux bouchers, ces derniers préféreraient capitaliser sur leur capacité à choisir la « bonne bête » plutôt que d'afficher un label.

Une AOP qui dépend du bon vouloir des groupes coopératifs et de la grande distribution

Les groupes coopératifs constituent des piliers de la démarche, puisque l'ensemble des abattoirs pouvant abattre des bovins sous AOP leur appartient. L'abattoir de Paray-le-Monial est détenu par Feder et Sicarev, et Tradival, situé à Saint-Étienne, est une filiale de Sicarev. Quant aux établissements Despierre, cette cheville, bien qu'indépendante des groupements de producteurs, abat ses bovins à l'abattoir Tradival. Il est d'ailleurs ressorti de nos entretiens que ces outils coopératifs privilégient d'abord l'abattage de bovins de leurs adhérents et ne se préoccupent que dans un second temps de ceux achetés par des négociants privés ou des chevillards.

Aux côtés des groupements de producteurs, la grande distribution joue un rôle clé dans la commercialisation de la viande labellisée AOP Bœuf de Charolles. 40% des volumes de viande AOP Bœuf de Charolles sont écoulés au sein du réseau Intermarché, composant avec 10% vendus aux magasins Carrefour Express du nord de la France. Afin de comprendre cet engouement des grandes surfaces pour l'AOP Bœuf de Charolles, nous avons interviewé le directeur de l'Intermarché de Charolles⁶⁵, véritable « ambassadeur » de l'AOP (encadré 9.1).

Encadré 9.1. À travers le cas d'Intermarché, une AOP pleinement intégrée aux objectifs de la grande distribution

À la suite de la crise de l'ESB, le réseau Intermarché rachète l'abattoir breton Jean Rosé, afin d'intégrer une partie de la filière aval. Toutefois se pose la question de l'achat local dans les bassins de production de viande bovine. Simultanément, le directeur de l'Intermarché de Charolles équipe son magasin d'un rayon de boucherie artisanale à la fin des années 1990. Rapidement, ce dernier éprouve la nécessité de se distinguer de ses concurrents et s'intéresse aux labels, à la recherche de « la reconnaissance d'un élevage naturel », sans ensilage et respectueux du bien-être animal, afin de « gagner en crédibilité sur le rayon viande ». Pour le directeur de l'Intermarché de Charolles, l'AOP Bœuf de Charolles répond aux critères de qualité demandés par la grande surface, puisque la viande « se tient » et « ne noircit pas ».

À ce jour, dans son magasin, la totalité de la viande bovine hors segment industriel est labellisée AOP Bœuf de Charolles, ce qui représente 2,5 bêtes par semaine et 130 bêtes par an. Un cahier des charges est élaboré par le magasin. À Charolles,

65. Directeur de l'Intermarché de Charolles, interviewé le 26 février 2021, à Charolles, en Saône-et-Loire.

Encadré 9.1. (suite)

il s'agit de vaches AOP Bœuf de Charolles de 4 à 6 ans, de 450 kg de viande avec la mention du nom de l'éleveur. Le magasin passe ensuite commande au groupe SVA Jean Rosé, filiale du groupe Agro Mousquetaires dont dépend Intermarché. Cet intermédiaire administratif passe la commande à l'abattoir, en l'occurrence Charollais Viandes à Paray-le-Monial. Ce dernier reçoit la commande de SVA Jean Rosé et se fournit auprès de groupements de producteurs ou de négociants privés, abat la bête et livre une carcasse dévertébrée sous vide maturée quinze jours à l'Intermarché de Charolles. Une fois en rayon, une véritable «théâtralisation de l'étal» (Debril et Dubuisson-Quellier, 2005) se met en place. Une communication omniprésente vante les mérites de l'AOP Bœuf de Charolles (figures 9.2A, B et C), faisant de la viande bovine un véritable produit d'appel, censé faire venir le client dans le magasin, quitte à s'asseoir sur la marge commerciale des morceaux vendus. De plus, les magasins n'ont pas forcément la main sur les promotions, avec l'exemple grotesque du directeur de l'Intermarché de Charolles obligé d'éditer des errata pour contourner le catalogue publicitaire national annonçant des promotions sur la viande bovine!

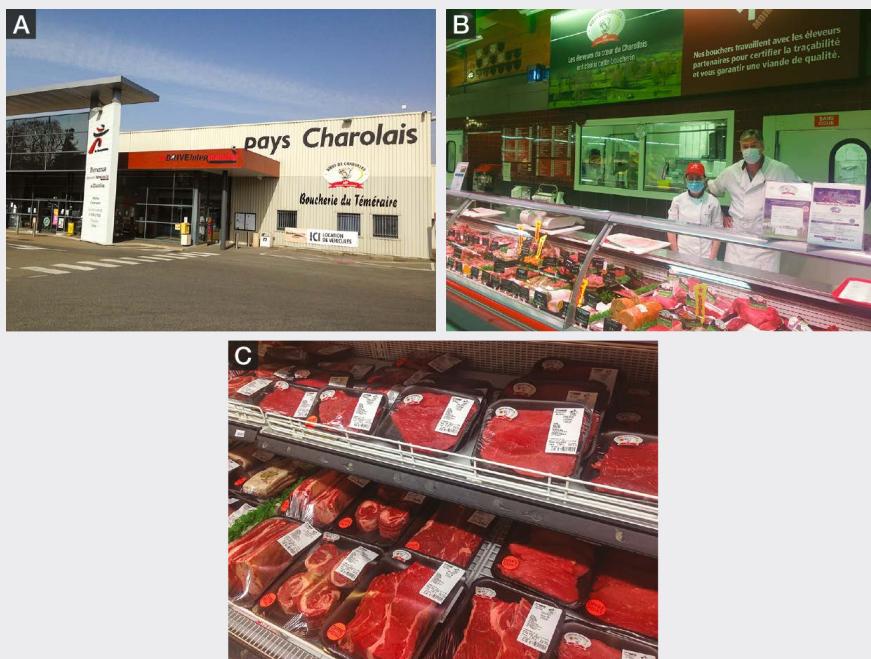


Figure 9.2. Promotion de l'AOP Bœuf de Charolles à l'Intermarché de Charolles.
A. Sur la façade du magasin. B. Rayon de boucherie traditionnelle et affiche de promotion de l'AOP. C. Pastilles mentionnant l'AOP sur des morceaux de viande bovine en libre-service.

Cela pose la question de la segmentation de la viande AOP. En effet, prôner l'excellence et fournir en même temps les meilleures tables et la grande distribution pourraient susciter de la confusion et amener certains clients à se détourner de l'AOP, comme l'indique la directrice d'un label concurrent de l'AOP : « L'AOP devrait

être le cœur de gamme, pour les bouchers et les restaurateurs. Le restaurateur n'a pas envie de trouver son produit dans l'Intermarché du coin⁶⁶.» Le directeur de l'Institut Charolais⁶⁷ se fait également assez critique, estimant que l'AOP ne serait pas en adéquation avec les attentes des consommateurs, du fait d'« un cahier des charges adapté au fonctionnement de la filière, mais pas au marché⁶⁸ ». Ainsi, une telle dépendance aux groupes coopératifs et à la grande distribution pose la question du devenir du cahier des charges et des volumes produits, avec des agents commerciaux qui pourraient s'accommoder de pratiques moins exigeantes au nom de l'homogénéisation des flux de bovins.

Un signe de qualité qui valorise l'engraissement plus que le métier de naisseur

L'AOP Bœuf de Charolles s'adresse aux éleveurs ayant accès aux meilleurs prés d'embouche et engrasant une partie de leurs bovins. Plus l'adhérent exploite une grande superficie de prés d'embouche, plus il possède de droits AOP. Entre aussi en compte le fait que le cahier des charges valorise surtout les pratiques de finition et reconnaît peu le travail du naisseur. Ainsi, 90 % des adhérents de l'AOP Bœuf de Charolles sont nasseurs-engraisseurs et engrasseurs. De rares éleveurs nasseurs adhèrent au cahier des charges afin de vendre leurs bovins maigres à d'autres éleveurs souhaitant les valoriser en AOP, mais l'intérêt qu'il en retire demeure très limité.

Bien que dotée d'un cahier des charges exigeant, l'AOP Bœuf de Charolles s'avère assez confidentielle. Particulièrement imbriquée à la filière viande bovine, l'AOP tend de plus en plus à devenir un segment de qualité au sein de filières industrialisées et dominées par un petit nombre d'acteurs. À l'instar des dynamiques collectives rencontrées dans l'Autunois, toute alternative aux circuits dominants se heurte rapidement aux blocages des ténoirs de la filière viande bovine, des groupements de producteurs à la grande distribution, en passant par les industriels de la viande. Ces derniers ont intérêt à soutenir quelques initiatives pour redorer leur blason et créer les conditions d'acceptabilité sociale de leurs activités, mais, rapidement, ces volontés de changement se trouvent compromises par la logique industrielle.

► Patrimonialiser l'élevage bovin allaitant

Face au verrouillage de la filière viande bovine, le salut pourrait passer par des initiatives portées non pas par les professionnels de l'agriculture, mais par la société civile. C'est notamment le cas de projets visant à défendre le rôle d'entretien des paysages rempli par l'élevage bovin allaitant. Pour ce faire, nous nous appuierons sur l'exemple de la candidature du Charolais-Brionnais au patrimoine mondial. Bien que ce projet soit abandonné depuis fin 2024 à la suite du rapport à charge produit par le Conseil international des monuments et des sites (Icomos), il nous a semblé intéressant de revenir sur cette initiative inspirante à bien des égards. Au-delà de la simple préservation des paysages, cette démarche se traduit par la volonté de patrimonialiser les

66. Directrice de Charolais Label Rouge, interviewée le 26 février 2021, à Charolles, en Saône-et-Loire.

67. Structure professionnelle créée en 1993 pour communiquer auprès du grand public, mener des recherches sur la viande et innover vers de nouveaux produits.

68. Directeur de l'Institut Charolais, interviewé le 18 février 2021, à Charolles, en Saône-et-Loire.

pratiques liées à l'élevage bovin et en particulier l'embouche dans le berceau de la race charolaise. Lancée en 2011 et intégrée à la liste indicative de la France en 2018, la candidature du Charolais-Brionnais à l'inscription au patrimoine mondial a été examinée par le Comité national des Biens français du patrimoine mondial (PETR du Pays Charolais-Brionnais, 2023).

Inscrire le berceau de la race charolaise au patrimoine mondial de l'humanité

Un paysage culturel évolutif vivant qui repose sur l'embouche

Portée par le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays Charolais-Brionnais, collectivité territoriale du sud-ouest de la Saône-et-Loire, la candidature englobait une zone cœur (le Bien) concernant une vingtaine de communes ainsi qu'un espace périphérique (zone tampon) (figure 9.3). Le projet visait à obtenir la reconnaissance de la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du paysage culturel évolutif vivant de l'élevage bovin. Toutefois, la démarche initiale n'avait pas pour but d'inscrire l'embouche, mais bien des attributs caractéristiques de paysages façonnés par l'élevage bovin allaitant : surfaces en herbe, haies et murets, systèmes hydrauliques, mares ou encore patrimoine bâti (PETR du Pays Charolais-Brionnais, 2021). «Berceau de la race charolais» et territoire d'embouche par excellence, le cœur du Brionnais fut retenu pour sa densité d'attributs patrimoniaux. Il est ainsi question de reconnaître les interactions entre ces pratiques d'élevage et leur environnement (Fayard, 2023), tout en intégrant leur dimension évolutive.

Ainsi, comme l'écrit Dominique Fayard (2023), «l'assemblage de ces éléments en un système fonctionnel forme le paysage culturel de l'élevage bovin du Charolais-Brionnais». Ce concept de paysage culturel a été défini par l'Unesco comme «un paysage qui conserve un rôle social actif dans la société contemporaine étroitement associée au mode de vie traditionnel et dans lequel le processus évolutif continue. En même temps, il montre des preuves manifestes de son évolution au cours des temps.» Ainsi, la démarche ne vise pas la sanctuarisation d'un territoire, mais la reconnaissance du travail des éleveurs qui le façonnent.

Protéger et gérer le Bien

La candidature du Charolais-Brionnais au patrimoine mondial repose notamment sur un plan de gestion, qui n'est autre chose qu'un document de planification territoriale. Il porte d'une part sur l'identification des menaces pesant sur la préservation du Bien, comme le risque d'abandon de parcelles engendrant leur enrichissement ou la simplification des pratiques d'élevage. D'autre part, le plan de gestion établit un recensement des dispositifs existants, constituant déjà des «faits de gestion».

De prime abord, la reconnaissance de la VUE du paysage culturel de l'élevage bovin à travers le prisme de l'embouche constitue une démarche collective intéressante. Cette dernière a le mérite d'être mise en dialogue par des acteurs divers, dépassant la sphère agricole pour y inclure les citoyens et leurs représentants politiques. La reconnaissance de l'embouche vise également à soutenir une activité qui s'éloigne de décennies de simplification des pratiques d'élevage bovin allaitant et valorise des logiques agroécologiques.

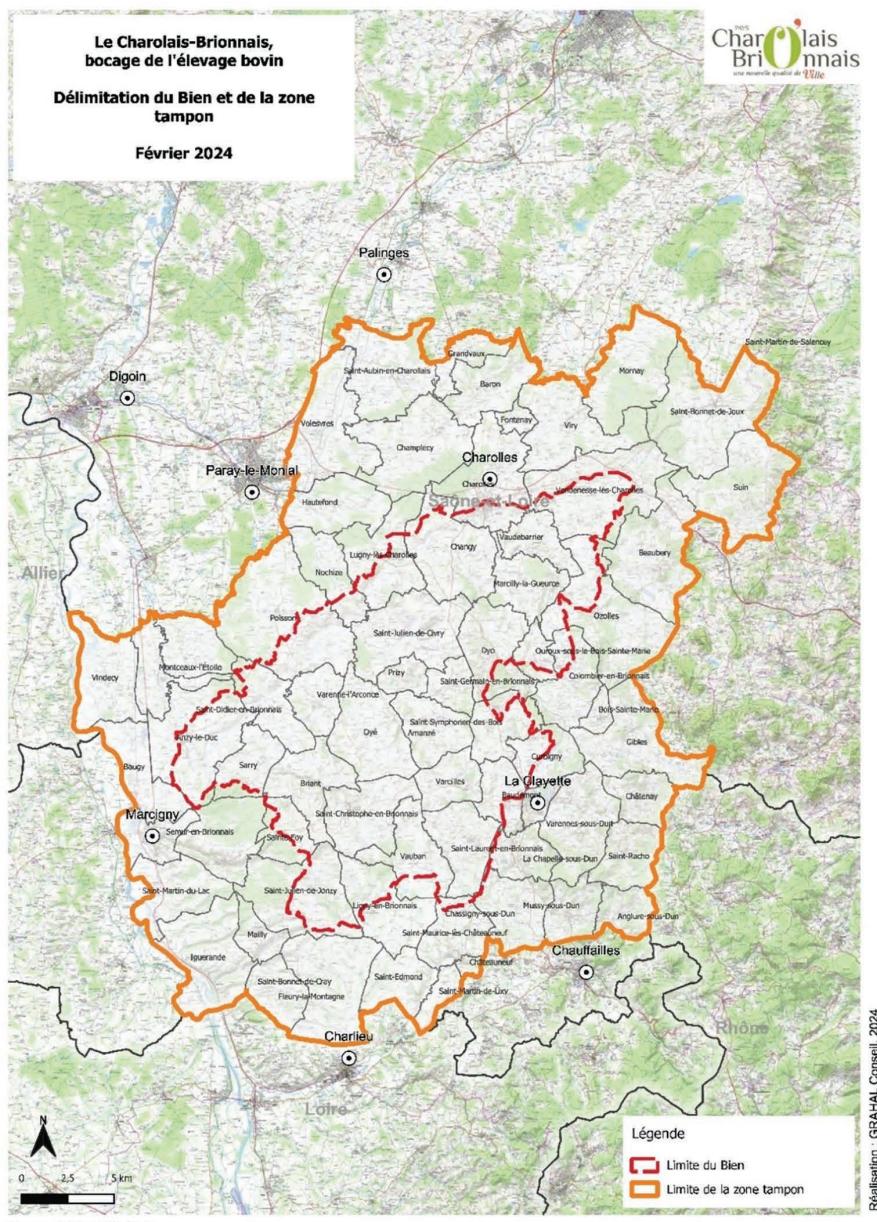


Figure 9.3. Carte du Bien et sa zone tampon. Source : PETR du Pays Charolais-Brionnais.

Une démarche confrontée à de multiples freins

La candidature du Charolais-Brionnais au patrimoine mondial fait face à diverses difficultés et blocages qui ont peut-être pesé sur les conclusions de l'Icomos. Certains sont inhérents aux objectifs poursuivis et à la méthode employée, d'autres relèvent davantage de verrouillages à l'échelle du système agraire charolais.

L'enjeu est de convaincre

À la différence de l'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'humanité, le projet porté par le PETR du Pays Charolais-Brionnais ne venait pas des professionnels de l'agriculture. L'association d'un grand nombre d'éleveurs à la candidature constitue une condition de réussite essentielle. Toutefois, les services du PETR se sont davantage confrontés à l'attentisme des producteurs plutôt qu'à de franches réticences. Insuffisamment impliqués, et ayant l'impression d'être associés en cours de route, les éleveurs ont insuffisamment mesuré les avantages qu'ils retireraient d'un classement à l'Unesco, notamment en quoi cette démarche amélioreraient leur quotidien et leur offrirait des retombées économiques.

Notons également que les naisseurs se situent encore en marge d'une démarche qui valorisait l'embouche et la finition de bovins. Ainsi, quel bénéfice tirer d'une inscription au patrimoine mondial quand on vend la totalité de ses bovins pour l'Italie ? L'adhésion des producteurs n'aura lieu que si ces derniers retirent des intérêts concrets, notamment économiques, de l'inscription du Charolais-Brionnais au patrimoine mondial.

En revanche, s'il y a bien des acteurs qui voient la candidature d'un bon œil, ce sont les propriétaires fonciers. Ces derniers ont manifesté leur engouement pour le projet, perçu comme une démarche conservatrice face aux craintes de voir se développer le grand éolien terrestre, de grandes infrastructures routières ou de la production photovoltaïque au sol.

Une initiative qui se heurte aux évolutions récentes du système agraire charolais

Malgré les louables intentions de défense et de promotion de l'embouche brionnaise, cette pratique s'est heurtée à un certain nombre de blocages liés aux transformations récentes de l'élevage charolais. Comme nous l'avons déjà indiqué dans les chapitres 1 et 2, l'embouche est en partie tombée en désuétude, du fait du tarissement des flux de bovins entre régions granitiques et argilo-calcaires. L'affirmation du marché italien et la production généralisée de broutards et de laitonnes ont entraîné un certain épuisement du gisement de mâles et de génisses maigres. L'arrêt d'un certain nombre de foires, la baisse d'activité des marchés et le recul du nombre d'agents commerciaux compliquent la mise en relation entre naisseurs et emboucheurs, notamment dans l'objectif de fournir à ces derniers « la bête qui profite ». Les modalités d'attribution des soutiens publics ont incité à l'agrandissement des unités de production, où nombre de subventions sont fléchées en direction de l'élevage naisseur plutôt que vers la finition de bovins. L'accroissement du nombre de vaches allaitantes par unité de travail rend difficile, y compris dans le Brionnais, le suivi individualisé de chaque animal au profit de la gestion en lot. Ouvrant le champ des possibles de l'engraissement, quelles que soient les conditions de milieu, la généralisation des achats d'aliments du bétail et les apports d'engrais ont rendu les prairies d'embouche moins singulières. La déspecialisation du produit fini et la hausse de la proportion de viande consommée en grande surface ont quant à elles eu raison des artisans bouchers et chevillards chargés de valoriser des animaux d'exception. Ainsi, l'arrêt progressif de l'embouche brionnaise matérialise bien les mutations contemporaines de l'élevage charolais.

Une démarche patrimoniale qui mériterait d'être combinée à d'autres types de dynamiques collectives

Plus que le contenu de la candidature, il nous semble que la majeure partie des limites et des freins identifiés jusqu'à présent pourraient être levés si cette démarche patrimoniale était combinée à d'autres dynamiques collectives, à l'instar de la structuration de filières locales ou de la reconnaissance de la qualité. On notera les liens entretenus entre les équipes du PETR du Pays Charolais-Brionnais et les membres de l'Organisme de défense et de gestion (ODG) de l'AOP Boeuf de Charolles. Cette AOP, qui se heurte à une certaine confidentialité (voir la section « S'orienter vers un marché de niche »), profiterait d'un regain de visibilité si le Charolais-Brionnais venait à être inscrit au patrimoine mondial.

Un bon moyen de dépasser la seule patrimonialisation de l'élevage charolais serait de concevoir le plan de gestion comme un vrai document de planification, incitant à produire de la viande bovine locale, abattue, découpée et transformée sur place afin d'être consommée par les habitants du Charolais-Brionnais. Toutefois, à ce jour, la discussion autour de la mise en place d'associations d'éleveurs, de la valorisation des outils d'abattage et des chevilles locales – à l'instar de Charollais Viandes à Paray-le-Monial – ou de la création de collectifs comme peuvent l'être les GIEE ne semble pas faire l'objet d'une volonté politique particulièrement volontariste, qu'il s'agisse des élus du PETR comme de ceux à la chambre d'agriculture de Saône-et-Loire. Pourtant, malgré la présence de nombreux freins de la part de la filière viande bovine, la mise en place d'un projet alimentaire territorial (Pat) à l'échelle du PETR du Pays Charolais-Brionnais aurait sans doute beaucoup de sens et pourrait être relativement bien articulée à la candidature du patrimoine mondial.

Ces perspectives nous invitent à défendre l'intérêt d'une combinaison d'initiatives collectives, mais aussi des acteurs portant ces dernières. En ce sens, une démarche patrimoniale, telle que nous venons de la présenter, permet d'articuler les intérêts des acteurs de l'élevage charolais avec des revendications sociales, notamment la préservation de paysages façonnés par les éleveurs.

► Conclusion

Après avoir montré les résultats limités d'initiatives individuelles et les nombreux blocages auxquels sont confrontés les acteurs cherchant à sortir des sentiers battus, nous avons fait de même pour des démarches collectives. Ces tentatives parfois très abouties se heurtent néanmoins à maints verrouillages sociotechniques. Qu'il s'agisse de la mise en place de filières locales, de signes de qualité ou de tentatives de patrimonialisation de l'élevage bovin allaitant, les intérêts des groupements coopératifs, engrangeurs italiens et professionnels de la viande priment. Malgré les transformations récentes du système agraire charolais, ce dernier repose toujours sur la production de lots d'animaux les plus homogènes possibles, destinés à satisfaire la consommation de masse. Les politiques agricoles et de marché continuent de soutenir ce mode d'accumulation reposant sur la standardisation du produit final, avec un relatif éloignement entre le bassin de production et les zones de consommation. Ainsi, le nécessaire dépassement des contradictions du système agraire charolais semble relativement ardu, y compris à l'échelle collective, d'où l'impression de se retrouver dans une impasse. Une transformation systémique s'impose, mais cette dernière ne sera pas une mince affaire.

Chapitre 10

Ouvrir le champ des possibles

À la suite de l'analyse de la crise systémique traversée par les éleveurs charolais, appuyons-nous sur ce diagnostic pour formuler un certain nombre d'issues et de perspectives de sortie de crise. Pour ce faire, la réflexion s'exercera à l'échelle de trois dimensions économiques, avec la transformation conjointe des unités de production agricole, de l'organisation de la filière viande bovine et des modalités d'attribution des soutiens publics. Ces propositions ont vocation à être mises en débat et confrontées avec les parties prenantes de l'élevage bovin allaitant du noyau charolais. Il incombe donc au chercheur de rester à sa place, en se contentant de lancer des pistes de réflexion partant d'une analyse approfondie du monde réel et non pas de fournir un kit clé en main.

► Renouer avec les grands principes de l'agroécologie

L'agroécologie se traduit par une tout autre allocation de la force de travail. Appliquée au cas de l'élevage bovin allaitant, il n'est plus question de réduire les quantités de travail incorporées dans la production d'un bovin vif pour maximiser le nombre de vaches nourrices dont peut s'occuper un travailleur. Il s'agit plutôt de mettre en œuvre des conduites de troupeau et des itinéraires techniques plus complexes quitte à réduire le nombre de vaches nourrices par unité de travail.

Adopter des pratiques plus économies en élevage naisseur spécialisé

Les systèmes de production « autonomes et économies » se définissent par une adaptation des pratiques agricoles en fonction des écosystèmes en place, afin de réduire les coûts de production (Devienne *et al.*, 2017). Il est donc question d'exploiter au maximum les complémentarités entre espèces, tout en favorisant l'autofourniture de moyens de production plutôt que leur achat en dehors de l'exploitation. Cette logique favorise la création d'emploi et de valeur ajoutée, à l'échelle de l'unité de production agricole (Garambois, 2011; Garambois et Devienne, 2012; Devienne et Garambois, 2021; Morsel, 2024), comme à celle de la collectivité (Garambois, 2011).

Construction d'un scénario économique

À l'échelle de l'unité de production agricole, la mise en œuvre de pratiques plus économies engendre un nombre non négligeable de transformations systémiques. En vue de représenter ces dernières et d'en évaluer l'intérêt, un certain nombre de modifications seront apportées aux systèmes de production représentant les éleveurs les plus orientés dans la maximisation du nombre de naissances par unité de travail, à savoir :

(1) Passer du vêlage de début d'hiver ou d'automne au vêlage de fin d'hiver pour réduire les besoins physiologiques des vaches gestantes lorsque celles-ci sont en bâtiment.

Il s'agit aussi de faire en sorte que le début de lactation s'effectue le plus proche possible de la mise à l'herbe, à une période où les disponibilités de pâturage sont les plus intéressantes, tant en qualité qu'en quantité.

(2) Baser la complémentation des bovins sur du méteil grain (association de céréales et de protéagineux) produit sur l'exploitation, en lieu et place des achats de correcteurs azotés et d'aliments complets.

(3) Rallonger les processus de production pour les bovins vendus maigres, cédés comme taurillons d'herbe et génisses maigres de 15 à 16 mois, au mois de juin, après un second lâcher au pré.

Dès lors, une difficulté apparaît : le marché italien n'absorbera pas une offre d'animaux maigres plus âgés intégralement proposés en mai et juin – ou alors cela pourrait se traduire par une chute du prix payé au producteur, si tous les éleveurs vendaient leurs bovins à la même période. Mais un compromis est possible en tenant compte des besoins des engrasseurs italiens. Afin de permettre à ces derniers d'effectuer deux cycles d'engraissement par an et de continuer de profiter de flux importants de broutards âgés de 8 à 10 mois et pesant environ 400 kg vif, il semble possible d'appliquer partiellement le retour au vêlage de fin d'hiver ou début de printemps. Ce scénario intègre donc un compromis, où seulement la moitié des vêlages a été retardée au printemps et la moitié des bovins maigres, vendue à 15 ou 16 mois. Cette augmentation de l'offre de bovins maigres plus âgés pourrait être facilitée par la conjoncture actuelle de raréfaction de l'offre de broutards. En effet, il est possible que les engrasseurs italiens, inquiets à l'idée de manquer d'animaux pour remplir leurs bâtiments d'engraissement, se montrent moins regardants sur les caractéristiques des animaux achetés. Cela s'observe déjà sur les aspects sanitaires, puisque l'Italie autorise depuis mars 2025 l'importation d'animaux non vaccinés contre la fièvre catarrhale ovine (FCO). Si le prix du bovin maigre continue de se maintenir à un niveau élevé, l'heure serait peut-être à l'acceptation d'une plus grande hétérogénéité d'âges et de poids de vente des bovins destinés à l'engraissement, dans la mesure où ces derniers pourraient être abattus à une vingtaine de mois après avoir passé au moins six mois à l'auge pour prétendre à l'aide à l'engraissement.

En faisant le choix de raisonner à ressources constantes, ce rallongement des processus de production induit une autre répartition de la surface fourragère, de la place en bâtiment et de la force de travail entre vaches nourrices et élèves. L'hivernage et l'alimentation des taurillons d'herbe et des génisses maigres nécessitent donc de réduire le nombre de vaches mises à la reproduction de quelques individus.

(4) Renouveler moins fréquemment le matériel, pour réduire le montant de sa dépréciation annuelle. Une telle stratégie s'accompagne toutefois d'une augmentation du temps passé à entretenir et à réparer le matériel, mais aussi un plus grand soin apporté dans la manipulation (parfois au détriment du débit de chantier), ce qui peut être vu comme une incorporation de quantités de travail supplémentaires pour la mise en mouvement du capital fixe par le travail humain.

De meilleurs résultats économiques en suivant une logique économique

La mise en œuvre de ce scénario sur les systèmes de production naisseurs spécialisés présentés dans le chapitre 5 (SP Nais1 à Nais4) comporte un certain nombre d'intérêts économiques. En premier lieu, la valeur ajoutée nette créée par unité de cheptel augmenterait et deviendrait positive dans la totalité des systèmes de production,

comprise entre 10 à 50 euros/vache nourrice (contre – 80 euros à 30 euros/vache dans la situation de départ)⁶⁹. Cet accroissement de l'efficacité du travail serait avant tout lié à une importante réduction des coûts alimentaires, diminuant en moyenne d'un tiers grâce à la forte réduction des achats d'aliments.

Ainsi, du fait d'une valeur ajoutée par vache nourrice plus élevée, le passage à une logique autonome en élevage naisseur spécialisé se traduirait par une augmentation de la valeur ajoutée nette par unité de travail, tout en réduisant le nombre de vaches nourrices par travailleur. En moyenne, la taille du cheptel baisserait de huit vaches allaitantes par travailleur, tandis que la création de valeur ajoutée nette par unité de travail augmenterait de 6 800 euros/an (figure 10.1).

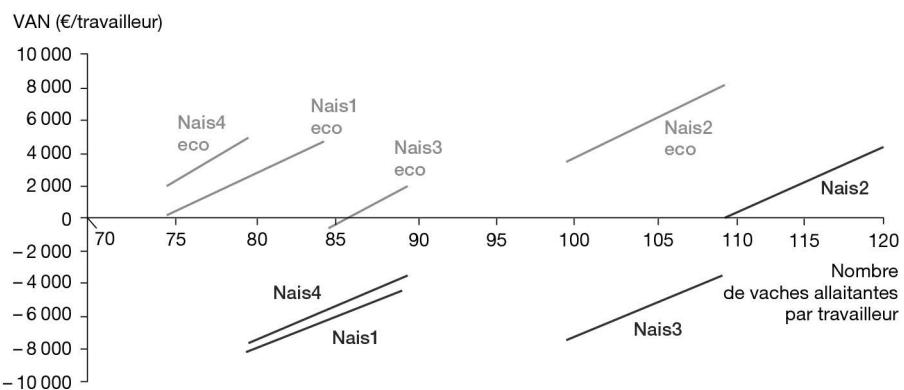


Figure 10.1. Une création de valeur ajoutée nette par travailleur supérieure, avec un moindre nombre de vaches nourrices. Source : données issues des entretiens réalisés par l'auteur.

En second lieu, la recherche d'économies se traduit par un revenu agricole brut plus élevé, avec un montant allant de 8 % à un tiers de plus que la situation témoin. En plus d'être supérieur, le revenu agricole serait moins dépendant des soutiens publics. En effet, le taux moyen de subventions dans le revenu agricole brut passerait de 175 % à 145 %. Même si ce niveau de soutien reste très élevé, il baisserait de manière significative du fait d'une plus forte création de valeur ajoutée par vache nourrice.

En élevage naisseur spécialisé, tendre vers des pratiques plus économies se traduirait donc par une augmentation de la valeur ajoutée nette par unité de cheptel, permettant de réduire le nombre de vaches allaitantes tout en accroissant la valeur ajoutée et le revenu agricole. Toutefois, malgré ces meilleures performances économiques, l'adoption de pratiques plus économies est à nuancer. En effet, le différentiel de valeur ajoutée supplémentaire s'avère encore insuffisant pour réussir à rémunérer le producteur, tout en subvenant au paiement des fermages, des intérêts sur le capital emprunté et du versement éventuel de salaires.

Tirer parti des complémentarités entre ruminants

Revenons maintenant sur l'intérêt économique à exploiter les synergies entre espèces animales, notamment entre bovins et ovins déjà mis en évidence par ailleurs.

69. Calculs toujours effectués avec un système de prix antérieur à la hausse débutée en 2022.

Ajouter une production ovine au scénario économe

Pour cela, nous poursuivrons l'exercice entrepris dans la partie précédente, en intégrant une production ovine au scénario économe que nous venons de présenter. À ressources constantes, nous représenterons l'impact d'une réduction supplémentaire du cheptel de vaches nourrices au profit du (re)démarrage de l'élevage ovin sur la base de cinquante brebis allaitantes par unité de travail. Nous émettrons l'hypothèse simplificatrice qu'un petit nombre de vaches ou d'élèves sont encore hivernés dans d'anciens bâtiments transformés. La place libérée par la réduction du cheptel bovin sera allouée à l'occupation de tout ou partie de ces anciens bâtiments par le troupeau ovin. De fait, la réintroduction d'élevage ovin sur des exploitations bovines est pour partie conditionnée à la présence de ces anciennes étables. Il serait difficile d'envisager l'hivernage de brebis dans une case de stabulation libre accueillant des bovins... Cette réduction du cheptel bovin au profit de l'élevage ovin se justifie également par un potentiel conflit en matière de calendrier de travail, avec des agnelages pouvant se produire en même temps que les vêlages, d'où une baisse du nombre de vaches pour allouer de la force de travail aux ovins en pic de travail hivernal. Ces modifications seront apportées aux systèmes de production naisseurs avec un scénario économe (SP Nais₁_{eco} à Nais₄_{eco}), en partant du principe que l'élevage ovin prolonge et accentue la transformation agroécologique des pratiques.

Un effet positif, mais insuffisant sur les résultats économiques

Le (re)démarrage de l'élevage ovin sur des exploitations de naisseurs spécialisés convertis à une logique économe comporte de nombreux avantages économiques. En effet, la valeur ajoutée nette par travailleur (en partant sur une gamme médiane de vaches allaitantes par unité de travail) serait en moyenne multipliée par trois en ajoutant un système d'élevage ovin en plus du scénario économe (figure 10.2). Quant au revenu agricole net par travailleur familial, ce dernier augmenterait d'environ 15 %.

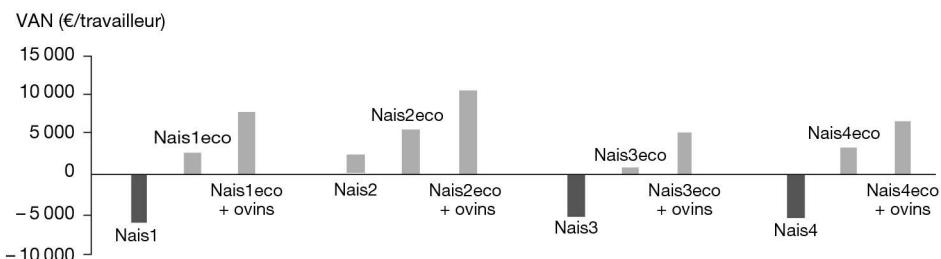


Figure 10.2. En élevage naisseur spécialisé, la poursuite de la logique économe par le biais de l'élevage de brebis allaitantes contribue à accroître la valeur ajoutée nette (VAN) par travailleur. Source : données issues des entretiens réalisés par l'auteur.

Néanmoins, comme nous l'avons évoqué précédemment, même en couplant logique économe et élevage ovin, la valeur ajoutée nette dégagée par les naisseurs s'avère encore trop faible pour financer l'accès à la terre, au capital ainsi qu'à la force de travail. Là encore, la portée de ces nouvelles pratiques demeure réelle, mais limitée.

S'appuyer davantage sur les synergies offertes par les milieux bocagers

L'important maillage bocager saône-et-loirien et nivernais doit être vu comme un atout, malgré le temps de travail considérable nécessaire à son entretien. Si les éleveurs ont bien conscience des intérêts agronomiques de la haie, ils perçoivent d'abord le temps et le coût liés au broyage annuel. La réflexion sur la valorisation des résidus de broyage comme litière ou bois énergie devrait être encouragée au moyen de dispositifs collectifs qui visent à mutualiser le déchiquetage, comme la Cuma Compost 71 en Saône-et-Loire et la Cuma Terr'Eau ainsi que le GIEE Paille ô Bois dans la Nièvre.

Ainsi, la valorisation des haies comme litière ou bois énergie demande de favoriser la haie haute au détriment de la haie basse, ce qui prolonge la réflexion sur la nécessité de réduire le temps et le coût d'entretien des haies. Nous sommes toutefois conscients que ces pratiques se traduiraient certainement par de possibles réticences de propriétaires fonciers attachés à des critères esthétiques favorisant la haie basse. Se pose aussi la question des haies mitoyennes, avec la difficulté de laisser monter la moitié de la haie si le voisin maintient sa partie basse.

Jouer la carte de l'adaptation

Abordons désormais un autre aspect de la crise systémique traversée par les éleveurs charolais, à savoir une vulnérabilité certaine face aux effets du dérèglement climatique, d'où un propos centré sur l'intérêt de la croissance compensatrice et de pratiques visant à gérer finement l'herbe, sans oublier la question de l'abreuvement du bétail.

Exploiter l'aptitude à la croissance compensatrice

La rusticité estivale de la charolaise est un réel atout qui justifie le choix et le maintien de cette race dans une région où, en période estivale, l'herbe est plus souvent jaune que verte. Hoch *et al.* (2003) définissent la croissance compensatrice (souvent appelée «effet accordéon» par les éleveurs) comme «un accroissement de la vitesse de croissance (gain de poids par unité de temps) par rapport à la normale, observé parfois à la suite d'une période de restriction». La production de données sur la croissance compensatrice mériterait d'être davantage explorée, avec l'intérêt de prolonger les travaux conduits par la ferme expérimentale de Jalogny sur le sujet. De plus, la sélection génétique aurait intérêt à intégrer davantage ces aspects, à des fins d'adaptation des races face aux effets du dérèglement climatique.

Valoriser l'herbe lorsque celle-ci est abondante

La constitution de stocks fourragers, qu'ils soient récoltés ou disponibles sur place pour les animaux, demeure un véritable enjeu. Une abondante littérature, à la fois scientifique (voir par exemple Huyghe, 2005; Lemaire et Pfimlin, 2007; Kockmann *et al.*, 2009) et technique (expérimentations menées sur la ferme de Jalogny), décrit les stratégies mises en œuvre par les agriculteurs pour constituer des stocks aux périodes où les disponibilités en herbe sont abondantes. Toutefois, cette constitution de stocks précoce s'accompagne d'une importante consommation de capital, qu'il s'agisse d'apports d'engrais pour accélérer la pousse de l'herbe, d'équipements de récolte, de transport et de stockage, et des consommations de carburant associées.

Il convient aussi de s'intéresser au potentiel de repousse automnale à l'image des années 2022 et 2023. Si ces disponibilités nouvelles sont amenées à devenir la norme, une réflexion sur la valorisation de l'herbe d'octobre, voire de novembre, peut être l'occasion de compenser une phase de privation estivale en vue de caler la courbe de besoins physiologiques sur celle de la croissance des graminées et des légumineuses prairiales.

Face au coût que représente la conservation de fourrages, le report sur pied s'avérerait bien plus économique. Cette pratique consiste à mettre en défens des parcelles de prairies permanentes qui ne seront pas pâturées au printemps (ou guère plus qu'une ouverture rapide et précoce des prés de fauche) ni récoltées en mai ou juin. Ces ressources fourragères à plus faible valeur alimentaire seront accessibles aux bovins en période d'étiage estival afin de leur permettre de pâturez des graminées et des légumineuses prairiales à plus faible valeur alimentaire (généralement arrivées à maturité depuis plusieurs semaines), convenant bien à des animaux à faibles besoins.

Il serait également possible d'accélérer la pousse de l'herbe printanière en « réchauffant » le couvert prairial par immersion de ce dernier en février ou mars. Telle était la logique de l'irrigation gravitaire de fin d'hiver, pratiquée dans de nombreuses régions jusqu'aux années 1960. Un réseau de canaux de dérivation, relié à un petit barrage élévateur sur le cours d'eau le plus proche ou à une source captée, acheminait l'eau dans les prairies permanentes pour inonder ces dernières. Il s'agissait là d'accélérer la pousse de l'herbe printanière, en réchauffant les premiers horizons de sol. Bien que cette réflexion soit relativement peu explorée par les organisations professionnelles agricoles locales, certaines voix s'élèvent dans le Brionnais pour restaurer certains ouvrages hydrauliques, à l'image de l'association Val d'Arconce en Charolais-Brionnais. Toutefois, ce projet se heurte à d'importants blocages réglementaires, au nom de la continuité écologique des cours d'eau inscrite dans le Code de l'environnement.

Faciliter l'accès à l'abreuvement

Au-delà de la gestion d'une période supplémentaire d'étiage fourrager, les sécheresses demandent parfois d'acheminer de l'eau aux animaux. L'accès des bovins aux cours d'eau devrait être assuré, moyennant le financement et l'installation de dispositifs antiérosifs ou d'accès réservé, à l'image de la politique menée par le parc naturel du Morvan afin de préserver la qualité écologique des berges et de l'eau. Pour les éleveurs ne jouissant pas d'un accès immédiat à un cours d'eau, la récupération des eaux pluviales s'écoulant des toitures devrait être encouragée. De même, le creusement de petites retenues de quelques centaines de mètres carrés dans les zones les plus argileuses permettrait aux bovins d'accéder par eux-mêmes à un point d'eau. Dans les régions granitiques, le captage des sources (aussi appelées « mouilles » ou « mouillères ») serait également une solution, bien que cette pratique se heurte là encore à la réglementation sur la continuité écologique des cours d'eau.

Tendre vers des pratiques plus agroécologiques : une solution nécessaire mais pas suffisante pour sortir de la crise

L'ensemble des logiques présentées dans cette partie relèvent, nous l'avons vu, des grands principes de l'agroécologie. Ils se caractérisent par une tout autre utilisation

de la force de travail. À volume de travail constant, on assisterait en effet à un accroissement de la dépense de travail par animal, du fait de pratiques plus fines et plus complexes. Cette logique va à l'encontre des dynamiques agraires visant à diminuer le temps de travail alloué à chaque vache et sa suite, en vue d'accroître le nombre de vêlages par unité de travail. Nous avons également vu que ces propositions se basent sur une adaptation des pratiques à l'environnement et non l'inverse.

Néanmoins, la sortie de crise ne saurait être pensée uniquement à l'échelle de l'unité de production agricole. Au regard de l'intensité de la crise traversée par les éleveurs charolais, nous suggérons d'ouvrir des perspectives à des échelles plus globales, de la microrégion à l'international, d'où la nécessité de réfléchir aux conditions d'émergence de nouvelles formes institutionnelles contribuant à soutenir une accumulation de capital reposant sur des pratiques agroécologiques. En empruntant ce chemin-là, c'est l'ensemble du système agraire charolais qui doit entrer en mutation.

► Réaffirmer la place du collectif au sein de filières et de réseaux à taille humaine

Réfléchissons désormais aux perspectives collectives de sortie de crise, intégrant bien entendu les unités de production agricoles, tout en y ajoutant des éléments liés au fonctionnement des filières et à la mise en réseau des agriculteurs, notamment des éleveurs naiseurs.

Maintenir et développer un réseau d'infrastructures de proximité

À l'instar des dynamiques collectives observées dans l'Autunois, certaines infrastructures jouent un véritable rôle de catalyseur d'initiatives. Maintenir et développer ces outils constituent un vrai enjeu pour dépasser le processus d'industrialisation de la filière viande bovine.

Conforter la place des marchés au cadran

La dimension sociale des marchés au cadran mériterait d'être renforcée. Ces lieux pourraient devenir de véritables places d'accès aux services publics et paraprofessionnels, afin de profiter des jours de marché pour tenir des permanences de la Mutualité sociale agricole, des services de l'État, du réseau bancaire et assurantiel mutualiste, de la chambre d'agriculture, etc. De même, à l'image des marchés de Saint-Christophe-en-Brionnais ou de Moulins-Engilbert, l'ouverture des marchés sur le reste de la population constitue un vrai enjeu. L'organisation de visites de scolaires ou de touristes contribue à communiquer sur les métiers de la filière viande bovine. Il conviendrait de développer davantage le lien entre agriculture et société en faisant des marchés au cadran des lieux centraux de la vie municipale, quitte à y organiser des événements associatifs et culturels, à l'exemple de l'assemblée générale de la Sicafome qui se déroule dans l'une des deux salles des ventes.

Abattre et découper des carcasses au cœur des territoires

Bien que le noyau charolais soit un pays de maigre, nous avons vu que l'engraissement de femelles est pratiqué dans de nombreuses exploitations et constitue donc un vivier de viande bovine disponible pour la population, à l'échelle locale et même régionale.

Se pose donc la question des capacités d'abattage et de découpe disponibles sur le territoire. Au regard des déconvenues économiques vécues par Le Bœuf éthique⁷⁰, ayant expérimenté l'abattage mobile, nous nous orienterons davantage sur la défense des abattoirs existants, même si la réflexion sur l'abattage à la ferme ne doit pas être refermée. En effet, l'abattoir joue incontestablement un rôle de pivot dans les filières bovines (Sans et De Fontguyon, 1999a). Cette fonction se confirme dans l'Autunois pour les raisons vues dans le chapitre 9. Il nous semble donc central de maintenir les capacités d'abattage locales sur lesquelles pèsent d'importantes menaces, liées notamment à la poursuite de l'industrialisation des filières et à la raréfaction de l'offre dans un contexte de décapitalisation bovine.

Gérer les flux et transformer sur place pour subvenir aux besoins de la restauration collective

La loi Egalim de décembre 2018, ainsi que la loi Climat et résilience d'août 2021 ont toutes deux contribué à stimuler la demande locale en produits locaux par le biais de la demande publique. En 2021, la restauration collective publique représentait plus de 113 millions de repas en Bourgogne-Franche-Comté (Agreste Bourgogne-Franche-Comté, 2023).

Les outils publics de transformation et de conditionnement jouent un rôle clé dans l'organisation des flux, la mutualisation des achats et la réduction du nombre d'intermédiaires commerciaux, à des fins d'approvisionnement local ou régional. La structuration de filières alimentaires locales serait renforcée si à l'échelle de la communauté de communes – voire du PETR ou de l'arrondissement – des investissements dans des outils de découpe, de transformation, voire de surgélation, étaient initiés pour répondre aux besoins de consommation de viande bovine. Ces derniers pourraient reposer sur des abattoirs situés au centre du bassin de consommation pour limiter les déplacements. Afin d'effectuer quelques économies d'échelle permettant de réduire le coût pour la collectivité sans toucher au prix payé au producteur, on pourrait également imaginer que ces unités intègrent d'autres activités agroalimentaires, par exemple une légumerie ou une casserie d'œufs. De telles infrastructures produiraient les matériaux bruts, semi-transformés, envoyés dans les collectivités locales impliquées afin d'alimenter un réseau de cuisines centrales permettant la confection de repas. Un projet de ce type est en réflexion à l'échelle des communautés de communes du Grand Autunois Morvan et de la communauté urbaine du Creusot Montceau, même si le stade de la concrétisation ne semble pas encore atteint à l'heure où nous écrivons ces lignes.

La commande publique constituerait un débouché de choix pour les parties situées à l'avant de la carcasse. En effet, ces dernières s'avèrent particulièrement intéressantes pour des plats destinés à être réchauffés et ne seraient plus vues comme de bas morceaux devant être compensés par les ventes de parties arrière. Cette meilleure valorisation des morceaux avant prolongerait des initiatives qui visent déjà à leur rendre des lettres de noblesse, à l'image de la transformation de pâtés et de terrines effectuées en prestation de service par l'Institut Charolais au lycée Julien Wittmer de Charolles.

70. France 3, Bourgogne-Franche-Comté, 2023 : « "C'est un énorme gâchis" : l'entreprise, Le Bœuf éthique, à l'origine d'un abattoir mobile, placée en liquidation judiciaire ».

On le voit, la structuration de filières locales s'appuie sur un véritable système d'infrastructures, du marché au cadran pour la partie commerciale à la cuisine centrale pour la confection de repas, en intégrant au milieu des outils d'abattage, de découpe et de transformation agroalimentaire.

Visibiliser le travail des nasseurs

Comme évoqué par ailleurs, les nasseurs se situent en marge de dynamiques collectives, incluant d'abord les nasseurs-engraisseurs et nasseurs-engraisseurs de femelles. Il nous semble donc crucial de réfléchir à la valorisation et à la visibilisation des éleveurs.

Créer un signe de qualité en taurillon d'herbe et en génisse maigre

On pourrait imaginer la mise en place d'un signe de qualité reconnaissant les pratiques d'élevage de la naissance du bovin à son arrivée chez l'engraisseur. Une telle démarche n'aurait pas vocation à normaliser les pratiques d'élevage nasseur, mais à certifier un petit nombre de critères relativement simples à contrôler, vérifiés à partir du registre d'élevage et des tickets de pesée, tels que :

- une naissance survenue après le 15 février dans l'un des départements du Bassin charolais ;
- une vente à 15 mois au minimum ;
- un poids de vente inférieur à 450 kg vif.

Cette reconnaissance serait associée au versement d'un différentiel de prix supplémentaire, pouvant atteindre 0,50 euro/kg vif. Ce surcoût, pouvant être payé par l'engraisseur, ne léserait guère la rentabilité économique de son activité. En effet, ces bovins, pas ou peu complémentés, devraient permettre des GMQ supérieurs à l'engraissement et intéresseraient les acheteurs. Au cours de nos entretiens, deux négociants en bestiaux vendant plusieurs milliers d'animaux chaque année nous ont indiqué être prêts à ajouter 0,30 à 0,40 euro/kg vif pour ce type d'animal. L'un d'entre eux s'est déclaré particulièrement intéressé par «des animaux maigres qu'on voit profiter» plutôt que des «broutards préparés à l'italienne»⁷¹. Compte tenu du prix élevé de la viande bovine et du contexte de décapitalisation bovine plaçant les nasseurs dans une position plus favorable, il ne nous semble pas déraisonnable d'aller jusqu'à 0,50 euro/kg vif, qui correspondait, sur 2002-2022, au différentiel de prix offert au kilogramme de carcasse pour une bête certifiée AOP Bœuf de Charolles. Toutefois, dans un contexte de prix élevé du broutard, l'heure n'est guère favorable aux démarches de qualité. Les engrailleurs pourront-ils payer encore plus cher des animaux maigres dont le prix a doublé depuis 2022 ? Une fois de plus, l'épisode actuel de flambée du prix du bovin perturbe les repères et bouscule la réflexion.

Une telle démarche demanderait des efforts de communication afin de convaincre le consommateur de l'importance de s'intéresser également aux premiers mois de la vie de l'animal, dans un contexte où beaucoup ignorent la division du travail entre élevage nasseur et engrassement. Pour ce faire, il faudrait qu'une partie des moyens de l'interprofession soit allouée au financement de campagnes publicitaires réservées jusqu'ici aux animaux finis. Dans un contexte de défiance d'une partie de la société vis-à-vis

71. Négociant en bestiaux, interviewé le 31 août 2022, à Cussy-les-Forges, dans l'Yonne.

de l'élevage, on pourrait même imaginer qu'une partie du financement du complément de prix soit supportée par l'interprofession, notamment par les professionnels de la viande, contribuant par là à une forme de pérennisation des «moules à veau» indispensables à leur activité.

Initier des collectifs d'éleveurs nasseurs

Dans le chapitre précédent, nous mettions en évidence le fait que les éleveurs nasseurs se trouvent souvent en marge des dynamiques collectives comme celles rencontrées dans l'Autunois. Il convient donc de réfléchir à la manière de mettre en réseau ces producteurs au sein de GIEE ou de Civam (Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) spécialisés dans les pratiques d'élevage nasseur, comme la réflexion sur le vêlage de fin d'hiver ou le rallongement des processus de production.

Trop d'éleveurs nous ont témoigné leur désarroi de ne pas savoir, de manière précise, où et comment sont finis et abattus les bovins maigres produits sur leur exploitation. Il s'agirait par là de redonner du sens au métier de nasseur, en permettant à ces producteurs de maîtriser l'ensemble de la chaîne de valeur et de se réapproprier le produit de leur travail. Ainsi, il nous semblerait pertinent d'organiser régulièrement des voyages d'études en Italie et dans les grandes régions d'engraissement, mais aussi dans les abattoirs et les grandes surfaces. Ces visites pourraient bénéficier de fonds issus de la formation professionnelle des chefs d'exploitation (comme le dispositif Vivéa). Elles permettraient aux nasseurs de mieux maîtriser la suite du processus de production des bovins commercialisés maigres.

Ainsi, les perspectives de sortie de crise se jouent également à l'échelle des filières et des collectifs socioprofessionnels. Toutefois, un tel objectif nécessite de profonds changements de politiques agricoles et de marché qui, en l'état, constituent autant de blocages manifestes au développement de nouvelles dynamiques.

► Créer les conditions politiques d'un changement de paradigme

Comme nous l'avons montré dans le chapitre 4, la mise en place d'aides directes a incité les éleveurs à accroître le produit brut au détriment de la maîtrise des coûts de production. Ainsi, les propositions formulées dans les pages précédentes ne pourront voir le jour sans lever un certain nombre de blocages politiques et commerciaux.

Garantir l'accès au foncier

À l'heure où près d'un producteur sur deux devrait prendre sa retraite dans les prochaines années, des milliers d'hectares s'apprêtent à changer de main. Parmi ces cédants, beaucoup n'ont pas de repreneurs. Dans le Nivernais, nous avons vu à quel point ces surfaces sont convoitées pour être converties en grandes cultures. Ces dynamiques se font au détriment de l'installation en élevage bovin allaitant et confortent là encore les plus grandes exploitations. La réglementation sur le retournement de prairies permanentes devrait être plus stricte, avec la mise en place de ratios non pas à l'échelle régionale, mais à des échelles plus restreintes, départementale ou cantonale, voire à l'échelle de l'exploitation agricole. Ainsi, un système de demande d'autorisation de retournement pourrait se mettre en place si plus de 5% des prairies de l'exploitation ont été retournées sur un pas de temps donné. De même, le recours au bail rural

environnemental permettrait d'endiguer l'agrandissement en grandes cultures destinées à la vente. Des clauses de non-retournement de prairies et de maintien des haies et des fossés pourraient être mises en œuvre pour une partie des parcelles situées dans des régions argilo-calcaires à bon potentiel céréalier. Il s'agirait également d'un moyen de décourager certains producteurs de grandes cultures à s'agrandir et de favoriser l'installation en élevage bovin allaitant.

Se pose également la question de la convoitise du foncier agricole par les énergéticiens, notamment à des fins de production d'électricité photovoltaïque au sol (voir chapitre 7). Les confortables revenus promis par les développeurs risqueraient d'accroître la pression foncière et le prix de la terre au détriment de l'installation. Un moratoire sur la production d'électricité photovoltaïque au sol permettrait de partir des objectifs régionaux de production d'énergie renouvelable pour identifier d'autres sites pouvant accueillir des panneaux solaires sans artificialisation supplémentaire (bâtiments d'élevage, toitures de grandes surfaces et d'entrepôts, parkings, terrains vagues, etc.) et considérer en dernier recours la production photovoltaïque sur des terres agricoles.

Demeure enfin l'enjeu de réduire la rente foncière qui capte une part importante de la valeur (entre 20 % de la valeur ajoutée nette à ajouter aux subventions dans les systèmes de production présentés au chapitre 8). Dans bien des cas, une partie de ce foncier est détenu par des agriculteurs retraités qui comptent sur ce revenu locatif pour subvenir à leurs besoins. Ainsi, la question du montant des retraites agricoles est centrale. En garantissant des retraites suffisantes aux agriculteurs, ces derniers seraient moins dépendants des revenus des fermages, d'où la possibilité d'abaisser l'indice de calcul dans les régions où les fermages sont les plus élevés, comme le Brionnais où ceux-ci dépassent les 200 euros par hectare.

Rééquilibrer les rapports de force au sein des filières

L'industrialisation des filières a abouti à un oligopsonie, où les éleveurs peinent à faire entendre leur voix dans la formation du prix payé au producteur. Le retour à des filières à taille humaine, associant davantage les producteurs, passera par le dépassement de la massification de la consommation, de la distribution et de la production agroalimentaire.

Agir en faveur du pouvoir d'achat

La sortie de la consommation de masse passera à la fois par une politique visant à accroître la demande solvable, tout en agissant sur la structure de cette dernière. En premier lieu, les difficultés financières rencontrées par nombre de ménages pèsent sur leur budget alimentaire – et donc sur leur capacité à s'approvisionner en viande bovine de qualité. En 2022, 9,4 % des Français déclaraient ne pas pouvoir manger de la viande, du poisson ou un équivalent végétarien tous les deux jours pour des raisons financières (contre 7,2 % en 2014) (Insee, 2023). Cette précarité alimentaire ne se limite pas qu'aux couches les plus populaires. En 2022 toujours, 45 % des Français se nourrissent sans pouvoir forcément se payer les aliments souhaités (Credoc, 2023).

Ainsi, le dépassement de la consommation de masse nécessiterait un accès universel à une alimentation suffisante, saine, équilibrée et choisie. L'augmentation des salaires, pensions et traitements les plus faibles engendrerait un effet accélérateur sur la demande, avec du pouvoir d'achat supplémentaire qui serait davantage dépensé

qu'épargné, notamment à des fins de consommation alimentaire. De même, moyennant le respect de la loi Egalim sur l'approvisionnement local et de qualité des collectivités, le maintien et le renforcement d'une tarification sociale en restauration scolaire permettraient aux enfants des ménages populaires d'accéder à des portions de viande bovine de qualité produite localement. Il s'agit là d'un véritable enjeu dans des familles où l'on n'a pas forcément les moyens de subvenir aux recommandations nutritionnelles en produits carnés.

Toutefois, la consommation de masse n'est pas qu'une affaire de moyens et ne touche pas uniquement les ménages populaires. La réduction du temps alloué à la préparation des repas et la consommation de produits hypertransformés concernent toutes les couches de la société. La diminution du temps consacré à cuisiner n'est pas forcément une mauvaise chose en soi, puisqu'il est notamment dû à la féminisation du marché du travail, facteur d'émancipation et de progrès social. Mais, l'évolution des conditions de travail, notamment les rythmes décalés (travail de nuit, « trois-huit », etc.) compromet la prise de repas en commun au sein d'un même foyer. Le phénomène est d'autant plus prégnant lorsqu'il s'agit de familles monoparentales. Pour les métiers qui le permettent, le retour à des horaires conventionnels de travail augmenterait les temps où les membres de la famille peuvent se retrouver, notamment en partageant un repas ensemble.

Par ailleurs, la consommation de produits hypertransformés pourrait faire l'objet de mesures de régulation de la publicité. Ainsi, la loi du 10 janvier 1991, dite loi Évin, encadrant la publicité sur l'alcool, pourrait être étendue à ce type de biens alimentaires. De même, toute démarche d'éducation alimentaire, passant notamment par les cantines et la restauration collective de manière générale, paraît bienvenue. Néanmoins, il ne nous semble pas raisonnable de tout miser sur la seule éducation alimentaire, tant les préférences des ménages sont notamment guidées par leurs conditions matérielles d'existence (niveau de revenu, budget alimentaire, conditions de prise de repas, etc.).

Encadrer les pratiques de distribution et les négociations commerciales

Les pratiques de contractualisation menées par de grandes surfaces ou des chaînes de restauration hors domicile devraient faire l'objet d'un dialogue pluripartite. Au regard de l'influence de ces cahiers des charges sur le type d'animal demandé (et par surcroit sur les pratiques d'élevage), il conviendrait d'associer l'ensemble des parties prenantes de la filière lors de l'élaboration de ces cahiers des charges. Ainsi, les éleveurs ne seraient plus réduits à l'exécution des attentes de leurs clients, mais seraient pleinement acteurs de l'élaboration de telles chartes de qualité.

Dans un contexte où les gains de productivité physique des éleveurs charolais ont été majoritairement captés par l'aval de la filière (voir chapitre 4), la mise en œuvre de concertations commerciales serait un moyen d'acter un meilleur partage de la valeur ajoutée au sein de la filière viande bovine. Ces concertations pourraient se baser sur des indicateurs de taux de marge fournis par l'OFPM, où la voix de chaque membre aurait le même poids. Ainsi, l'élaboration du prix de vente ne serait plus le résultat d'un rapport de force commercial entre agents économiques de dimensions capitalistiques très différentes, mais l'aboutissement d'une discussion issue d'un cadre démocratique, cherchant à satisfaire les intérêts économiques de chacun.

En finir avec le minerai

Toute démarche de respécification du produit serait vaine sans renforcer l'information dont dispose le consommateur. Il serait donc impératif de mentionner systématiquement la race de l'animal afin de distinguer les bovins issus du troupeau laitier de ceux de races bouchères. L'étiquette pourrait également inclure des indications sur la provenance de l'animal, voire sur son mode d'élevage. À ce jour, la mention de ces caractéristiques est volontaire et non obligatoire, d'où l'intérêt de légiférer pour en assurer l'étiquetage systématique. Cela irait toutefois à l'encontre des stratégies commerciales des industriels de la viande. Ces derniers ont en effet intérêt à ce que l'étiquette soit la moins détaillée possible afin de garder la main sur leurs approvisionnements, effectués aussi bien dans des troupeaux laitiers que de races à viande.

La respécification de la viande bovine pourrait passer par de nouveaux critères de paiement des carcasses. La grille Europ reposant sur la conformation bouchère pourrait être complétée par une nouvelle classification tenant davantage compte des qualités organoleptiques de la viande, à l'instar de l'index Meat Standards Australia (MSA) utilisé en Australie. Ce dernier, incluant une échelle de 0 à 100, se base sur une prédiction des qualités sensorielles de différents morceaux, pondérée par leur poids relatif dans la carcasse (Neveu *et al.*, 2019). Les critères de la grille MSA font directement le lien entre pratiques d'élevage et qualité de la viande, en tenant compte d'un grand nombre de paramètres (présence ou non d'hormones, persillé, score d'ossification, épaisseur de gras sur les côtes, etc.).

Revenir aux missions initiales des coopératives

La concentration des agents commerciaux, couplée à l'intégration de fonctions en amont et en aval, constitue la dernière étape de l'industrialisation des filières. Ce processus constitue une forme de détournement des valeurs animant les pionniers de la coopération. En effet, les groupes coopératifs échappent peu à peu aux producteurs.

La législation pourrait par exemple interdire à une coopérative de détenir une filiale privée, où les orientations suivent une logique capitaliste bien éloignée de la mise en commun de moyens de production et de l'organisation de la commercialisation. De même, les fusions entre coopératives devraient être encadrées, afin de maintenir un maillage de coopératives locales, voire régionales, cohérentes au regard des bassins de production et de consommation. Une attention particulière devrait également être portée à la gouvernance, afin de veiller à l'implication du plus grand nombre de coopérateurs. Cela passerait notamment par la montée en responsabilité des coopérateurs n'occupant pas de fonctions électives, au moyen de nouvelles règles telles que la limitation du cumul des mandats, en nombre et dans la durée. La mise en place de présidences tournantes, de coprésidences et l'instauration de clauses plus strictes de révocabilité des élus permettraient de partager davantage les pouvoirs et d'éviter qu'une certaine élite ne s'approprie la quasi-totalité des mandats coopératifs, syndicaux et paraprofessionnels.

On l'aura vu, la mise en œuvre de filières à taille humaine et la respécification du produit fini demanderont de réunir un certain nombre de conditions politiques pour espérer voir le jour. Leur mise en œuvre demandera de dépasser un grand nombre de blocages plus ou moins tenaces de la part des distributeurs, de l'industrie de la viande

et de certains administrateurs de groupes coopératifs. Ces agents continuent d'avoir intérêt au *statu quo*, bien que la décapitalisation bovine laisse planer des doutes sur les approvisionnements d'aujourd'hui et de demain.

Réexaminer la politique agricole

Après avoir soutenu l'accroissement de la production et libéralisé l'agriculture, la PAC devrait garantir un filet de sécurité public au producteur, dans un contexte où les incertitudes liées au dérèglement climatique, aux aléas de marché ou encore à la situation géopolitique ne font que croître.

Revoir les modalités de versement des soutiens publics

Le versement de soutiens majoritairement proportionnels à la superficie et à la taille du cheptel a joué un rôle central dans l'évolution contradictoire de la productivité physique et de la productivité économique du travail en élevage charolais. Nous proposons de revenir à la logique d'intervention sur la formation des prix, afin de constituer un filet de sécurité public donnant de la visibilité au producteur. En effet, le rallongement des processus de production et la mise en œuvre de rotations plus complexes demandent de garantir un prix de vente minimum pour pouvoir se projeter à moyen ou long terme. Toutefois, le retour aux prix garantis pourrait inciter les éleveurs à maximiser les volumes produits, donc à poursuivre l'accroissement du nombre de vêlages par unité de travail. Il nous semble donc essentiel que la mise en œuvre de prix garantis soit conditionnée au respect d'un certain nombre de critères sociaux et environnementaux allant dans le sens de l'agroécologie. Ainsi, la formation des prix se baserait non plus sur des dynamiques d'offre et de demande, mais sur une planification des besoins sociaux et environnementaux de la collectivité.

Ces prix garantis mais conditionnés pourraient composer avec une plus grande part d'aides couplées dans le premier pilier de la PAC, au-delà des 15 % en vigueur dans l'application française. L'aide couplée constitue en effet un cadre transitoire de changement de pratiques, en soutenant par exemple la culture de légumineuses fourragères.

Toutefois, ces instruments se heurteront aux critiques de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), notamment à l'Accord sur l'agriculture issu du cycle d'Uruguay (1986-1994) qui a abouti à un accord commercial multilatéral, voyant par là des mesures engendrant d'importantes distorsions de concurrence. En effet, l'idéologie néolibérale considère l'intervention sur les prix et le versement d'aides couplées comme des instruments entravant les déterminants de l'offre et de la demande, et, de fait, la concurrence libre et non faussée. On comprend ainsi comment les politiques agricoles et de marché sont influencées par les tenants du libéralisme économique, partisans d'une totale intégration dans le jeu mondialisé du libre-échange.

Mettre un terme aux traités de libre-échange

Comme mentionné dans le chapitre 7, les traités de libre-échange incluant des contingents d'importations de viande bovine posent de nombreux problèmes. Parmi eux, comment accompagner les éleveurs dans la transformation de leurs pratiques si, dans le même temps, des milliers de tonnes de viande produites selon des conditions socio-environnementales discutables remplissent les étals ?

Si l'UE tient réellement à soutenir son élevage bovin, il ne nous semble pas concevable de ratifier le traité de libre-échange avec les pays du Mercosur. Des clauses miroirs pourraient être instaurées aux frontières de l'UE, pour empêcher l'importation de viande bovine ne respectant pas les normes sanitaires et environnementales de l'Union.

Financer l'installation

Une installation en élevage bovin allaitant charolais demande d'avoir les reins solides pour aligner plusieurs centaines de milliers d'euros. À ce lourd investissement s'ajoute une rotation du capital particulièrement lente (encore ralentie par nos propositions de rallongement des processus de production) et par une très faible efficacité du capital incorporé dans les processus de production d'élevage charolais.

Le poids du capital et la lenteur de sa rotation demeurent une difficulté réelle pour attirer des repreneurs en élevage bovin allaitant. C'est en ce sens que l'octroi de prêts bonifiés, conditionnés à de nouveaux critères de gestion codéfinis par les pouvoirs publics et les professionnels de l'agriculture, basés sur l'efficacité sociale et environnementale, permettrait d'accompagner l'installation. Cette nouvelle conception du crédit bancaire pourrait être assortie d'un fonds régional ou national permettant à la collectivité d'entrer temporairement au capital des exploitations d'élevage bovin allaitant, en construisant un plan de rachat progressif par l'agriculteur des parts sociales jusqu'ici détenues par le fonds.

Ces propositions vont dans le sens d'une réorientation de l'action publique, afin de créer les conditions politiques à la mise en œuvre de l'agroécologie ainsi que de filières à taille humaine. Ces mécanismes d'intervention nouveaux, associés à des pouvoirs supplémentaires pour les éleveurs, s'avèrent indispensables pour garantir les investissements et le revenu de ces derniers. Toutefois, cette refonte de la PAC s'annonce difficile et demandera de dépasser les intérêts des gagnants de cette politique, des agriculteurs ayant accès aux plus grandes superficies, au secteur agro-industriel reposant sur des pratiques hautement consommatrices de capital, en passant par l'industrie agroalimentaire et la grande distribution, demandeurs de biens standardisés produits en masse.

► Conclusion

Nos propositions se démarquent d'une logique poursuivie depuis soixante-dix ans d'accroissement du nombre de vaches allaitantes par unité de travail au détriment de la valeur ajoutée. Ces changements individuels pourraient être d'une tout autre ampleur s'ils s'inscrivaient dans des dynamiques collectives. En ce sens, le maintien et le développement de filières à taille humaine joueraient un rôle clé. Apparaît aussi la nécessité de mettre en relation des producteurs souvent isolés des réseaux socioprofessionnels locaux pour échanger sur leurs pratiques et confronter leurs résultats. Ces facteurs techniques, économiques et sociaux s'accompagnent de conditions politiques. En effet, la mise en œuvre de pratiques plus économies, soutenues par diverses démarches collectives, demande de dépasser une intense trajectoire d'industrialisation de la filière viande bovine ainsi que des décennies de libéralisation de politiques agricoles.

Conclusion générale

► Malgré la hausse du prix des bovins, l'élevage charolais traverse une crise économique structurelle

La crise traversée par les éleveurs charolais est réelle et son dépassement, difficile. Nous avons mis en évidence le caractère systémique de cette crise, cette dernière étant à la fois structurelle et plurifactorielle. Cette dimension structurelle renvoie *de facto* aux dynamiques agraires contemporaines, centrées sur l'accroissement du nombre de vaches allaitantes par unité de travail. Cette forte progression de la productivité physique du travail est à relier à la baisse de sa productivité économique, à l'œuvre depuis le début des années 1970, malgré une timide reprise depuis le début des années 2020. Ainsi, la maximisation du produit brut par travailleur n'a pas permis de maintenir la valeur ajoutée du fait d'une très forte hausse des consommations de capital. Telle est la contradiction motrice de ces cinquante dernières années.

Ce cercle vicieux a été fortement incité par les politiques publiques. Afin d'intégrer davantage l'agriculture européenne aux marchés mondiaux, la libéralisation de la PAC s'est traduite, dès les années 1980, par un désengagement progressif d'une politique de soutien aux prix à la production au profit du versement d'aides compensatoires. Ces soutiens directs, d'abord couplés, à l'image de la mise en œuvre de la PMTVA en 1980 ou de la PSBM en 1987, progressivement et partiellement découpés à partir du début des années 2000, sont versés selon des modalités d'attribution majoritairement proportionnelles à la taille du cheptel et à la superficie exploitée.

Cette logique de soutien a donc incité les éleveurs charolais à accroître la production de bovins vifs par travailleur, dans la mesure où l'application française de la PAC a soutenu sans faillir l'accroissement du cheptel reproducteur, tandis que l'Italie a de son côté maintenu des aides à l'engraissement, confortant ainsi la filière franco-italienne du broutard. Toutefois, l'agrandissement de la taille des cheptels ne résulte pas forcément d'un effet d'aubaine, mais fut une condition nécessaire à la reproduction de la force de travail des éleveurs (soit l'assurance de disposer d'un revenu suffisant pour vivre et soutenir l'accumulation). En effet, le revenu des éleveurs de bovins allaitants français s'est globalement maintenu depuis les années 1970 malgré des variations pluriannuelles. Dans un contexte où, comme nous l'avons mentionné, la valeur ajoutée nette par travailleur s'est effondrée, c'est la captation des soutiens publics qui a permis le maintien de l'activité économique et la rémunération du producteur.

L'augmentation du nombre de vaches et de la surface fourragère dont peut s'occuper un travailleur a nécessité une conséquente substitution de quantités de travail par du capital. Ainsi, les volumes de capital incorporés dans le processus de production ont très fortement progressé, dans un contexte où, sur les dernières décennies, leur prix tend à augmenter (énergie, matériel et bâtiments) ou à baisser moins vite que le prix payé

au producteur (engrais, aliments du bétail), d'où un effet de ciseaux de prix particulièrement défavorable à l'éleveur, bien que ce dernier semble se refermer sur 2024-2025. Par voie de conséquence, la forte hausse du produit brut a été peu à peu absorbée par l'augmentation des consommations de capital, pour conduire à une productivité économique du travail globalement négative depuis les années 2000, même si, d'après les dernières données du Rica disponibles, celle-ci s'améliore sur 2022-2023.

► La crise de l'élevage charolais n'est pas qu'économique, elle est plurifactorielle

Les manifestations de cette très forte hausse du nombre de vaches allaitantes par travailleur ne sont pas uniquement économiques, mais également sociales et environnementales.

Cette flambée des coûts de production traduit un éloignement des grands principes de l'agroécologie qui prévalaient dans les années 1950, basés sur les synergies entre espèces animales et végétales. Au-delà des conséquences économiques de la spécialisation vers l'élevage bovin allaitant déjà mentionnées par ailleurs, ce mouvement s'est accompagné de nombreux effets sur l'environnement qui nuancent les bienfaits de pratiques herbagères au demeurant très vertueuses. Le recul de la polyculture au profit de la prairie permanente soulève des interrogations dans un contexte où les ressources prairiales sont fortement affectées par les effets du dérèglement climatique. Ce mouvement a engendré une dépendance aux achats de paille et d'aliments souvent produits dans d'autres régions, d'où une hausse du transport et des émissions de gaz à effet de serre associés. La transformation des pratiques d'élevage s'est aussi traduite par une simplification de l'entretien des haies, qui, malgré leur persistance, voient leur intérêt écologique souvent amoindri. Mentionnons également la division du travail entre zones nasseuses et engrasseuses qui contribue, du fait de pratiques d'engraissement en claustration permanente, à concentrer les émissions de l'élevage bovin dans les régions engrasseuses, ce qui est d'autant plus problématique quand la principale d'entre elles – la plaine du Pô – fait partie des régions les plus polluées d'Europe.

Du point de vue social, cette trajectoire de maximisation du nombre de vêlages par travailleur a contribué, du fait de l'accroissement de la surface fourragère par unité de production, à la concentration des exploitations agricoles. Si ce mouvement n'a rien de spécifique au Charolais, il se traduit aussi par un vieillissement de la population d'éleveurs et un certain isolement socioprofessionnel, adjoints de discours critiques sur la consommation de viande de nature à décourager ou à blesser certains producteurs qui se sentent stigmatisés. À ces dynamiques concernant l'ensemble des producteurs du Bassin charolais s'ajoutent des difficultés accrues pour les nasseurs spécialisés. Ces derniers sont davantage atomisés et se situent en marge des démarches collectives locales touchant d'abord les nasseurs-engraisseurs.

Au-delà de sa nature systémique, cette crise prend la forme d'une crise d'accumulation. En effet, la trajectoire d'accroissement du nombre de vaches allaitantes par travailleur semble se heurter à un plafond, avec la difficulté de dépasser la principale pointe de travail limitante que représente la période de vêlages. La décapitalisation bovine débutée au milieu des années 2010 en constitue une manifestation édifiante. D'une part, le cheptel saône-et-loirien et nivernais recule – à l'instar de la majorité

des zones d'élevage bovin allaitant françaises – d'autre part, le nombre de vaches allaitantes par travailleur stagne, voire diminue. La maximisation du nombre de vêlages se heurte en effet à des limites techniques et organisationnelles, mais aussi économiques, d'où des politiques publiques qui, bien que de manière balbutiante, semblent peu à peu se détourner du soutien indéfectible à l'élevage naisseur. Le moteur étant enrayé, l'élevage charolais se situe donc à la croisée des chemins, ce qui témoigne du degré d'intensité de la crise et de la nécessité de s'intéresser aux alternatives à la course aux « moules à veau ».

► Des issues à la crise qui se heurtent à de nombreux verrouillages sociotechniques

Fort heureusement, des alternatives à la maximisation du nombre de vêlages par unité de travail existent. Néanmoins, ces dernières se caractérisent par des performances variables. Les éleveurs qui finissent tout ou partie de leurs bovins à l'auge ou élèvent également des animaux monogastriques, poursuivent d'une autre manière la maximisation du produit brut. Finalement, ils ne créent pas plus de valeur ajoutée par unité de travail ou de cheptel que les naisseurs spécialisés. Si, dans les régions argilo-calcaires, la production de céréales et d'oléoprotéagineux destinés à la vente se traduit par une plus forte efficacité du travail, cette logique s'accompagne cependant de nombreuses limites socio-environnementales, à l'image du déstockage de carbone lié au retournement d'importantes surfaces de prairies permanentes, mais aussi d'aménagements fonciers se traduisant souvent par l'arrachage de haies et le comblement de fossés.

En revanche, les éleveurs engagés non pas dans la poursuite de l'accroissement du produit brut, mais dans la réduction des consommations de capital s'inscrivent dans une démarche plus économique qui repose davantage sur les grands principes de l'agroécologie. Ces pratiques se caractérisent notamment par des vêlages ayant majoritairement lieu de la fin de l'hiver au début de printemps, un moindre raccourcissement des processus de production, l'exploitation des complémentarités entre bovins et ovins ou encore la finition de bovins au pré. Contrairement aux alternatives visant à poursuivre l'accroissement du produit brut, ces unités de production créent davantage de richesse par unité de travail et de cheptel que les éleveurs naisseurs. Ces producteurs engagés dans une logique plus économique voient leur revenu agricole moins dépendant des subventions publiques, malgré des niveaux de soutien encore élevés. Plus que la confortation de l'élevage naisseur, ces résultats démontrent que c'est bel et bien la flambée des coûts de production au nom de l'accroissement des volumes produits qui a entaché l'efficacité économique des éleveurs charolais et placé ces derniers dans un niveau d'extrême dépendance aux soutiens publics.

Toutefois, le développement de ces pratiques plus économiques se heurte aux intérêts de l'aval des filières, avec des agents sommés de se regrouper dès les années 1960 pour satisfaire une consommation de masse du fait des mutations récentes du rapport salarial. Au-delà de cette concentration capitaliste et de la contractualisation d'alliances stratégiques, dans le Charolais comme sur l'ensemble du territoire national, l'industrialisation de la filière viande bovine s'est traduite par une standardisation croissante du produit fini, sous fond de croissance continue de la proportion de viande consommée sous forme hachée, distribuée en masse en grandes surfaces ou en restauration hors domicile.

Les freins à la transformation agroécologique des élevages charolais sont également politiques. Les conditions d'accès à la terre, de versement des soutiens publics, de régulation de marché et de financement des investissements constituent des blocages substantiels à l'évolution des pratiques. Ils contraignent également les jeunes agriculteurs souhaitant s'installer, notamment ceux qui ne sont pas issus du monde agricole et qui désirent mettre en œuvre, y compris en élevage naisseur, des pratiques s'éloignant de la seule maximisation du nombre de vêlages. Toutefois, à quoi bon viser le mieux-disant économique, social et environnemental quand la multiplication de traités de libre-échange défavorables à l'élevage bovin allaitant européen aura encore accru la mise en concurrence internationale des producteurs et tiré les prix vers le bas ?

Ces blocages compromettent à la fois le développement de stratégies individuelles de changement – à l'image des logiques présentées précédemment – mais également des initiatives collectives, comme la construction de filières locales ou de mise en place de signes de qualité. Malgré leur volonté de s'émanciper des intérêts des principaux agents de la filière viande bovine, ces démarches oublient bien souvent les éleveurs naisseurs et parlent avant tout aux naisseurs-engraisseurs, généralement dotés d'un plus fort capital économique et social.

► Quel avenir pour l'élevage charolais ?

Malgré la remontée du prix payé au producteur, cette analyse sur le temps long s'est attachée à démontrer les contradictions du processus de développement agricole suivi par l'élevage charolais. À notre sens, le constat est sans appel. Le système agraire charolais se fissure et craque de toutes parts. Cela ne semble plus faire de doute à l'aune de ces résultats. Se pose donc la question de son devenir.

Le Charolais pourrait connaître une accélération du processus de «déspecialisation régionale» déjà évoqué dans le chapitre 8. À l'issue de deux siècles de spécialisation régionale vers l'élevage bovin allaitant, un nouveau système agraire pourrait régir les rapports sociaux de production et d'échange de l'agriculture sud-bourguignonne. Il se caractériserait notamment par une réduction de la place de l'élevage bovin allaitant. Ce type d'élevage pourrait toutefois connaître des changements significatifs tels que la progression de l'engraissement ou encore la mue de structures familiales en exploitations patronales recourant quasi systématiquement à la force de travail salariée. Néanmoins, ces dynamiques peuvent difficilement être qualifiées de ruptures et s'inscrivent dans la continuité de trajectoires observées depuis plusieurs décennies.

Dans ce cas-là, pourquoi parler de «nouveau système agraire» ? Dans l'hypothèse où la place de l'élevage charolais diminuerait au sein même de son bassin emblématique, d'autres activités prospéreraient. Dans la lignée d'un raisonnement dialectique hérité des travaux fondateurs de Marx, Engels ou encore Schumpeter, il convient de s'intéresser aux modalités d'émergence de nouvelles productions. Loin de se développer *ex nihilo*, elles ne doivent leur existence qu'à la libération de ressources issues de la destruction – partielle ou intégrale – de formes antérieures. C'est bien le déclin possible de la place de l'élevage charolais dans l'économie agraire régionale qui invite à réfléchir à ce qu'adviendront une partie des surfaces agricoles, des capitaux et de la force de travail alloués jusqu'à présent à la maximisation du nombre de vêlages par travailleur. Un tout autre fléchage des ressources pourrait s'opérer, déviant d'une trajectoire de spécialisation régionale vers l'élevage bovin allaitant initiée depuis la

fin du XVIII^e siècle. Si nous pensons que le Charolais a encore de bonnes raisons de rester l'un des principaux bassins allaitants européens, sa dimension « naisseur spécialisé » est de plus en plus remise en cause. La déspecialisation régionale semble en marche. Comme nous l'avons vu, ce mouvement caractérise le développement d'autres productions végétales et animales, à des fins alimentaires ou énergétiques en lieu et place de ressources mobilisées jusqu'à présent par l'élevage charolais. Toutefois, quelle sera la place occupée par l'élevage bovin dans ce système agraire post-spécialisation régionale ? Va-t-on passer d'un bassin d'élevage bovin allaitant à une sorte d'« archipel charolais » ? Ce dernier se réduirait-il à la seule valorisation de surfaces à faibles aptitudes agronomiques, réduites à leur fonction de prairies « porte-primes » ? Y compris au sein du syndicalisme majoritaire, la tentation de la politique de l'autruche est grande, avec des revendications qui se détournent peu à peu du soutien à l'élevage naisseur au profit d'autres perspectives de maintien du revenu agricole coûte que coûte, qu'il s'agisse de la production de céréales et de protéagineux destinés à être vendus, du démarrage d'une seconde production animale ou du déploiement de la production d'électricité photovoltaïque au sol. Derrière les intérêts agronomiques et économiques souvent louables de la diversification, cet argument prend parfois l'air de subterfuge qui détourne le regard du problème.

Cette poursuite de la déspecialisation régionale fut l'une des principales hypothèses d'évolution de l'élevage charolais que nous formulions en achevant nos travaux de thèse en 2024. Depuis, la forte hausse du prix du gros bovin invite à s'autoriser à penser différemment le devenir de l'élevage charolais. Il est probable que ces prix élevés se maintiennent. On peut donc raisonnablement se demander si la crise du système agraire charolais ne serait pas en passe d'être résolue. L'avenir est-il si radieux pour autant ?

À première vue, on pourrait être tenté de soutenir l'hypothèse d'un maintien du prix du bovin maigre à un niveau élevé, comparé à la situation antérieure à 2021. En effet, au regard des dynamiques de décapitalisation bovine, le nombre de naissances a de grandes chances de poursuivre sa diminution. Et qui dit baisse du nombre de « moules à veau » dit, par ricochet, baisse des produits bovins et tension sur l'offre.

Quelles pourraient alors être les conséquences d'un prolongement d'un tel rapport de prix ? D'abord, cette situation renchérit considérablement la valeur des cheptels et, par conséquent, la valeur de reprise d'unités de production agricoles de plus en plus difficiles à transmettre. Face à la vague de départs à la retraite qui se profile, l'envolée du prix du cheptel reproducteur permettra-t-elle à de nouveaux arrivants de s'installer ? Ces dynamiques pourraient conduire à une accélération de la concentration des unités de production. De nos jours, ce processus se traduit rarement par le maintien d'un effectif bovin équivalent à celui détenu par le cédant. Ces difficultés à transmettre pourraient également accélérer la décheptelisation et conforter notre hypothèse de départ relative à la déspecialisation régionale. En effet, au moment de cesser son activité, l'éleveur pourrait être tenté de vendre la totalité de son cheptel à prix d'or. Sitôt les vaches liquidées, et abstraction faite des bâtiments, il ne resterait plus qu'à trouver un repreneur pour exploiter les terres. Dans les régions favorables aux grandes cultures, ces surfaces ont de grandes chances de subir le passage de la charrue. Cette poursuite de la « céréalisation » du Charolais (du moins des franges péri-morvandelles) doit inexorablement composer avec les très fortes potentialités d'accroissement de la productivité physique du travail en grandes cultures. Pour cette production, les seuils

de superficie par travailleur ont de grandes chances d'être drastiquement relevés dans les années à venir. Cette dynamique augmenterait de surcroit la concurrence entre surfaces dévolues aux productions fourragères et celles emblavées en cultures de rente. De même, nous avons montré que de nombreux agents économiques ont intérêt à une diminution de la consommation de viande bovine, notamment le secteur des substituts aux protéines animales. À cela s'ajoute l'intérêt d'énergéticiens lorgnant des surfaces fourragères possiblement convertibles en biomasse énergétique ou servant de support à l'installation de panneaux photovoltaïques. Bref, le maintien d'un prix élevé du broutard donne envie de soutenir l'hypothèse de la déspecialisation régionale, où la hausse du prix payé au producteur profiterait aux éleveurs continuant de pratiquer l'élevage charolais dans un contexte d'émettement de ce dernier à l'échelle du bassin.

Si l'on se concentre sur ces « miettes » d'élevage charolais en devenir, et du strict point de vue des éleveurs charolais restants, faut-il pour autant se réjouir de cette hausse des prix ? Nos calculs mériteraient éminemment d'être comparés à la situation post-2022. Faute de démonstration rigoureuse, nous savons toutefois que ce doublement du prix du broutard intervient dans un contexte où le prix des principaux moyens de production augmente plus faiblement, stagne, voire diminue. Il est donc plausible d'émettre l'hypothèse que le renfermement – peut-être temporaire – de ciseaux de prix ouverts depuis le début des années 1970 améliore la situation économique des éleveurs restants. Si cette intuition se vérifie, la crise du système agraire charolais serait-elle résolue pour autant ?

Il serait plus lucide de se demander si toute baisse de l'offre se traduit systématiquement par une hausse des prix. En effet, il nous semble tout à fait imprudent de considérer la demande actuelle comme une variable parfaitement stable. En effet, les engrangeurs vont-ils supporter encore longtemps un prix aussi élevé des bovins maigres ? Quelles seront les conséquences sur leurs structures ? Ne risque-t-on pas d'observer une accélération de la concentration des unités d'engraissement, une diversification de leurs activités ou la recherche d'autres sources d'approvisionnement ? De même, les distributeurs et industriels de la viande ne profiteraient-ils pas de cette frénésie pour relever leurs marges, somme toute assez faibles au regard d'autres filières agricoles ?

Et même si le prix du bovin maigre continuait de se maintenir à un niveau élevé, une hausse du prix payé au producteur engendre-t-elle mécaniquement un relèvement simultané de la productivité économique du travail et du revenu des éleveurs charolais ? Dans un contexte de végétalisation des régimes alimentaires et d'incitations croissantes à réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'élevage bovin, on peut raisonnablement se demander si la France va continuer de maintenir un niveau aussi élevé d'aides directes aux éleveurs de bovins allaitants. De même, les agents en amont ne seraient-ils pas tentés d'augmenter les prix de l'aliment, des engrains, des frais vétérinaires ou du matériel ? Outre le prix des moyens de production, les éleveurs charolais ne vont-ils pas souscrire de nouveaux investissements ou accroître les consommations de certains intrants ? De telles évolutions engendreraient un impact non négligeable sur les coûts de production et donc sur la productivité économique du travail.

Ces difficultés montrent bien que les dynamiques contemporaines d'intégration de l'élevage dans et par le mode de production capitaliste s'avèrent complexes, erratiques et dotées d'une extraordinaire capacité de résistance malgré l'ampleur de leurs contradictions. C'est en ce sens que nous refusons de refermer le grand livre de l'élevage

charolais. Cet ouvrage a plutôt intérêt à ouvrir la réflexion et annoncer de futurs travaux. Désireux de donner toute sa place au terrain, nous avons la chance de pouvoir nous investir dans le projet SADAPTER depuis 2024. Ce partenariat européen pour l'innovation (PEI-AGRI) porté par l'établissement public de coopération culturelle de Bibracte s'intéresse aux conditions de maintien d'un élevage durable de ruminants dans le sud du Morvan. Si la praxis reste au cœur de notre démarche, la compréhension du monde réel demande inévitablement de s'armer d'outils théoriques pour entrevoir le fonctionnement des rapports qu'entretient l'élevage bovin allaitant avec le capitalisme. En ce sens, nous nous réjouissons d'avoir pu relire nos travaux de thèse en bénéficiant du regard de l'économiste Thierry Pouch, pour montrer en quoi la crise de l'élevage charolais constitue finalement une manifestation de la crise plus large que traverse l'agriculture française (Pouch et Dubrulle, *à paraître*).

Tant de pages restent encore à écrire... Ici s'arrête le travail du chercheur qui n'est pas celui qui pourra, seul, faire vivre ces débats, les rendre concrets et ouvrir le champ des possibles. La balle est désormais dans le camp des éleveurs.

Postface

Dans cet ouvrage, qui fera date dans l'histoire du Charolais, Jonathan Dubrulle nous livre une analyse fine de la filière bovine charolaise reposant sur des trajectoires d'éleveurs, sur une période relativement longue allant des années 1950 à nos jours. La seconde moitié du xx^e siècle a été marquée par la poursuite et l'achèvement d'un mouvement de spécialisation amorcé dès la fin du xviii^e siècle, qui s'est accompagné du passage d'un système de polyculture-polyélevage à la monoproduction bovine. La masse de données collectées est impressionnante. Leur mise en forme et l'analyse qu'en tire l'auteur ne le sont pas moins. Ce travail en agriculture comparée vient prolonger celui que j'ai réalisé dans le cadre d'une thèse de doctorat d'histoire, consacrée aux acteurs et aux pratiques du commerce du bétail dans le Brionnais-Charolais aux xix^e et xx^e siècles, présentée en 2011. Les approches et les méthodes diffèrent mais se complètent. Les conclusions se rejoignent. Au terme de la lecture de cet ouvrage, je suis déçue parce qu'en près de quinze ans force est de constater que la situation n'a guère évolué. J. Dubrulle a parfaitement retracé les dynamiques agraires du Bassin charolais – s'appuyant pour ce faire sur une abondante statistique, un minutieux travail d'enquêtes de terrain, la mobilisation de concepts et d'outils de réflexion empruntés à d'autres champs disciplinaires que l'agriculture comparée – et décrit avec une extrême précision la crise systémique que traverse l'élevage bovin allaitant. Il a décortiqué – avec une grande finesse d'analyse et une sensibilité particulière portée à son sujet d'étude – le mouvement continu et intense de spécialisation, qui s'est accompagné d'une standardisation de la production et d'une industrialisation croissante de la filière viande bovine, et qui aboutit à une concentration sans précédent des agents commerciaux et à une situation d'oligopsonie.

Ce travail fournit une matière à réflexion inégalable de qualité et de précision, à l'historienne que je suis. Or, depuis la publication de l'ouvrage *Le commerce du bétail charolais, histoire d'une filière viande, xix^e-xx^e siècles*, aux Presses universitaires de Rennes, en 2014, les phénomènes observés à l'époque – concentration des opérateurs, agrandissement des exploitations, augmentation du nombre de vêlages par éleveur, dépendance accrue aux soutiens financiers de la PAC – se sont poursuivis, accélérés, intensifiés. Certains arrivant sans doute aujourd'hui à leur paroxysme. La crise elle-même s'est prolongée. Pour autant, aucune remise en cause significative du système n'a été engagée. Certes, des changements – les « signaux faibles » repérés par J. Dubrulle – sont perceptibles, tandis que quelques initiatives vont dans une direction différente du mouvement général. Mais tout semble se passer comme si l'ensemble des acteurs concernés (éleveurs, acteurs de l'amont et de l'aval, organisations professionnelles agricoles, pouvoir politique, etc.) s'accordaient d'une situation documentée, décrite et analysée comme une crise structurelle, profonde et durable. Faut-il en déduire que chacun des acteurs de la filière s'accorde, voire trouve son compte, dans cette situation ? Faut-il voir dans l'inaction une forme de résignation devant la complexité

de la situation ? Quoi qu'il en soit, une forme de sidération s'empare du lecteur habitué, lorsqu'une crise survient, à voir les acteurs concernés se mobiliser pour en sortir. Or, pour l'élevage charolais, ce n'est pas le cas. Quelle est la signification de ce renoncement ?

Si l'on se réfère à la définition communément admise de la crise, celle-ci désigne une situation intenable qui menace le système en place et qui nécessite de faire un choix pour y faire face. Cependant, dans le cas du système d'élevage bovin allaitant charolais, malgré les menaces qui pèsent sur lui – difficulté de renouvellement des générations, absence de création de valeur ajoutée, incapacité à influer sur les prix, conséquences liées au changement climatique, évolution des modes de consommation de la viande et de perception des produits carnés –, aucun changement décisif n'est mis en œuvre pour enrayer la crise. Le choix fait est celui du maintien d'une production bovine sans rentabilité, mais compensée par d'importants soutiens publics qui font le revenu des éleveurs.

Le terrain d'étude de J. Dubrulle, qui correspond au cœur du bassin allaitant charolais – départements de la Saône-et-Loire et de la Nièvre –, est celui où le processus de spécialisation bovine a été le plus abouti, s'affranchissant au fil du temps des autres productions – animales et végétales – qui contribuaient autrefois au revenu des exploitations. Or, la monoactivité d'élevage bovin allaitant n'est pas viable économiquement, en tout cas dans le contexte contemporain d'un marché mondial de la viande, soumis à des accords internationaux dont les enjeux dépassent ceux de la stricte production et consommation de viande. En outre, au sein de la filière bovine, atomisée, les intérêts des différents acteurs divergent. Les éleveurs se retrouvent à la merci d'opérateurs de la transformation et de la vente de viande tout puissants, d'une part, et de débouchés étrangers exigeants, d'autre part. Par cette double dépendance, la filière s'est d'une certaine manière coupée du lien au territoire dans lequel elle évolue. Paradoxalement et alors qu'elle contribue à l'entretien de milliers d'hectares de paysage bocager dans le bassin allaitant, elle apparaît comme « hors-sol » sur le plan économique et politique, soumise à des centres de décisions extérieurs et des enjeux qui la dépassent. Quelle autonomie décisionnelle pour les éleveurs dans ces conditions ? Quelle capacité d'intervention sur la formation des prix ?

Dans certains cas, des revenus sont apportés par des activités annexes : l'élevage ovin, l'élevage avicole hors-sol ou encore la production de céréales pour la commercialisation ou, plus récemment, la production d'énergie. Pour autant, le salut de l'élevage bovin charolais doit-il passer par là ? En outre, ces alternatives ne permettent pas une création de valeur ajoutée nettement supérieure à l'élevage naisseur et n'affranchissent pas les éleveurs de la dépendance aux soutiens publics.

Comme l'a montré J. Dubrulle, toutes les initiatives et démarches, qu'elles soient individuelles ou collectives, en faveur du changement se heurtent au blocage de la part d'agents économiques ayant intérêt au maintien en l'état du système charolais. L'exemple le plus significatif est sans doute celui de l'AOP Boeuf de Charolles. Ce qui aurait dû être un formidable outil de valorisation d'une production de qualité liée à un terroir exceptionnel et tirer vers le haut l'ensemble du système n'est qu'une niche sans perspective de développement. De même, la relocation d'une partie de l'engraissement – véritable serpent de mer – pourrait permettre d'approvisionner le marché français en manque de viande. Un réancrage de l'élevage dans son terroir est la condition *sine qua non* pour capter localement la valeur ajoutée et s'affranchir de la dépendance extérieure.

En soixante-dix ans, la productivité physique du travail des éleveurs charolais s'est considérablement accrue. Le nombre de vaches allaitantes par unité de travail a explosé : de 12 à 20 vaches allaitantes dans les années 1960, sur 50 à 60ha, à 200 en 2020 sur 450 ha. Un raccourcissement des processus de production s'est produit. Il en a résulté un accroissement substantiel de la production de viande vive par travailleur. Le dépassement du nombre de vêlages par travailleur, principale pointe de travail limitante, se heurte à des limites techniques et organisationnelles. Même plus, à des limites physiques pour l'éleveur. Dans un contexte d'atomisation de la profession, où le sentiment de déclassement et d'incompréhension va croissant, une attention particulière doit être portée à la préservation de la santé physique et mentale de l'éleveur.

Dans ce qui fut, au cours des dernières décennies, une véritable course à la production, la hausse des volumes s'est faite au détriment de la valeur ajoutée. Orientés par des politiques publiques inadaptées, les éleveurs de bovins allaitants se sont spécialisés dans un modèle de moins en moins rentable, en raison de charges élevées – et souvent non maîtrisées – et de prix peu rémunérateurs. En contrepartie, la dépendance aux aides publiques s'est accrue. L'export de jeunes bovins maigres vers l'Italie, s'il a été une vraie opportunité dans l'histoire du développement de l'élevage, constituant progressivement un débouché structuré qui a fait preuve de stabilité au cours des dernières décennies, a montré ses limites. Il est intrinsèquement peu créateur de valeur ajoutée pour les éleveurs, même si les prix sont plus rémunérateurs depuis plusieurs mois. La division du travail entre les éleveurs naisseurs français et les engrangeurs italiens entraîne des conséquences environnementales, économiques et sociales qui ne sont pas neutres. En effet, si le système d'élevage charolais rend de nombreux services écosystémiques, l'évolution des pratiques, au cours des dernières décennies, l'a détourné des grands principes de l'agroécologie et a engendré des atteintes à l'environnement en France et en Italie.

La voie tracée consistant à augmenter encore et toujours le nombre d'animaux, les capitaux investis, les consommations intermédiaires et la surface exploitée pour dégager un revenu ont conduit à une impasse. Fonder son développement sur une contradiction économique – accroissement du nombre de vaches allaitantes au détriment de la valeur ajoutée nette – fut une erreur fondamentale dans l'orientation du système agricole charolais. En élevage charolais, le volume pour la rentabilité n'est pas la bonne équation, même si la mécanisation et les nouvelles technologies ont permis une meilleure qualité de travail. L'histoire montre que le concept d'économie d'échelle n'est pas adapté aux exploitations bovines allaitantes, à moins de renoncer au modèle d'agriculture familiale au profit d'entreprises élevant des centaines d'animaux par exploitation.

Tandis que les prix payés aux éleveurs étaient inférieurs aux coûts de production, l'absence de rentabilité combinée à de très lourds investissements ne pouvait qu'inévitablement conduire les éleveurs dans le mur. Alors les exploitations ont été « perfusées » aux subventions et le système s'est perpétué, laissant au fil des ans des centaines d'éleveurs et d'exploitations sur le bord du chemin, jugés « petits », « dépassés » ou « inadaptés ». L'élimination des petits par les gros n'était manifestement pas la solution. En effet, ils sont de moins en moins nombreux, de plus en plus gros, pour autant, la crise demeure et ils ne parviennent pas à vivre du fruit de leur travail. En outre, au sein de la filière, les intérêts divergent en matière de prix et de systèmes agricoles à promouvoir. Cependant, la réponse à la crise ne peut pas être une concentration continue des opérateurs de la production, de la commercialisation et de la transformation.

Une partie des aides publiques est captée indirectement par les opérateurs de l'aval qui profitent d'une matière première moins chère que son coût de production. L'oligopsonie donne à l'opérateur en position dominante un rôle de prescripteur de prix. La décapitalisation de la dernière décennie a des conséquences sur les outils d'abattage qui se retrouvent en surcapacité. Les abattoirs, faiblement rentables – à l'image des autres opérateurs de la filière –, sont pénalisés par la baisse de l'approvisionnement, ce qui accentue encore leur concentration et la pression exercée sur les éleveurs qui intensifient à leur tour leurs pratiques. La filière est entrée dans un cercle vicieux qui tire les prix vers le bas et détruit la valeur à chaque maillon, alors que la production et la transformation de la viande nécessitent de lourds investissements.

Individuellement, certains acteurs s'en tirent bien. Il n'en reste pas moins que le problème fondamental est celui du prix de la viande qui, au regard des coûts de production, est insuffisant. Or, un tabou politique sur ce sujet neutralise toute intervention.

Souhaitons que ce travail inédit d'analyse fine des trajectoires et des modèles économiques du système agraire charolais depuis les années 1950 puisse alimenter la réflexion et éclairer les décisions de celles et ceux qui, par les responsabilités qui sont les leurs, pourront à l'avenir faire bouger les lignes. Gageons que, confrontée à de nombreux défis, la filière sache faire preuve de résilience et renouveler son modèle et ses pratiques pour redonner du souffle à une activité d'élevage qui est une vraie chance pour les territoires ruraux !

*Dominique Fayard
Docteure en histoire*

Chercheuse associée au Laboratoire d'études rurales (université Lumière-Lyon-II)

Bibliographie

- Aglietta M., 1981. La crise : un défi pour les économistes. *Dialectiques*, 33.
- Agreste Bourgogne-Franche-Comté, 2020. La Bourgogne-Franche-Comté : un territoire historique de l'élevage bovin allaitant. *Essentiel*, 4, 6 p.
- Agreste Bourgogne-Franche-Comté, 2023. Enquête sur l'approvisionnement des restaurations collectives. *Études*, 61, 4 p.
- Agreste Bourgogne-Franche-Comté, 2025. Les abattoirs d'animaux de boucherie en Bourgogne-Franche-Comté. *Études*, 88, 8 p.
- AgroParisTech, 2010. Diagnostic agro-économique du Haut Nivernais. Encadrement assuré par Hubert Cochet et Olivier Ducourtieux. Paris, AgroParisTech, 89 p.
- AgroParisTech, 2015. Diagnostic agroéconomique de la région de Toulon-sur-Arroux dans le Charolais (Saône-et-Loire). Encadrement assuré par Hubert Cochet, Olivier Ducourtieux et Aurélie Trouvé. Paris, AgroParisTech, 85 p.
- AgroParisTech, 2018. Diagnostic agroéconomique de la Montagne bourbonnaise. Encadrement assuré par Hubert Cochet et Olivier Ducourtieux. Paris, AgroParisTech, 96 p.
- AgroParisTech, 2024. Diagnostic agroéconomique du Sud Morvan. Encadrement assuré par Hubert Cochet et Jonathan Dubrulle. Palaiseau, AgroParisTech, 62 p.
- Agulhon M., Désert G., Specklin R., 1976. Apogée et crise de la civilisation paysanne de 1789 à 1914. In : Duby G., Wallon A., coord., *Histoire de la France rurale*. Éd. Seuil, Paris, 567 p.
- Allaire G., 1996. Émergence d'un nouveau système productif en agriculture. *Canadian Journal of Agricultural Economics*, 44, 461-479. <https://doi.org/10.1111/j.1744-7976.1996.tb04441.x>
- Altieri M.-A., 1989. Agroecology: A New Research and Development Paradigm for World Agriculture. *Agriculture, Ecosystems and Environment*. 27, 37-46. <https://doi.org/10.1016/B978-0-444-88610-1.50006-1>
- Arendt H., 1972. *Le système totalitaire*. Éd. Seuil, Paris, 313 p. [https://doi.org/10.1016/S0035-2977\(72\)80006-3](https://doi.org/10.1016/S0035-2977(72)80006-3)
- Barbé M., 2020. Quel avenir pour la « viande cultivée » ? *Viandes et produits carnés*, 36 (2), 1-4.
- Barreiro Hurle J., Bogonos M., Himics M., Hristov J., Perez Dominguez I., Sahoo A., et al., 2021. Modelling environmental and climate ambition in the agricultural sector with the CAPRI model. Publications Office of the European Union, 93 p.
- Bartoli P., Boulet D., 1990. Conditions d'une approche en termes de régulation sectorielle. Le cas de la sphère viticole. *Cahiers d'économie et de sociologie rurales*, 17, 8-38. <https://doi.org/10.3406/reae.1990.1240>
- Beguin E., Baudoux H., Geffrin M., Belvezé J., Contou C., Ferrand M., 2009. Carburant en élevage bovin lait et viande : repères et facteurs explicatifs des niveaux de consommation. *Rencontres autour des Recherches sur les Ruminants*, 16, 225-228.
- Beckman J., Ivanic M., Jelliffe J.-L., Baquedano F.-G., Scott S.-G., 2020. Economic and food security impacts of agricultural input reduction under the European union green deal's farm to fork and biodiversity strategies. USDA Report, 59 p.
- Blanc M., 1977. Couches sociales et systèmes de production dans l'agriculture du Nivernais central. Inra Toulouse, 55 p.
- Blanc M., 1979. Couches paysannes et élevage charolais dans le Nivernais. *Économie rurale*, 129, 36-45. <https://doi.org/10.3406/ecoru.1979.2614>

- Boichard J., 1962. Quelques éléments sur la vie rurale entre Loire et Allier. Propriété et exploitation du sol. *Revue de géographie de Lyon*, 37 (3), 251-271. <https://doi.org/10.3406/geoca.1962.1742>
- Boichard J., 1965. L'élevage du bœuf et la production de la viande en Nivernais. *Revue de géographie de Lyon*, 37 (2), 320-343. <https://doi.org/10.3406/geoca.1965.1775>
- Bonnamour J., 1966. *Le Morvan, la terre et les hommes*. Éd. Presses universitaires de France, Paris, 454 p.
- Boyer R., 1987. *La théorie de la régulation. Une analyse critique*. Éd. La Découverte, Paris, 142 p.
- Boyer R., 2004. *Théorie de la régulation. 1. Les fondamentaux*. Éd. La Découverte, Paris, 133 p. <https://doi.org/10.3917/dec.boyer.2004.01>
- Brock J., Lange M., Tratalos J.-A., Meunier N., Guelbenzu-Gonzalo M., More S.-J., et al., 2022. The Irish cattle population structured by enterprise type: overview, trade & trends. *Irish Veterinary Journal*, 75 (6), 1-11. <https://doi.org/10.1186/s13620-022-00212-x>
- Buczinski B., Trouvé A., Chottea Ph., Rieu M., 2018. Conséquences de l'accord économique et commercial global (AECG/CETA). *Viandes et produits carnés*, 34, 2-5.
- Bureau J.-C., Thoyer S., 2014. *La politique agricole commune*. Éd. La Découverte, Paris, 124 p. <https://doi.org/10.3917/dec.bureau.2014.01>
- Burny Ph., 2007. Le secteur de la viande bovine dans l'Union européenne : situation et perspectives dans le contexte de l'environnement. *Ambientum*, 1-2, 49-58.
- Butault J.-P., Delame N., Roussel J.-M., 1994. Formation et répartition des gains de productivité dans l'agriculture française. *Cahiers d'économie et de sociologie rurales*, 33, 56-72. <https://doi.org/10.3406/reae.1994.1431>
- Camena d'Almeida P., 1910. Le Morvan. *Annales de géographie*, 19 (103), 74-78. <https://doi.org/10.3406/geo.1910.7931>
- Carrié F., Doré A., Michalon J., 2023. *Sociologie de la cause animale*. Éd. La Découverte, Paris, 126 p.
- Causse G., 2022. Cartographie paysagère des zones humides du bassin Seine Amont de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie : Morvan années 2020-2021, 53 p.
- Cavailhès J., 1986. Évolutions économiques en région charolaise. *Économie et sociologie rurales*, 288 p.
- Cavailhès J., 1989. L'économie charolaise. Évolution d'un système productif régional. *Cahiers d'économie et de sociologie rurales*, 12, 8-54. <https://doi.org/10.3406/reae.1989.1178>
- Chambre régionale d'agriculture Bourgogne-Franche-Comté, 2023. Observatoire prospectif de l'agriculture Bourgogne-Franche-Comté. Résultats 2022, 100 p.
- Charlot C., Virely T., 2019. Diagnostic agraire dans la petite région agricole du Brionnais, Saône-et-Loire, France. Mémoire de fin d'études pour l'obtention du diplôme ingénieur AgroParisTech, 108 p.
- Charroin T., Veysset P., Devienne S., Fromont J.-L., Palazon R., Ferrand M., 2012. Productivité du travail et économie en élevages d'herbivores : définition des concepts, analyse et enjeux. *INRA Productions animales*, 25 (2), 193-210. <https://doi.org/10.20870/productions-animautes.2012.25.2.3208>
- Chastant-Maillard S., Saint-Dizier M., 2018. Le monitoring du vêlage. *Partenaire Repro Mag'- MSD Santé animale*, 19, 10-17.
- Chatellier V., Dupraz P., 2019. Les performances économiques de l'élevage européen : de la «compétitivité coût» à la «compétitivité hors coût». *INRA Productions Animales*, 32 (2), 171-188. <https://doi.org/10.20870/productions-animautes.2019.32.2.2479>
- Chatellier V., Détang-Dessendre C., Guyomard H., 2020. Une brève histoire de la PAC. In : Détang-Dessendre C., Chatellier V., coord. *Quelle politique agricole commune demain ?* Éd. Quæ, Versailles, 21-34.
- Chatellier V., Detang-Dessendre C., Dupraz P., Guyomard H., 2021. Revenus agricoles, aides directes et future PAC : focus sur les exploitations françaises de ruminants et de grandes cultures. *INRAE Productions animales*, 34 (3), 173-190. <https://doi.org/10.20870/productions-animautes.2021.34.3.4886>
- Chenu A., 2003. Les usages du temps en France. *Futuribles*, 21-31.
- Chiapello E., 2008. La construction comptable de l'économie. *Idées économiques et sociales*, 2, 2-34. <https://doi.org/10.3917/idee.152.0026>

- Chottea Ph., 2014. La filière viande bovine française. *Viandes et produits carnés*, 1-5.
- Chottea Ph., 2020. Impacts économiques, sociaux et environnementaux de l'accord UE-Mercosur : une évaluation avec le cas de la viande bovine. Séminaires de politiques agricoles de la Société française d'économie rurale.
- Chottea Ph., Angot J.-L., Buczinski B., Guyomard H., Laurans Y., 2020. Impacts économiques, sanitaires et environnementaux des accords commerciaux bilatéraux : le cas de la viande bovine dans l'Accord EU-Mercosur. *Rencontres recherches ruminants*, 279-288.
- Citepa, 2023. Gaz à effet de serre et polluants atmosphériques. Bilan des émissions en France de 1990 à 2022. Rapport Secten, 595 p.
- Cochet H., 2004. Maintien tardif du métayage et dynamique des systèmes de production dans le Bocage bourbonnais (Allier), 1850-2000. *Ruralia*, 15.
- Cochet H., Devienne S., 2006. Fonctionnement et performances économiques des systèmes de production agricole : une démarche à l'échelle régionale. *Cahiers Agricultures*, 15 (6), 578-582.
- Cochet H., 2011. *L'Agriculture comparée*. Éd. Que, Versailles, 159 p. <https://doi.org/10.3917/quae.coche.2011.01>
- Cochet H., 2012. Productivité. *Les mots de l'agronomie*. INRAE. <https://mots-agronomie.inrae.fr/index.php/Productivit%C3%A9>
- Cochet H., 2015. Controverses sur l'efficacité économique des agricultures familiales : indicateurs pour une comparaison rigoureuse avec d'autres agricultures. *Revue Tiers Monde*, 1 (221), 9-25.
- Cole A., 2011. Logiques de territorialité et de régionalisation en Europe de l'Ouest. In : Barone S., coord. *Les politiques régionales en France*. Éd. La Découverte, Paris, 187-205. <https://doi.org/10.3917/dec.baron.2011.01.0187>
- Combes M., 2010. Réflexions sur le «capitalisme vert». *Mouvements*, 63, 99-110. <https://doi.org/10.3917/mouv.063.0099>
- Combris P., 1997. La consommation des produits animaux en France : tendances et perspectives d'évolution. *INRA Productions animales*, 10 (4), 267-274. <https://doi.org/10.20870/productions-animaux.1997.10.4.4001>
- Combris P., 2003. Cinquante ans de consommation de viande et de produits laitiers en France. *Rencontres recherches ruminants*, 10, 327-330.
- Commission européenne, 2021. Rapport de la Commission au Conseil et au Parlement européen sur la mise en œuvre de la directive 91/676/CEE du Conseil concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles sur la base des rapports des États membres pour la période 2016/2019. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX%3A52021DC1000>
- Commission européenne, 2023. Pacte vert pour l'Europe. <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/green-deal/>
- Commission indépendante sur l'accord UE-Mercosur, 2020. Dispositions et effets potentiels de la partie commerciale de l'Accord d'Association entre l'Union européenne et le Mercosur en matière de développement durable. Rapport au Premier ministre, 193 p.
- Coquart D., 1983. L'industrialisation de la filière viande bovine. *Économie rurale*, 153, 50-52. <https://doi.org/10.3406/ecoru.1983.2930>
- Coquart D., 1987. Filière viande bovine : mutations, performances, financement. *Revue d'économie industrielle*, 42, 48-61. <https://doi.org/10.3406/rei.1987.2205>
- Coquart D., Soufflet J.-F., 1989. Dynamique de la concurrence et évolution de la filière viande bovine. *Économie rurale*, 194, 15-22. <https://doi.org/10.3406/ecoru.1989.4018>
- Cour des comptes, 2023. Les soutiens publics aux éleveurs de bovins. Période 2015-2022. Observations définitives, 137 p.
- Credoc, 2023. En forte hausse, la précarité alimentaire s'ajoute à d'autres fragilités. Consommation & Modes de Vie n° 329, 4 p.
- D'Alteroche F., 2020. Création de FEDER Elevage. *Réussir bovins viande*. <https://www.reussir.fr/bovins-viande/creation-de-feder-elevage>

- Debril T., Dubuisson-Quellier S., 2005. «Marée», «charcuterie-traiteur». Le rayon traditionnel en grande surface, lieu d'expérimentation. *Ethnologie française*, 1 (35), 93-102. <https://doi.org/10.3917/ethn.051.0093>
- De Clercq D., Adhemar J., 2020. Diagnostic agraire du Charolais. Saône-et-Loire, France. Mémoire de fin d'études pour l'obtention du diplôme d'ingénieur AgroParisTech, 164 p.
- Degrange B., 2001. La mise à l'épreuve d'une profession : le travail de redéfinition du métier d'éleveur charolais. Thèse de doctorat en sociologie, université Lyon II.
- Degueurce P., 1936. L'évolution agricole du Clunysois depuis un siècle d'après les cadastres successifs. *Les Études rhodaniennes*, 12 (1), 108-114. <https://doi.org/10.3406/geoca.1936.6491>
- Delanoue E., Dockès A.-C., Chouteau A., Roguet C., Philibert A., 2018. Regards croisés entre éleveurs et citoyens français : vision des citoyens sur l'élevage et point de vue des éleveurs sur leur perception par la société. *INRAE Productions Animales*, 31 (1), 51-68. <https://doi.org/10.20870/productions-animaux.2018.31.1.2203>
- Delavigne A.-H., 2017. Le froid et la viande : les savoir-faire bouchers de conservation de la viande. In : Horard M.-P., Laurioux B., *Pour une histoire de la viande. Fabrique et représentations de l'Antiquité à nos jours*. Éd. Presses universitaires de Rennes & Presses universitaires François Rabelais, Rennes, Tours, 446 p. <https://doi.org/10.4000/books.pufr.25887>
- Demangeon A., 1921. La répartition de l'industrie du fer en France en 1989. *Annales de géographie*, 30 (168), 401-415. <https://doi.org/10.3406/geo.1921.8865>
- Depeyrot J.-N., Parmentier M., Perrot C., 2023. Élevage de ruminants : vers une pénurie de main-d'œuvre? *INRAE Productions animales*, 36 (1), 1-18. <https://doi.org/10.20870/productions-animaux.2023.36.1.7501>
- Devienne S., Garambois N., Dieulot R., Lebahers G., 2017. Les systèmes de production économies et autonomes pour répondre aux enjeux agricoles d'aujourd'hui. Rapport, Commissariat général au développement durable, Ministère de la Transition écologique et solidaire, 42 p.
- Devienne S., Garambois N., 2021. Les systèmes de production agroécologiques, créateurs de richesse et d'emploi. In : Hubert B., Couvet D., coord. *La transition agroécologique. Quelles perspectives en France et ailleurs dans le monde?* Tome II. Éd. Les Presses des Mines, Paris, 254 p. <https://doi.org/10.3917/mines.huber.2021.02.0013>
- Dubrulle J., 2023. Engraisser des bovins ne crée pas forcément plus de valeur. Le cas du bassin charolais. 17^e Journées de recherches en sciences sociales (JRSS), 14-15 décembre 2023, Palaiseau.
- Dubrulle J., Cochet H., Chotreau Ph., 2023. Soixante-dix ans d'accroissement de la productivité physique du travail en élevage bovin allaitant. Le cas du bassin charolais. *Économie rurale*, 386 (4), 87-109. <https://doi.org/10.4000/economierurale.12111>
- Dubrulle J., 2024a. Crise systémique en élevage charolais : le cas de la Saône-et-Loire et de la Nièvre de l'après-guerre à nos jours. Thèse de doctorat en agriculture comparée, université Paris-Saclay, 629 p.
- Dubrulle J., 2024b. Vers une «déspécialisation régionale?» Le cas du bassin charolais. 27^e Rencontres autour des Recherches sur les Ruminants, 4-5 décembre 2024, Paris.
- Durix P., 2006. L'ascension des emboucheurs du Brionnais au XVIII^e siècle. In : Madeline P., Moriceau J.-M., coord. *Acteurs et espaces de l'élevage (XVII^e-XXI^e siècle)*. Éd. Presses universitaires de Rennes, 328 p.
- Dussol A.-M., 2003. Le bassin charolais, une zone emblématique de l'élevage bovin allaitant. *Agreste Cahiers*, 3, 3-8.
- Fabry J., Claes V., Ruelle L., 1987. Influence de l'hormone de croissance sur la production de viande chez les génisses. *Reproduction Nutrition Développement*, 27 (2B), 591-600. <https://doi.org/10.1051/rnd:19870419>
- Farcy (de) H., 1951. La répartition géographique des modes de faire-valoir en France. *Revue de géographie de Lyon*, 26 (3), 229-241. <https://doi.org/10.3406/geoca.1951.2691>
- Fayard D., 2006. Comptabilité commerciale et système de commercialisation : le négoce du bétail en Charolais-Brionnais dans la seconde moitié du 20^e siècle. *Ruralia*, 18-19, 1-24.
- Fayard D., 2011. Marchands de maigre, marchands de gras. Histoire sociale du commerce de bétail et de ses acteurs en Brionnais-Charolais, de la fin du XIX^e siècle à nos jours. Thèse de doctorat d'histoire, université Lumière-Lyon II, 657 p.

Anatomie d'une crise en élevage charolais

- Fayard D., 2013a. De l'art d'engraisser les bovins dans le berceau de la Charolaise. *Anthropozoologica*, 48 (1), 5-49. <https://doi.org/10.5252/az2013n1a8>
- Fayard D., 2013b. Du pré à l'assiette. L'AOC « Boeuf de Charolles » : une viande typique produite dans un territoire d'exception. *Papilles*, 39, 21-34.
- Fayard D., 2014. *Le commerce du bétail charolais. Histoire d'une filière viande. XIX^e-XX^e siècles*. Éd. Presses universitaires de Rennes, Presses universitaires François Rabelais, Rennes, Tours, 388 p. <https://doi.org/10.4000/books.pufr.24020>
- Fayard D., 2016. Durabilité et patrimonialisation d'un système d'élevage extensif à l'herbe dans le berceau de la race. *Pour*, 231, 167-177. <https://doi.org/10.3917/pour.231.0167>
- Fayard D., 2023. Le paysage culturel de l'élevage bovin charolais : des routes productives et commerciales d'une filière à la patrimonialisation de la production bovine dans le berceau de la race charolaise. *Pour*, 245 (1), 139-151. <https://doi.org/10.3917/pour.245.0139>
- Fontguyon (de) G., 1986. La portion unitaire de viandes fraîches : un modèle plus industriel de répartition des tâches. *Marchés Agricoles*, 156, 14 p.
- Fontguyon (de) G., Sans P., 2003. Différenciation par la qualité en viande de gros bovins : communiquer sur la race et (ou) la région ? L'exemple de la viande limousine. Conférence : Carrefour des productions animales : l'avenir des filières de qualité différencierées. Gembloux, Belgique.
- Fouilleux E., Loconto A., 2017. Dans les coulisses des labels : régulation tripartite et marchés imbriqués. De l'europeanisation à la globalisation de l'agriculture biologique. *Revue française de sociologie*, 3 (58), 501-531. <https://doi.org/10.3917/rfs.583.0501>
- Fostier A., 2019. Évolution de la place de l'animal et des points de vue sur son élevage dans la société française : quels enjeux pour la recherche agronomique ? *INRA Productions Animales*, 32 (2), 221-232. <https://doi.org/10.20870/productions-animales.2019.32.2.2465>
- Garambois N., 2011. Des prairies et des hommes. Les systèmes herbagers économies du Bocage poitevin : agro-écologie, création de richesse et emploi en élevage bovin. Thèse de doctorat en agriculture comparée, AgroParisTech, 595 p.
- Garambois N., Devienne S., 2012. Les systèmes herbagers économies. Une alternative de développement agricole pour l'élevage bovin laitier dans le Bocage vendéen ? *Économie rurale*, 330 (1), 56-72. <https://doi.org/10.4000/economierurale.3496>
- Gliessman S., 2018. Defining Agroecology. *Agroecology and Sustainable Food Systems*, 42 (6), 599-600. <https://doi.org/10.1080/21683565.2018.1432329>
- Gordon R., 1990. Systèmes de production, réseaux industriels et régions : les transformations dans l'organisation sociale et spatiale de l'innovation. *Revue d'économie industrielle*, 51, 304-339. <https://doi.org/10.3406/rei.1990.1320>
- Granier A., 2007. Rôle des prairies dans le cycle de l'eau. Comparaison avec la forêt. *Fourrages*, 192, 399-408.
- Granjou C., 2003. L'introduction de la traçabilité dans la filière viande bovine. *Cahiers internationaux de sociologie*, 2 (115), 327-342. <https://doi.org/10.3917/cis.115.0327>
- Granval P., Muys B., Leconte D., 2000. Intérêt faunistique de la prairie permanente pâturée. *Fourrages*, 162, 157-167.
- Guibert L., 1970. Les débouchés extérieurs offerts aux viandes bovines et les conditions de leur exploitation. *Économie rurale*, 85, 183-195. <https://doi.org/10.3406/ecoru.1970.4263>
- Guyomard H., Le Bris K., 2004. Les réformes de la PAC de mars 1999 et de juin 2003 : principales dispositions. *INRA Sciences sociales*, 4-5, 3.
- Hanus G., 2000. Viande bovine en Italie et positionnement des filières françaises. *Rencontres Recherches Ruminants*, 7, 39-42.
- Haudricourt A.-G., Jean-Brunhes Delamarre M., 1955. *L'homme et la charrue à travers le monde*. Éd. Gallimard, Paris, 506 p.
- Haut Conseil pour le Climat., 2024. Accélérer la transition climatique avec un système alimentaire bas carbone, résilient et juste. Rapport thématique du Haut Conseil pour le Climat, 168 p.

- Hoch T., Begon C., Cassar-Malek I., Picard B., Savary-Auzeloux I., 2003. Mécanismes et conséquences de la croissance compensatrice chez les ruminants. *INRA Productions animales*, 16 (1), 49-59. <https://doi.org/10.20870/productions-animaux.2003.16.1.3644>
- Hocquette J.-F., Mainsant P., Daudin J.-D., Cassar-Malek I., Rémond D., Doreau M., et al., 2013. La viande du futur sera-t-elle produite in vitro? *INRA Productions animales*, 26 (4), 363-374. <https://doi.org/10.20870/productions-animaux.2013.26.4.3164>
- Huyghe C., coord., 2005. *Prairies et cultures fourragères en France*. INRA Éditions, Paris, 228 p.
- Insee, 2015. Cinquante ans de consommation alimentaire : une croissance modérée, mais de profonds changements. *Insee Première*, 1568, 4 p.
- Insee, 2023. La part des personnes en situation de privation matérielle et sociale augmente en 2022. *Insee Focus*, 304.
- Institut de l'élevage, 2005. La filière bovine italienne au lendemain du découplage. *Dossier Économie de l'élevage*, 359, 36 p.
- Institut de l'élevage, 2013. Quel avenir pour l'engraissement en Italie? *Dossier Économie de l'élevage*, 439, 33 p.
- Institut de l'élevage, 2020. Viande bovine en Italie : la filière prouve sa résilience. *Dossier Économie de l'élevage*, 512, 27 p.
- Institut de l'élevage, 2021a. Dossier Irlande bovins ovins. *Dossier Économie de l'élevage*, 524, 35 p.
- Institut de l'élevage, 2021b. Où vont les vaches allaitantes : évolutions démographiques des éleveurs, trajectoires d'exploitations et dynamiques territoriales. Résumé de l'étude, 5 p.
- Institut de l'élevage, 2022. La PAC dans tous ses États. *Dossier Économie de l'élevage*, 534, 32 p.
- Institut de l'élevage, 2023a. Dossier viande bovine et porcine Espagne. *Dossier Économie de l'élevage*, 542, 36p.
- Institut de l'élevage, 2023b. Décapitalisation bovine et impacts sur la production. *Grand Angle Viande*, 9^e édition, 20 diapos.
- Institut de l'élevage, 2025a. Dossier annuel viande bovine. *Dossier Économie de l'élevage*, 556, 48 p.
- Institut de l'élevage, 2025b. Où va le bœuf? *Dossier Économie de l'élevage*, 555, 28 p.
- Jaeger C., Pouchol M., Severs M., 1985. L'artisanat en évolution : l'exemple de trois métiers. *Revue d'économie industrielle*, 34, 58-70. <https://doi.org/10.3406/rei.1985.2165>
- Jourdan F., Hochereau F., 2019. La mise en application d'un règlement de protection animale au regard de la structuration des abattoirs français. *Anthropology of food*, 13, 1-21. <https://doi.org/10.4000/aof.9742>
- Julé M., Rivillon Y., Service Erasne, Insee, 2016. L'industrie de la viande : premier secteur des industries alimentaires, touché par des crises répétées. *Insee Focus*, 130, 5 p.
- Kockmann F., Granger S., Lemasson C., Simoens C., Duru M., 2009. Gestion du pâturage au printemps en système bovin allaitant : diversité des pratiques en Saône-et-Loire. *Fourrages*, 198, 211-226.
- Kroll J.-C., 1985. Modèle comptable et fiscalité agricole : contradictions ou complémentarités? *Économie rurale*, 168, 25-30. <https://doi.org/10.3406/ecoru.1985.3173>
- Lamarche T., Grouiez P., Nieddu M., Chanteau J.-P., Labrousse A., Michel S., Vercueil J., 2021. Saisir les approches méso : une approche régulationniste. *Économie appliquée : archives de l'Institut de science économique appliquée*, 1, 13-49.
- Landais E., 1994. Système d'élevage. D'une intuition holiste à une méthode de recherche, le cheminement d'un concept. In : Blanc-Pamard C., Boutrais J., coord. *Dynamiques des systèmes agraires. À la croisée des parcours. Pasteurs, éleveurs, cultivateurs*. Orstom Éditions, Paris, 336 p.
- Lanier P., 1975. *Les sommets de l'élevage charolais de race pure*. Les-Sables-d'Olonne, 574 p.
- Le Stum H., 1972. Le Charollais. Développement et production de viande bovine. Thèse de doctorat de troisième cycle de géographie humaine, INA-PG, 210 p.
- Leguai A., 1949. Le métayage dans le département de l'Allier. *L'information géographique*, 13 (2), 75-77. <https://doi.org/10.3406/ingeo.1949.5449>

Anatomie d'une crise en élevage charolais

- Lemaire G., Pfimlin A., 2007. Les sécheresses passées et à venir : quels impacts et quelles adaptations pour les systèmes fourragers? *Fourrages*, 190, 163-180.
- Lévéque P., 1988. Un canton « rouge » en Autunois aux XIX^e et XX^e siècles : Issy-l'Évêque. *Annales historiques de la Révolution française*, 274, 409-426. <https://doi.org/10.3406/ahrf.1988.1228>
- Lherm M., 2008. Intérêt et limites des systèmes herbagers. In : Béranger C., Bonnemaire J., coord. *Prairies, herbivores, territoires : quels enjeux ?* Éd. Quae, Versailles, 177 p.
- Liénard G., Lherm M., Bébin D., 1996. Les exploitations d'élevage bovin allaitant en zones défavorisées : évolution, questions. Analyse à partir d'un échantillon d'exploitations charolaises de grande dimension. *INRA Productions animales*, 9 (4), 285-297. <https://doi.org/10.20870/productions-animautes.1996.9.4.4062>
- Liénard G., Lherm M., Pizaine M.-C., Le Marechal J.-Y., Boussange B., Belard J.-F., 2002. Adaptation des élevages de bovins allaitants. Références sur 10 ans (1989-1999) d'un groupe d'éleveurs du Limousin. *INRA Productions animales*, 15 (4), 273-291. <https://doi.org/10.20870/productions-animautes.2002.15.4.3708>
- Lizet B., 1993. L'herbe violente. Enquête ethnobotanique en pays brionnais. *Études rurales*, 129-130, 129-146. <https://doi.org/10.3406/rural.1993.3408>
- Mainsant P., Soufflet J.-F., 1985. Les entreprises personnelles et familiales dans la filière viande de boucherie. *Économie rurale*, 169, 46-53. <https://doi.org/10.3406/ecoru.1985.3191>
- Malassis L., 1977. Économie agro-alimentaire. *Économie rurale*, 122, 68-72. <https://doi.org/10.3406/ecoru.1977.2525>
- Marx K., Engels F., 1847. *Le Manifeste du Parti communiste*. Éditions Flammarion, 244 p.
- Matutini F., Pinaud D., Leuchtmann M., 2022. Chiroptères. Le bocage, un paysage d'intérêt pour les chiroptères. *Le Courrier de la Nature*, 41-45.
- Mazoyer M., 1987. Dynamiques des Systèmes Agraires, Rapport de synthèse présenté au Comité des systèmes agraires. Ministère de la Recherche et de la Technologie, Paris.
- Mazoyer M., Roudart L., 1997 (2002). *Histoire des agricultures du monde*. Éd. Points, Paris, 705 p.
- Meiller D., Vannier P., 1994. *Une race mondiale. Le Charolais*. Éd. ANCR. Chalon-sur-Saône, 258 p.
- Mermet A.-C., 2011. Redéfinir la consommation pour repenser les espaces de consommation. *Géographie et cultures*, 77, 25-44. <https://doi.org/10.4000/gc.710>
- Michel A., 2020. Architecture rurale du Charolais-Brionnais au cœur d'un paysage candidat au patrimoine mondial. PETR du Pays Charolais-Brionnais, St-Denis, 120 p.
- Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, 2021. Stratégie nationale sur les protéines végétales - 100 Meuros. <https://agriculture.gouv.fr/batir-notre-souverainete-alimentaire-en-proteines-vegetales-0>
- Ministère de la Transition écologique et solidaire, 2020. Stratégie nationale bas carbone. La transition écologique et solidaire vers la neutralité carbone. Rapport, 192 p.
- Moati P., 2011. *L'avenir de la grande distribution*. Éd. Odile Jacob, Paris, 392 p.
- Moreau J.-C., Delaby L., Duru M., Guérin G., 2009. Démarches et outils de conseil autour du système fourrager : évolutions et concepts. *Fourrages*, 200, 565-586.
- Morsel N., 2024. Les systèmes agro-pastoraux économies : élevage et agro-écologie en régions de moyenne montagne et de piémont méditerranéen. Thèse de doctorat en agriculture comparée, AgroParisTech, Palaiseau, 793 p.
- Mouhoud E.-M., 1995. Régionalisation, globalisation et polarisation de l'économie mondiale : quelle place pour les pays en développement? *Région et développement*, 2, 5-43.
- Muñoz-Ulecia E., Bernués A., Casasús I., Olaizola A.-M., Lobon S., Martín-Collado D., 2021. Drivers of change in mountain agriculture: A thirty-year analysis of trajectories of evolution of cattle farming systems in the Spanish Pyrenees. *Agricultural Systems*, 186. <https://doi.org/10.1016/j.agsy.2020.102983>
- Muñoz-Ulecia E., Martín-Collado D., Bernués A., Tenza Peral A., Casasús I., Villalba D., 2023. Can traditional management practices help mountain livestock farms in the Spanish Pyrenees cope with climate change? *Regional Environmental Change*, 24, 15. <https://doi.org/10.1007/s10113-023-02170-8>

- Neveu A., Strachan S., Pethick D., Legrand I., Hocquette J.-F., 2019. Faits marquants de la production bovine en Australie. *Viandes et produits carnés*, 35, 1-4.
- Notteghem P., 1987. Incidences de la structure d'un bocage sur l'avifaune au cours d'un cycle annuel (Autunois/Charolais). *Rev. Ecol. (Terre Vie)*, 4, 97-105. <https://doi.org/10.3406/revec.1987.6256>
- Notteghem P., 1991. Haie sèche, haie vive et ronce artificielle. *Études rurales*, 121-124, 59-72. <https://doi.org/10.3406/rural.1991.3310>
- Notteghem P., 1996. Histoire et évolution du bocage. *Patrimoine naturel de Bourgogne*, 4, 9-11.
- Omnium, 1972. Orientations régionales de production bovine de la zone charollaise. CERDIA-Massy, Amicales des Caisses Régionales de Crédit agricole mutuel, 79 p.
- Osty P.-L., 1978. L'exploitation agricole vue comme un système. Diffusion de l'innovation et contribution au développement. *BTI*, 326, 43-49.
- Paillet A., 1996. *Archéologie de l'agriculture en Bourbonnais : paysages, outillages et travaux agricoles de la fin du Moyen Âge à l'époque industrielle*. Éd. Creer, 340 p.
- Pellerin S., Bamière L., coord., 2020. Stocker du carbone dans les sols français. Quel potentiel au regard de l'objectif 4 pour 1000 et à quel coût? Rapport scientifique de l'étude INRA (France), 540 p. <https://doi.org/10.35690/978-2-7592-3149-2>
- Pelletier P., 2022. L'hypothèse du capitalisme vert. *Cités*, 92, 15-29. <https://doi.org/10.3917/cite.092.0015>
- Pérez R., Renault C., 1989. La productique dans la filière viande. *Économie rurale*, 192-193, 67-74. <https://doi.org/10.3406/ecoru.1989.3995>
- Petit S., 2018. Conduire son troupeau en silence. Savoirs implicites des éleveurs en production allaitante charolaise. *Techniques & Culture*. <https://doi.org/10.4000/tc.9091>
- Petit S., Vergote M.-H., Young J., Henrion G., 2023. Éleveur face au changement climatique, un travail qui devient précaire. *Carnets de géographes*, 17. <https://doi.org/10.4000/cdg.8718>
- PETR du Pays Charolais-Brionnais, 2021. Le Charolais-Brionnais, paysage culturel de l'élevage bovin. Réponses aux recommandations du Comité des Biens, Rapport, 217 p.
- PETR du Pays Charolais-Brionnais., 2023. Charolais-Brionnais bocage de l'élevage bovin candidat au patrimoine mondial. Plaquette de communication, 19 p.
- Pfimlin A., Faverdin Ph., Beranger C., 2009. Un demi-siècle d'évolution de l'élevage bovin. Bilan et perspectives. *Fourrages*, 200, 429-464.
- Piet L., 2019. Concentration des exploitations agricoles et emplois. *Notes et études socio-économiques*, 46, 35-58.
- Poizat A., Duvalois-Treguer S., Rault A., Bonnet-Beaugrand F., 2019. Le marché des broutards en France. Organisation de la filière, transmission de l'information et qualité. *Économie rurale*, 368, 107-127. <https://doi.org/10.4000/economierurale.6814>
- Porcher J., 2019. *Cause animale, cause du capital*. Éd. Le Bord de l'eau, Lormont, 120 p.
- Pouch T., 2023a. *Essai sur l'histoire des rapports entre agriculture et capitalisme*. Éd. Classiques Garnier, Paris, 265 p.
- Pouch T., 2023b. Décroissance, post-croissance, transition : de quoi parle-t-on ? Quelques enseignements pour le secteur agricole. *Analyses et perspectives*, 2306, 5 p.
- Pouch T., 2024. Discordance autour d'un accord agissant comme un révélateur d'une Union européenne morcelée. Le cas de l'accord UE-Mercosur. *Analyses et perspectives*, 2224, 6 p.
- Pouch T., Dubrulle J. Sous la crise agricole en France, les ambitions du capitalisme. Le cas de l'élevage charolais. *La Pensée* [article accepté].
- Poux X., Aubert P.-M., 2021. *Demain, une Europe agroécologique*. Éd. Actes Sud, Arles, 302 p.
- Rastoin F., 1963. Les exportations agricoles françaises. *Revue économique*, 14 (5), 634-651. <https://doi.org/10.3406/reco.1963.407571>
- Ravaux X., 2011. Filière abattoir : synthèse des études et données économiques et sanitaires disponibles fin 2010. Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAER), 10227, 45 p.

- Richarts H., 1960. Les propositions de la CEE pour une politique commune du marché de la viande de bœuf, de la viande de porc, de la viande de volaille et des œufs. Assemblée parlementaire européenne, 9, 10 p.
- Richmann H., Sevilla M., Aubert M., Champagnac P., n.d. Économie et conditions de développement de la production agricole pour le Nivernais et le Morvan. Rapport de fin d'études, INA-PG, 156 p.
- Rietmann O., Cabanel H., 2023. Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires économiques sur les aliments cellulaires. Sénat, Session ordinaire de 2022-2023, 504, 174 p.
- Risse J., 1994. *Histoire de l'élevage français*. L'harmattan, Paris, 365 p.
- Sans P., Coquart D., 1998. Grande distribution alimentaire et changements organisationnels. Le cas de l'industrie de transformation de la viande bovine. *Économie rurale*, 245-246, 111-118. <https://doi.org/10.3406/ecoru.1998.5025>
- Sans P., De Fontguyon G., 1999a. Différenciation des produits et segmentation de marché : l'exemple de la viande bovine en France. *Cahiers d'Économie et de Sociologie rurales*, 50, 55-76. <https://doi.org/10.3406/reae.1999.1608>
- Sans P., 2003. La qualité différenciée de la viande bovine. La nécessaire stratégie d'innovation. *Biotechnol. Agron. Soc. Environ.*, 7 (3-4), 151-160.
- Sans P., 2011. L'évolution de la consommation de viande en France. Communication dans un congrès, Association française de zootechnie, Paris, 26 diapos.
- Schutter (de) O., 2010. Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation. Organisation mondiale des Nations unies, Conseil des droits de l'homme, 23 p.
- Sebillotte M., 1992. Pratiques agricoles et fertilité du milieu. *Économie rurale*, 208-209, 117-124. <https://doi.org/10.3406/ecoru.1992.4466>
- Solagro, 2023. Carte Adonis d'utilisation des pesticides en France. <https://solagro.org/nos-domaines-d-intervention/agroecologie/carte-pesticides-adonis>
- Soufflet J.-F., 1983. La filière dite « viande bovine » dans ses rapports avec l'élevage : types d'entreprises, concurrence, évolution à long terme. *Économie rurale*, 158, 51-60. <https://doi.org/10.3406/ecoru.1983.3011>
- Van der Ploeg J.-D., Barjolle D., Bruij J., Brunori G., Costa Madureira L.-M., Dessein J., et al., 2019. The economic potential of agroecology: Empirical evidence from Europe. *Journal of Rural Studies*, 71, 46-61. <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2019.09.003>
- Veyssset P., Lherm M., Roulenc M., Troquier C., Bébin D., 2015. Productivity and technical efficiency of suckler beef production systems: trends for the period 1990 to 2012. *Animal*, 9 (12), 2050-2059. <https://doi.org/10.1017/S1751731115002013>
- Veyssset P., 2016. Productivité des systèmes bovins allaitants charolais évolutions 1980-2014. Assemblée générale Institut du Charolais et Charolais Bourgogne, Charolles (France), 38 diapos.
- Veyssset P., Lherm M., Boussemart J.-Ph., Natier P., 2017. Formation et répartition des gains de productivité en élevage bovin viande. Qui sont les gagnants et les perdants entre 1980 et 2015 ? *Économie rurale*, 361, 71-91. <https://doi.org/10.4000/economierurale.5294>
- Vigreux M., 1970. *La Société d'Agriculture d'Autun (1833-1914)*. Éd. universitaires de Dijon, 242 p.
- Vissac B., 2002. *Les vaches de la République*. INRA Éditions, Paris, 503 p.

Liste des abréviations

- ABA** : aide aux bovins allaitants
- AOC** : appellation d'origine contrôlée
- AOP** : appellation d'origine protégée
- CCA** : communauté de communes de l'Autunois
- CCGAM** : communauté de communes du Grand Autunois Morvan
- CEE** : Communauté économique européenne
- Ceta** : Comprehensive Economic and Trade Agreement ou Accord économique et commercial global
- CPASL** : coopérative de production avicole de Saône-et-Loire
- Cuma** : coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun
- DDPP** : direction départementale de la protection des populations
- ESB** : encéphalopathie spongiforme bovine
- ETA** : entreprise de travaux agricoles
- FCO** : fièvre catarrhale ovine
- FDSEA** : Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles
- Gec** : Groupement des éleveurs charolais
- Gecsel** : Groupement des éleveurs charolais de Saône-et-Loire
- GIEE** : groupement d'intérêt économique et environnemental
- GMQ** : gain moyen quotidien
- GMS** : grande et moyenne surface
- Gufa** : Groupement d'utilisation de financements agricoles
- HBC** : Herd Book Charolais
- ICHN** : indemnité compensatoire de handicaps naturels
- Icomos** : Conseil international des monuments et des sites
- IFT** : indice de fréquence de traitement
- IGP** : indication géographique protégée
- Inao** : Institut national des appellations d'origine
- Interbev** : Interprofession française du bétail et de la viande
- IPC** : indice des prix à la consommation
- Ippap** : indice des prix des produits agricoles à la production
- Ippinea – Ipampa** : indice des prix des produits industriels nécessaires aux exploitations agricoles – indice des prix d'achat des moyens de production agricole
- kgec** : kg équivalent carcasse
- Mercosur** : Mercado Común del Sur (Marché commun du Sud)

MSA : Meat Standards Australia

OFPM : Observatoire de la formation des prix et des marges

Otex : orientation technico-économique des exploitations

PAB : prime à l'abattage de bovins

PAC : politique agricole commune

PAD : prêt à découper

PETR : pôle d'équilibre territorial et rural

PMTVA : prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes

PSBM : prime spéciale aux bovins mâles

PSN : plan stratégique national

Rica : Réseau d'information comptable agricole

SAU : superficie (ou surface) agricole utile (ou utilisée)

Sibev : Société interprofessionnelle du bétail et des viandes

Sica : Sociétés d'intérêt collectif agricole

Sicafome : Société d'intérêt collectif des foires et des marchés de Moulins-Engilbert

Sicagemac : Société d'intérêt collectif agricole de gestion du marché de Corbigny

Sicarev Coop : Société coopérative d'intérêt collectif agricole régionale pour l'élevage et la viande

Sicasel : Société d'intérêt collectif agricole de Saône-et-Loire

Siqa : signes d'identification de la qualité et de l'origine

SNBC : stratégie nationale bas-carbone

SNPA : Saveurs naturelles de nos prairies autunoises

SP : système de production

Udel : Union des éleveurs locaux

UE : Union européenne

UGB : unité de gros bétail (ou unité gros bovin)

UMO : unité de main d'œuvre (ou UTH)

Unec : Union des négociants en Charolais

UTA : unité de travail annuel

UTH : unité de travail humain (ou UMO)

VAN : valeur ajoutée nette

VUE : valeur universelle exceptionnelle

Remerciements

Désireux de valoriser un travail de recherche effectué avec passion, je tiens à remercier Hubert Cochet qui a dirigé ces travaux de thèse de doctorat avec beaucoup de soin, puis m'a invité «à battre le fer tant qu'il est chaud» en commençant l'écriture de ce livre sitôt la soutenance de thèse passée.

Cela m'amène à remercier de nouveau H. Cochet en tant que préfacier de cet ouvrage, ainsi que Dominique Fayard, spécialiste de l'histoire du commerce de bovins charolais, qui m'a fait l'honneur de sa postface.

Je tiens également à remercier la Fondation de France qui, en plus d'avoir financé ces travaux de recherche, a permis à cet ouvrage d'être disponible en accès libre sur internet, et, *de facto*, accessible au plus grand nombre.

Mes remerciements s'adressent également à Véronique Véto des éditions Quæ pour m'avoir accompagné tout au long du processus éditorial. Merci également aux membres du comité éditorial d'avoir cru en mon projet d'ouvrage. Je ne pourrais poursuivre sans adresser une pensée reconnaissante à Pauline Laydet, Maryline Sandelis et Patricia Bonneau, qui ont assuré le suivi administratif et financier pour AgroParisTech.

Je tiens également à remercier Annick Meneau, qui n'a visiblement pas été éprouvée par la relecture de mon manuscrit de thèse et a accepté de porter son regard averti sur une première version de cet ouvrage.

Me vient également une pensée amicale et reconnaissante à toute l'équipe du PETR du Pays Charolais-Brionnais, notamment D. Fayard déjà remerciée par ailleurs, ainsi qu'Aurélien Michel.

Merci également aux réviseurs anonymes qui ont assuré l'évaluation scientifique de cet ouvrage et m'ont permis d'améliorer encore et toujours mon analyse de la crise vécue par les éleveurs charolais.

Cela m'amène à exprimer toute ma gratitude envers les membres de mon jury de thèse, constitué de Claire Aubron, Pierre Cornu, Vincent Chatellier, Claude Compagnone, Monique Poulot, Laurent Rieutort et Patrick Veysset.

Ces quelques lignes sont l'occasion de remercier une fois de plus mes proches, en premier lieu mes parents, mes grands-parents maternels et mon oncle Brice ainsi que mes amis, qui ont su me soutenir et m'encourager dans mes projets.

Enfin, je ne pourrais conclure sans remercier une fois de plus toutes les personnes qui m'ont parlé avec sincérité des réalités de l'élevage charolais, en premier lieu les éleveurs et éleveuses que j'ai pu interviewer pendant mes travaux de thèse. Cet ouvrage leur est dédié. Qu'ils reçoivent ici ma plus profonde reconnaissance et l'assurance de ma détermination à continuer de réfléchir ensemble au devenir de l'élevage charolais.

Édition : Sophie De Decker

Infographie : Anaïs Naïmi

Mise en pages et infographie : Hélène Bonnet, Studio9

Achevé d'imprimer en xxxx 2025 par

xxxx

Numéro d'impression :

Dépôt légal : xxxx 2025

Imprimé en France

Au cœur des années 2020, les producteurs de bovins allaitants du Bassin charolais affrentent une crise multidimensionnelle. Pourtant acteurs clés de la préservation des paysages, de la biodiversité et du stockage de carbone, ces éleveurs voient leur modèle économique vaciller. Leurs unités de production dégagent en effet de très faibles montants de valeur ajoutée rendant le revenu agricole extrêmement dépendant des soutiens publics. Cette précarité économique s'aggrave sous l'effet de pressions socio-environnementales qui érodent le sens même de leur métier : vulnérabilité accrue face au changement climatique, conditions de travail éprouvantes, et montée des critiques sur la consommation de viande. Toutefois, ces difficultés n'ont rien de conjoncturel. Elles s'enracinent dans une logique d'industrialisation des filières et de libéralisation des politiques agricoles, où l'augmentation de la taille des cheptels n'a pas rimé avec création de valeur.

À travers une enquête menée en Saône-et-Loire et dans la Nièvre, cet ouvrage propose une analyse de cette crise et examine les conditions nécessaires pour en sortir, en explorant les tentatives de changement, qu'elles soient individuelles ou collectives.

L'ouvrage s'adresse à la communauté scientifique, aux professionnels de la filière viande bovine, ainsi qu'à tous les acteurs concernés par le maintien de l'élevage sur les territoires.

Jonathan Dubrulle est ingénieur agronome et docteur en agriculture comparée. Il est chargé d'enseignement à l'UFR Agriculture Comparée (AgroParisTech, UMR Prodig) et s'intéresse aux transformations contemporaines de l'agriculture, notamment celles de l'élevage bovin français.



28€

ISBN : 978-2-7592-4140-8



9 782759 241408

Réf. : 03044



Éditions Cirad, Ifremer, INRAE
www.quae.com